MAIRIE DE TOULOUSE

Administration du Conseil Municipal
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 3

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 26 septembre 2025

PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 09h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Marion LALANE-DE LAUBADERE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Daniel ROUGE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Julie ESCUDIER, Nicole MIQUEL BELAUD, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE, Henri DE LAGOUTINE, Bertrand SERP, Jean-François PORTARRIEU, Caroline ADOUE BIELSA, Jonnhy DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Julienne MUKABUCYANA, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Philippe PERRIN, Michèle BLEUSE, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, Agathe ROBY, François BRIANÇON, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Brigitte MICOULEAU a donné pouvoir à Christophe ALVES, Thierry SENTOUS a donné pouvoir à Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Jamal EL ARCH a donné pouvoir à Caroline HONVAULT

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Christine ESCOULAN à partir du dossier 4.1 jusqu'au dossier 6.3 sauf le dossier 4.6 et à partir du dossier 26.1 jusqu'au dossier 26.2, François CHOLLET durant le dossier 4.1 et à partir du dossier 4.12 jusqu'au dossier 25.1 puis à partir du dossier 27.1, Nicolas MISIAK à partir du dossier 4.1 sauf la 4.6, Nadia SOUSSI à partir du dossier 40.1, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER à partir du dossier 40.1

Empêchés d'assister temporairement à la séance et sans donner pouvoir :

Jean-Luc MOUDENC à partir du dossier 16.1 jusqu'au dossier 25.1 et à partir du dossier 27.1 jusqu'au dossier 27.3, Ollivier ARSAC durant les dossiers 22.2 et 36.1, Emilion ESNAULT durant les dossiers 22.2 et 36.1

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire :

Nina OCHOA

°

Election du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Nina OCHOA. Aucune autre candidature n'étant proposée, Nina OCHOA est élue secrétaire de séance.

°
° °

MONSIEUR LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir la séance. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons confier à Nina OCHOA la charge de secrétaire de séance. Et donc, je lui demande de procéder à l'appel nominal.

(*Appel nominal des conseillers)*

Merci. Le quorum étant largement atteint, je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal et notamment la première séquence. Quelques mots introductifs avant le traditionnel moment des liminaires des groupes. Ce Conseil Municipal se tient dans un contexte, un contexte politique national qui est inquiétant, qui est délétère. Et on voit que, aujourd'hui, la République tient essentiellement grâce aux territoires, grâce aux maires, grâce à toutes les collectivités territoriales. Le nouveau Premier ministre a écrit aux maires il y a peu de temps. Il a réexprimé sa confiance envers les maires de France. Lui-même a été maire, autrefois. Il exprime aussi le souhait d'un nouvel acte de décentralisation et de finaliser quelque chose qu'on attend depuis longtemps, une sorte de serpent de mer – le statut de l'élu. S'agissant du nouvel acte de décentralisation, pourquoi pas, mais on n'en connaît pas, à cette heure, les contours. Et nous, nous souvenons qu'il y a un an, lorsqu'était formé un nouveau gouvernement, était créé un ministère du partenariat avec les collectivités, partenariat avec les territoires et de la décentralisation. Mais que, en un an, la situation politique, l'absence de majorité à l'Assemblée nationale n'a pas permis d'avancer sur ce sujet. Donc c'est une intention positive, mais je vous avoue que je suis très interrogatif sur les moyens de donner une suite concrète à ce principe annoncé. Par contre, il y a un point où mes certitudes sont beaucoup plus fondées, c'est l'inquiétude que nous avons sur les finances locales. Non pas que les finances locales soient dans une situation alarmante, mais parce que l'État lui-même étant, du point de vue financier, dans une situation devenue dramatique, tout cela se répercute ici et là, et notamment dans le budget de nos collectivités.

Vous savez ce qui s'est passé en 2025. Nous avons commencé l'année alors que l'État, pour la première fois depuis des lustres, n'avait lui-même pas voté son budget. Nous savions qu'une ponction financière serait opérée dans nos propres budgets, mais nous n'en connaissions pas l'ampleur. Celle-ci n'a été connue qu'à la mi-février. Et, vous le savez, s'agissant de la Mairie de Toulouse et de la Métropole, c'est un manque à gagner d'une cinquantaine de millions d'euros. Et donc, au jour d'aujourd'hui, nous allons avoir, conformément à la loi, le débat d'orientation budgétaire. Pour autant, nul ne peut aujourd'hui dire ce que sera le budget 2026 de l'État. Quand est-ce qu'il sera adopté ? Quel sera le sort réservé aux collectivités locales ? Et donc, je tiens ici à exprimer mes inquiétudes parce que je sais par ailleurs que la technostructure parisienne, elle avance, elle émet des hypothèses par définition non validées par aucun feu vert politique et que ces hypothèses envisagent un alourdissement de la ponction des collectivités. Je veux redire ici l'injustice d'une telle approche. Je rappelle que si les comptes de la nation sont dans l'état où ils sont, cela est dû au fait que tous les gouvernements depuis un demi-siècle ont systématiquement voté un budget en déficit, ont systématiquement fait appel à l'emprunt, jusqu'à un niveau qui est devenu insupportable. Et, pendant ce temps-là, toutes les collectivités, dont les nôtres, elles, ont voté des budgets à l'équilibre. Donc nous ne sommes pour rien dans la situation actuelle. C'est important de le dire parce que cela fonde le sentiment d'injustice que nous éprouvons, quelles que soient les sensibilités politiques de nos collectivités. Aujourd'hui, le déficit français, il est dû, pour 8 %, seulement, aux collectivités territoriales. Et lorsque j'entends, dans les couloirs, que serait envisagée une ponction qui représenterait 15 % de l'effort national, je dis que cela n'est pas acceptable et nous serons nombreux à nous y opposer, car nous en connaissons les conséquences néfastes ; que ce soit sur les services publics de proximité que nous assurons, ou bien sur nos projets, nos projets d'investissement qui seront soit promis à une réduction – y compris

lorsque, comme nous, nous sommes sur des territoires dynamiques qui exigent le développement des équipements, des aménagements, des services publics pour la population. Ou, alors, s'il n'y a pas de réduction de l'investissement, si nous maintenons le même niveau, cela veut dire que nous serons contraints à un endettement supérieur à celui que nous pratiquons, à celui que nous voulons, et cela serait un paradoxe énorme puisque, justement, nous viendrions à ce moment-là alourdir la dette nationale, alors qu'au contraire, depuis 30 ans, le niveau d'endettement des collectivités est le même. Nous aurons évidemment à débattre de tout cela dans le contexte de tout à l'heure, c'est-à-dire le débat d'orientation budgétaire. Je ne doute pas que, dans les mois qui viennent, nous reviendrons très largement sur cette question. Mais je voulais m'exprimer et dire à la fois mon inquiétude et mon état d'esprit à ce sujet.

L'actualité toulousaine a été contrastée ces derniers mois, depuis la dernière séance du Conseil Municipal que nous avons tenue ici. Et je tiens à déplorer d'abord certains événements. À Toulouse, comme dans d'autres communes de la Métropole et du département, nous avons subi des occupations illicites du domaine public ou de certains domaines privés. La violation du droit de propriété est devenue une pratique commune de certains. Et je veux une fois de plus regretter le fait que nos collectivités disposent de trop peu de moyens, de par la loi, pour lutter contre ces occupations illicites. J'ai donc saisi le ministre sortant. Je lui ai redit les propositions que nous avions élaborées – pas tout seuls, d'ailleurs, puisque ce sont des propositions que nous avions formulées à la fin de l'année dernière avec les collègues maires de la Métropole, de manière à renforcer les sanctions contre ce type de pratiques et sur leurs conséquences. Puisque, lorsque les occupations illicites se terminent, en général, on trouve un champ de ruines et il n'y a jamais aucune poursuite à l'égard des auteurs, on se contente simplement de se satisfaire de l'évacuation enfin obtenue. Tout cela est anormal. Nous demandons un accroissement des pouvoirs des préfets de manière que les évacuations puissent se faire plus rapidement et, également, que soit renforcée, pour les personnes et les familles concernées par ces pratiques, l'obligation d'utiliser les aires d'accueil que nous avons financées et aménagées dans notre Métropole et dans nos communes.

L'actualité toulousaine de cet été a été marquée, également, de manière désagréable et, à mes yeux, inacceptable par la multiplication d'un certain nombre de tags injurieux et racistes. Nos services ont été diligents, et je les en remercie, pour leur effacement. Je veux aussi revenir, car j'ai été, comme vous, très choqué par les propos racistes inacceptables à l'égard du recteur de l'Académie, à l'égard du précédent recteur. Nous les avons condamnés immédiatement. Choqué, également, je l'ai été, et d'autres l'ont été, par le maillot antisémite affiché par une personne dans Toulouse. Et, là aussi, nous avons procédé à un signalement immédiat au parquet. L'individu a été identifié. Une fois de plus, le système des caméras que nous avons mis en place a été utile. Le suspect, non seulement, il a été identifié, mais il a pu être interpellé et le tribunal jugera son cas le 22 octobre prochain. Dans ce contexte-là, je tiens à saluer la police municipale de Toulouse dont le rôle n'est pas facile parce qu'elle a maintenu, pendant cette période, un haut niveau de réactivité, pendant tout l'été. Et, d'ailleurs, au début de cet été, nous avons, avec Monsieur le Préfet, avec le directeur de la police nationale, le DIPN, cosigné une nouvelle convention de coopération entre la police nationale et la police municipale qui renforce cette coopération dans le respect, bien évidemment, des attributions des uns et des autres.

Cet été, aussi, nous n'avons pas décéléré notre volontarisme par rapport à toutes les incivilités et les atteintes au Code de la route et au Code de la rue. Près de 300 verbalisations ont été dressées depuis l'opération que nous avions montée en début d'année. Au total, 805 verbalisations depuis le début de l'année, 553 à l'égard de certains cyclistes, 34 de pratiquants de trottinette et 133 de 2 roues motorisés – puisque, nous le savons, dans les déplacements, ce sont ce type de déplacements, que je viens de citer, qui s'affranchissent le plus souvent et plus souvent que les autres, du respect à la fois des règles du Code de la route et des bonnes pratiques contenues dans le Code de la rue. Nous avons fait beaucoup d'information, beaucoup de prévention. Nous sommes passés au stade de la sanction. Cela va continuer. Dans ce cadre-là, nous poursuivons également l'équipement de Toulouse en caméras de vidéoprotection et de vidéosurveillance puisqu'elles assurent ces deux fonctions. À l'heure où je vous parle, 675 caméras sont en fonctionnement et d'ici la fin de l'année, 42 nouvelles caméras seront mises en place. Donc, vous le voyez, là aussi, nous ne décèlerons pas la pression et la volonté municipale novatrice que nous affichons et que nous déroulons depuis que nous sommes en responsabilité.

Alors, des mauvaises nouvelles, j'en ai parlé parce qu'il faut toujours regarder la réalité en face. Mais il y a des bonnes nouvelles, aussi. Et ces bonnes nouvelles, il faut les dire. Et saluer celles et ceux qui ont contribué à ces succès toulousains. D'abord, il y a quelques jours à peine, une édition réussie des Journées du patrimoine, et je remercie toutes les équipes de la collectivité qui y ont contribué avec des chiffres très encourageants. C'était le 90e anniversaire de la création de la BM, la bibliothèque municipale, la bibliothèque du patrimoine qui avait été voulue par la municipalité de l'époque. Cela a été un grand succès, plus de 4 000 visiteurs, 4 725 visiteurs également. Et puis, quand je regarde les chiffres sur les musées, sur les monuments municipaux de toutes natures, religieux ou civils, on a comptabilisé pas moins de 70 000 entrées. Donc, c'est un succès et ça montre à la fois l'appétence des Toulousains pour le patrimoine, mais aussi, quelque part, une reconnaissance de l'action que nous menons depuis maintenant des années pour mettre en valeur, rénover, mettre en lumière ce patrimoine. La culture scientifique a été également à l'honneur. Plus de 12 160 visiteurs, c'est-à-dire une progression de 13 % sur l'Envol des pionniers, le Quai des Savoirs, le Muséum. Une mention spéciale pour les serres municipales : plus de 2 000 visiteurs, 2 670 très exactement, ce qui était une manière de célébrer un autre succès toulousain enregistré il y a quelques semaines. Le fait que nous avons décroché, il y a quelques jours à peine la 4e fleur qui récompense tout ce que nous faisons pour fleurir la ville dans le cadre de l'approche de végétalisation que nous avons par ailleurs entreprise.

Le Tour de France, cela a été un moment extrêmement positif où Toulouse a été mise en valeur au niveau national et international avec quelque chose d'original, une grande boucle toulousaine. C'était une première depuis plus d'un siècle. On a eu des taux de remplissage hôtelier dépassant largement les 90 %. Donc cela a été quelque chose de positif pour l'économie locale, pour l'emploi, dans un moment où, vous le savez, la conjoncture économique est tendue.

Et puis, la consécration de Toulouse, cette année, en 2025, par le guide international *Lonely Planet*, qui a positionné Toulouse comme la première destination touristique de tourisme urbain au monde, a également dopé la venue de touristes. Et tout cela est très encourageant. De même que la visibilité sur les réseaux sociaux, sur Instagram, 1 480 000 hashtags, sur TikTok, plus de 680 000 vidéos. C'est-à-dire que nous sommes dans le top 5. Ce sont des chiffres que nous n'atteignions pas auparavant. Et donc, je veux saluer, là aussi, toutes celles et tous ceux à qui on doit ces succès, notamment les professionnels du secteur avec lesquels nous travaillons de manière très positive depuis des années maintenant. C'est un travail de fond qui s'ajoute à des événements ponctuels que nous multiplions. Et c'est tout cela qui fait peu à peu monter la destination touristique Toulouse. On était une destination touristique peu présente. Nous devenons une destination touristique émergente, et je crois que c'est une bonne chose pour l'économie et pour la diversification de l'économie locale.

L'été a été également marqué par des avancées majeures sur de nombreux chantiers. Nous avons inauguré, le 2 juillet dernier, la première base aérienne à vocation spatiale française installée à Toulouse. C'est une reconnaissance, une de plus, de l'écosystème toulousain en matière de spatial et aussi un rôle militaire nouveau que joue Toulouse, eu égard aux enjeux actuels de la géopolitique mondiale.

La ligne C du métro, elle, continue à avancer. Elle continue d'avancer, avec, en particulier un moment très symbolique, la soudure du premier rail. Et puis, la politique des transports en commun, c'est la ligne C du métro, mais c'est aussi tout un panel de solutions diverses et notamment les bus les plus performants, les Linéo, avec, ce mois-ci, deux nouvelles lignes qui sont entrées en service : Linéo 12 Borderouge-Rangueil, et Linéo 7 Université Paul Sabatier–Saint-Orens. Et, également, mise en service ces jours-ci de la ligne Express Muret Basso Cambo, qui est un nouveau type de service, à mon avis très prometteur, notamment avec tous les enjeux du SERM. Le financement de la LGV a été validé par la justice, désavouant des opposants qui sont aussi opiniâtres qu'entêtés. Donc c'est une bonne nouvelle tant de bêtises ayant été racontées à ce sujet. Et puis je salue également l'action préfectorale qui, de manière très régulière, procède aux évacuations des envahissements d'arbres qui se produisent sur le chantier de la partie nord de la LGV, les AFNT. Nous encourageons le préfet à continuer dans cette voie d'action et de fermeté.

Les chantiers ont beaucoup avancé. Les chantiers, c'est quelque chose de jamais agréable, ça produit beaucoup de désagréments, j'en suis conscient. Les Toulousains râlent, ils ont raison, moi aussi. Simplement, les chantiers avancent et, ça, il faut le dire et je crois que les Toulousains le voient. Je commence à recevoir des remarques dans ce sens. Alors, d'abord, les chantiers dans les quartiers prioritaires, ce n'est pas là où ça râle le plus. Les habitants des quartiers prioritaires sont parmi les Toulousains les plus patients et je tiens eux aussi à les saluer. Ils voient les transformations dans leur environnement, ils savent que c'est pour une amélioration de leur cadre de vie, ils savent qu'ils en seront bénéficiaires et que la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires, pour nous, justement, c'est une priorité, mais pas une priorité dans le discours, une priorité dans l'action. Quand je regarde ce qui se passe dans le quartier des Trois Cocus, le plan de renouvellement urbain avance très bien. L'équipement mutualisé sportif de grande envergure et de belle qualité de Rigal est quasiment prêt. C'est à la fois un dojo, un accueil de loisirs, des salles associatives, la tribune du stade qui a été refaite. Donc, tout cela avance très bien. C'est assez spectaculaire, tant mieux. Le plan de renouvellement urbain d'Empalot, il avance également très bien. Il y a quatre résidences qui sont en cours de construction de manière très avancée. Et, là aussi, les livraisons s'annoncent pour dans quelques mois. Quand je vais maintenant regarder la situation du Grand Mirail où le plan de renouvellement urbain a une dimension toute particulière, là aussi, les choses avancent bien. Le nouveau centre commercial est quasiment prêt, la maison de santé pluridisciplinaire également. Ça va être un service au public de très grande qualité, très utile et très attendu à La Reynerie. Et, là aussi, les semaines qui viennent seront des semaines de livraison de ces réalisations au bénéfice de nos concitoyens et des habitants de ce quartier.

Les chantiers, ce sont aussi des chantiers sur la voie publique et sur les rues. Ce sont ceux qui provoquent le plus de perturbations. Chacun le comprend bien. Je salue là aussi le travail à la fois de nos équipes et des entreprises parce qu'il y a eu, cet été, une accélération de ces chantiers. Il y a des chantiers qui se terminent, il y en a d'autres qui vont se terminer. Et, bien sûr, le cas le plus spectaculaire, c'est la rue de Metz. C'était un très grand chantier. Nous avons inauguré la nouvelle rue de Metz, totalement transformée, il y a maintenant quelques semaines. Nous avons également achevé un chantier qui était très perturbant autour de la Cépière. Et puis nous allons achever, dans les semaines qui viennent, entre octobre et décembre, des chantiers très importants : je pense à l'aménagement de la place de l'Europe, du pont Guilleméry, de la place Arnaud Bernard, du parvis de Brienne, de la grand-rue Saint-Michel, de l'avenue Étienne Billières, de l'allée de Bellefontaine. Donc, vous le voyez, c'est la fin de tous ces chantiers. Cela va faire du bien à tout le monde. Et les riverains qui attendaient ces aménagements vont pouvoir enfin en profiter.

Également, avancent bien l'ensemble des chantiers au titre de la politique cyclable. Vous savez que nous donnons une impulsion très volontariste et inédite à la politique cyclable comme jamais aucune municipalité toulousaine ne l'a fait et ne l'a voulu. Parce que, au-delà des discours, les Toulousains, ils s'attachent aux actes. Il y a eu beaucoup de discours là-dessus. Nous, on préfère les actes. Et donc, le REV 1, le REV 6, le REV 8, le REV 11, tout cela avance. Et chaque fois que le réseau cyclable se trouve conforté, avec plus de continuité, plus de sécurité, plus de largeur, plus de confort, il y a toujours plusieurs gagnants. Les cyclistes, bien sûr, dont le nombre a doublé à Toulouse, mais aussi les piétons. Parce que, chaque fois qu'on aménage le réseau cyclable, on traite les trottoirs, on améliore les trottoirs. Et, ce que l'on souhaite, bien sûr, c'est que les cyclistes soient tous disciplinés et que certains d'entre eux arrêtent d'empiéter sur les trottoirs au détriment de celles et ceux qui empruntent et ont besoin d'emprunter les trottoirs.

Et puis, je vais également citer d'autres chantiers emblématiques qui avancent bien et qui nous permettront de nous retrouver pour des réouvertures. Je pense aux ateliers du Capitole, à Montaudran, le Château d'Eau rénové et agrandi et, bien sûr, le musée des Augustins. Donc, vous le voyez, malgré une conjoncture nationale morose, à Toulouse, les choses sont décidées. Les choses avancent, et tout cela au profit de nos concitoyens, pour une meilleure qualité de vie et aussi pour préparer l'avenir de notre cité.

Mes chers collègues, j'appelle maintenant les représentants des groupes pour les propos liminaires. Je vous rappelle les temps impartis : Aimer Toulouse, 23 minutes ; Alternative municipalité citoyenne,

9 ; Toulouse écologiste et solidaire ; 9 minutes. Et je donne immédiatement la parole à Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous ouvrons ce Conseil dans un contexte planétaire et international d'une gravité extrême. Cette semaine, les scientifiques ont confirmé que l'acidification des océans constitue la 7e limite planétaire franchie sur 9. Après le climat, la biodiversité, l'eau douce, les sols, l'azote et le phosphore, c'est un nouvel équilibre vital qui bascule. L'ensemble des limites qui conditionnent l'habitabilité de la Terre est désormais dépassé. Chaque alerte rappelle que l'urgence écologique est là et que les demi-mesures ne suffisent plus.

Au même moment, la guerre continue à Gaza. Lundi soir, la France a reconnu l'État de Palestine. Ce geste attendu depuis des décennies est une étape forte. Mais ne nous trompons pas, cette reconnaissance ne mettra pas fin au génocide en cours, ni aux bombardements, ni à la colonisation illégale, ni à la famine qui décime un peuple. La France doit traduire ce symbole en actes : sanctions contre le gouvernement israélien et les colons violents, embargo sur les armes, interdiction des produits issus des colonies. Sans cela, la reconnaissance restera lettre morte. Nous appelons aussi à la libération inconditionnelle des otages israéliens détenus par le Hamas, comme à celle des prisonniers palestiniens détenus arbitrairement en Israël. La paix ne viendra qu'avec justice et réciprocité. C'est pourquoi, aujourd'hui, avec l'ensemble de l'opposition municipale, nous présenterons un vœu qui appellera au cessez-le-feu immédiat et à des sanctions, mais aussi à ce que Toulouse prenne sa part de solidarité, notamment en approfondissant son accord de coopération avec Ramallah.

Regardons maintenant l'actualité nationale. Reconnu coupable d'association de malfaiteurs dans l'affaire du financement libyen, l'ancien Président Nicolas SARKOZY a été condamné à cinq ans de prison avec mandat de dépôt différé. Il a fait appel et nous respectons ce droit. Mais, déjà, la culture de l'impunité présidentielle se fissure. Nous voulons saluer le travail d'utilité publique des journalistes, des milliers de contributeurs qui ont pu financer le film « Personne n'y comprend rien ». Sans cette vigilance citoyenne et ce journalisme indépendant, cette affaire d'État n'aurait pas émergé. La première réaction de Nicolas SARKOZY a révélé le camp qui se dessine. SARKOZY et LE PEN parlent désormais d'une même voix, avec les mêmes éléments de langage, contre la justice et l'État de droit. C'est une dérive dangereuse pour notre République. Monsieur le Maire, vous qui revendiquez votre amitié avec Nicolas SARKOZY, celui qui vous a nommé contrôleur général économique et financier, j'espère que vous n'allez pas, une fois encore, vous inscrire dans ce camp qui préfère attaquer la justice plutôt que de respecter la séparation des pouvoirs.

Venons-en maintenant à Toulouse. Les 170 salariés de l'APEAJ, association médico-sociale toulousaine reconnue, traversent une crise sans précédent. Un management brutal, une souffrance dénoncée par le médecin à l'inspection du travail et désormais une répression syndicale. Quand celles et ceux qui accompagnent les jeunes les plus fragiles sont maltraités et muselés, c'est toute la ville qui est touchée. Mais qu'en est-il, aussi, dans nos propres services municipaux ? La situation n'est pas toujours meilleure. Je vais prendre un seul exemple, ce matin, celui des bibliothèques : non-renouvellement de contractuels, fermetures qui se multiplient, ces lieux essentiels de culture, d'accès aux droits, d'émancipation qui sont remis en question. Résultat, un service public dégradé et une ville qui recule.

L'été 2025 l'a encore montré, Toulouse n'est pas prête face aux canicules. Plusieurs jours au-delà de 40 degrés, jusqu'à 42. Une ville étouffante où la chaleur met en danger la santé des plus fragiles. Votre plan « Toulouse plus fraîche » ne se limite encore qu'à quelques aménagements qui nous semblent trop cosmétiques. L'exemple des allées Jean Jaurès, que vous présentez comme un îlot de fraîcheur, est éclairant. Une esplanade minérale, pas d'ombre. L'écart entre vos discours et la réalité vécue est criant. Tout cela n'est pas du confort, mais bien de la santé publique. Ces manques structurels se voient aussi dans la mobilité. Vous avez évoqué le vélo, il se trouve que le baromètre vélo 2025 a classé Toulouse seulement, je cite : « moyennement favorable aux cyclistes ». Là aussi, le vrai visage de votre politique sort. Vous faites beaucoup de communication, des aménagements, mais il reste beaucoup

d'aménagements discontinus et un maillage trop lent pour une ville qui reste encore d'abord pensée pour la voiture.

La rentrée scolaire confirme aussi ces manques. Partout, la colère des parents monte. Par exemple à l'école maternelle Buffon où des classes ont été fermées à la rentrée malgré des effectifs déjà chargés, mais aussi aujourd'hui dans des écoles REP + où les surcharges restent la norme. Nous n'observons aussi toujours pas d'AESH pour accompagner les enfants en situation de handicap. Quant aux bâtiments, pour ce qui nous concerne, beaucoup restent vétustes. L'hiver, on y grelotte ; l'été, on y suffoque. Toujours pas de brasseur d'air dans chaque classe à Toulouse et toujours pas la présentation d'un plan global de rénovation. Nous réitérons notre proposition d'un plan massif pour transformer enfin toutes nos écoles face aux enjeux écologiques.

Même constat dans la petite enfance. Vous avez fait voter une délibération illégale sur l'autorité organisatrice, sans projet stratégique. La privatisation de la crèche Saint-Michel, qui est opérationnelle en cette rentrée, a dégradé le service rendu. Il y a toujours plus de 1 600 familles sans place chaque année. Les refus pénalisent particulièrement les plus précaires à cause d'un système de points inadapté. Et, aujourd'hui encore, vous nous demanderez de valider l'extension d'une crèche privée lucrative qui cherche à dégager des profits au détriment du personnel et des enfants. Nous proposons, nous, au contraire, enfin, un schéma global de la petite enfance qui soit fondé sur des crèches publiques et associatives et adapté aux besoins de chaque quartier et des familles.

Enfin, un mot sur Ipsophene. L'État a donné le feu vert à l'installation d'une usine de paracétamol sur l'île du Ramier, classée Seveso, en zone inondable, au cœur de quartiers densément peuplés. Dimanche dernier, nous commémorions le 24e anniversaire d'AZF. 24 ans après, Toulouse porte encore ces cicatrices. Et voilà qu'on envisage d'implanter une nouvelle activité chimique à haut risque sur ce même périmètre plutôt que de chercher un terrain adapté sur notre territoire. Nous soutenons l'objectif de souveraineté industrielle et sanitaire, mais refusons qu'il se fasse au prix de la sécurité et de la santé des Toulousaines et Toulousains. « Plus jamais ça », disions-nous après AZF. C'est pourtant le chemin inverse que vous laissez faire. Pour notre part, nous continuerons à faire d'autres choix. Nous continuerons à incarner une vision claire, constructive et exigeante, avec éthique. Une ville qui protège ses habitants face au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité, qui garantit des services publics de qualité à tous les âges de la vie, à commencer par les tout-petits Toulousains, qui agit pour la paix et la solidarité, à Toulouse comme à l'international. L'avenir de Toulouse ne se construira pas sur l'écoblanchiment ni sur les inégalités. Il se construira sur l'écologie et la justice sociale. C'est ce chemin que nous proposons aux Toulousaines et aux Toulousains, celui de l'exigence, de la solidarité et de l'espérance. Et c'est avec cette détermination que nous continuerons, ici et partout, à porter notre voix pour notre ville.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole est à Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, nous ferons ce liminaire à deux voix, comme à notre habitude. La campagne municipale a commencé officiellement le 1er septembre, soit depuis 26 jours. Ressenti 6 mois. Et force est de constater que vous avez choisi un terrain de campagne, à l'instar de votre directeur de campagne et votre porte-parole : le caniveau. Le 1er décembre 2024, vous accueilliez Nicolas SARKOZY au Capitole. Qualifié « d'ami », photo à l'appui. Il dort ce soir en prison. Mais, visiblement, il a su vous inspirer, en témoigne le festival de casseroles. Il y en a tellement que certains confondent votre majorité avec un rayonnage de Tefal, la qualité en moins. Nous attendons bien évidemment la décision de justice de votre procès pour détournement de fonds publics en vue de votre réélection en 2020 et nous nous garderons bien de tout commentaire, mais force est d'admettre, Monsieur MOUDENC, que les faits sont têtus et que, malheureusement, les affaires de votre majorité se multiplient comme les petits pains.

Commençons par le copinage potentiel avec les promoteurs immobiliers. Il ne m'a pas semblé que nos instances avaient quelque chose à voir avec la constitution d'une holding immobilière. Et, pourtant, depuis moins de 10 ans, trois affaires, au moins, de favoritisme ont été dévoilées : Sofia BELKACEM GONZALEZ, obligée de démissionner de son poste d'adjointe en 2019 à la suite de la publication dans

la presse d'échanges de SMS avec un promoteur immobilier pour favoriser son dossier dans le cadre d'un concours public ; Annette LAIGNEAU, soupçonnée d'une éventuelle intervention pour orienter la vente de terrain de l'ex-clinique Saint-Jean ; Thierry FOURCASSIER, mis en examen pour des accusations de corruption et de trafic d'influence. La justice lui reproche d'avoir perçu des cadeaux de promoteurs en échange de permis de construire. C'était si gros, si gros qu'on se demande, Monsieur MOUDENC, comment vous avez fait pour ne pas savoir. Et viennent ensuite les magouilles politiques et notamment celles de votre ancienne adjointe dont vous n'avez jamais, jamais condamné clairement les actes. Condamnée en première instance pour tentative de déstabilisation de son adversaire politique en déclenchant des enquêtes sur la base de fausses accusations de fraude fiscale. Dernière en date, l'implication de Madame ARRIBAGÉ dans l'affaire du Stade Toulousain Tennis Club. On attend toujours de voir la plainte de la Mairie. La Cour des comptes soulève une potentielle prise illégale d'intérêt pour Laurence ARRIBAGÉ qui aurait voté des subventions pour le club de tennis dans lequel son fils joue professionnellement. Oui, Monsieur MOUDENC, votre gestion, c'est « Balkanyland » ou « Sarkozyland ». C'est la pas si pâle copie des actions des politiques que vous soutenez depuis des années. BALKANY, SARKOZY, DATI, de la délinquance en col blanc qui sévit depuis trop longtemps et finit régulièrement derrière les barreaux ou avec un bracelet électronique à la cheville.

Vous annoncez donc la couleur de ce Conseil Municipal de rentrée. Vous osez engager la collectivité en faisant voter une plainte en diffamation contre vos opposants politiques. Mais, sérieusement, est-ce que vous n'avez pas autre chose à faire ? Vous me refusez la protection fonctionnelle alors que je suis menacée de mort et vous utilisez la protection fonctionnelle pour votre adjoint qui, sur les réseaux sociaux, et en Conseil, raconte les pires outrances. J'ai été traitée de « petite fille de Pol Pot et de Staline », de « terroriste » par Monsieur BOLZAN. Monsieur BRIAND a parlé à l'égard de ma famille politique de « cinquième colonne », reprenant des théories complotistes. Allez-vous, Monsieur MOUDENC, siffler la fin de la récré ? Le niveau calamiteux de votre campagne et votre fébrilité flagrante montrent bien que vous ne savez plus quoi faire pour rester accroché au pouvoir.

En plus de toutes ces histoires de magouilles, vous êtes le Maire de l'inaction écologique. Où est passé le chapitre 1 dont vous étiez censé avoir la délégation sur l'écologie ? Absent depuis quatre ans. Les subventions aux associations d'éducation à l'écologie ont quant à elles baissé. Votre action n'est pas différente de celle du gouvernement qui a sacrifié le Fonds vert et entériné la loi DUPLOMB. De votre côté, c'est du greenwashing à tous les étages. Nous allons voter la compensation écologique de la Jonction Est qui, je le rappelle, en plus de nous coûter « un pognon de dingue », va artificialiser 20 hectares de terres. Et, quelle blague, aujourd'hui, quand vous osez nous faire voter une compensation sur des terres qui existent déjà ? Idem pour un plan 100 000 arbres bidon, des cours oasis insuffisantes et des brasseurs d'air toujours pas installés dans les écoles. À croire qu'il n'y a que dans ce Conseil Municipal que les moulins à vent sont présents.

Monsieur MOUDENC, le grand mouvement populaire initié le 10 septembre rassemble des centaines de milliers de personnes et bientôt des millions à travers la France. Toulouse est l'une des villes où la mobilisation est la plus importante du pays. Le message politique du mouvement social est très clair : ras-le-bol des politiciens qui squattent les postes de pouvoir depuis des décennies et qui défendent leurs propres intérêts et ceux des riches, tout en attaquant les biens communs, les services publics et la dignité des plus faibles. Marre des élus véreux, des affaires, des magouilles, des politiques antisociales et antiécologiques, de la casse des services publics. Marre des élus qui vendent les biens publics et marchandisent tout, car le profit infini du privé est tout ce qui les intéresse. La mobilisation populaire montre que les gens ne veulent plus de votre politique ni des magouilles. Il est temps de décrocher le téléphone. Et de vous trouver un nouvel emploi, espérant qu'il ne sera pas fictif puisque la fin du règne approche.

MONSIEUR LE MAIRE : Quelle honte ! Quelle honte, Madame, de vous entendre. Qui demande la parole ? J'espère, avec un niveau un peu plus élevé, Monsieur LE TEXIER**.**

M. LE TEXIER : Je voudrais d'abord dire un petit mot sur le débat d'orientation budgétaire que nous allons avoir dans quelques minutes. On peut vous reconnaître, Messieurs MOUDENC et BRIAND, une constance, c'est celle de vouloir maintenir à la Ville, depuis dix ans, une façade de chiffres de

gestion flatteuse. Mais, sous le vernis de la façade, chaque année repeinte depuis dix ans, les murs de notre institution se lézardent chaque année un peu plus, plus sûrement qu'au passage d'un tunnelier. Car, ces murs, ce sont les femmes et les hommes qui font le service public, ce sont nos agents. Et, cette année, avec un nouveau budget d'austérité, ce sont elles et eux qui trinquent et par là même le service public qu'elles et ils rendent. Expliquons ce que vous faites. Comme la population ne cesse d'augmenter, vous maintenez des montants d'investissement élevés – ce qui est positif et ce que nous saluons. Mais voilà, plus d'habitants à servir d'un côté, +7 % sur les quiatre dernières années, plus d'équipements à faire tourner de l'autre. C'est une double raison d'augmenter les effectifs de nos services pour maintenir leur qualité. Eh bien, que nous disent les rapports sociaux uniques de la collectivité, dont celui que nous votons aujourd'hui pour l'année 2024 ? C'est qu'entre 2021 et 2024, nous avons perdu 387 postes équivalents temps plein – presque 5 % de baisse de nos effectifs. Voilà ce que Monsieur BRIAND appelle, en commission, je le cite : « la stabilité des effectifs ». +7 % de population, des crèches, des écoles, des gymnases qui se construisent et 5 % d'agents en moins. Résultat, les habitants de Bonnefoy voient leur bibliothèque fermée le samedi ou la moitié des vacances scolaires. À Bagatelle, c'est carrément toute la bibliothèque qui ferme des mois parce qu'il nous manque du personnel d'encadrement, alors que les habitants voient par la fenêtre les bibliothécaires qui aimeraient les accueillir. Vous réduisez des créneaux de piscine, vous supprimez des créneaux d'ouverture au public dans nos musées pour les passer aux scolaires. Nos ATSEM dans les écoles doivent faire le travail des animateurs manquants, etc. Et, en parallèle, là encore, élèves zélés du Macronisme que vous êtes tous deux, vous accentuez la pression sur les agents restants, vous refusez de prendre en compte les préconisations de santé Prevaly, vous réallouez d'office les agents qui n'ont pas trouvé de place dans le dispositif Proxima. Vous durcissez les sanctions, vous interrompez les CDD en cours, couvrant certains managers toxiques qui osent dire à nos agents, nous avons eu des témoignages directs : « vous n'êtes pas content, portez plainte ». Résultat : 2 fois plus de départs entre 2024 et 2025 qu'entre 2023 et 2024, et un taux d'absentéisme qui augmente. Nos agents ne quittent pas leur travail par plaisir, Monsieur MOUDENC, ils le quittent quand ils en souffrent. Et nos agents sont le service public. Maltraiter l'un, c'est maltraiter l'autre. Être Maire de Toulouse, pour moi, c'est promouvoir tout le contraire de cette culture de la peur et de l'autoritarisme que vous laissez se diffuser dans le management. C'est croire en nos 9 300 agents rien que pour la Ville. Garantir leur engagement par leur épanouissement. Cela fait dix ans que vous avez dégradé, avec constance, les conditions de travail de la grande majorité des agents et instauré la défiance comme principe managérial. Il est temps de tourner cette page.

Et j'en viens à un autre sujet douloureux sur lequel nous vous voyons adopter un traitement insensible et partial. Je veux parler du drame en cours à Gaza. Lundi était un moment historique. La France a enfin reconnu l'État de Palestine que vous-même appeliez de vos vœux, Monsieur MOUDENC. Reconnaissance quelque part qui vous oblige encore plus, même si être le témoin du massacre et de la famine forcée de centaines de milliers d'êtres humains aurait déjà dû être largement suffisant. Mais, pour vous, peut-être, là, il ne s'agit plus seulement d'apporter notre soutien à un peuple, mais, s'il vous fallait cela, à un État. Un État envahi dont le gouvernement NETANYAHOU bafoue tous les droits. Nous espérons ainsi qu'enfin vous allez enfin changer de regard sur la situation en Palestine et nous vous tendons la main aujourd'hui de manière constructive, grave et responsable. En effet, pour la première fois, depuis le début du mandat, l'ensemble de l'opposition s'est jointe à nous en co-signant le vœu qui vous est proposé en fin de Conseil. Toutes et tous, autour de moi, nous vous offrons la possibilité de faire un geste, ne serait-ce qu'un geste, parmi toutes les possibilités que nous vous tendons dans ce texte : geste financier, geste logistique, geste symbolique. Mais, au moins, un geste envers Gaza, comme vous avez su le faire pour d'autres États, d'autres conflits, d'autres drames humains. Je liste ces possibilités : soutien aux ONG, demande de protection diplomatique de nos ressortissants, illumination de la façade du Capitole aux couleurs de la Palestine, levée du drapeau, intensification de notre partenariat avec Ramallah en place depuis 2009 et qui s'étiole, aide financière, contrôle des contrats passés avec Israël. Choisissez. Pour reprendre les mots exacts du Président de la République à la tribune de l'ONU : « La guerre qu'Israël mène à Gaza n'a que trop duré. Les dizaines de milliers de victimes civiles palestiniennes n'ont aucune justification, aucune explication ». Fin de citation. Reprenons ces mots ensemble et faites un geste, au moins un en direction de Gaza. Sortez de votre inaction qui entache déjà depuis de longs mois l'histoire de notre ville.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, au nom des élus socialistes et communistes et des dizaines de milliers d'électeurs que nous représentons dans cette ville, je veux parler des Toulousains et des Toulousaines. Ce que vous n'avez pas fait, Monsieur le Maire, vraiment, et nous ne sommes pas là pour arbitrer votre combat, parfois désagréable, avec la France insoumise. Et donc, moi, je ne donnerai pas plus de hauteur ou de réponse à ce combat-là. Mais je voudrais signifier le fait que, pour nous, Toulouse est une ville populaire et nous voulons une ville en commun, heureuse et populaire. Vous avez cité, dans votre intervention, Monsieur le Maire, le fait que les difficultés étaient importantes pour les collectivités. C'est vrai, mais rien sur les Toulousains. L'aggravation de la pauvreté. Vous citez les rénovations et le plan urbain qui avance, mais vous ne dites rien sur l'année noire que représente 2025 en termes de construction de logements. Ce n'est pas le parti communiste ou le parti socialiste qui vous interpelle. Ce sont les aménageurs, c'est la CNL, ce sont les associations de locataires, ce sont les bailleurs. Aujourd'hui, il est difficile de se loger à Toulouse et pour les jeunes ou les couples avec enfants. Donc il y a une situation que vous décrivez très facile, mais qui est au contraire difficile. Et nous vous l'avons dit tout au long du mandat, notre opposition est constructive. Notre souci, à nous, ce n'est pas les effets d'annonce, ce n'est pas les petites bassesses, c'est l'idée de répondre aux besoins des Toulousains et Toulousaines. Et je le redis, vous n'êtes pas au rendez-vous.

Sur la sécurité, vous évoquez les conflits, les tags, mais, enfin, il y a eu plusieurs morts violentes durant l'été, à Toulouse. Des mobilisations de policiers sur le manque de moyens. Encore une fois, nous vous disons : « vous n'avez pas été au rendez-vous pour que nous ayons la présence policière suffisante vis-à-vis des Toulousains ». Monsieur MOUDENC, je ne sais pas comment vous qualifier. Est-ce que vous êtes le François BAYROU ou l'Emmanuel MACRON de la droite toulousaine ? Votre majorité, c'est la même que dirigeait François BAYROU, que s'apprête à diriger Sébastien LECORNU, ou que représente Emmanuel MACRON. Et quand vous parlez de technostructure, franchement, vous dénoncez une technostructure nationale, mais qu'est-ce qui se passe autour de vous ? Ce ne sont pas les agents de la Ville de Toulouse. Vous avez salué la police municipale. Nous, nous voulons saluer l'ensemble des agents de la Ville de Toulouse qui travaillent pour le bien de nos concitoyens.

Mais, enfin, autour de vous, dans des propos liminaires, rien sur la canicule ; rien sur la situation sociale –30 000 manifestants à Toulouse, beaucoup de salariés de la Ville aussi, ou alors des familles, des salariés de la Ville ; rien sur les difficultés de la rentrée. Et, franchement, je crois que la proposition que nous vous avons faite tout au long de ce mandat, on approche vers la fin de votre mandat, mais de travailler avec l'opposition pour une réponse constructive n'a pas été entendue.

Lors du premier Conseil Municipal, vous aviez conseillé à votre majorité d'écouter l'opposition. Je ne sais pas si, dans les quelques mois qui viennent, vous le ferez, mais, Monsieur MOUDENC, nous allons aborder le DOB. Vous avez dit l'incertitude vis-à-vis du gouvernement, du futur gouvernement ou des choix nationaux. Nous redisons ici que vous avez fait le choix, y compris sur l'eau, en rompant votre promesse d'être l'eau la moins chère de France – nous ne sommes plus l'eau la moins chère de France au bout de votre mandat –, d'augmenter tous les tarifs. Là-dessus aussi, nous vous conseillons, dans ces derniers mois de votre fin de mandat, de décider autrement. D'entendre que Toulouse est une ville populaire et que Toulouse a besoin, aussi, d'être une ville heureuse et qu'il n'y a pas que des gens qui vont bien. François BRIANÇON, à son arrivée dans notre Conseil Municipal, vous avait interpellé sur cette situation : pensons la ville pour toutes et pour tous. Voyons ce qui va bien, vous avez raison, il faut le saluer, mais ne fermons pas les yeux sur ce qui va mal. Donc, nous vous le redisons, nous sommes à votre disposition, à la disposition des Toulousains pour travailler dans ces derniers mois de mandat, travailler à répondre aux besoins de chacun et de chacune.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre ESPLUGAS-LABATUT.

O. MAURIN : Excusez-moi.

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, Madame MAURIN. Allez-y, Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je suis de retour pour participer à ce simulacre de Conseil Municipal que vous avez transformé, depuis cinq ans, en chambre d'enregistrement. Vous interdisez de fait aux élus d'opposition de développer une pensée construite, des analyses argumentées, car vous limitez le temps de parole de manière abusive et contraire à la jurisprudence. Même dans le journal municipal, j'ai moins de caractère que pour faire un tweet. Et alors que je devrais bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire du fait de mes handicaps, vous allez sûrement encore me couper avant la fin. Suspense. Dans ce cas, en tout cas, retrouvez-moi sur ma chaîne YouTube odilemaurin.fr. Vous usez de mon temps de parole, Messieurs, en riant.

Alors je vais commencer par parler de quelque chose de vraiment important. Je vais parler de l'horreur absolue. Toutes les personnes de conscience sont horrifiées par la destruction de Gaza, la guerre génocidaire en cours, le blocus humanitaire, les massacres d'enfants et la famine organisée. Toulouse, ville de tolérance, ne peut rester silencieuse face au génocide en cours. C'est pourquoi, avec l'Assemblée des quartiers, je demande au Conseil Municipal de suspendre le jumelage entre Toulouse et Tel-Aviv. Affirmons le refus de la barbarie et exigeons le respect du droit international. Face au génocide, le silence du monde est plus effrayant que le bruit des bombes. Votre silence sur le sujet, Monsieur le Maire, et votre refus d'accueillir l'exposition de Médecins sans frontières (MSF) consacrée à Gaza illustrent la double pensée qui caractérise votre mandat. Avez-vous lu *1984* d'Orwell ? La double pensée, c'est cette capacité à accepter simultanément deux points de vue opposés et mettre en veilleuse tout esprit critique. C'est connaître et ne pas connaître, émettre des mensonges soigneusement agencés avec une absolue bonne foi, répudier la morale alors que l'on se réclame d'elle, ou « la guerre, c'est la paix », « la liberté, c'est l'esclavage » et « l'ignorance, c'est la force ». Aujourd'hui, la dystopie, ce n'est plus 1984, c'est 2025. L'extrême centre que vous représentez, illustre parfaitement cette double pensée. Comme vos amis, MACRON, RETAILLEAU, BAYROU, vous ne cessez d'émettre des mensonges soigneusement agencés. Vous vous présentez comme humaniste, mais vous continuez à défendre Israël et sa politique génocidaire, et vos adjoints reçoivent des ministres du gouvernement d'extrême droite de NETANYAHOU. Vous aimez la démocratie, mais vous la salissez quotidiennement. Entre les complots de votre première adjointe, votre cabinet qui a travaillé à votre réélection aux frais du contribuable, comme l'a démontré *Médiacité*, votre emploi fictif à Bercy, vos cadeaux aux promoteurs, comme le million d'euros pour des terrains pollués au plomb donné à Kaufman & Broad – groupe immobilier mis, par ailleurs, en examen pour corruption –, et le clientélisme, ça ne peut m'empêcher de penser à « Balkanyland ». Et on espère que cela finira, comme pour votre ami SARKOZY, derrière les barreaux.

Après six mois d'arrêt maladie, et bien qu'encore fragilisée par mon burn-out autistique lié aux conditions déplorables d'exercice de mon mandat, je vais tenter quelques interventions aujourd'hui. Cela fait plusieurs mois que je ne suis plus en état d'étudier sérieusement les délibérations à cause de vos entraves. Alors que, depuis cinq ans, vous me refusez les moyens nécessaires pour exercer ce mandat à égalité avec les élus valides, le Conseil d'État a jugé, il y a 14 mois, que la Métropole devait enfin payer les heures d'accompagnement. Depuis, vous organisez un harcèlement administratif et vous n'avez toujours pas payé la totalité. Minable ! Et s'il ne s'agissait que de moi… Mais c'est chaque jour que les personnes âgées, les personnes handicapées constatent que vous n'avez aucun scrupule à les mettre en danger avec les nombreux chantiers en ville pour lesquels vous laissez les entreprises faire n'importe quoi, sans respecter les réglementations accessibilité et sécurité. Pourtant, vous dites aimer les personnes âgées, pas les plus pauvres, celles qui meurent littéralement de chaud dans des appartements minuscules et pour lesquelles vous avez refusé, il y a deux ans, d'aider les bailleurs sociaux à financer l'installation de ventilateurs de plafond pour éviter des morts supplémentaires. En 2024, c'était près de 500 morts de la canicule en Occitanie. Combien, en 2025, à Toulouse, à cause de votre inaction ? Alors que, depuis octobre 2023, vous avez la possibilité de prendre des arrêtés pour protéger la santé publique et donc, protéger les habitants les plus fragiles des « logements bouilloires ». Vous êtes un adepte de la double pensée, dire et faire une chose et son contraire. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre ESPLUGAS-LABATUT.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, nous vivons en ce Conseil Municipal de septembre un moment paradoxal. Alors que nous entrons en pleine campagne des élections municipales, vous savez tous que les élus appartenant à la majorité sortante n'ont pas le droit, au vu de la loi, d'évoquer ni le bilan de cette majorité ni leur projet pour la prochaine mandature. Et si l'on comprend naturellement bien la logique de cette législation qui consiste à organiser une compétition électorale équitable entre les différentes listes en présence, il y a quand même une forme de paradoxe à ce que dans une période où les Toulousains sont appelés à s'intéresser plus que de coutume à la vie politique locale, il y a un paradoxe à ne pas pouvoir leur dire à quel point leur ville, notre ville, a été transformée au cours des douze dernières années et à ne pas pouvoir leur expliquer que cette transformation va se poursuivre. Le paradoxe est d'autant plus fort que nos opposants, à l'instant, se sont, au cours de cette séance, abondamment répandus sur ce bilan et ont critiqué la manière dont nous concevons Toulouse pour les prochaines années et que, donc, je ne suis pas en mesure de leur répondre si je veux scrupuleusement respecter la loi. Je dois avouer cependant que j'aurais été tenté d'opposer à ceux qui critiquent notre bilan, par exemple en matière d'écologie, que cela mérite mieux que de se faire cuire un œuf sur les Ramblas, comme Antoine MAURICE a cru bon le faire cet été, sans d'ailleurs que cet œuf soit entièrement cuit, pour tenter de démontrer en toute mauvaise foi qu'il faisait chaud au centre des allées, oubliant de faire quelques mètres sur les côtés ombragés où il aurait pu se rafraîchir.

Mais, comme on ne peut pas faire non plus comme si les élections municipales à venir n'existaient pas et que tout le monde ici les a en tête, spécialement à gauche, tant les négociations, je n'ose dire les compromissions sont intenses pour composer une, deux ou trois listes, selon une mécanique d'ailleurs bien obscure, incluant par exemple le tirage au sort ou des jeux de pouvoir dignes de la série télé *Baron noir* sont présents. « Je pose un préalable sur la tête de liste à la Ville, mais si tu veux, je te laisse la Métropole. » « Je viens avec tel parti, mais je pose un veto sur tel autre ». Je me suis donc intéressé, pour préparer ce Conseil Municipal, à une citation, cet été, du coordinateur de la France insoumise, Manuel BOMPARD. Je cite Manuel BOMPARD « La France insoumise veut faire des communes un laboratoire de sa radicalité », avec, pour référence, l'épisode sanglant de 1871 de la Commune de Paris. Pardonnez-moi, mais j'en ai froid dans le dos. Je passe sur le fait que les municipales, pour les partisans de LFI, ne représentent pas d'enjeux propres et ne sont qu'un tremplin pour l'élection présidentielle – ce qui relève déjà d'une vision jacobine qui n'est pas la nôtre. Surtout, sur le fond, si les municipales ne sont qu'un « laboratoire de la radicalité de LFI », eh bien, oui, si ce parti remporte ces élections, nous aurons, pour prendre un exemple de cette radicalité, une police municipale désarmée, si l'on en croit les propos de Mathilde PANOT, comme d'ailleurs peut-être aussi une police nationale désarmée, et ce sera le prélude à tous les désordres.

Sur ce sujet de la police, aussi bien nationale que municipale, je voudrais saluer l'action des forces de l'ordre qui, lors des nombreuses manifestations que connaît Toulouse et auxquelles participent l'ensemble des forces de gauche, celles-ci sont systématiquement provoquées au cri de « ACAB ». Les initiés présents dans cette salle, qui participent aux manifestations, savent ce que cela veut dire. Les autres apprécieront la formule : *all cops are bastards, c*'est-à-dire « tous les flics sont des bâtards ». Et ainsi ceux-ci font preuve de patience infinie. Immanquablement, ces manifestations, à la fin, dégénèrent et tournent au chaos, comme ce fut le cas encore les 10 et 18 septembre dernier. Heureusement que la police est présente pour rétablir le calme et l'ordre.

Au demeurant, sur ce sujet de la police municipale, certains membres de la gauche locale – et je pense ici à Maxime LE TEXIER, dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux –, ceux-ci ont cru bon de lancer une polémique selon laquelle nous aurions diffusé dans le quartier de Saouzelong, en même temps et selon des canaux institutionnels, à la fois un document d'information municipale avec une pétition visant à rejeter le désarmement de la police municipale. Sur ce point, je n'ai pas d'autres choses à dire que ces deux actions sont distinctes et que le flyer sur le rejet du désarmement de la police municipale a été distribué par nos militants. Oui, nous avons des militants, indépendamment de tout canal institutionnel. Et toute autre interprétation à ce sujet est erronée et relève du mensonge. Il se trouve, j'aurais pu venir en appui, que nous avons reçu un mail du directeur de la société qui distribue le flyer institutionnel. Je cite juste sa conclusion : « il est hors de question pour nous qu'on laisse

planer le doute que notre société puisse avoir distribué en même temps un document d'information citoyenne et un document de nature propagande politique ».

Au-delà du sujet sur le désarmement de la police municipale, si les municipales, je reprends mon idée, sont un « laboratoire de la radicalité de LFI », sans doute aurons-nous encore droit à la mise en œuvre d'une proposition, je dirais une proposition « hallucinante » formulée par le candidat LFI à la Mairie de Toulouse, François PIQUEMAL, aux universités d'été de son parti – universités d'été de son parti, bien sûr, pour l'organisation à laquelle, je n'en doute pas, ses collaborateurs parlementaires n'ont pas participé, même si je note que des articles de presse viennent jeter le trouble sur ce point. Sa proposition hallucinante est qu'il faudrait procéder à l'expropriation d'une personne propriétaire de trois logements. Oui, expropriation d'une personne propriétaire de trois logements. Vous avez bien entendu.

Pour conclure sur le risque que nous courrons si LFI remporte les élections municipales, je voudrais reprendre une autre citation de Manuel BOMPARD avec laquelle je suis d'accord, pour tout vous dire. Je cite Manuel BOMPARD : « on ne cherche pas à être bons gestionnaires ». On ne saurait mieux dire. J'aurais pu également aussi m'interroger si, dans le cadre d'un programme commun hypothétique entre les Socialistes et les Verts, ceux-ci mettaient dans la corbeille de la mariée la question de la LGV. Tous les élus écologistes ont en effet signé des pétitions contre la LGV, ont engagé des recours contentieux contre cette ligne en demandant encore, cette semaine, devant le tribunal administratif, la suspension des travaux au nord de Toulouse, en faisant ainsi courir le risque à notre ville d'être la seule métropole éloignée des centres de décision, tandis que, je le rappelle, ce projet est, logiquement, soutenu par la Présidente de Région socialiste, Carole DELGA. À moins qu'il n'y ait qu'une chose qui intéresse les socialistes et les écologistes, c'est la tête de liste. Et, comme les deux partis la veulent, je leur souhaite bon courage.

Notre opposition archipélienne, écologiste, LFiste a entamé une chasse aux conflits d'intérêts. Et, partant de là, aussi, il faut bien le dire, une chasse aux sorcières en dénonçant ceux qui se cacheraient derrière ces conflits d'intérêts, quitte, d'ailleurs, à tout mélanger et à faire un amalgame entre des sujets très différents. Alors, je ne vais pas tout reprendre, mais je vais en reprendre certains d'entre eux. Parmi ceux victimes de cette vindicte figure Thierry SENTOUS. Thierry SENTOUS a fait l'objet d'un tweet digne de l'époque peu glorieuse du maccarthysme de la part d'Hadrien CLOUET. Et ce tweet a été repris par Agathe ROBY. De quoi Thierry SENTOUS se serait-il rendu coupable ? Dans ses fonctions de journaliste à France 3, Thierry SENTOUS a traité un sujet sur la construction de logements neufs à Toulouse. Mais on voudra bien me dire en quoi traiter un tel sujet, au demeurant validé par sa rédaction, parce que Thierry SENTOUS n'est pas seul dans l'exercice de ses fonctions, en quoi ce sujet est incompatible avec son mandat d'élu qui de surcroît, son mandat d'élu qui ne touche pas à la question du logement ? Agathe ROBY s'est crue obligée d'enchaîner en me visant personnellement parce que j'assure un cours à l'université sur les politiques culturelles publiques et cela serait incompatible avec ma délégation. Mais en quoi faire profiter mes étudiants de mon expérience dans le milieu culturel serait-il contraire à une quelconque déontologie ? Tous les jours, dans le cadre de ce master 2 culture, les étudiants bénéficient de l'expérience de professionnels de la culture. Et moi, alors que je suis un professionnel de l'enseignement avec une expérience dans le domaine de la culture, je ne pourrai pas le faire ? Alors, et cela a été évoqué, aussi, dans ce Conseil Municipal, ces dernières semaines, vous avez concentré vos flèches sur Laurence ARRIBAGÉ et les subventions qu'elle aurait fléchées en faveur du Stade Toulousain Tennis. D'abord, dans cette affaire, je voudrais préciser, je ne sais plus qui s'était interrogé – c'est Agathe ROBY – sur le fait que nous avons déposé plainte. Oui, nous avons déposé plainte contre X dès le 19 juin dernier auprès du procureur de la République pour abus de confiance. D'ailleurs, en ma qualité d'adjoint aux affaires juridiques, c'est moi-même qui ai porté ce dossier. Ensuite, vous reprochez à Laurence ARRIBAGÉ de ne pas s'être déportée parce que son fils, Théo, est licencié au Stade Toulousain Tennis. Alors, sans doute, si l'on suit la pratique actuelle des déports qui, par un excès de précaution, conduit à se déporter chaque fois qu'il existe un quelconque lien avec l'objet du dossier à traiter, alors, oui, elle aurait pu se déporter. Toutefois, rien, juridiquement ne l'y obligeait. Son fils n'est que simple licencié au Stade Toulousain de tennis. À aucun moment, ni les textes ni la jurisprudence n'estiment qu'on est en présence d'un conflit d'intérêts s'il existe un lien avec un simple membre d'une association et non avec

un dirigeant de ladite association. Donc, non, sur ce sujet, vous n'êtes pas fondés à dénoncer un conflit d'intérêts et vous ne faites que pratiquer l'amalgame.

Mais vous n'avez pas hésité à aller plus loin. Lors d'une conférence de presse tenue au mois de juin dernier, Monsieur PIQUEMAL et Madame ROBY ont tenu des propos que je vais citer. La Mairie, je cite, est qualifiée de « clientéliste », de « corrompue » et de « balkanyland ». Et vous avez répété encore ces accusations aujourd'hui. Ces accusations sont non étayées, tenues gratuitement, sans preuve. J'ai envie de vous dire : « Mais qui ? Quand ? Comment ? » Et elles sont graves et inacceptables. Je vous le dis solennellement, nous ne nous laisserons pas faire, nous ne laisserons rien passer. Nous attaquerons en justice tous les propos diffamatoires, comme nous le ferons lors de ce Conseil Municipal concernant les propos que je viens de citer, et comme cela a été fait par ailleurs par le Maire à l'encontre de Monsieur PIQUEMAL à propos de l'accusation, pourtant déjà repoussée par la justice, d'emplois fictifs. De la même manière, Sacha BRIAND se réserve le droit d'engager une action en justice concernant les propos d'Agathe ROBY selon lesquels Sacha BRIAND, je cite : « a fait payer les habitants pour la campagne de Jean-Louis MOUDENC en faisant payer à la collectivité des sondages IFOP ». Je suis désolé, mais ces propos ne sont pas acceptables et n'ont rien à voir avec le légitime droit de l'opposition de s'exprimer et de critiquer la majorité. Si, toutefois, lors de ce Conseil, Madame ROBY veut bien considérer que cette formulation est plus que maladroite, cela permettrait de passer à autre chose et d'éviter d'encombrer inutilement les juridictions. La porte est donc ouverte. Enfin, Madame ROBY, Madame MAURIN ont fait allusion à la plainte déposée par Anticor devant le procureur de la République de Toulouse. Je n'ai aucun commentaire à faire, si ce n'est que nous attendons sereinement les suites de cette plainte décidée par la procureure d'Auch, saisie désormais de ce dossier. Et je vous engage d'ailleurs à en faire de même, faute, en l'état, d'information complémentaire.

Monsieur LE TEXIER, en particulier, Madame MAURIN ont dénoncé le supposé silence de Jean-Luc MOUDENC face au drame palestinien, voire même le fait que Jean-Luc MOUDENC aurait fait le choix de se retrouver du côté de Benyamin NETANYAHOU contre le peuple de Gaza. C'est un sujet sur lequel j'ai envie d'être prudent tant il ne faut pas importer en France et ici, à Toulouse, les tensions qui sévissent au Proche-Orient. Et je ne suis pas certain que le fait pour un candidat LFI à la Mairie de Toulouse, en la personne de François PIQUEMAL, de s'embarquer dans une flottille pour Gaza soit la bonne méthode pour ne pas importer ce conflit en France et à Toulouse. Je ne suis pas certain non plus que hisser le drapeau palestinien au fronton d'une mairie, comme l'a proposé imprudemment le patron du PS, Olivier FAURE – ce qui, au demeurant, est contraire au principe de neutralité, ainsi que l'ont jugé à plusieurs reprises les juridictions –, je ne suis pas certain que cela apaise les tensions. Je voudrais simplement, sur ce point, vous renvoyer à la prise de position de Jean-Louis MOUDENC exprimée sur X dès le 29 mai 2024. Je cite ledit tweet : « La guerre de NETANYAHOU est une impasse. Le Hamas est une impasse. Ne pas le rappeler est une forme de tromperie. J'exhorte à la libération des otages, à la fin de la guerre. J'en appelle à la construction d'un État palestinien souverain et respectueux de la liberté de son peuple et d'Israël, préalable indispensable à la reconnaissance de celui-ci. L'obscurantisme ne sera jamais une solution ». Je n'ai rien à ajouter sur ce point, si ce n'est, peut-être, pour répondre à Madame MAURIN qui faisait référence à l'exposition de MSF qui était prévue pour janvier 2025, qui était consacrée à Gaza, au sein de l'espace de diversité : cette exposition, je dois le dire, nous est apparue pour le dire gentiment, quelque peu défectueuse dans sa contextualisation, en ne consacrant que quelques lignes au massacre du 7 octobre et sans mentionner la nature terroriste du Hamas. Nous regrettons que Médecins sans frontières ait refusé toute discussion pour mieux contextualiser son exposition qui, en l'état, n'aurait fait que provoquer des troubles à l'ordre du public et pour le moins susciter une gêne.

Il a été fait référence, également, lors de ce Conseil Municipal ou par François BRIANÇON dans son blog, à une critique sur la réduction des heures d'ouverture des bibliothèques. Comme si, une fois de plus, nous étions les méchants pourfendeurs de la culture et, en tant que vilains libéraux, nous y prenions un malin plaisir. Une fois de plus, je ne peux que le répéter, nous sommes obligés de tenir compte d'une situation budgétaire donnée, comme un ménage lambda. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous adaptons l'offre de services à la situation budgétaire qui doit intégrer une baisse de 28 millions d'euros des dotations de l'État et qui nous impose donc un effort massif d'économie. Si

effectivement nous avons réduit les heures d'ouverture de certaines bibliothèques de quartier, c'est uniquement pendant les périodes de faible affluence, pour les bibliothèques les plus fréquentées ainsi que celles des quartiers défavorisés. Car, oui, nous sommes soucieux, contrairement à ce que vous pensez, de poursuivre une politique sociale. Les amplitudes des horaires ont été maintenues. Nous avons fait le choix d'exclure toute fermeture définitive. J'ajoute encore que l'accueil des scolaires est garanti, même lors des fermetures temporaires. Aussi, sur ce dossier, je voudrais rappeler que Toulouse est dotée d'un réseau dense de 22 bibliothèques, soit quand même un ratio de 4,3 bibliothèques pour 100 habitants – ce qui nous place devant Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux ou Marseille. Et pourtant, je n'ai pas le souvenir que, sur ce point, sur le mandat précédent de Pierre COHEN, il était décidé un quelconque chantier d'ouverture de nouvelle bibliothèque.

Je suis hésitant à évoquer l'anecdote que je voudrais vous raconter maintenant, mais je ne résiste pas à ce plaisir. Il me reste cinq minutes donc ça devrait passer. Notre opposition a cru bon de faire un tweet sur un sujet, mais vraiment dérisoire à propos des bibliothèques, sur le fait que le livre de Jean-Luc MOUDENC, *Promenade toulousaine*, a été mis en avant à la bibliothèque Cabanis – c'est le groupe AMC, pour être précis. Archipel municipaliste citoyenne y a vu la mise en œuvre d'une directive municipale venue directement du Capitole au plus haut niveau. Soyons sérieux, vous imaginez Jean-Luc MOUDENC demander aux directeurs des bibliothèques de mettre en avant son livre ? Ce sont, bien sûr, les conservateurs de la bibliothèque qui le décident. Et il y a peut-être au demeurant une raison, c'est que ce livre figure, a-t-on appris à cette occasion, parmi les plus demandés.

François BRIANÇON, pour le citer, a cru bon de lancer également sur X une polémique selon laquelle la façade du Capitole aux couleurs de la lutte qui frappe le cancer des enfants, la façade du Capitole n'a pas été illuminée. Permettez-moi de dire, avec toute l'estime que je porte à François BRIANÇON, que ses propos sont particulièrement déplacés et participent d'une instrumentalisation politique indigne compte tenu du sujet en question. Ce sujet doit être traité par la collectivité avec sérieux, consistance, constance et humanité. Quels sont les éléments factuels que l'on peut présenter dans ce dossier ? La Ville de Toulouse est saisie une douzaine de fois par an de demandes d'éclairer le Capitole pour des causes médicales. Et si l'on accepte à chaque fois, on court le risque de diluer l'importance de la cause. Si l'on sélectionne telle cause, et pas telle autre, on peut se demander pourquoi l'une et pas l'autre. C'est pourquoi nous avons décidé d'éclairer la façade de l'Hôtel de Ville une fois par an, le 4 février, à l'occasion de la Journée mondiale du cancer. Et, au-delà du symbole que constitue l'éclairage du Capitole, c'est sur le fond, évidemment, que ce type de sujet se traite. C'est à ce titre, par exemple, qu'une subvention, lors de ce Conseil Municipal, va être votée pour soutenir la création d'un jardin potager sur le toit de l'Hôpital des enfants. Nous menons, je voudrais aussi le préciser, toute l'année, dans le domaine de la santé, des actions concrètes du type expos caritatives, campagnes de vaccination et de prévention, et des partenariats avec des associations de soutien à la recherche et l'hôpital public. En ce septembre d'or, la souffrance des enfants ne peut être un argument de campagne, mais un appel à l'action et nous nous efforçons de répondre présents.

En conclusion, à l'heure où la politique nationale ne donne pas l'exemple et où les institutions politiques nationales font preuve d'instabilité et ne donnent pas des gages de certitude ni politique ni financière, il est un fait, en contrepoint, je voudrais reprendre les propos du Maire, que la République tient grâce aux territoires. Les collectivités territoriales et au premier chef la Ville et la Métropole de Toulouse incarnent un pôle de stabilité politique. Les différentes composantes de la vie politique nationale et locale savent effectivement travailler ensemble. C'est le cas dans cette majorité municipale qui est plurielle, en étant composée de membres des Républicains, de Renaissance, d'Horizon, de l'UDI, en attendant demain le Modem, pour ce qui est des partis politiques. Sans oublier pour moitié les représentants de la diversité de la société civile toulousaine. Cette volonté de travailler ensemble se manifeste encore à un autre niveau dans la gouvernance de la Métropole, puisque, on le sait, un pacte de gouvernance associe les mouvements politiques précités avec, en sus, notamment, le parti socialiste et les radicaux de gauche. Cette stabilité que j'évoquais, locale, elle est également financière puisque, cela a été dit, encore, par Jean-Louis MOUDENC lors de ses préliminaires, l'État n'a voté aucun budget en équilibre depuis 50 ans. Et nous votons quant à nous, conformément à nos obligations légales, chaque année, des budgets en équilibre, refusant la démagogie ambiante. Alors que la campagne des élections municipales à venir est dans l'esprit de chacun de nous, et c'est bien normal, et

que nous devons éviter des formules comme je l'ai lu encore hier sous une plume qui trempe dans le caniveau, qui est celle d'un candidat à la Mairie de Toulouse, François PIQUEMAL, qui explique qu'il s'agira de : « combattre à Paris comme à Toulouse la droite criminelle ». « La droite criminelle », ah oui, quand même… Quand j'ai entendu, lors de ce Conseil Municipal, Antoine MAURICE parler « d'éco blanchiment », quand j'ai entendu Madame ROBY parler, faire des amalgames sur toutes les supposées affaires, quand j'ai entendu Monsieur LE TEXIER parler de culture de la peur et de l'autoritarisme, quand j'ai entendu Madame MAURIN faire flèche de tout bois… Alors, juste sur Madame MAURIN, j'ai toujours évité de personnaliser le débat, mais vous avez fait allusion à votre situation comme quoi vous n'êtes pas correctement défrayée. Non, juste un mot. Je vous ai écrit en ce sens en vous précisant les pièces demandées, ça serait bien que vous nous renvoyiez correctement les pièces demandées, que vous remplissiez correctement les tableaux et ainsi on pourra vous rembourser les frais. Voilà, je ne veux pas entrer plus dans le détail, mais je veux préciser cela. Nous sommes en contact régulier sur ce point. Il n'y a aucun sujet dès l'instant où les choses sont carrées et en l'état, elles ne le sont pas toujours. Bref, quand j'ai entendu toutes ces vindictes dignes, une fois de plus, d'une campagne de caniveau, je formule le vœu que le produit de ces élections municipales ne remette pas en cause cet équilibre politique, économique et financier patiemment construit. Je vous remercie pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, Pierre ESPLUGAS. Quelques mots à la suite de propos extrêmement virulents ou polémiques que j'ai entendu. Madame MAURIN, vous avez dit que nous vivions un « simulacre de Conseil Municipal », que le Conseil Municipal était une « chambre d'enregistrement », que je pratiquais la limitation du temps de parole. Il me semble pourtant, si nous avons bien entendu, que tous les propos venus des bancs de l'opposition montrent bien que tout ce que vous dites est parfaitement faux. Nous avons un vrai débat. Il n'est pas toujours du niveau qu'il faudrait. Et je tiens à vous dire, Madame ROBY, que votre intervention vous déshonore. C'est une logorrhée de polémiques, de mises en cause et de provocations. Et vous imaginez bien que je ne vais pas m'abaisser à vous répondre, car nous pourrions effectivement vous répondre sans difficulté, point par point. Simplement, vous, Madame, qui méritez, je crois, le surnom de « Madame Caniveau » – en tout cas, c'est celui que je vais vous attribuer à partir d'aujourd'hui –, je tiens à vous dire que je vais faire analyser votre déclaration et que s'il y a matière à attaque en justice pour injure ou pour diffamation ou pour dénonciation calomnieuse, sachez bien que nous regarderons toutes les opportunités. Mais je ne vais pas vous faire le plaisir de m'abaisser à votre niveau, « Madame Caniveau ».

J'ai entendu un certain nombre de déclarations sur la situation en Palestine. Je remercie Pierre ESPLUGAS-LABATUT d'avoir établi la vérité. Car, effectivement, je ne suis pas silencieux. Je me suis exprimé clairement et à plusieurs reprises depuis maintenant quasiment deux ans, depuis l'abominable pogrom du 7 octobre dont personne ne parle plus d'ailleurs. Simplement, il y a une différence fondamentale entre la plupart d'entre vous, pas tous, la plupart d'entre vous qui siégez dans l'opposition et moi, c'est que je suis concentré sur le travail au service de Toulouse et des Toulousains, et que ma conception de l'engagement public et du mandat de Maire de Toulouse, ma conception, c'est de ne pas instrumentaliser un conflit sur lequel véritablement le Conseil Municipal de Toulouse mentirait aux Toulousains s'il faisait croire que nous puissions avoir quelque influence que ce soit pour orienter l'avenir. Quand on sait la situation compliquée au Proche-Orient qui existe maintenant depuis quasiment 80 ans, il me semble que nous devons pratiquer la nuance, l'observation des faits, parfois la retenue. Mais, en tout cas, on ne me trouvera jamais du côté de ceux qui utilisent le drame humain abominable que constituent les massacres perpétrés à Gaza par l'initiative du gouvernement israélien, on ne me trouvera jamais du côté de celles et ceux qui instrumentalisent ce grand malheur à des fins politiciennes, électorales, comme vous êtes un certain nombre à le faire. Je me concentre donc sur les dossiers toulousains.

Et d'abord pour m'étonner ou pour sourire sur la déclaration de beaucoup d'entre vous qui étaient en responsabilité entre 2008 et 2014, sur plusieurs sujets où vous nous accablez de reproches, où vous nous dites que nous ne faisons pas assez, alors que vous-même sur ces sujets-là, avez été d'une inaction totale. Vous parlez sécurité, Monsieur LACAZE, mais, entre 2008 et 2014, vous n'avez rien fait. Strictement rien fait. Et il a fallu que nous arrivions aux responsabilités pour que Toulouse se dote

d'une action en matière de sécurité, de tranquillité publique et de moyens dont elle n'avait jamais disposé. Donc, effectivement, le dernier à pouvoir nous donner des leçons à ce sujet, c'est vous et ceux de vos amis qui étaient en responsabilité dans cette maison.

En matière de bibliothèques, que n'entend-on pas ? La vérité, c'est que Toulouse est dotée de bibliothèques comme aucune autre ville de France. Je mets Paris à part, bien évidemment, en rapport avec sa population. Simplement, aucune des bibliothèques qui est en fonctionnement n'a été créée par vos soins. En l'espace de six ans, vous n'avez simplement fait qu'une chose, vous avez déplacé et rénové une bibliothèque existante. Et vous avez inauguré deux médiathèques que j'avais à l'époque programmées et engagées. La vérité, c'est que le service de la lecture publique à Toulouse, il est plus développé que partout ailleurs, hors Paris, et que les adaptations horaires auxquelles nous avons procédé et les adaptations de moyens maintiennent un très haut niveau de service, et maintiennent l'accès de tous les Toulousains à la lecture publique sur l'ensemble du territoire communal. Parce qu'effectivement, lorsqu'on a un besoin pressant de livres, ça peut arriver, après tout, et que, le matin, on va dans une bibliothèque du quartier qui n'est pas ouverte, on peut aller à la médiathèque Cabanis ou on peut aller dans la bibliothèque municipale du quartier d'à côté qui est ouverte. Donc je dénonce l'enfumage qu'un certain nombre d'entre vous et d'autres encore essaient de mettre en œuvre sur ce sujet depuis maintenant des semaines. Mais, bon, vous n'aviez rien fait en matière de bibliothèque, soyez les derniers pour donner des leçons.

Et c'est la même chose en matière d'écologie. En matière d'écologie, le bilan de la municipalité sur tous les items, sur tous les leviers d'action en la matière entre 2008 et 2014 est faiblissime. Nous faisons beaucoup plus pour transformer la ville face au dérèglement climatique. Même chose sur la politique cyclable où vous n'aviez quasiment rien fait alors que c'est nous qui sommes à l'initiative. Donc, sur tous ces sujets, vos leçons, gardez-les pour vous.

Et je dirai la même chose en matière d'école. En matière d'école, je me souviens ici même lorsque, à la place que j'occupe au Conseil Municipal aujourd'hui, Pierre COHEN a présenté le plan de rénovation des écoles. Ce plan était un plan de 60 millions d'euros pour l'ensemble du mandat et l'ensemble des écoles de Toulouse. Aujourd'hui, que faisons-nous ? Nous consacrons à la rénovation des écoles existantes 35 millions d'euros par an. Et, le budget d'investissement des écoles, nous l'avons multiplié par 2,5. Il n'y a pas deux et demi fois plus de petits Toulousains dans les écoles. C'est qu'effectivement nous avons un haut niveau d'ambition éducative, bien plus haut que le vôtre, à ce sujet, à l'époque. Et il en est de même pour la transformation des écoles existantes face au réchauffement climatique. Donc, là aussi, vous n'êtes pas crédibles quand vous dites que nous n'en faisons pas assez.

La situation des agents. La situation des agents préoccupe Monsieur LE TEXIER. Moi, j'ai deux chiffres à vous opposer, Monsieur LE TEXIER, pour démentir ce que vous avez dit et ce qu'ont dit d'autres élus de l'opposition qui ont abordé ce sujet. Lors de la journée dite « de blocage » du 10 septembre dernier, le taux de grévistes ici, dans notre collectivité, a été de 7 %. 93 % des agents n'ont pas fait grève. Et, huit jours plus tard, pour la grande journée de revendication du 18 septembre, le chiffre a été de 9 %. C'est-à-dire que 91 % des agents n'ont pas fait grève. Vous imaginez bien que si tout ce que vous avez dit tout à l'heure sur la souffrance des agents, sur les problèmes de ressources humaines était vrai, nous aurions eu, fort logiquement, des taux de grève bien plus élevés. Les agents, donc, ont démenti eux-mêmes vos propos polémiques et mensongers avant même que vous les exprimiez et que je vous réponde.

Monsieur LACAZE, vous avez dit : « il n'y a pas que des gens qui vont bien à Toulouse, vous oubliez de vous en occuper ». Mensonge, à nouveau. Je parlais de la politique de la ville. Ignorez-vous, Monsieur LACAZE, que ceux qui habitent les quartiers prioritaires sont les plus modestes des Toulousains ? Nous avons engagé un plan de rénovation urbaine à hauteur de 1 milliard d'euros. Vous n'en faisiez pas tant quand vous étiez adjoint au maire, Monsieur LACAZE. Ni vous ni vos amis. Et, outre le plan de rénovation urbaine, nous sommes extrêmement présents dans les actions de tous les jours, dans la vie de tous les jours. Et lorsqu'il a fallu, malheureusement, à cause des coups de boutoir financier que nous impose l'État, diminuer ici ou là des subventions, nous avons épargné les quartiers

politiques de la ville parce que, justement, ce sont les plus modestes qui y vivent. Et, lorsqu'on regarde les plus de 14 millions que nous avons distribués au titre des primes – des primes pouvoir d'achat, notamment pour aider les plus modestes à être acteurs et bénéficiaires de la transition énergétique et des investissements que celle-ci commande –, eh bien, là aussi, nous avons mis des critères qui font que les plus modestes sont aidés à Toulouse plus que dans toute autre métropole en France, y compris celles dirigées par vos amis et vos alliés. Vous avez parlé des tarifs. Nous avons épargné aux Toulousains le retour de l'inflation. L'inflation est revenue, eh bien, nous n'avons pas répercuté sur nos tarifs, sur la plupart de nos tarifs, l'inflation. Quand on regarde les tarifs de sujets dont vous avez parlé, c'est-à-dire l'école, les tarifs des CLAE, ils sont les mêmes qu'il y a dix ans. Et, pourtant, nous avons des frais supplémentaires. Lorsqu'on regarde le prix de la cantine, il est le même qu'il y a dix ans. Et, pourtant, l'inflation a provoqué une flambée, une flambée des produits qui servent à fabriquer des repas. Lorsque l'on regarde les tarifs dans la plupart des services publics qui sont des services publics municipaux, nous n'avons pas répercuté l'inflation. Parce que, justement, nous avons été soucieux des plus modestes. Vous avez parlé de crèches, vous avez parlé d'écoles. Quand on met son enfant à la crèche, à Toulouse, ce que l'on paie, cela représente 7 % du coût réel. Pourquoi nous le faisons ? Pourquoi 93 % du coût est pris en charge par la CAF et par la Mairie ? Parce que nous voulons que ça soit un service à caractère social et que nous savons que s'il n'était pas ainsi financé, les plus modestes seraient interdits d'accès à ce service. Et pour les CLAE, c'est la même chose. Les CLAE, nous y consacrons 45 millions d'euros par an. Ces CLAE, là, ils donnent lieu à une tarification qui représente, là aussi, 7 % du coût réel. Et, là aussi, la solidarité fait que le financement collectif permet aux plus modestes de bénéficier du service CLAE. Je pourrais multiplier à l'infini les exemples à ce sujet. Alors, effectivement, dans les discours que j'ai entendus du côté de l'opposition municipale avec des nuances, j'ai entendu beaucoup de contre-vérités et beaucoup de leçons émanant de celles et ceux qui, en ces matières-là, faisaient dix fois moins que nous, et sur tous ces sujets-là.

Mes chers collègues, nous avons donc terminé le temps des propos liminaires. Nous allons regarder les délibérations. Je vous indique que la délibération 4.11 est retirée pour un examen par un Conseil Municipal ultérieur. Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin dernier. En êtes-vous d'accord ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté à l'unanimité.

Vous avez reçu les décisions du Maire au titre de l'article L 2 122-23 du Code général des collectivités territoriales. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions là-dessus ? Je donne la parole à Madame HARDY.

I. HARDY : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, une interrogation sur la décision 8576 s'agissant de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux de l'église de Gesù au profit de l'association OGEC école Saint-Stanislas. Une question, donc. Quels sont en fait les conditions et les critères de mise à disposition de ces locaux ? Y a-t-il d'autres associations qui pourront en bénéficier ? Plus largement, ça appelle des interrogations de notre part sur les critères qui font que la Mairie décide de loger et d'accueillir des associations dans des locaux municipaux. Preuve en est, effectivement, l'exemple de la LDH, de la Ligue des droits de l'homme que vous n'avez pas souhaité reloger. Et, encore une fois, nous vous demandons de nous communiquer la liste de toutes les associations qui sont hébergées par la Mairie. Et quels sont les critères pour lesquels, en fait, vous décidez ou pas de l'attribution de locaux aux différentes associations.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Oui, alors, attendez. C'est la même question ? Bon, donc je vais d'abord répondre à notre collègue si vous le voulez bien. Bon, votre question est très large, vous demandez beaucoup de choses donc je vous propose que l'on vous réponde par écrit. Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci. Ma question est relative à la décision 8614, le domaine de Candie et la mise à disposition d'un espace à vocation commerciale pour comprendre de quoi il s'agit. Est-ce que c'est la guinguette qui a déjà été en place et dans ce cas comprendre pourquoi il y a une décision au 16 juillet puisque la guinguette était déjà à ma connaissance en place ? Donc, voilà, pour avoir des précisions. De quoi s'agit-il en termes d'espace à vocation commerciale ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Est-ce que Monsieur BOLZAN a les éléments pour donner des éléments de réponse à notre collègue ?

J.-J. BOLZAN : Merci, Monsieur le Maire. La mise à disposition, oui, c'est pour l'espace guinguette puisqu'on l'a remis en appel à candidatures parce que, la première fois, c'était pour ytois ans. Et donc, il y a une remise en jeu de cette guinguette. Est-ce que c'est bon ?

A. MAURICE : Alors, juste, est-ce que vous pouvez préciser ? Donc là, c'est le lancement d'un nouvel appel à projets pour les années suivantes à partir de l'année prochaine ? À partir de 2026.

J.-J. BOLZAN : Oui.

A. MAURICE : D'accord, OK. Trois ans également ?

J.-J. BOLZAN : Ça, on verra puisqu'il y a eu l'ouverture. Là, on va recevoir ceux qui ont postulé et donc on verra en fonction des investissements faits si c'est trois ans, quatre ans, deux ans, en fonction.

A. MAURICE : OK, merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc, nous prenons acte de ce compte-rendu. Madame HONVAULT, vous avez une question sur le compte-rendu également ? C'est sur le compte-rendu ou pas ? Non. D'accord, OK, donc vous attendez un petit peu…

C. HONVAULT : Si, sur les décisions, pardon.

MONSIEUR LE MAIRE : Ah, c'est une décision, allez-y alors.

C. HONVAULT : Non, je voulais… En fait, j'ai posé la question en commission, mais comme je n'ai pas compris la réponse, je voudrais le reposer là. Monsieur ESPLUGAS a évoqué, a redit que ce qui avait été dit dans la presse, qu'une plainte avait été déposée dans le cadre de l'affaire du Stade Toulousain Tennis Club le 19 juin, si j'ai bien noté. Alors, je ne comprends pas pourquoi on ne la voit pas dans les décisions du Maire. Parce que l'affaire Attol, souvenez-vous, il y a quelque temps, le fait d'ester en justice figurait dans les décisions du Maire. Là, aujourd'hui, on voit que, parfois, c'est dans les délibérations du chapitre de Monsieur Sacha BRIAND et là, celle-ci n'apparaît nulle part. Donc, je voulais juste savoir. Voilà. Et, par ailleurs, c'est juste sur un plan purement formel puisque Monsieur ESPLUGAS a donné son avis sur l'affaire, mais je ne crois pas que professeur de droit signifie qu'on soit juge. Moi je ne suis ni l'un ni l'autre donc je ne vais pas me prononcer sur le fond, mais je voudrais savoir comment ça se fait qu'on n'a pas l'information du dépôt de la plainte s'il vous plaît ?

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur ESPLUGAS-LABATUT.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Moi, je ne peux que répéter que j'ai signé le 19 juin dernier un dépôt de plainte contre X auprès du procureur de la République pour abus de confiance. Parce que je n'ai pas très bien compris la question de Madame HONVAULT pour tout dire. Après, sur les questions d'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal dans les décisions, les délibérations, là je n'ai pas de réponse à donner. Ce n'est pas moi qui décide de l'inscription à l'ordre du jour au sein du Conseil Municipal. Moi, je ne peux que confirmer le principe d'un dépôt de plainte en ce sens.

MONSIEUR LE MAIRE : On va le regarder, mais je pense que ce type d'acte ne relève pas des décisions du Maire. On va le vérifier, on vous le dira. Votre question est une question de portée juridique, on va le regarder. Alors, Madame MAURIN pose une question et donc je lui donne la parole.

O. MAURIN : Oui, je suis un petit peu étonnée de la réponse de Monsieur ESPUGLAS. Il dépose une plainte, il doit suivre le dossier. Ou alors Monsieur ESPUGLAS ne suit pas ses dossiers. Je ne pense

pas que ce soit dans ses habitudes. Donc, il doit être capable de nous dire où on peut retrouver cette plainte. Et, enfin, c'est la question de transparence. Renvoyer à chaque fois des réponses en fin de Conseil, c'est un petit peu léger. Je pense que les Toulousains ont le droit de savoir ce qu'il en est et je vous demande donc de nous répondre maintenant. Ou vous avez réellement déposé cette plainte et vous pouvez la produire et vous avez un acte qui vous autorise à le faire, ou vous n'en avez pas.

MONSIEUR LE MAIRE : D'abord, je tiens à vous dire une chose, c'est que, oui, la plainte elle a été déposée. Si vous voulez avoir le double du document, aucun problème pour vous le fournir, Madame, puisque vous semblez mettre en doute la réalité de cette plainte. J'avoue que, là, je ne m'y attendais pas. Ensuite, Monsieur ESPLUGAS est titulaire des délégations que je lui ai attribuées et donc, dans ce cadre-là, il exerce ses délégations et c'est sur le fondement de sa délégation qu'effectivement il a diligenté cette démarche. La parole est au Professeur ESPLUGAS.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Alors, pas de problème, la plainte est sur mon bureau alors. Peut-être, dès lundi, je vous la ferai passer. Je n'ai aucun souci avec ça. Mais comme vous travaillez très bien vos dossiers et que ça fait maintenant six ans qu'on se fréquente, je tiens à préciser que mon nom est ESPLUGAS et pas ESPUGLAS. C'est le combat de ma vie, je le sais, je le répète. Vous voudrez bien prononcer mon nom correctement et ça sera déjà un bon début pour bien travailler ces dossiers.

O. MAURIN : Quand vous veillerez à l'accessibilité de vos documents, on pourra faire une réciprocité.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Donc je considère que vous avez eu le compte-rendu que je devais vous produire des décisions du Maire. Donc, nous allons maintenant examiner les délibérations elles-mêmes. Donc je rappelle que les interventions sur les délibérations, selon le règlement intérieur, sont limitées à 2 minutes 30. C'est bien évidemment un temps indicatif.

Marion LALANE-DE LAUBADERE

MONSIEUR LE MAIRE: Et nous commençons donc par Marion LALANE-DE LAUBADERE. Sur les deux premières délibérations, je n'ai pas de remarques particulières. Ah si, bon. Donc c'est Monsieur LACAZE, peut-être ?

P. LACAZE : Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, d'abord, un préalable. Monsieur le Maire, quand on parle, on a quand même le droit de parler en Conseil Municipal et on en rediscutera sur d'autres sujets, mais quand on dit que vous avez augmenté les tarifs, ce ne sont pas des mensonges et y compris dès votre arrivée ; 150 % d'augmentation dans les CLAE.

Sur la délibération 1.1, j'aurais voulu peut-être une description. J'entends les modifications qui sont apportées pour répondre à des baisses d'effectifs ou à des augmentations d'effectifs et à équilibrer. On sait tous que, même si vous n'en avez pas parlé dans le propos liminaire, la rentrée est quelque chose d'important pour les Toulousains et Toulousaines. Mais j'aurais voulu peut-être des précisions de Madame LALANE-DE LAUBADERE sur l'évolution globale. Moi, si j'ai une lecture, alors j'ai peut-être insuffisamment travaillé, mais nous avons une démographie toujours importante sur Toulouse. Il y a des aménagements, là, qui sont faits, à la rue près, et c'est important, de le faire annuellement, bien sûr, pour conserver nos classes et nos écoles. Mais est-ce que la vision totale sur la ville, en termes de démographie de la population des écoles maternelles et élémentaires, est en progression, en stagnation ou en diminution ? Je n'ai pas cette vision globale et je souhaiterais que vous nous la donniez peut-être sur 2026-2027, même si, là, il y a des focus sur les quartiers. Je comprends bien que c'était le travail nécessaire à faire. C'est simplement une demande sur les éléments que l'on a, sur la vision dans les deux ans ou trois ans de la population scolaire concernée par les maternelles et les élémentaires.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. C'était donc pour la première délibération. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc je donne la parole à Marion LALANE-DE LAUBADERE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Oui, merci. Monsieur LACAZE, le son est un peu bizarre. J'espère que j'ai bien entendu. J'ai essayé de lire en même temps votre question. C'est sur la démographie scolaire et sa prospective à l'échelle de la ville. Donc là, effectivement, dans cette délibération, c'est parce que nous avons observé que l'école Fontaine Bayonne risquait de perdre de nombreuses classes dans les années à venir. Et donc, pour rééquilibrer les effectifs et jouer la solidarité entre les écoles, on a réuni toutes les écoles évoquées dans la délibération pour voir avec elles quelle rue on faisait évoluer pour éviter justement, contrairement à ce qui peut être dit, ici et là, par certains, que nous sommes impuissants et que nous ne faisons rien. Bien au contraire, nous anticipons pour éviter justement les fermetures de classes. Parce que si nous n'avions rien fait l'école Fontaine Bayonne aurait perdu l'année prochaine et l'année suivante entre 2 et 3 classes. Ça veut dire que l'école aurait fini par fermer puisque c'est une petite école.

Cela étant dit, sur la prospective, on a eu un creux. Le trend reste plutôt positif. C'est variable selon les quartiers. Nous avons des quartiers extrêmement dynamiques, c'est pour ça que nous construisons sur les deux mandats 40 écoles, parce que, justement, il y a un besoin sur des secteurs nouveaux – Malepère, le nord de la ville, le Sud-ouest, etc. Et puis, nous avons d'autres quartiers qui sont en perte, soit par le renouvellement urbain, le Grand Mirail, où nous avons énormément de places disponibles, effectivement, pour le moment, mais les populations vont revenir et ça on le voit aussi dans les tendances. Et puis, je pense à Empalot, par exemple, on a eu un creux par le renouvellement urbain et là, on a de nouveau une montée en puissance très importante. Et c'est pour ça qu'on a construit un groupe scolaire neuf et une réhabilitation totale de l'école et extension de l'école élémentaire Léo Lagrange et à venir la maternelle. Donc, voilà. Donc c'est extrêmement variable selon les quartiers. Ce que l'on peut observer puisqu'on ne peut le faire qu'en fonction des naissances et qu'on ne peut jamais savoir si 100 % des naissances vont rester dans un quartier, c'est que les naissances ont repris. Donc la légère baisse que nous avions, qui était très modérée par rapport aux autres villes de France, vraiment, on perd, de mémoire – je pourrais vous faire passer des chiffres précis si vous le souhaitez –, on a perdu de l'ordre de 500, peut-être 800 élèves, mais de mémoire, même pas. Et là, c'est en train de remonter. Donc c'est difficile de dire si cette tendance haussière va se poursuivre ou pas. Mais on est assez atypique par rapport aux autres villes de France. Je ne sais pas si ça répond à votre question. Après, je peux vous faire passer des chiffres écrits si, vraiment, vous avez besoin. Mais, par contre, on sait quartier par quartier. La prospective travaille avec les permis de construire déposés, les naissances, la taille des logements, la typologie des logements, les variations que l'on connaît, bien entendu, sur les quartiers ; si c'est des QPV, pas des QPV, etc. Et avec tout ça, on arrive à tracer une prospective par quartier.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Merci de votre réponse. Je suis preneur de chiffres si vous avez, mais merci de votre réponse.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc je mets aux voix les deux premières délibérations si vous êtes d'accord. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité. J'ai une demande de vote disjoint sur la 3e délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Sur la 4e et la 5e, je n'ai pas de remarques, donc je vous propose de les voter. Ah, pardon, Madame MAURIN, je n'avais pas eu l'information que vous interveniez. Donc, je vous donne la parole. Sur la 4 ou sur la 5 ?

O. MAURIN : Sur la 1.5, s'il vous plaît.

MONSIEUR LE MAIRE : Allez-y, Madame.

O. MAURIN : Alors, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je soutiens cette convention avec l'université Jean Jaurès pour sensibiliser les enfants à la LSF dans les CLAE. Mais pourquoi cette

volonté disparaît-elle dès qu'il s'agit de rendre accessibles les Conseils Municipaux aux personnes sourdes qui communiquent en LSF ? Jusqu'en 2023, ils pouvaient au moins consulter une traduction en LSF des débats, mais cela a été supprimé en douce, sans explication. Pourtant, suivre la vie politique est un droit fondamental. Les associations de sourds vous ont demandé un interprétariat en direct, comme cela existe ailleurs, mais cette demande est restée lettre morte. Comment justifiez-vous qu'une mairie qui se prétend inclusive refuse de garantir un accès égal au débat démocratique ? Quand cessera-t-elle d'exclure les citoyens sourds ? À l'heure de la campagne municipale, vous avez donc choisi d'exclure nos concitoyens sourds ; j'espère qu'ils sauront s'en souvenir. L'inclusion ne devrait pas être un slogan creux, mais une réalité, une vraie.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame DE LAUBADERE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Je pense que c'est une délibération prétexte, donc je n'ai rien à dire.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Donc nous mettons au vote ces deux délibérations, 4 et 5. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre, c'est adopté. J'ai des demandes de disjonction sur 6 et 7, je pense qu'on peut les voter ensemble. Sur la 6 et la 7, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées. Sur 8 et 9 ; il s'agit de simples informations. La parole est à Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons ici une demande de protection fonctionnelle pour notre collègue Sacha BRIAND. Tout d'abord, je m'étonne de cette demande de protection fonctionnelle si la plainte, comme l'a dit Pierre ESPLUGAS-LABATUT, n'a pas encore été déposée. Il me semblait que ça ne pouvait pas se faire dans cet ordre-là. Dans toutes les demandes de protection fonctionnelle qui sont passées lors des Conseils Municipaux, nous n'avons jamais contesté le bien-fondé de ces demandes. Seulement, voilà, il s'agit d'une demande de protection fonctionnelle pour une plainte contre une autre personne de cette assemblée, notre collègue Agathe. La plainte est une plainte en diffamation concernant la mention : « il fait payer les habitants pour la campagne de Jean-Luc MOUDENC en faisant payer à la collectivité des sondages IFOP ». J'aimerais attirer votre attention sur deux points. Nous avons, à plusieurs reprises, demandé les résultats détaillés de ces sondages et nous n'avons pas encore de réponse claire et complète. C'est bien beau d'attaquer en diffamation, mais, en refusant de fournir les éléments demandés, vous entretenez volontairement le flou.

Autre point très important, aussi, l'injustice profonde qui existe dans cette assemblée. Monsieur Sacha BRIAND, fort de son poste d'adjoint dans la majorité, peut réclamer la protection fonctionnelle. Agathe a demandé cette protection fonctionnelle par le passé pour des faits avérés et extrêmement graves. Je rappelle qu'on parle de menaces de viol et de mort. Elle lui a été refusée. Il en serait de même pour les autres membres de l'opposition. Or, eux aussi seraient totalement en mesure de porter plainte contre Sacha BRIAND pour ses outrances et ses insinuations calomnieuses. Un petit florilège récent sur les réseaux sociaux, mais en épluchant les comptes-rendus des Conseils Municipaux et Métropolitains, on pourra en trouver d'autres. Mai 2022, Sacha BRIAND traite Agathe de « fille naturelle de Staline et Pol-Pot ». 9 juin, à propos des tags sur le Capitole : « que des élus municipaux de Toulouse soient complices de ces faits est d'une gravité extrême ». Quels élus, exactement ? Complices de quoi ? Quelles sont vos preuves ? Ces accusations sont extrêmement graves et diffamatoires, Monsieur BRIAND. 1er juin : « France insoumise, le parti de la racaille qui prend toujours position contre ceux qui protègent pour défendre ceux qui agressent et détruisent ». 12 janvier, alors qu'Agathe révèle les menaces qu'elle reçoit, il répond seulement : « Chère Agathe, leur idiotie crasse, stupide et méprisable n'excuse pas la bêtise de ton X. » Voilà quelle est la personne qui porte plainte contre Agathe pour diffamation. Je laisse chacune et chacun libre de son appréciation sur le culot et le bénéfice apporté par le statut d'adjoint qui, accessoirement, est votre directeur de campagne pour 2026, funeste mélange, pour faire payer à la collectivité une guéguerre politicienne. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Merci mes chers collègues. On a déjà eu ce débat à l'occasion d'un vœu qui avait été déposé concernant effectivement les attaques dont a été victime notre collègue Agathe ROBY et les réponses qui nous avaient été apportées, c'était de nous informer que le cadre de la protection fonctionnelle s'appliquait aux élus ayant eu délégation. Ce en quoi on vous avait demandé, Monsieur le Maire, d'interroger le préfet à ce sujet. Donc je voulais savoir si vous l'avez fait.

La seconde chose c'est que moi je crois qu'il ne peut pas y avoir, face aux attaques que subissent les élus de tous bords – et moi je ne rentre pas dans le débat de la nature des attaques, de qui les reçoit, qui les envoie, etc. –, mais je pense qu'il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures. Il ne peut pas y avoir un poids pour les élus de la majorité, et je trouve tout à fait normal qu'ils bénéficient de la protection fonctionnelle, mais il ne peut pas y avoir un droit au rabais pour les élus de l'opposition. Et, notre devoir, c'est de faire avancer cette question. Et, cette question, aujourd'hui, est au centre du débat. Il y a eu des questions écrites, je pense que vous les avez regardées, qui ont été déposées au plan national. Le Sénat travaille actuellement sur cette question. Et moi, Monsieur le Maire, je voudrais vous demander si vous accepteriez de faire évoluer ce droit, c'est-à-dire qu'au prochain Conseil Municipal, vous proposiez une délibération de protection fonctionnelle à l'égard d'Agathe ROBY et qu'on l'envoie à la préfecture. Et qu'on voit si la délibération du Conseil Municipal de Toulouse peut faire jurisprudence de façon à ce que, demain, les droits de l'opposition soient alignés sur les droits de la majorité. Voilà, c'est simplement la question sur laquelle je voudrais une réponse. Est-ce que vous acceptez de tenter le coup, de faire évoluer la loi ? C'est aussi notre pouvoir en proposant au prochain Conseil Municipal une délibération accordant la protection fonctionnelle à Agathe ROBY, quel que soit le jugement qu'on peut porter sur le fond du sujet. Merci beaucoup pour votre réponse. Un oui ou un non suffira.

MONSIEUR LE MAIRE : Marion LALANE-DE LAUBADERE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors je vais peut-être rappeler sur les demandes de protection fonctionnelle pour les élus de l'opposition. On ne peut obtenir une protection fonctionnelle à ce jour, de par la loi, que lorsqu'on exerce une délégation. Délégation de fonction – ce qui n'est pas le cas. C'est la loi, c'est le cadre légal. Et il vient d'y avoir une réponse, donc le 11 septembre 2025, c'est extrêmement récent, une réponse du ministère de l'Action publique et de la Fonction publique et de la simplification qui a été donc publiée le 11 septembre 2025 à ce sujet et qui rappelle bien que la protection fonctionnelle ne peut être attribuée qu'à des élus qui ont une délégation de fonction, ce qui n'est, par définition, pas le cas des élus d'opposition. Donc, ça, c'est sur la question sur la possibilité pour des élus de l'opposition de bénéficier de la protection fonctionnelle. Moi, je voudrais poser une question à Madame ROBY. Tout simplement, maintient-elle, retire-t-elle ou maintient-elle ses propos ? Parce que les tribunaux sont quand même très engorgés. Donc, voilà, on peut poser la question maintenant et résoudre le problème dès maintenant. Donc, Madame ROBY, maintenez-vous vos propos ou pas, tout simplement.

A. ROBY : Alors, je ne comprends pas qu'est-ce que vient faire cette demande lors de cette information pour la protection fonctionnelle de Monsieur BRIAND. Moi je ne sais pas si je vais vous répondre vu que vous n'avez pas répondu à Monsieur BRIANÇON. Donc je ne vais pas vous faire ce plaisir. J'ai déjà eu Monsieur BRIAND au téléphone, il sait très bien ce que je lui ai dit, ça n'a pas sa place en Conseil Municipal et il a eu ma réponse.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors j'ai tout à fait répondu à Monsieur BRIANÇON puisqu'aujourd'hui il y a un cadre légal et qu'on ne peut pas poser des délibérations hors d'un cadre légal. On ne peut pas inventer des délibérations qui dérogeraient à un cadre légal. Donc, j'ai tout à fait répondu, Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, nous ne vous avons pas demandé de faire une délibération. Nous vous avons demandé un courrier au préfet. Vous n'êtes pas capable de faire un courrier au préfet ? Excusez-moi, mais une demande au préfet.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Vous êtes toujours aussi aimable, Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, mais écoutez, je me mets à votre niveau, Madame LALANE-DE LAUBADERE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Voilà, vous élevez le débat une fois de plus.

A. ROBY : Donc, non, je ne retirerai pas mes propos. Je ne retirerai pas mes propos qui sont des propos politiques et qui ne sont pas diffamatoires.

M. LALANE-DE LAUBADERE : On laissera la justice en juger.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, le Conseil Municipal est donc… Ah, pardon, Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : C'est peut-être la distance, mais je pense que vous n'avez pas entendu ma question. Moi, j'entends ce que me dit la Première adjointe, elle ne fait que répéter ce qu'on sait et qui est écrit par la loi. Moi, ce que je vous demande c'est : est-ce que le Conseil Municipal de Toulouse aujourd'hui va envoyer un signal pour faire évoluer la loi ? Et est-ce que vous prenez l'engagement de porter au prochain Conseil Municipal, même si le cadre légal aujourd'hui ne le permet pas complètement… Encore que, moi, j'ai regardé de façon très précise tout ce qui a été écrit sur ce sujet. Ça mériterait un débat de juristes, mais on n'est pas là pour ça. Est-ce que vous acceptez de porter au prochain Conseil Municipal une délibération accordant la protection fonctionnelle à une élue de la minorité ? Moi, je ne personnalise pas, et on l'envoie à la préfecture et on verra. Et l'État prendra ses responsabilités. Et un certain nombre de parlementaires pourront s'appuyer sur la démarche de la Ville de Toulouse pour faire évoluer les droits de la minorité. C'est la question à laquelle on ne répond pas.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Donc, j'ai répondu : on ne peut pas faire une délibération dont on sait qu'elle est illégale. Pour autant, il y a un projet de loi sur ce sujet, donc il faut suivre de près. Et, d'ailleurs, vous avez de nombreux députés, donc je ne doute pas que, ce projet de loi, vous le soutiendrez.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE. Ah pardon, c'est Monsieur GIBERT, c'est son voisin, Monsieur GIBERT. Allez-y.

V. GIBERT : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, simplement pour poursuivre dans ce débat, parce qu'il a quand même une importance particulière dans la période que nous traversons. Les faits dont avait été victime Madame ROBY – des menaces de mort, des menaces de viol –, ce sont des faits qui sont particulièrement regrettables et particulièrement condamnables. Et si je pars du postulat, ce que vous n'avez pas redit ce matin, mais que vous partagez l'idée que ce n'est pas acceptable et que ce n'est pas condamnable, que c'est une violence qui va beaucoup trop loin, qu'il nous faut tout mettre en œuvre pour empêcher que se reproduise ce type de violence-là et que pour que celles et ceux qui les ont commises soient condamnés, si le courage dont vous faites preuve n'est pas simplement de vouloir envoyer un courrier et prendre une délibération, je comprends pourquoi notre Ville perd trop d'arbitrages lorsqu'il s'agit d'aller mener un certain nombre de combats avec l'État, et je trouve ça particulièrement regrettable. Je vous le dis, vous manquez, sincèrement, sur ce sujet-là de beaucoup de courage et de beaucoup de volonté, je pense.

MONSIEUR LE MAIRE : Marion LALANE-DE LAUBADERE. Ah pardon, Monsieur LE TEXIER, allez-y.

L. LE TEXIER : Oui, je reprends, je souscris tout à fait à ce qu'a dit mon collègue, Monsieur GIBERT. Et, Monsieur MOUDENC, nous vous le redisons, la solidarité que vous auriez pu également exprimer envers Madame ROBY devant la violence des attaques, sans parler de courriers à la préfecture, nous n'avons toujours pas eu de défense, sur le fond, de Madame ROBY, vis-à-vis des attaques extrêmement violentes qu'elle a eues en tant qu'élue. Et Madame LALANE-DE LAUBADERE, je trouve ça inapproprié de demander à Madame ROBY de retirer des propos, etc. De

la même manière, si on veut aller vers un débat public apaisé, je pense que les déclarations de Monsieur BRIAND, – « Pol Pot », Staline » – et vous-même, Monsieur le Maire, je trouve ça extrêmement grave qu'en plein Conseil vous attaquiez Madame ROBY en disant « Madame Caniveau ». On est dans le même type d'outrance qu'il faut éviter dans le débat public. Donc, Madame DE LAUBADERE, si vous souhaitez faire un rappel à l'ordre moral vis-à-vis de certaines déclarations vis-à-vis de ma collègue, je pense que l'annuaire des déclarations de Monsieur BRIAND qu'on vous a donné sur Twitter ou voire même les propos que vient de tenir Monsieur le Maire doivent être aussi rappelés à l'ordre. On ne peut pas avoir non plus deux vitesses dans ce que vous énoncez comme étant des propos outranciers.

MONSIEUR LE MAIRE : Marion LALANE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors, Monsieur LE TEXIER, je n'ai pas pour habitude de faire des rappels à l'ordre moral. Je me pose rarement en censeur, ce qui est plutôt du côté de l'extrême gauche ces pratiques-là. Je ne vois pas en quoi ma demande était inappropriée. Vous la jugez comme telle, mais, en même temps, on est assez habitué de propos assez inappropriés qui viendraient de l'opposition. Donc je ne considère pas que ce que j'ai dit soit ni outrageux, ni outrancier, ni quoi que ce soit. J'ai posé une question ; Madame ROBY s'est exprimée. Sur le fond, il ne faudrait pas que ce que j'ai expliqué soit mal interprété. Monsieur BRIANÇON demandait une délibération. Nous ne pouvons pas… Ne me dites pas non, Monsieur DEHEURLES, nous reverrons les verbatim. Bien sûr, il a demandé une délibération. J'ai répondu précisément qu'une délibération ne peut pas être portée puisque ce ne serait pas légal. Ce que je propose, parce qu'il faut qu'on reste dans un cadre légal et que nous nous sommes déjà exprimés sur le fait que nous soutenions cette loi, ce projet de loi et cette modification de la loi, en tout cas, ce que nous proposons, c'est, au prochain Conseil Municipal, de faire un vœu en ce sens. Parce que, là, on est dans un cadre légal. De faire un vœu en ce sens au prochain Conseil Municipal. Cela résout le problème de la délibération qui ne serait pas légale et cela permet au Conseil Municipal de s'exprimer sur ce sujet clairement. Donc, ça, c'est la proposition que je formule et qui vient répondre à la demande de Monsieur BRIANÇON, entre autres.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, moi je crois qu'on a deux débats. La protection fonctionnelle des élus est importante. Vous rappelez, Madame DE LAUBADERE, que c'est réservé, effectivement, aux élus ayant une délégation. Ce qu'a vécu notre collègue avec les menaces vis-à-vis d'elle est inacceptable et vous faites une proposition pour l'exprimer par vœu. Mais je crois que la proposition de François BRIANÇON reste pertinente parce que les Toulousains et les Toulousaines sont attachés à ce que les élus puissent exercer leur mandat en toute sécurité. Et c'est cette question-là. Et, effectivement, je pense que la proposition à examiner, j'entends que vous faites une contre-proposition, mais la proposition faite par François BRIANÇON que nous ayons une délibération, elle est juste. Pourquoi ? Madame DE LAUBADERE, vous dites que nous allons faire une délibération qui ne sera pas légale. Mais c'est le contrôle de légalité de la préfecture. Donc nous aurons une réponse et nous interpellons sur un droit, je crois, peut-être, important. On a tous assisté à la montée de la violence vis-à-vis des élus dans le pays comme à Toulouse, élus de l'opposition ou élus de la majorité. Et donc, c'est vrai que je trouve pertinent ce que propose François BRIANÇON. Que Toulouse – et, en matière de droit, nous avons été innovants – puisse amener cela.

Ensuite, pour nos débats dans les Conseils Municipaux, moi je crois que la guerre que vous entretenez avec la France insoumise, Monsieur MOUDENC, de bas niveau, peut-être, et qui ne répond pas aux enjeux des Toulousains, c'est votre sujet ou c'est le sujet de la France insoumise, mais ça ne regarde pas les Toulousains et le Conseil Municipal. Donc nous avons beaucoup de travail aujourd'hui et je crois qu'y compris dans ce Conseil il faut cesser ces attaques de l'un et de l'autre. Ce qui, effectivement, pour nous, ne correspond pas aux enjeux de la Ville de Toulouse.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Oui, juste pour rappel, il me semble me souvenir que nous avions proposé un vœu lors d'un Conseil Municipal précédent, le 27 mars dernier, sur la demande de protection fonctionnelle et que vous aviez retiré ça de notre vœu. Et, d'autre part, je me permets de reposer la question parce que j'entends des propos contradictoires là-dessus. Donc j'aimerais avoir votre avis. Il me semble que l'on ne peut pas demander de protection fonctionnelle sans qu'une plainte ne soit déjà déposée. Est-ce que vous pouvez me le confirmer s'il vous plaît ? Merci beaucoup.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, simplement, pour information, nous avons collectivement voté un vœu le 27 mars, comme le disait Monsieur DEHEURLES. Je vais vous lire ce que nous avons voté et donc du coup je m'interroge : cela veut dire que vous n'avez pas saisi le législateur depuis le 27 mars 2025 ? « Article 1, de demander au législateur de clarifier le cadre légal de la protection fonctionnelle des élus afin de garantir son application explicite à l'ensemble des élus municipaux, y compris ceux sans délégation et des élus de la minorité ». Et vous avez supprimé, je le rappelle, l'article 2 : « de demander au Maire de reconsidérer sa décision concernant la demande de protection fonctionnelle et accorder cette protection à tout élu victime de menace ou d'agression dans l'exercice de ses fonctions, sans aucune discrimination ».

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Merci. Monsieur le Maire, je vais vous le dire avec beaucoup de franchise, vous présidez cette assemblée, vous êtes le Maire de Toulouse et, d'une certaine façon, vous êtes celui qui représente l'autorité municipale. On a un élu qui a été attaqué. On demande d'essayer de faire évoluer la loi sur la protection fonctionnelle des élus. Et, chaque fois qu'on vous pose la question, vous donnez la parole à votre Première adjointe. Moi, je trouve que votre attitude et le fait que vous ne répondiez pas à la question précise que je vous pose me pose un problème quant à votre volonté d'être le Maire de tous les Toulousains, vous le dites, mais d'être aussi le Maire et le Président de cette assemblée, et le Maire de toutes les conseillères municipales et de tous les conseillers municipaux. Je trouve assez troublant que vous ne répondiez pas. Alors, vous allez peut-être redonner une nouvelle fois la parole à Madame DE LAUBADERE. Moi, je le redis, de façon très simple : est-ce que, Monsieur le Maire, vous êtes prêt à prendre le risque de faire évoluer la loi en faveur de la protection fonctionnelle des élus de l'opposition ? C'est la simple question. Et si le contrôle de légalité « retoque », excusez-moi de la formule, cette délibération, elle le fera. Mais nous aurons fait notre boulot, je pense.

MONSIEUR LE MAIRE : Marion LALANE DE LAUBADERE sur ce point précis. Puis après je donnerai la parole à Madame MAURIN.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Pour répondre sur plusieurs points qui ont été abordés. Le Maire ne peut pas répondre lui-même, il ne peut que donner la parole. Donc c'est sa Première adjointe, en l'occurrence moi, qui doit répondre sur ce sujet. Le Maire demandant lui-même, d'ailleurs, une protection fonctionnelle. Alors, quelques éléments de réponse, quand même. Il n'y a aucune exigence de plainte préalable pour pouvoir demander la protection fonctionnelle qui, par définition, protège la fonction. Donc, il n'y a pas besoin du tout de plainte préalable. Contrairement à ce que j'ai entendu. Je le redis pour Monsieur BRIANÇON, j'entends qu'il souhaite, et certains autres peut-être aussi, une délibération. Je rappelle que là ce que nous passons n'est pas une délibération. Le cadre juridique a changé, ça n'est pas une délibération. Ce que nous passons là, en ce moment, c'est une information. Donc il ne peut pas, je le redis, il ne peut pas y avoir de délibération pour une protection fonctionnelle puisque le cadre juridique a changé et que vous voyez bien que sous vos yeux vous n'avez pas une délibération. Donc je propose, je réitère ma proposition qui me semble être un chemin intelligent pour ne pas tomber dans quelque chose qui ne serait pas juridiquement recevable, c'est de poser un vœu au prochain Conseil Municipal sur ce sujet. Les vœux sont régulièrement posés pour tout un tas de sujets. Jusqu'à maintenant, tout le monde a toujours trouvé que c'était suffisant comme voix pour faire entendre certaines revendications. Je ne vois pas pourquoi est-ce que désormais ça ne serait d'un seul coup plus possible quand il s'agit de ce sujet. Ou alors vous cherchez à faire à tout prix une polémique cherchant à dire que nous refusons une délibération. Donc je vous explique très clairement : on ne peut

pas prendre de délibération parce que, juridiquement, le cadre a changé. Ce que nous vous présentons aujourd'hui n'est pas une délibération. Voilà, c'est une information. Il n'existe pas de délibération pour demander une protection fonctionnelle. Sur ce, je pense quand même que nous avons largement fait le tour du sujet et que, voilà, nous nous reverrons au prochain Conseil Municipal au sujet concernant le vœu ou pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, alors, plusieurs points. D'abord, pour ce qui est de la légalité et de la préfecture, du contrôle de légalité, tant vous que la préfecture vous vous asseyez régulièrement dessus. Quand vous faites des délibérations rétroactives qui sont manifestement illégales, ça ne vous dérange pas et ça ne vous pose aucun problème, même quand on vous alerte sur le sujet. Donc le deux poids deux mesures, ça va deux minutes, mais c'est un petit peu limite. Par ailleurs, ce que disent les textes, parce qu'il ne faut pas les tordre, c'est qu'ils disent que les élus effectivement majoritaires bénéficient, donc ils bénéficient de droits de manière automatique. Par contre, rien ne dit que les autres élus ne peuvent pas en bénéficier. Donc, compte tenu de cette rédaction de la loi, vous avez tout à fait l'opportunité de proposer au préfet, et puis peut-être qu'il fera comme pour vos délibérations illégales, il vous dira oui, mais c'est peut-être ça qui vous pose problème. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Marion LALANE DE LAUBADERE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame MAURIN, on a l'habitude de vos interprétations. Le cadre juridique et réglementaire est extrêmement clair. Il a été rappelé le 11 septembre 2025 : seuls peuvent bénéficier de la protection… Je reformule, ce n'est pas français. Seuls les élus ayant une délégation peuvent bénéficier de la protection fonctionnelle. Vous avez le droit de l'interpréter comme vous voulez, vous avez le droit de nous diffamer en racontant ce que vous voulez. La réalité elle est là, on ne va pas poser un acte dont on sait par avance qu'il ne sera pas reçu. Je vous propose, Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord que nous clôturions ce débat parce que je pense qu'on a largement fait le tour, je ne vois pas ce qui peut être dit de plus. On tourne en rond, donc voilà.

MONSIEUR LE MAIRE : Dernière intervention de Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Juste une dernière question. J'entends, Marion, que tu parles du vœu que tu proposes de faire lors du prochain Conseil Municipal. Mais je repose la question : le vœu dont Agathe vient de parler, déposé le 25 mars dernier, qu'est-ce qu'il est devenu, en fait ? Parce que ça fait doublon, non ?

MONSIEUR LE MAIRE : Marion LALANE DE LAUBADERE.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Je ne sais pas, là, honnêtement, à quel vœu vous faites allusion. Donc je suis incapable de vous répondre. Non, je ne connais pas par cœur, Madame HONVAULT, je ne connais pas par cœur tous les vœux de chaque Conseil Municipal depuis que je suis Première adjointe. Je vous prie de m'en excuser.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY.

A. ROBY : Excusez-moi, mais on vous l'a lu. Je viens de vous le lire. On a voté un vœu de manière collective avec un article 1 qui demande à ce que la Mairie de Toulouse demande au législateur de faire évoluer la loi. La question c'est : qu'est-ce que vous avez fait, du coup, vu que ce vœu a été voté depuis le 27 mars ? Visiblement rien.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame ROBY, ce que j'évoquais, c'est que je ne sais pas si chacun des vœux a été adopté ou pas adopté. Quand les vœux sont adoptés, ils sont envoyés avec un courrier au destinataire du vœu, systématiquement. Donc si le vœu auquel vous faites référence a été adopté, il a été adressé. S'il n'a pas été adopté, il n'a pas été adopté. Fin du cycle. C'est ça dont je ne me

souviens pas. S'il a été adopté, il a été adressé au destinataire, comme à chaque fois, avec le courrier, comme pour tous les vœux, comme le veut la procédure d'ailleurs.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Chers collègues, je crois que l'on va clore ce débat. Donc, le Conseil Municipal est informé sur la 1. 8 et la 1.9.

1.1 **Inscriptions dans les écoles publiques 2026 – Actualisation des périmètres et bassins scolaires-** ***(Education*** *- - 25-0687)*

Adopté à l'unanimité

1.2 **Financement d'une résidence d'auteur au groupe scolaire Marie Marvingt - Année 2025-** ***(Education*** *- - 25-0688)*

Adopté à l'unanimité

1.3 **Subvention aux opérateurs associatifs du Programme de Réussite Éducative - Année 2025-** ***(Education*** *- - 25-0689)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

1.4 **Approbation de la convention attributive de subvention au titre du programme de Réussite Educative 2025 – GIP RE Toulouse Métropole-*(Education*** *- - 25-0690)*

Adopté à l'unanimité

1.5 **Approbation de la convention de partenariat avec l'Université Toulouse 2 - Jean Jaurès pour la mise en place de sensibilisations à la Langue des Signes Française au sein du périscolaire, par le Département Traduction, Interprétation et Médiation Linguistique-*(Education*** *- - 25-0691)*

Adopté à l'unanimité

1.6 **Soutien aux CLAE associatifs dans le cadre de l'appel à projet expérimental NOV'Action-** ***(Education*** *- - 25-0692)*

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

1.7 **Subventions d'actions éducatives ponctuelles - Année 2025-*(Education*** *- - 25-0693)*

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

1.8 **Information des membres du conseil municipal - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur le Maire du 28 août 2025-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal*** *- - 25-0748)*

1.9 Information des membres du conseil municipal - Demande de protection fonctionnelle de Monsieur Sacha Briand du 19 août 2025-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0749)*

Jean-Michel LATTES

MONSIEUR LE MAIRE : Nous passons au chapitre suivant, le second chapitre. Sur la première délibération ainsi que la 3e, la 4e et la 5e rapportées par Jean-Michel LATTES, je n'ai pas de remarque. Je vous propose de voter ensemble ces délibérations.

O. MAURIN : Un instant, sur la 2.4.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, attendez, Madame. Il n'y a pas de problème. Je vais vous donner la parole sur ce que vous souhaitez, mais l'ensemble des groupes me signalent les souhaits d'intervention, donc j'en tiens compte. Merci de faire pareil. Donc, vous souhaitez intervenir sur quelle délibération ?

O. MAURIN : Sur la 2.4.

MONSIEUR LE MAIRE : Allez-y.

O. MAURIN : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je voterai pour cette adhésion au Cerema, expert technique qui dispose d'une branche « villes et territoires accessible à tous ». En France, 12 millions de personnes de plus de 16 ans sont confrontées à une forme de handicap. Le Cerema œuvre pour une accessibilité généralisée, synonyme de qualité d'usage pour tous. La 12e session de leur atelier annuel s'est tenue à Lyon, en juin, avec un atelier sur les travaux de voirie. Le constat est sans appel : lors des chantiers, la priorité est donnée aux voitures et le cheminement piéton n'est pas assuré. Les participants ont élaboré une charte d'engagement pour mieux prendre en compte l'accessibilité en phase chantier. Or, à Toulouse, cette réglementation est connue. Il existe même une charte chantiers propres rappelant les obligations réglementaires. Un agent métropolitain participe au groupe Ravi des référents accessibilité. Pourtant, les faits sont têtus. La majorité des chantiers toulousains ne respecte ni la réglementation accessibilité, ni les règles de sécurité, ni la charte chantiers propres. La collectivité ne peut invoquer l'ignorance. Je transmets, ainsi que d'autres associations et personnes, plusieurs alertes par semaine et vos adjoints sont systématiquement en copie. La Mairie est parfaitement informée de tous les chantiers non conformes qui mettent en danger les piétons. Les exemples récents sont accablants : avenue Étienne Billière avec ses rampes infranchissables, ses sols où s'enlisent les fauteuils roulants, ses trous béants non protégés, ses cheminements trop étroits ; chemin de Boudou au nord, où les dangers persistent depuis des mois malgré les alertes ; route de Launaguet particulièrement dangereuse, sans trottoir accessible ni sécurité.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame, vous êtes totalement hors sujet.

O. MAURIN : Je peux finir, Monsieur le Maire ?

MONSIEUR LE MAIRE : Non, mais vous êtes hors sujet. Donc, cette question-là… Non, mais attendez, je suis là, vous le savez pertinemment depuis maintenant cinq ans et demi, pour organiser les débats. Donc que vous vous exprimiez sur ces sujets, il n'y a pas de difficulté, mais lorsque l'ordre du jour le prévoit. Là, vous êtes hors sujet.

O. MAURIN : Mais on parle du Cerema.

MONSIEUR LE MAIRE: Vous êtes hors sujet, donc je vous donnerai la parole en fin de Conseil Municipal au titre des questions orales. Je vous donnerai la parole sur le sujet que vous êtes en train d'aborder. Mais, là, nous sommes sur l'adhésion au Cerema.

O. MAURIN : Justement, c'est du Cerema dont je parle.

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons donc délibérer sur l'adhésion au Cerema. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur les autres délibérations que j'ai indiquées de Jean-Michel LATTES, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Par contre, j'ai une demande de disjonction sur la seconde délibération, donc je mets à part le vote là-dessus. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

2.1 17 chemin Dortis – Reprise auprès de l'EPFL du Grand Toulouse d'une emprise pour équipement public-*(Habitat et opérations foncières* - - *25-0618)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Agnès PLAGNEUX BERTRAND
Sacha BRIAND
Ollivier ARSAC
Annette LAIGNEAU
Jean-Jacques BOLZAN
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Souhayla MARTY
Djillali LAHIANI
Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Ghislaine DELMOND
Julie ESCUDIER
Nicole MIQUEL BELAUD
Françoise AMPOULANGE
Thierry SENTOUS
Bertrand SERP
Caroline ADOUE BIELSA
Marine LEFEVRE
Gaëtan COGNARD
Clément RIQUET
Fella ALLAL
Nadia SOUSSI
Nina OCHOA
Agathe ROBY

Adopté

2.2 Conclusion avec l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse d'un protocole de prorogation de portages-*(Habitat et opérations foncières* - - *25-0611)*

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne sauf Agathe ROBY
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Agnès PLAGNEUX BERTRAND
Sacha BRIAND
Ollivier ARSAC
Annette LAIGNEAU
Jean-Jacques BOLZAN
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Souhayla MARTY
Djillali LAHIANI
Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Ghislaine DELMOND
Julie ESCUDIER

Nicole MIQUEL BELAUD
Françoise AMPOULANGE
Thierry SENTOUS
Bertrand SERP
Caroline ADOUE BIELSA
Marine LEFEVRE
Gaëtan COGNARD
Clément RIQUET
Fella ALLAL
Nadia SOUSSI
Nina OCHOA
Agathe ROBY

Adopté

2.3 **Convention de mise à disposition de moyens humains et matériels de la Mairie de Toulouse à l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse période 2023-2026 - Année 2025-** ***(Finances*** *- - 25-0663)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Agnès PLAGNEUX BERTRAND
Sacha BRIAND
Ollivier ARSAC
Annette LAIGNEAU
Jean-Jacques BOLZAN
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Souhayla MARTY
Djillali LAHIANI
Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Ghislaine DELMOND
Julie ESCUDIER
Nicole MIQUEL BELAUD
Françoise AMPOULANGE
Thierry SENTOUS
Bertrand SERP
Caroline ADOUE BIELSA
Marine LEFEVRE
Gaëtan COGNARD
Clément RIQUET
Fella ALLAL
Nadia SOUSSI
Nina OCHOA
Agathe ROBY

Adopté

2.4 **Adhésion et désignation d'un représentant de la Mairie de Toulouse au Centre d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)-*(Climat et Transition Ecologique*** *- - 25-0544)*

Ne participe pas au vote

François CHOLLET

Adopté

2.5 **Aménagement durable, Biodiversité, Cadre de vie - Surveillance de la qualité de l'air : approbation de la convention tripartite 2026 - 2030 avec Toulouse Métropole et Atmo Occitanie-*(Environnement et énergies*** *- - 25-0599)*

Ne participe pas au vote

Patricia BEZ
François CHOLLET

Adopté François CHOLLET

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons maintenant au chapitre 3, la présentation du rapport de développement durable et donc nous allons donner la parole à notre collègue, François CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, donc nous sommes, comme chaque année, devant une obligation réglementaire qui est celle de mentionner les actions de la collectivité au cours de l'année qui précède, ici de juin 2024 à 2025, et en amont du débat d'orientation budgétaire.

Dans cette première diapositive, je voulais signaler que la Ville de Toulouse, avec Toulouse Métropole, mais la Ville de Toulouse pour la première fois donc, obtient la 4e étoile du label Ademe Territoire engagé pour la transition écologique, avec les six domaines évalués par ce label que vous voyez détaillés ici. Et cette réussite sur 69,8 % des items proposés par l'Ademe avec, en vert, ce qui est fait, en bleu ce qui est à faire, et ce qui est en cours de l'autre côté. Donc c'est un label qui montre tout l'engagement de la collectivité dans le sens de la transition écologique.

Je passe à la suivante. **Premier chapitre de ce rapport, relever le défi énergétique et climatique**. Diapositive suivante, avec en premier lieu un événement qui me paraît à noter important, au mois de juin 2025 : c'est la mise en place, mise en ligne, sur le site de Toulouse Métropole, de l'Observatoire du climat, avec pour objectif l'information des habitants qui peuvent, grâce à cet observatoire, prendre connaissance des indicateurs, de 46 indicateurs autour de 8 thématiques de la transition écologique. Donc, ces indicateurs sont mis en place et sont mis à jour régulièrement. Il y a jusqu'à maintenant 1 400 visites par jour, à peu près, premières visites par jour. Et 4 indicateurs touchent la ville de Toulouse : le plan 100 000 arbres, les cours oasis, le nombre de classes équipées de brasseurs d'air, et puis aussi les surfaces désimperméabilisées. Un petit mot, toujours sur le thème « relever le défi énergétique » sur la Maison de l'énergie qui continue sa mission de Conseil à Toulouse et puis aussi, on le dira au moment du Conseil de Métropole, au sein des communes de la Métropole avec plus de 4 000 Toulousains conseillés. Et, vous le voyez, une activité qui ne se dément pas et des réunions publiques que nous avons organisées maintenant depuis deux ans. Et j'étais encore hier soir à Saint-Martin-du-Touch avec des habitants qui sont intéressés et concernés par cette question de la rénovation énergétique. Ensuite, je voulais signaler des opérations d'aménagement exemplaires, l'écoquartier de Guillaumet, 600 logements, et la Cité administrative livrée avec le raccordement à un réseau de chaleur privé. Des plantations en rapport et puis plusieurs groupes scolaires livrés qui sont mentionnés sur cette plaque et avec, pour chacun d'entre eux, une conception bioclimatique globale, l'apparition de la géothermie qui est en train de se généraliser avec cette capacité de produire le chaud l'hiver et le froid l'été. Et puis les cours oasis qui font partie aussi du programme de rafraîchissement.

Autre chapitre, c'est les primes, ce système de primes qui est mis en place maintenant depuis près de 5 ans avec l'ajout d'une nouvelle prime, c'est la prime air-bois qui vise à permettre aux Toulousains de remplacer les foyers ouverts et les foyers anciens par des foyers moins émetteurs de particules fines, en particulier de PM 2,5. C'est 2 937 bénéficiaires, c'est 3,7 millions d'euros de primes, 29 millions d'euros d'investissements générés et puis des bénéficiaires qui nous disent qu'ils ont été incités à faire ces opérations par des primes.

Production d'énergie renouvelable : C'est pour signaler que la densification et l'extension des réseaux de chaleur poursuivent leur dynamique – l'usine de Ginestous avec le biogaz, la centrale solaire de l'Oncopole, les centrales hydroélectriques. Et puis, aussi, même si ce n'est pas mentionné sur cette diapositive, davantage de panneaux solaires sur les bâtiments publics puisque, maintenant, la majorité des rénovations, des constructions neuves dans les crèches, les écoles… Par exemple, les gymnases sont pourvus de panneaux solaires. Avec la convention que nous avons passée avec Europolia pour la solarisation de plusieurs sites publics ; avec le partenariat que nous avons avec la coopérative Citoy'enR ; avec, dernièrement, la livraison des tennis des Ponts Jumeaux ; et puis, aussi, ce partenariat avec la régie municipale de l'électricité pour mettre en place des ombrières solaires sur le parking du Zénith.

Des mobilités douces et actives qui sont encouragées avec une extension du régime cyclable. Et vous voyez la proportion de sites propres qui est maintenant à 63 %, l'augmentation du nombre de places de

stationnement de +15 % depuis 2023. Et il y a là donc une cinétique constante vers l'amélioration des tracés et l'amélioration des points de difficulté. Je voulais insister sur le Réseau Express Vélo (REV) qui dépasse la ville évidemment et dépasse même la Métropole, mais qui est en cours de réalisation avec des premières réalisations qui sont déjà terminées, qui sont mentionnées ici. Le REV 5, la route de Seysses, le REV 16 boulevard Bourgès Maunoury à Toulouse. Mais je voulais aussi signaler l'ensemble des actions qui sont faites sur le REV 1, avenue Saint-Michel, le REV 6 route de Saint-Simon, le REV 8 avenue Étienne Billières, le REV 11, avenue de Grande-Bretagne, le réaménagement du Guilheméry. Tout ceci, ce sont des éléments qui montrent que ces projets avancent et que le réseau cyclable s'étend et se densifie. Une mention particulière pour le nouveau service VélôToulouse qui est un succès phénoménal avec plus de 1 million de tickets de courte durée vendus en un an – 3 fois plus que les années précédentes. Plus de 63 000 abonnés de longue durée fin juin 2025, contre 31 700 fin juin 2024. Un usage journalier qui a triplé pour s'établir en moyenne à 29 500 locations par jour, avec une utilisation allant jusqu'à dix fois par jour par vélo mécanique et quatorze fois par jour pour les vélos à assistance électrique. Et à noter que, très prochainement, six communes bénéficieront d'une extension de ce service. Certaines font partie de la Métropole (Aucamville, Balma, Blagnac, et Tournefeuille), d'autres sont du SICOVAL – je pense à Labège et à Ramonville. Dans notre ville, à Toulouse, ici, de nouvelles stations également viennent renforcer le maillage. Ça représente 45 nouvelles stations, 350 vélos supplémentaires et, dansun mois, un total de 445 stations et 3 650 vélos qui seront en circulation dans l'agglomération toulousaine.

Deuxième chapitre, un environnement de qualité pour tous avec Toulouse plus fraîche et la déclinaison annuelle du Toulouse plus fraîche, surtout cette année avec la période de canicule et cet objectif de combattre l'effet de l'îlot de chaleur urbain et d'améliorer le confort thermique. Et je signale simplement l'extension des horaires d'ouverture des piscines, des médiathèques, des restaurants seniors, parcs et jardins, l'installation de 21 ombrières. Avec une amélioration de la température qui a été mesurée et une amélioration du confort thermique. Au-delà de ça et à plus long terme, c'est cette réflexion sur le cap Toulouse plus fraîche en 2050 pour lutter contre la surchauffe urbaine. Là aussi, il s'agit d'adapter la ville aux enjeux du réchauffement climatique et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Nous avons défini dix axes stratégiques et puis surtout, en partenariat avec Météo France, une stratégie pour arriver à réduire de 70 % l'îlot de chaleur urbain fort, c'est-à-dire supérieur à 3°C, avec la nécessité dans ces îlots de chaleur forts de dégoudronner 50 % de l'espace public et de végétaliser 25 % de l'espace public pour gagner 1,5°C de température. Vous l'avez vu en vous promenant dans Toulouse, les rues et les places végétalisées se multiplient considérablement. 52 rues dégoudronnées, c'est 23 000 mètres carrés d'espace public rendu à la nature. Cela permet de faire respirer les sols, cela favorise l'infiltration des eaux. La grande rue Saint-Michel et la rue de Metz sont végétalisées, rafraîchies. 5 jardins thématiques au parvis de La Grave ont été inaugurés au cours de cette année. La place de l'Europe doit être végétalisée maintenant ; je pense qu'elle sera inaugurée très rapidement, je crois la semaine prochaine. Et puis aussi 15 000 nouveaux arbres plantés dans le cadre du plan 100 000 arbres, avec un total de 83 477 plantés depuis 2020 – ce qui fait un solde net de 80 912 arbres plantés depuis 2020. Donc, 84 cours ont été créées depuis 2020, la création de 20 nouvelles cours oasis donc réaménagées pour en faire de véritables îlots de fraîcheur, avec des aménagements qui sont adaptés, une désimperméabilisation, une végétalisation, une meilleure gestion des eaux. Et puis un bénéfice pour la socialisation, l'apprentissage et puis aussi l'égalité hommes-femmes, comme Julie le précisera sans doute tout à l'heure. En avril 2025, 87 % des classes étaient équipées en brasseurs d'air. L'objectif, c'était que 100 % le soient en 2026. Et lorsque j'entends que ces brasseurs d'air, Madame ROBY, n'arrivent pas, je vous le dis, je le répète : 87 % des classes sont équipées de brasseurs d'air.

La Garonne, on en parle peu dans le rapport développement durable. J'ai choisi de mettre une diapositive là-dessus pour souligner le travail des services et puis des prestataires qui nous aident dans ce cadre-là. C'est l'entretien et la surveillance de 23 km de rive du plan d'eau de la Garonne avec le retrait de 1 600 mètres cubes d'embâcle, l'élimination de 8 520 kilos de déchets flottants, et des travaux de curage qui permettent de rétablir un tirant d'eau pour la navigation des bateaux.

Troisième chapitre, développer la solidarité et la citoyenneté. Avec des citoyens qui s'engagent pour les quartiers, c'est Mes idées pour mon quartier. Avec la 2e édition, 8 millions d'euros de projets, 1 360 idées déposées, 114 projets lauréats dont 71 % d'entre eux sont des projets de nature écologique.

Avec, d'ici au 30 juin 2025, 95 % des idées de la première édition qui ont été réalisées. Les associations, 53 925 euros pour les associations. 14 ont été financées sur projet, pas de façon pérenne, mais sur projet et annuel avec une cible : le public scolaire et le grand public aussi. Je voulais signaler les Rencontres européennes de la participation, l'atelier géant qui a réuni dans cette salle ici 160 citoyens, et puis 4 400 enfants bénéficiaires de parcours éducatifs dédiés au développement durable.

Quatrième chapitre, innover pour la croissance verte et favoriser la production et la consommation responsable. Avec d'abord la Maison du « bien manger » qui est maintenant ouverte depuis le mois de février sur le domaine agricole de Candie, qui accueille le public, sensibilise aux enjeux agricoles et alimentaires, et qui a le mérite d'englober toute la chaîne, depuis la production jusqu'à la consommation, avec des salles 300 m^2 et puis 6 000 visiteurs, 12 classes, dans le cadre des « parcours urbains ». Le bien manger, je suis allé un peu vite… En action sur le terrain avec 30 000 visiteurs à l'occasion de la 3e édition du Festival du « bien manger ». Avec ce souci de mettre en valeur les produits locaux, les circuits courts. Un souci de sensibiliser aussi le public en matière d'alimentation locale. Et puis, c'est aussi 35 000 repas préparés par la cuisine centrale chaque jour. Avec, depuis 2022, les objectifs de la loi EGALIM qui sont atteints. Donc au moins 50 % des produits utilisés sont sous le signe officiel de qualité de l'origine (SIQO), et 20 % sont issus de l'agriculture biologique.

Un mot sur l'économie circulaire pour dire que nous sommes à la fin de l'utilisation des contenants en plastique pour la cuisson, la réchauffe dans les services de restauration scolaire. D'ailleurs, le déploiement, à ma connaissance, est total aujourd'hui. Ensuite, autre initiative qui est celle de la valorisation des déchets alimentaires vers du compost, avec une collecte qui était, au printemps 2025, déployée dans 75 % des écoles et un objectif de 100 % à la fin de 2025, en partenariat avec le monde associatif qui nous aide considérablement dans cette affaire.

Cinquième chapitre, renforcer l'exemplarité des pratiques de la collectivité. D'abord, un mot sur le budget vert. C'est le premier budget vert, même si nous avions d'ailleurs anticipé les choses. Je vous le présente aujourd'hui, c'est obligatoire depuis 2025. Il s'agit de l'analyse de l'ensemble des dépenses d'investissement, sous l'angle du climat. C'est vrai que nous l'avons anticipé de un an et de plusieurs années au niveau de la Métropole. C'est la première année qu'on le publie sur la Ville. Vous voyez, avec 4 catégories, en haut, ce qui est défavorable au climat, ce qui est favorable en vert, ce qui est neutre en bleu. Et puis, il y a ce qu'on appelle « non cotées ». Ce sont des dépenses qui sont non éligibles, car elles sont sous le seuil de 150 000 euros ou hors périmètre. Je voulais dire que ce budget répond à une méthodologie qui est une méthodologie qui ne nous appartient pas, mais qui est une méthodologie nationale, de façon que ces choses-là puissent être à la fois comparables dans le temps et aussi d'une Métropole à l'autre.

Bilan des émissions des gaz à effet de serre de la collectivité. Ce que nous avons réalisé cette année : 150 000 tonnes de CO_2 sur les 3 millions qui sont émis par la Métropole. Avec 3 éléments qui méritent d'être signalés. D'abord, une diminution de 8 % de la consommation d'énergie des bâtiments de la Mairie et de la Métropole – c'est difficile de séparer les deux –, et ce malgré l'augmentation des surfaces observée au cours de ces dernières années. C'est moins de 31 % de consommation pour l'éclairage public et c'est les effets du passage en LED. Et puis, c'est aussi -17 % de consommation pour la flotte automobile qui se verdit, qui s'électrifie, qui change de modalités dans ce cadre-là de renforcer l'exemplarité des pratiques de la collectivité. C'est aussi chez nous un plan administration bas carbone qui se déploie avec des achats responsables avec du papier économisé, 9 351 ramettes économisées. Également une stratégie numérique responsable avec l'achat de PC et d'écrans reconditionnés avec à la fois un gain en termes de CO_2, mais aussi un gain financier puisque c'est aussi le réemploi interne de matériel numérique et la sobriété des usages numériques. Donc ceci est en cours et a été développé au cours de l'année 2024 et 2025.

Enfin, c'est la formation, c'est se tourner, aussi, vers les agents de la collectivité à travers des conférences, à travers des formations au développement durable, à travers la Fresque du climat, les ateliers 2 Tonnes. Mais pas que : c'est aussi des formations spécifiques aux nouveaux métiers qui sont déployées dans le cadre des collectivités et du développement durable.

Je voudrais terminer sur quatre diapositives sur les grands indicateurs en matière de développement durable que je rapporte cette année. Alors ils ont trois ans de retard, mais ça, c'est national. Donc, je vous parle de 2022. Mais donc lorsqu'on regarde les émissions de gaz à effet de serre depuis 2008, elles ont baissé de 8,98 %, toute population confondue. En revanche, lorsque on la rapporte à l'individu, et c'est ce qui a pour effet de montrer l'effort qui est donné dans cette initiative-là, elle est de -23,85 %. Et je voulais dire que nous sommes donc à un chiffre, un tonnage par individu qui est un tonnage inférieur à 3 tonnes – ce qui est excessivement bas et ce qui nous place dans le top 5 des métropoles les moins émissives en matière de gaz à effet de serre. Autre diapositive sur la consommation énergétique. Alors toujours pareil, les deux courbes, en haut, consommation totale, en bas, rapportée au nombre d'habitants. Donc, par rapport à 2016, -16,21 % par habitant. Donc, là aussi, une évolution vers la sobriété énergétique qui se caractérise dans les chiffres. Et l'ensemble de ces chiffres évidemment ne sort pas de nos calculatrices, mais sont fournies par Atmo. Ensuite, la production d'énergie renouvelable depuis 2013 et vous voyez ici la courbe avec une accélération : +37 % de production d'énergie renouvelable.

Et puis, enfin, dernière diapositive, il s'agit de la qualité de l'air 2008-2022 avec en haut, en bleu, la courbe d'augmentation de la population, vous voyez +19 % entre 2008 et 2022 et, en bas, la diminution des NOx et des particules 2.5 qui est de 43,7 % des oxydes d'azote et de 40,7 % pour les émissions de PM 2,5. Donc même si ce n'est certainement pas assez, il y a quand même très clairement une dynamique vers l'amélioration de la qualité de l'air dans cette ville et dans cette Métropole. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE: Merci. Alors je vous rappelle ce que la Conférence des présidents de groupe a suggéré, à savoir que nous consacrions 45 minutes de débat après la présentation de ce rapport. Donc j'ai donné droit à cette sollicitation et donc, nous ouvrons 45 minutes de débat. Et alors, comme c'est souvent le cas, vous savez, on dépasse ce type de durée. Or je rappelle que c'est une durée qui n'est pas à mon initiative, mais à l'initiative des présidents et présidentes de groupes. Donc je fais appel vraiment à une autodiscipline pour que celles et ceux qui ont souhaité ce débat de 45 minutes respectent les 45 minutes et donc fassent des interventions courtes pour qu'il y ait un vrai débat qui soit équilibré. La parole est à Hélène CABANES.

H. CABANES : Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller municipal délégué, chers collègues, comme chaque année, vous nous présentez le rapport développement durable. Nous avons donc ce jour la version 2024. En cette fin de mandat, j'ai essayé de comparer les évolutions du rapport développement durable de 2020 avec celui-ci de 2024. Je n'ai fait qu'essayer en fait, parce que les documents sont difficilement comparables tels qu'ils sont présentés. Pourtant, le rapport développement durable devrait être un outil de pilotage pour les élus municipaux afin de guider l'action municipale en matière de lutte contre le changement climatique, pour la préservation de la biodiversité, l'épanouissement des êtres humains, le développement des modes de production et de consommation responsables. Or, il s'agit à chaque fois d'un catalogue d'actions, actions mises bout à bout dont on a du mal à voir la cohérence d'ensemble.

Nous allons prendre quelques items importants que nous avons sélectionnés ; quatre items successifs. Le premier sur les émissions de gaz à effet de serre. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est obligatoire tous les trois ans et a bien été fait donc cette année 2024 dans le rapport développement durable. Comparé au précédent, on constate du mieux, même si cela est poussif. Par exemple, il y a du mieux dans la consommation d'énergie liée à la flotte de véhicules. Elle a effectivement baissé, de même que celle de l'éclairage public. Nous n'avons pas, dans le rapport développement durable, le niveau des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole. Nous savons qu'elles ont augmenté entre 2015 et 2019. Puis elles ont amorcé une légère baisse jusqu'en 2022, dernière date connue sur le site de l'Observatoire du climat où je suis allée récupérer ces données. Il y a eu une baisse seulement de 215 481 tonnes équivalent CO_2 entre 2015 et 2022. Nous nous sommes fixé, pourtant, un objectif, je le rappelle, de -40 % d'émission de gaz à effet de serre pour 2030 par rapport à la date de référence de 2008. Au milieu de ce mandat, nous étions seulement à moins 9 %, vous l'avez rappelé tout à l'heure, d'émissions de gaz à effet de serre. Donc, nous sommes

très en retard. Si la totalité des émissions baissent un tout petit peu entre 2015 et 2022, on constate malheureusement, quand on rentre dans le détail et regarde d'où viennent ces émissions de gaz à effet de serre, on se rend compte que les émissions de gaz à effet de serre sont dues au transport routier, elles ont augmenté entre 2015 et 2022. On constate une augmentation de +44 000 tonnes. Rappelons en effet que 7 Toulousains sur 10 sont malheureusement obligés de prendre leur voiture par manque de transports en commun.

Deuxième item, justement, sur la mobilité, la 3e ligne de métro. Vous nous dites que grâce à cette 3e ligne de métro, cela va permettre d'enlever des automobiles du trafic routier et cela est juste, mais pas du tout au niveau de ce qu'il faudrait. Je rappelle que, selon le rapport de l'Atmo, la 3e ligne de métro ne diminuera les émissions de gaz à effet de serre que de -3 %. La 3e ligne à elle seule, qui consomme plus de 80 % du budget des transports des 130 communes réunies dans Tisséo viendra diminuer les émissions de seulement -3 %. De plus, elle sera inaugurée avec 4 à 5 ans de retard puisque, selon votre propagande électorale datant de 2020, l'ouverture de la ligne aurait dû se faire en 2024. On sait aujourd'hui que ce ne sera pas avant 2029, voire 2030. Sur le réseau cyclable, la confusion est de mise. Vous annoncez, sur le site de l'Observatoire du climat, un total de 829 km. Or, dans le rapport développement durable, il est inscrit 450 km cumulés de réseaux cyclables et réseaux verts. Parmi ces 450, seulement 109 seraient des pistes cyclables et 95 des bandes cyclables. Donc c'est-à-dire seulement des bandes cyclables pour bien expliquer aux gens, de la peinture verte, et pas du tout des endroits sécurisés pour les cyclistes. Quant au REV, on ne sait pas. C'est un mystère. Il est dit qu'à terme, il y aura 290 km sur Toulouse Métropole. Mais combien de kilomètres réalisés à ce jour ? On ne sait pas. À travers trois courriers, j'ai demandé en commission à ce que l'on nous donne le détail des kilomètres réalisés dans le cadre du REV. Je n'ai pas eu de réponse. Ce que l'on voit, en revanche, sur le terrain, ce sont des aménagements de plus en plus étriqués qui ressemblent plutôt à des bandes cyclables et non à un vrai REV auquel vous semblez avoir renoncé. Cela est d'ailleurs clairement objectivé dans le dernier baromètre de la Fédération des usagers de la bicyclette, où Toulouse reçoit la note D. Notre ville est mal jugée puisqu'en moyenne, les cyclistes la considèrent comme moyennement favorable et elle se classe à la 21e place sur les 37 villes qui sont étudiées.

Sur la ZFE, alors que le Grand Paris lançait sa zone à faibles émissions en 2015, Toulouse a été l'une des dernières métropoles de France à déclencher la ZFE, c'est-à-dire en 2021, mais la première à la suspendre. Certes, la ZFE décidée par l'État n'était sans doute pas un outil parfait et méritait des adaptations et un accompagnement social, mais on ne peut pas dire que votre majorité ait fait le nécessaire pour développer son déploiement, alors que, partout ailleurs où la ZFE a été planifiée depuis plus longtemps, on constate évidemment une amélioration de la qualité de l'air. En plus, pour terminer sur ce volet mobilité, au lieu de réduire la construction de nouvelles routes et autoroutes, on voit dans vos programmations que vous en déployez de nouvelles comme le projet de Jonction Est et potentiellement le BUCSM sur la Métropole.

Troisième point, sur le logement et le résidentiel, vous avez indiqué un objectif de 7 500 rénovations par an. Or, cet objectif, on ne le retrouve plus, il n'est cité nulle part. Les résultats ne sont pas au rendez-vous puisqu'en 2020, il y avait seulement 2 300 lots qui ont été rénovés. En 2022 et 2023, bon an mal an, on sera à peu près à 4 000 lots de ce que j'ai pu retrouver et on retombe, en 2024, à seulement 2 500 lots rénovés. En février de cette année, vous avez créé une nouvelle prime appelée air-bois. Ce n'est pas vraiment une nouvelle prime puisque, finalement, c'est une prime qui avait été déjà proposée par les élus écologistes lors de la précédente mandature et vous aviez accepté de la mettre en place puis retirée. C'est de bon augure de la remettre dorénavant.

Pour terminer, dernier point sur les îlots de chaleur et la végétalisation. En 12 ans de mandat, quasiment rien sur la problématique des îlots de chaleur urbains. Beaucoup de communication chaque été avec votre plan Toulouse plus fraîche. Et, maintenant, à quelques mois de l'élection municipale, vous avez lancé en juin dernier le plan cap Toulouse plus fraîche 2050. Cette démarche fixe 10 axes, arrive enfin, mais aucune évaluation financière n'est indiquée, aucun échéancier de mise en œuvre avec des objectifs progressifs entre aujourd'hui et 2050. Cela ressemble plutôt à de la communication qu'à une vraie volonté de prendre le sujet au sérieux. Vous citez par exemple, dans le rapport développement durable, que 23 hectares ont été dégoudronnés. Mais combien ont-ils été bétonnés sur

la même période ? J'ai posé la question en commission, on ne m'a pas répondu. Comment voulez-vous évaluer notre progression si nous ne connaissons pas le montant net d'hectares qui ont été dégoudronnés réellement ? Idem sur la plantation d'arbres, vous indiquez que plus de 83 000 arbres ont été plantés à ce jour. Mais combien d'arbres en vie aujourd'hui ? Combien ont déjà séché suite à l'été caniculaire que l'on a eu ? On ne sait pas. Quel est le solde net ? On ne sait pas. Quelle est la moyenne d'âge de notre patrimoine végétal ? Nous l'ignorons. Et, pourtant, ce sont des informations clés pour lutter contre la surchauffe urbaine.

En conclusion, nous pouvons dire que le rapport développement durable 2024 liste des actions, donne des exemples, détaille des projets vitrines que vous mettez en avant pour mieux cacher l'ampleur de ce qu'il y a encore à faire. Oui, parce que tout reste encore à faire en matière d'écologie dans cette ville tant vous avez pris du retard, que ce soit en termes de végétalisation de la ville, de développement des transports en commun et des modes doux, ou de rénovation énergétique des bâtiments.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui, je voudrais d'abord féliciter Madame CABANES pour l'étendue du travail, l'exhaustivité des propos. Donc je ne vais pas reprendre les éléments techniques qui ont été très bien explicités. Je me posais juste une question. En fait, je relisais mes interventions depuis 2020 sur le rapport développement durable et je me suis dit : « ce serait drôle de refaire celle de 2021 ou 2023 et de voir si quelqu'un a remarqué quelque chose dans le recyclage tellement en fait rien ne change ». Finalement, en me relisant, j'ai pu voir qu'en fait la situation empirait. Et sans répéter l'annuaire annuel des pratiques sympathiques que donnait Madame CABANES, je voudrais insister sur un point, c'est que ce rapport se vide de plus en plus de toute mise en contexte, de toute mise en perspective et d'indicateurs. En 2021, c'en était déjà fini du baromètre du développement durable qui donnait une synthèse de chiffres avec des éléments macro. Là, on touche le fond parce que, si je mets de côté le plan administration carbone, on a 5 indicateurs dans la totalité du document. Alors, c'est vrai que c'est important, la sobriété, mais, là, comment voulez-vous débattre d'orientations budgétaires – puisque c'est le but de ce document, c'est-à-dire de soutenir notre débat d'orientation budgétaire à venir, qu'on appelle le DOB vert – avec si peu d'informations contextualisées, noyées dans un listing de bonnes actions. Je cite d'ailleurs la délibération : « l'objectif n'est pas l'exhaustivité, mais la mise en cohérence des politiques publiques, contribuant ainsi à éclairer les décisions du débat d'orientation budgétaire ». Alors, éclairer les décisions du débat d'orientation budgétaire, d'accord, chouette, on a installé des panneaux solaires sur une maternelle, mais où en est-on de la consommation globale d'énergie de la ville ? Chouette, on a aussi planté plein d'arbustes, mais combien d'hectares, l'a dit Madame CABANES, ont été détruits à coup de Jonction Est et sur l'ensemble des projets d'artificialisation ? Quels sont les bilans, quels sont les chiffres, quel est le contexte ? On nous dit « la ville sobre et bas carbone prend forme ». Pourtant, on n'est même pas au tiers de l'objectif des 7 500 rénovés en 4 ans de primes. On a accordé uniquement 531 primes logement, ce qui est ridicule.

Vous avez même réussi à transformer l'Observatoire du climat en site de greenwashing. J'ai consulté en long, en large et en travers ce site internet. J'ai pris uniquement là une page et cinq arnaques en moins d'une demi-page. Je vous les donne. Sur la consommation d'énergie, le premier graphe qui nous est présenté, c'est l'évolution de la consommation par habitant. Alors que vous savez très bien que cet objectif du PCAET est en valeur absolue. C'est notre propre plan climat que vous détournez. Ensuite vous passez complètement sous silence l'objectif du PCAET sur ce même élément qui était de -20 % entre 2016 et 2030. Vous ne l'affichez pas alors que le réalisé est uniquement de -8,9 %. Donc nous n'y serons pas. Graphe suivant, bizarrement, sur le seul objectif du PCAET que l'on respecte, il réapparaît. Là, l'objectif du PCAET sur le développement des énergies renouvelables est affiché. Bizarre, mais bon, pas tant que ça vu que c'est le seul que l'on tiendra. Ligne suivante, Madame CABANES l'a dit, sur la rénovation des logements : disparition complète de l'objectif, on a une courbe sans contexte, sans objectif. Cinquième ligne, les primes éco-rénovation : on a un beau graphe avec une pente croissante avec 593 logements. Mais quel est l'objectif de début de mandat ? Je vous pose la question. L'objectif que vous avez affiché et que vous avez donné et qui était dans le rapport de développement durable, c'était 12 000 logements, 12 000 ménages. On en a fait 1 630 depuis le début. Moi, j'aimerais bien voir la tête de Monsieur BRIAND, si quand il exige d'une direction de notre collectivité de

couper 10 millions d'euros dans leur budget, les agents revenaient en disant : « Bon, on a regardé, on arrive à 120 000 euros, ça passe, non ? » Je pense que vous devriez avoir la rigueur et l'honnêteté que vous avez sur d'autres sujets comme ceux de l'austérité financière. Vous n'avez pas l'honnêteté de dire que nous sommes complètement hors clous, que vous n'atteignez même pas vos propres objectifs et que vous ne mobilisez pas les moyens qui sont nécessaires. Mais ne vous inquiétez pas, nous serons là jusqu'au bout pour répéter les mêmes choses chaque année et dénoncer cette communication outrancière et pas à la hauteur des enjeux du futur.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAGDO.

H. MAGDO : Monsieur le Maire, chers collègues, je m'interroge sur ce rapport et sur sa sincérité, malheureusement. J'avais préparé une longue intervention, un petit peu comme celle de Madame CABANES et de Monsieur LE TEXIER, jusqu'à ce que, en commission, vous parliez de la grande rue Saint-Michel et de sa végétalisation. Je suppose, Monsieur CHOLLET, que vous n'êtes pas passé rue Saint-Michel depuis le 30 juin. Vous auriez constaté qu'elle n'a pas été végétalisée, que les arbres ne sont pas plantés. Ce qui veut donc dire que nous avons, dans un rapport et dans une présentation que vous nous faites, un mensonge, malheureusement. Alors, si cette rue va être une rue magnifique et qu'elle est, si je note dans le rapport qu'elle va être suivie scientifiquement, c'est bien l'ensemble de ce rapport qui, du coup, est frappé de, comment dire, mensonge. Parce que ce rapport est fini au 30 juin et ces arbres n'ont pas été plantés. Dans quel autre morceau de ce rapport et de ces 75 pages il y a d'autres incertitudes et d'autres mentions qui seront faites deux fois dans le rapport de l'année prochaine ? Je m'interroge et j'aimerais avoir une réponse s'il vous plaît, Monsieur CHOLLET.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON,

F. BRIANÇON : Oui, Monsieur le Maire, je serai rapide pour ne pas répéter les éléments qui ont déjà été donnés par mes collègues, mais essayer d'apporter un certain nombre de compléments ou de visions qui me sont plus personnelles. La première chose que je voudrais dire, c'est que moi je voudrais féliciter et les agents et les élus qui travaillent sur des questions environnementales. Moi, je ne mets en doute la sincérité de personnes sur ces questions et nous avons tous, je crois, conscience des enjeux. La question qui est posée finalement, elle est très simple et elle se résume de la façon suivante : est-ce que les réponses qui sont apportées et que nous a tout à l'heure déclinées Monsieur CHOLLET sont à la hauteur des défis qui se posent à nous ? C'est ça la question que l'on doit se poser. En clair, est-ce que la bifurcation écologique, l'adaptation au changement climatique sont aujourd'hui engagées avec la force qui est suffisante ? Et moi je ne vous surprendrai pas en m'inscrivant dans les pas de mes collègues précédents, en ayant, je dirais, un jugement plutôt négatif sur notre capacité à prendre ce tournant avec beaucoup de force et de volonté.

Trois points pour aller vite. Le premier : ce type de rapport, il est toujours très autosatisfaisant. C'est peut-être un peu la loi du genre et c'est d'ailleurs un peu, aussi, votre marque de fabrique. On l'a vu d'ailleurs dans les propos liminaires de Monsieur le Maire ce matin. Mais, au-delà de l'autosatisfaction, moi, je pense que ce type de rapport, il gagnerait finalement à contenir par lui-même une dose d'autocritique, c'est-à-dire à pouvoir dire : « sur ce sujet, il y a des manques ; sur ce sujet, il y a des échecs. » Parce que je pense que c'est en identifiant les problématiques qu'on peut arriver à les régler de la meilleure manière. Et, moi, je pense que ça serait bien que ce type de rapport sorte de cette allégorie magnifique pour essayer peut-être de tenir compte aussi de réalités qui ne sont pas encore complètement élaborées.

Deuxième sujet, sur lequel je voudrais dire deux mots, c'est sur le sujet de l'artificialisation des sols qui se poursuit à un rythme très soutenu et qui contribue à la formation d'îlots de chaleur qui sont aujourd'hui insupportables pour une partie des habitants. Moi je crois que ça sera un enjeu – on aura l'occasion d'en reparler, je ne fais que citer ce sujet – des prochaines élections municipales. Monsieur le Maire, vous êtes en train de nous entraîner vers la mégalopole et, derrière, ça ne suit pas. Ça ne suit pas en termes social, en termes de services publics, en termes de politique environnementale. Aucune des mesures nécessaires pour pouvoir accompagner cette progression démographique de plus en plus importante ne sont prises pour la qualité de vie des Toulousains. On aura l'occasion d'en reparler. Et on

le voit sur les réseaux sociaux, chaque fois que vous plantez un arbre, vous faites une photo. Mais plus vous plantez d'arbres, plus vous laissez pousser des difficultés sociales et climatiques. Donc, je pense que, là, on a un sujet sur lequel le débat public portera très certainement dans les prochaines semaines, et sur lequel nous aurons toutes et tous l'occasion de pouvoir donner notre point de vue.

Dernier point, parce qu'il n'a pas été cité jusqu'à présent ou alors je n'ai pas été attentif et je m'en excuse. Un mot, quand même, sur le dossier de l'eau. L'augmentation de 42 % du prix de l'eau que nous avons subie cet été encore, nous l'avons déjà dénoncée. Vous avez réussi la performance de transformer l'eau publique en produit de luxe. On peut vous en féliciter, mais vous avez surtout privé celles et ceux qui en ont le plus besoin d'un bien essentiel au moment où la canicule frappe et où les personnes, qui n'ont pas la possibilité d'avoir un appartement climatisé ou permettant d'avoir des chaleurs moins fortes qu'ailleurs, ont besoin d'eau en quantité beaucoup plus importante. Moi je voulais également citer ce sujet parce qu'il me paraît être au cœur des discussions que nous avons. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, pour des éléments de réponse.

F. CHOLLET : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, donc quelques éléments de commentaires et puis aussi de réponses et d'impressions. Je pense que vous répétez d'année en année à peu près les mêmes choses. Et même s'il y a des analyses plus techniques, en particulier de la part de Madame CABANES, les autres interventions sont des analyses qui sont générales et qui répètent la « cohérence », la « mise en contexte », etc. Les grands mots qui n'expriment pour l'instant pas grand-chose. Je pense qu'il y a une première remarque que je ferai, c'est qu'il ne faut pas confondre un rapport développement durable et le plan climat énergie territorial. Celui qui fixe le cap, c'est le plan climat. Le rapport développement durable, c'est une vision sur 12 mois d'activité et c'est fatalement, dans ces 12 mois d'activité, la retranscription des réalisations qui ont été faites, mises en contexte à chaque fois. Mais c'est la comptabilisation des choses. Donc, ça, je pense que c'est la première chose.

Deuxième chose, l'Observatoire du climat, ce n'est pas le plan climat, ça n'a rien à voir. Le plan climat, c'est le texte de base qui nous sert à fixer les politiques publiques. L'Observatoire du climat, c'est un outil d'information qui est à la disposition des citoyens sur des items qui sont des items qui ont été sélectionnés et qui ont été sélectionnés, j'allais vous le dire, par le milieu associatif auquel nous avons confronté, ceci sur proposition des services et des items qui ont été validés et co-validés, j'allais dire. Et je veux dire aussi qu'en matière d'élus, les élus de la Métropole qui ont participé à cette validation faisaient partie de toutes les origines politiques.

Alors, après, sur les gaz à effet de serre. Madame CABANES, les chiffres que je vous donne sont issus des chiffres d'Atmo. Ce n'est pas nous qui mesurons les choses et c'est 2022. Donc on n'a pas les chiffres 2024, je vous le répète, ça, c'est sûr et j'en suis désolé. Mais c'est comme ça depuis 3 ans, ça n'a pas changé parce que tout simplement nous n'en disposons pas et Atmo n'en dispose pas. Et nous n'arrivons pas à faire les choses là-dessus. Ces chiffres-là, qu'est-ce qu'ils montrent ? Ils montrent, qu'on le veuille ou non, l'effort en matière de réduction de gaz à effet de serre, il est complètement réel et il y a deux façons de l'aborder. On l'aborde de façon globale, c'est les -8 % ; de façon par personne, c'est les -23 %. Et puis, en valeur absolue, nous sommes non pas à 5 tonnes, comme certaines Métropoles, par habitant d'émissions de gaz à effet de serre, mais nous sommes à moins de 3 tonnes. C'est-à-dire que nous sommes un territoire qui est peu émissif et relativement peu émissif en matière de gaz à effet de serre. Et les efforts que nous avons faits nous ont permis de passer et de descendre sous la barre des 3 tonnes par habitant. Je pense que c'est un excellent résultat et je pense que, en soi, ce résultat justifie toute l'action qui a été faite.

Ensuite, à nouveau, vous critiquez la 3e ligne de métro en critiquant son bénéfice écologique. Je crois que les Toulousains sont passés au-delà de ça. On sait très bien qu'il y aura moins de voitures en circulation. On sait très bien qu'il y aura des millions de litres de gasoil qui seront économisés. On sait très bien que 2 trajets domicile-travail sur 3 au lieu de 1 sur 3 aujourd'hui, seront assurés par la ligne de métro. Donc c'est votre affaire d'aller critiquer la ligne de métro. Je pense que les Toulousains

jugeront et je pense que lorsqu'elle sera en place, effectivement, c'est un point majeur dans nos réalisations.

En matière de réseau cyclable, il ne faut pas confondre les chiffres Ville et les chiffres Métropole. Nous aurons la commission Métropole cette semaine et c'est une autre chose. Là, je vous ai parlé des chiffres qui concernent la Ville, la Ville de Toulouse. Donc il faut ramener sur les 450. C'est ce que je voulais dire. Simplement ce que je voulais vous dire c'est que lorsque vous parlez d'aménagements « étriqués », allez, là aussi, en parler aux Toulousains. Alors qu'on voit apparaître les voies cyclables sécurisées sur l'ensemble de la ville de Toulouse, je pense que les Toulousains, là aussi, seront juges de l'effort qui a été fait. Et s'il y a un paysage qui s'est transformé au cours de ces 5 dernières années, c'est bien la question du déplacement en vélo. Je crois que l'appétence des gens y est. Je crois qu'il y a une augmentation très claire, pour ceux qui font du vélo, du nombre de cyclistes et l'espace public est au rendez-vous. Après, le REV, c'est un projet global. Oui, effectivement, le REV est en cours de réalisation. Je l'ai signalé, il est en cours de réalisation. Certains tronçons sont déjà terminés, d'autres tronçons vont l'être. Si vous allez de Saint-Cyprien jusqu'à Purpan maintenant, vous avez deux tracés de REV qui vont apparaître et qui apparaissent d'ici la fin de l'année. Donc, le REV, c'est une réalité. Là aussi les Toulousains jugeront et je pense que ce n'est pas étriqué. Il y a probablement certains points noirs qui restent encore sur certaines pistes cyclables à faire, mais je pense que la réalité est là.

Ensuite, la ZFE, vous parliez de la ZFE. Sujet difficile, la ZFE, sujet difficile avec une incitation. On n'a pas été la dernière métropole à la mettre en place, au contraire, on a été parmi les premiers à la mettre en place. Le fait qu'elle ait été source de difficultés est lié effectivement aux incohérences sociales et aux difficultés sociales qu'elle prévoyait malgré le bénéfice en matière sanitaire. Et cette municipalité et cette Métropole n'ont eu de cesse que de travailler là-dessus. Je vous ai montré une diapo sur les primes. Nous avons, justement, pour dissuader les personnes de continuer à rouler en véhicules émissifs, depuis 2020, donné 15 000 primes vélo – principalement d'ailleurs à des vélos électriques. Nous avons donné 3 000 primes pour les changements de voiture. Donc, et je voulais montrer, sur la dernière diapositive, la qualité de l'air s'améliore. Et elle s'améliore clairement. On est sur une pente qui est une pente positive. Vous pouvez dire ce que vous voulez, « ça ne suffit pas », etc., mais il n'empêche que c'est une réalité et je pense qu'elle mérite d'être dite.

Ensuite, vous parlez des îlots de chaleur urbains. Oui, les îlots de chaleur urbains, c'est une méthodologie qui est une méthodologie à créer. C'est facile de dire : « y a qu'à faut qu'on », sauf que qu'est-ce qu'on gagne, qu'est-ce qu'on perd, quel est le niveau d'investissement qu'il faut ? Et c'est justement la force de Toulouse plus fraîche et des perspectives à 2050 que de mettre en place une méthodologie qui permet, justement, d'apprécier le gain potentiel et de fixer, de façon prospective sur les îlots de chaleur urbains forts – parce qu'on se focalise sur les îlots de chaleur urbains forts –, les actions qui sont à mettre en place en matière de dégoudronnage et en matière de plantation. Non, il y a là un rationnel qui n'existait pas et c'est, j'allais dire, le bénéfice en est dû à cette majorité municipale et puis aux partenaires qu'elle a su trouver là-dedans.

En matière d'arbres et de plantation d'arbres, vous avez lu votre texte, mais vous n'avez probablement pas entendu ce que j'ai dit. Le solde net des arbres, je l'ai donné : 83 000 plantés depuis 2020. Le solde net, c'est un peu plus de 80 000, qui tient compte des arbres qui sont morts et puis des arbres qui ont été abattus. Donc, là aussi, pas de procès d'intention. Et lorsque vous dites, Monsieur LE TEXIER, que rien ne change, je crois que, au contraire, tout change et que cette mise en contexte, cette mise en perspective, elle bénéficie d'une approche globale sur les différents thèmes de la transition écologique, d'une approche globale sur le territoire, d'une approche globale, et je l'ai signalé, sur la population. Nous avons sollicité les communes au niveau de la Métropole effectivement, mais les citoyens, les ateliers citoyens que nous avons réalisés, les co-constructions que nous avons réalisées de tous ces projets, ça fait partie d'une approche globale.

Alors vous avez cité un point qui est celui du logement. Nous avions effectivement des objectifs et nous sommes en deçà des objectifs avec 4 500 logements rénovés l'année dernière. Une chute dans un contexte qui est un contexte de *maprimerénov* et de toutes les difficultés de l'immobilier pour cette année. En revanche, l'initiative est une initiative qui persiste, sur laquelle nous ne fléchissons pas.

Nous allons dans les quartiers pour informer les gens et la Maison de l'énergie avec ses 14 agents – nous sommes passés de 4 à 14 agents – ne désemplit pas. Et les carnets sont pleins. Et donc, je ne doute pas que, l'année prochaine, les choses iront mieux.

Donc, n'allons pas dire que nous sommes « hors clous ». Au contraire, je pense que nous sommes dans les clous et, en termes de réalisation, je ne vous cache pas qu'il y a une certaine fierté. Je voulais dire à Monsieur BRIANÇON que je n'ai pas abordé ici très clairement l'artificialisation. J'ai parlé de décroutage dans le cadre du traitement d'îlots de chaleur, mais, sur la question de l'artificialisation, nous aurons un indicateur qui sera publié au cours du Conseil de Métropole et vous verrez que la question de l'artificialisation – et cet indicateur-là et on le verra en commission vendredi, cette semaine – est un indicateur qui est en très nette amélioration à l'échelle de notre Métropole.

Voilà les quelques éléments que je voulais signaler. Ne confondons pas le rapport développement durable, ne confondons pas le plan climat, ne confondons pas l'Observatoire du climat. L'Observatoire du climat a un gros intérêt, c'est un intérêt qui nous rapproche des gens. Les gens nous renvoient des indications, nous renvoient des remarques, aussi. Il est destiné à évoluer et peut-être que tous les indicateurs qui y sont aujourd'hui ne seront pas les mêmes dans quelque temps. En tout cas, le succès est au rendez-vous et je pense que c'est un élément qui est un élément qui fait partie de la politique de développement durable que nous menons avec cette municipalité, cette Métropole.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole est à Maxime LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui, merci, Monsieur CHOLLET pour la longue prise de parole. Alors je vous avoue que le concept du rapport développement durable uniquement sur une année est assez lunaire parce qu'il est censé appuyer le débat d'orientation budgétaire. C'est comme si Monsieur BRIAND nous présentait les intérêts de la dette sur une année, sans aucune projection sur le futur, sans aucune courbe sur l'évolution de l'épargne nette de tous les chiffres. On ne fait pas de pilotage d'une collectivité avec des photos à l'instant T. Le rapport de développement durable, il s'inscrit dans le plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Ça n'a pas de sens de dire que le rapport ne peut être qu'une photo de ce qui a été réalisé dans l'année. Et, à ce titre, d'ailleurs, on pourrait faire un rapport beaucoup plus court. Moi, je me demande combien d'années vous allez nous présenter la centrale solaire de l'Oncopole ? Ça fait cinq ans que, chaque année, on a la centrale solaire. On sait bien qu'il y a une centrale solaire, on l'a bien compris, ça fait cinq ans qu'on nous le dit. Mais je ne vois pas ce que c'est que comme réalisation annuelle. Donc même votre propos est en contradiction avec le contenu du rapport, si c'était uniquement les rapports annuels. Et je maintiens : si vous ne donnez pas le cadre, si vous n'avez pas les objectifs, c'est impossible de contextualiser. Quand je vous donne un exemple qui est celui des aides financières – 12 000 ménages que vous voulez aider, on en a aidé 1 600 –, on voit bien qu'on est complètement hors clous. Quand on est hors clous, on réagit. Mais je peux entendre qu'on n'a pas les moyens financiers, ce que vous voulez, mais on devrait avoir l'honnêteté et la transparence de le dire.

Et vous parlez des associations. Je sais que vous avez rencontré les trente et quelques associations qui se sont occupées, il y a très longtemps, avec vous, de mettre en place le plan climat. Et on a eu le rapport puisque maintenant elles vont se tourner vers l'intégralité des listes qui se présenteront aux municipales et elles nous ont confié leur rapport d'analyse du PCAET. Vous avez pris quatre cartons rouges par les associations. Elles ont dit que ni les résultats, ni le financement, ni les systèmes d'évaluation, ni la gouvernance n'étaient à la hauteur. Aucune ne valide votre approche de division des gaz à effet de serre ou d'énergie par habitant. Elles ont toutes et tous rappelé les accords de Paris qui sont des chiffres globaux et pas par habitant. C'est fallacieux. On n'est pas les seuls à vous le dire, les trente associations qui ont construit le PCAET vous disent : « vous n'utilisez pas les bons indicateurs et vous êtes hors clous ». Quatre cartons rouges sur tous les thèmes qu'ils ont évalués. Donc je veux dire, à ce titre-là, Monsieur CHOLLET, là, ça devient de la mauvaise foi. Vous ne pouvez pas, en plus, les convoquer dans votre discours en disant : « nous travaillons avec les associations. » Leur rapport est extrêmement clair et il est super rude. Après, en même temps, il est factuel. Donc attention à ce que vous dites.

F. CHOLLET : Monsieur LE TEXIER, si je peux répondre.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors peut-être alors une réponse de François CHOLLET. Ensuite Madame CABANES.

F. CHOLLET : Simplement, les quatre cartons rouges du milieu associatif, je demande à les voir. Ensuite, le rapport, au contraire, que nous avons avec les associations, c'est un rapport coconstructif en matière, justement, d'objectifs, de réalisation, et je n'ai pas du tout cet aspect-là. On s'est vu récemment et je mets en cause ce que vous dites là en la matière. Alors, ensuite vous soulignez une ambiguïté entre un rapport développement durable et le PCAET. L'objectif du rapport développement durable c'est effectivement de se consacrer sur une année, mais lorsque j'ai présenté, vous l'avez vu sur les dernières diapositives, les éléments sur les grands indicateurs, ils sont mis dans le contexte, dans le temps. Tout est remis dans le contexte, dans le temps. On présente ce qui est fait dans l'année, mais évidemment les choses sont remises dans le contexte, dans le temps. Et si vous reprenez toute ma présentation, toute ma présentation est mise dans le contexte, dans le temps. Ce n'est pas un extemporané de l'action municipale. Donc je pense que, là, je suis en désaccord avec vous sur le plan du rapport avec le milieu associatif. Et, au contraire, en matière d'objectifs, je pense que nous serons… et l'équipe qui suivra aura à renouveler un nouveau plan climat. Et je pense qu'il y a, et nous l'avons déjà commencé, une réflexion sur les objectifs du nouveau plan climat. Effectivement, et je vous le rappelle, et parce que je l'ai dit à plusieurs reprises, en matière d'objectifs, et si je reviens sur les émissions de gaz à effet de serre, nous sommes dans une situation où nous avons une émission par habitant qui est faible et relativement faible. Et donc, ça veut dire que nous avons à renouveler nos objectifs et nous avons à renouveler notre pensée et nos moyens de faire là-dessus.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors Maxime BOYER qui voulait intervenir et ensuite… Après Madame CABANES. Madame CABANES.

H. CABANES : Merci, Madame la Première adjointe. Juste deux-trois points pour répondre à Monsieur CHOLLET sur les émissions de gaz à effet de serre. Donc, effectivement, vous nous avez présenté le résultat de moins de trois tonnes par habitant sur les émissions de gaz à effet de serre sur la Métropole. Or, ce chiffre n'est pas intégré dans le rapport développement durable. Cela a été donné lors de la commission, cela nous a été présenté à cette occasion – et j'en profite pour dire que j'ai réclamé, depuis la tenue de la commission, d'avoir cette présentation qui nous a été faite à l'ensemble des élus et je ne l'ai toujours pas reçue. Je ne l'ai toujours pas eu et, malheureusement, cela arrive assez fréquemment quand on demande des présentations que l'on nous donne en commission de ne pas les avoir avant le Conseil. Donc ça ne nous permet pas d'étayer nos propos et de préparer correctement le Conseil Municipal. Je ne peux que le regretter.

Deuxième point sur les pistes cyclables. Vous me dites d'aller parler aux Toulousaines et aux Toulousains et d'échanger avec eux sur le vélo. C'est vrai qu'il y a un engouement des Toulousaines et des Toulousains pour le vélo et on ne peut que s'en réjouir. Mais, malheureusement, on ne peut pas considérer qu'il y a un accompagnement suffisant de cette municipalité pour développer encore plus l'usage du vélo. Sachant que cette ville est quand même particulièrement adaptée en termes de température, en termes de morphologie, en termes de typologie, de relief dans cette ville pour qu'il y ait encore plus de vélos. Donc, tant mieux si chez les Toulousaines et les Toulousains – et je leur parle et j'écoute ce qu'ils me disent, aussi – on constate effectivement qu'il y a un vrai engouement. D'ailleurs il y a certaines pistes, je pense, où on va commencer à être à saturation. Donc il sera intéressant d'anticiper ces choses-là et donc, on ne peut que se réjouir de cet engouement. Mais on considère malheureusement que vous ne l'accompagnez pas suffisamment.

Concernant la lutte contre les îlots de chaleur au travers de la plantation d'arbres, vous dites : « 83 000 arbres, c'est en net ». Alors, il va falloir que vous nous expliquiez parce que, lors du webinaire qui a eu lieu il y a deux jours, un webinaire portant sur la surchauffe urbaine, il a été dit aux élus qu'environ 14 000 arbres sont morts cet été à Toulouse Métropole. Donc, on aimerait comprendre : 83 000 arbres plantés, 14 000 qui seraient déjà morts cet été par les effets de la canicule importante que l'on a eue.

Est-ce que 83 000 c'est bien net ou est-ce que ces 14 000 morts cet été ne sont pas encore pris en compte ?

Pour terminer, je ne serai pas plus longue, vous nous dites, tout à l'heure, que l'on serait « hors clous ». C'est votre expression. Je ne l'ai jamais dit. Jamais on ne vous a dit que vous étiez hors clous, que vous étiez complètement à côté. Pas du tout, pas du tout. Heureusement que vous avez fait des choses quand même en 12 ans de responsabilité. Heureusement, j'ai envie de vous dire. Par contre, ce qu'on vous dit, nous, aujourd'hui, c'est que vous manquez d'ambition, que vous êtes en retard, que vous avez des objectifs qui ne sont pas repris quand ils vous déplaisent, et que vous ne mettez en avant que ceux qui sont plutôt favorables. Donc ayez au moins l'honnêteté de donner des chiffres et des objectifs, et l'humilité de dire : « sur ça on n'y arrive pas, sur ça, il faut qu'on fasse un effort et sur tel autre, on y est ». On vous le demande parce que c'est un sujet majeur pour notre ville. C'est un sujet d'importance, particulièrement à Toulouse où on sait que le dérèglement climatique va frapper très fort avec des vagues de chaleur successives. On les voit sur ces derniers étés passés.

MONSIEUR LE MAIRE : Maxime BOYER.

Maxime BOYER : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, peut-être pour répondre et compléter les propos de mon collègue François CHOLLET sur la question de la politique cyclable. Madame CABANES, alors vous signalez un vrai engouement. En réalité, oui, en effet, il y a un vrai engouement. Les différents chiffres des différentes agences, en particulier d'urbanisme, l'attestent. Mais, au-delà du vrai engouement, il y a une vraie volonté politique volontariste autour du développement du vélo. D'une part, je ne vais pas rentrer dans les chiffres qui vous ont été exposés, mais le REV, il avance sur un certain nombre d'axes, que ce soit Étienne Billières, que ce soit le boulevard des Minimes, cela a été achevé sur la route de Seysses, à la Cépiere ou encore le long de la route de Saint-Simon jusqu'au parc de la Mounède. C'est l'URSS Jules Julien Saint-Michel. Ce sont des axes de plusieurs kilomètres. C'est Grande-Bretagne jusqu'à encore Saint-Martin. Ce sont des axes structurants qui représentent un certain nombre de kilomètres qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation. Et vous le voyez puisque régulièrement vous nous faites aussi des remarques sur les différents chantiers qui s'accumulent en ville. Donc vous voyez que les choses avancent d'un point de vue de la politique REV.

Mais la politique cyclable, elle ne se résume pas au REV puisqu'à cela on peut ajouter un certain nombre d'aménagements d'infrastructures, comme les passerelles qui ont été réalisées et d'autres qui sont à venir pour des montants assez importants. Également ce sujet qui était une promesse de campagne de notre côté, de développer, faire en sorte de lutter contre toutes les discontinuités piétonnes et cyclables – c'est-à-dire améliorer l'existant avec une volonté d'investir à l'échelle de la ville 10 millions d'euros par an pour ces sujets-là. C'est promesse tenue. C'est en tout cas les choses qui avancent et qui se réalisent sur les budgets, de même que d'autres axes structurants qui ne sont pas du REV ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. La rue de Metz, rue de la République, par exemple ; c'est un exemple. Le quai de Tunis est un autre exemple. Sur le pont Saint-Pierre, des décisions très favorables, aussi, pour le vélo ont été développées. Bref, je ne vais pas vous faire la litanie de tous les exemples, mais ils sont assez structurants pour le territoire. Et vous avez eu ce retour. Alors, vous disiez que vous n'aviez pas reçu le courrier que vous aviez envoyé à Grégoire CARNEIRO et à la Présidente de la commission voirie. En réalité, il m'a été renvoyé et je vous ai répondu. Et donc, vous devez avoir ce courrier, certainement dans vos correspondances. Mais c'est un détail.

Un autre point, et peut-être vous dire ce point qui est le plus important, parce qu'en effet à chaque Conseil de Métropole ou Municipal, vous nous accusez de ne pas avancer ou de ne pas vouloir avancer ou de ne pas avancer suffisamment vite. Et, à chaque Conseil, on vous répond, on tente d'objectiver, de démontrer, de quantifier avec le nombre de kilomètres ou quelques exemples concrets. *A priori* on a du mal à se comprendre. Alors, peut-être, pour finaliser mon propos, vous citer deux acteurs importants du vélo. Si je prends par exemple 2 pieds 2 roues. On ne pas dire qu'en effet 2 pieds 2 roues ce soit un acteur associatif qui soit politisé, en particulier en notre faveur. Ils sont particulièrement engagés autour de l'intérêt général du vélo et ils ont une vision objective parfois stricte, parfois

difficile aussi. On travaille avec eux, ce n'est pas évident. On essaie d'avancer de manière collaborative avec eux. Et je peux juste vous citer deux phrases de leur communiqué de presse lorsqu'est sorti le classement de l'Afub. « Beaucoup d'actions », je cite, « beaucoup d'actions réclamées de longue date par 2 pieds 2 roues voient enfin le jour, souvent incomplètes mais déjà efficaces. Résultat : pédaler devient plus agréable et plus sûr ». Mais incontestablement, ils disent qu'il y a un certain nombre d'efforts encore à mener et nous en avons tous conscience. Ça, c'est 2 pieds 2 roues. Ils voient qu'il y a des efforts réalisés. Ils sont intransigeants avec nous, c'est incontestable. À nous, encore, d'aller plus loin et d'avancer sur les différents points qui manquent.

Et puis, peut-être, enfin… Tout à l'heure, vous étiez quelques-uns à parler du classement de la Fédération des usagers de la bicyclette. En 2019, en effet, nous étions positionnés en numéro E, nous avions le classement E. Nous sommes passés en D. En effet, vous qualifiez ça de moyennement favorable. En fait, nous étions dans une position qui était plutôt défavorable et nous sommes passés moyennement favorables. Si on compare les villes et les efforts entre 2019 et 2021, et on se compare un peu, je peux peut-être vous lire le texte du site de l'Afub. C'est écrit en écriture inclusive, donc ne doutez pas que ce soit nous qui l'avons écrit, évidemment. Je vous cite et j'en finirai par-là : « Les grandes villes restent locomotives, démontrant qu'investir dans le vélo entraîne des améliorations tangibles. Strasbourg et Grenoble demeurent des références, mais de nouvelles progressions impressionnent. Clermont-Ferrand, +25 % ; Lyon +15 % ; Toulouse +15 % confirment qu'une politique cyclable volontariste améliore rapidement la pratique et le ressenti des usagers ». Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas nous qui le disons. C'est l'Afub qui qualifie notre politique de « politique cyclable volontariste ». Alors, incontestablement, il y a encore des efforts à faire, on le partage ; on doit progresser, on a un certain nombre de choses à améliorer, que ce soit sur les infrastructures cyclables, REV ou hors REV. Mais, en tout cas, la démonstration est qu'on est sur la bonne pente et que même l'Afub démontre que nous avons une volonté cyclable volontariste et qui va certainement de pair avec cet engouement des citoyennes et citoyens pour le vélo.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je vous remercie à vous tous parce que c'est la première fois, je crois, qu'on respecte quasiment à la seconde près le temps qui a été souhaité par les présidents de groupes. Donc, quand je suis content, je le dis. Donc bravo à chacune et à chacun des orateurs. Nous avons donc à prendre acte de ce rapport. Donc c'est une simple prise d'acte, que les choses soient claires. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour la prise d'acte ? Donc acte est pris.

3.1 Présentation du Rapport Développement Durable 2025 de la Mairie de Toulouse-*(Climat et Transition Ecologique* - *- 25-0707)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté Sacha BRIAND

MONSIEUR LE MAIRE : Pour des raisons pratiques, je vais vous demander de voter une délibération, me semble-t-il, qui ne suscite aucune remarque particulière. C'est la 4.6 qui est au chapitre suivant. Je n'ai pas de remarques sur cette délibération, sur la 4.6. Ah, je vois que Monsieur CUJIVES a changé d'avis, donc nous allons lui donner la parole sur la 4.6.

R. CUJIVES : Bonjour, elle est présentée ou on ne la présente pas, du coup ?

MONSIEUR LE MAIRE : Je ne prévoyais pas de la présenter, mais si ça vous plaît, on va la présenter.

R. CUJIVES : Oui, je pense que c'est quand même bien qu'on la présente et après on s'exprime.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. On en a déjà amplement parlé, mais on peut la représenter en réalité. Donc Sacha BRIAND va la représenter ?

S. BRIAND : Merci. Nous avions adopté, en juin dernier, une délibération sur le même sujet et visant à la cession du terrain nécessaire à la réalisation de la Cité de la natation. Depuis lors, et notamment dans le cadre des demandes de subventions de l'association de préfiguration auprès des services de l'État et des différentes collectivités, il est apparu nécessaire de préciser un certain nombre d'éléments. Donc nous représentons cette fois-ci deux délibérations pour bien respecter le cadre. La première qui vous est soumise maintenant, c'est le déclassement, ce qui va nous permettre, pendant le déjeuner, de rendre exécutoire la délibération et de pouvoir adopter la seconde qui détermine les modalités de cession.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur CUJIVES, allez-y.

R. CUJIVES : Oui, merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous soumettez donc à notre Conseil une délibération relative à la cession d'une emprise pour la Cité de la natation sur l'île du Ramier. Je souhaite en préambule rappeler devant vous que l'opposition municipale, dans toute sa pluralité a, à de très nombreuses reprises, souligné le manque d'équipements sportifs de notre commune et singulièrement celui des piscines. Le plan piscines que vous avez porté ces dernières années n'a pas permis de résorber le retard pris par notre ville. Et ce, alors même que les enjeux multiples rappellent l'importance de ces équipements aquatiques – apprentissage de la nage, développement du sport santé, augmentation des zones dites de fraîcheur dans les périodes de canicule estivale qui vont se multiplier, cela fut dit il y a quelques instants seulement. Le projet de Cité de la natation est porté par un club bien connu des Toulousains, les dauphins du TOEC. Il s'agit d'un grand, d'un beau et d'un utile projet. Un beau projet, mais qui révèle, je le crois bien, d'une initiative une nouvelle fois privée qui vient combler un manque criant pour la 3e ville de France qui ne dispose pas et ne disposait pas d'un équipement à la hauteur des champions qui font la fierté de notre territoire. Ainsi, si nous sommes naturellement favorables à la construction d'un équipement de cette nature alliant tout à la fois loisirs et sports de haut niveau, nous considérons qu'il eut dû être public, accessible aux Toulousains, aux tarifs délibérés ici même au sein du Conseil Municipal.

Je rappelle donc ici que la Cité de la natation est un projet privé largement financé néanmoins par les deniers publics. Ce sont 16,4 millions d'euros de subventions qui ont été accordés au projet porté par les dauphins du TOEC, soit de l'ordre de 50 % de financements publics – ce qui est considérable pour une opération qui ne s'inscrira pas dans les politiques éducatives, sportives et tarifaires classiques de la collectivité. La délibération que vous nous soumettez révèle, par ailleurs, que nous nous apprêtons à céder aux porteurs de projets des fonciers municipaux pour une valeur de 691 000 euros, alors que ce dernier avait prévu d'y consacrer 1,5 million d'euros. Je crains, chers collègues, de ne pas réussir à vous convaincre de la nécessité de réorienter le projet de Cité de la natation au profit d'un véritable projet d'équipement public de nage de rayonnement régional sur l'île du Ramier, parfaitement compatible avec les exigences et avec les attentes du TOEC. Je souhaite toutefois vous interroger à minima sur l'opportunité d'un réajustement de la subvention municipale initialement fixée à 4 millions d'euros. Avons-nous bien prévu, comme l'exige la juste attention portée à la dépense publique, de revoir à la baisse la subvention municipale afin de retirer les 808 000 euros d'économies générées par l'estimation portée par la DGFIP sur le foncier que nous cédons aujourd'hui au porteur de projets ?

Chers collègues, nous voterons naturellement cette délibération, car nous ne souhaitons sous aucun prétexte entraver ce projet. Mais nous tenions à vous alerter une nouvelle fois sur nos regrets devant votre incapacité à porter vous-même des projets ambitieux à la hauteur des attentes des habitants et des sportifs toulousains qui ne cessent, eux, de nous rendre fiers.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions sur cette délibération ? Je donne la parole donc à Sacha BRIAND pour des éléments de réponse.

S. BRIAND : Alors, c'est un débat qu'on aurait pu avoir sur la 2e délibération, celle-ci étant essentiellement technique, mais il n'y a pas de difficulté. J'entends ce que dit et peut dire Monsieur

CUJIVES. Toutefois, deux ou trois remarques. Lorsqu'il évoque le regret de ne pas avoir un outil qui soit à la hauteur des nageurs de compétition, notamment du TOEC, c'est précisément l'objet de ce projet. Lorsqu'il évoque la nécessité que cela soit ouvert à tous les Toulousains, ce sera effectivement un site ouvert à tous les Toulousains par le biais de l'Association des dauphins du TOEC qui, aujourd'hui, offre le même service, le même accès à la natation au travers de son activité associative et dans des bassins municipaux. Il n'y a donc en réalité pas de grande différence pour tous ceux qui veulent bénéficier du savoir-faire et de l'ambiance associative des TOEC dans ce projet, si ce n'est qu'une partie de ce qui est nécessaire aujourd'hui à la natation de compétition et qui tient à la performance, qui tient à l'environnement médical, qui tient à l'environnement professionnel, sera proposé dans cet équipement, alors que cela n'existe pas au niveau souhaité par les dauphins du TOEC, aujourd'hui, au travers des équipements municipaux. Et cet exercice de performance, je ne crois pas qu'elle relève nécessairement des budgets municipaux. Ce qui relève des budgets municipaux, c'est la capacité à offrir des lignes de nage avec un encadrement adapté en fonction des différents utilisateurs pour l'apprentissage à la natation. C'est ce que nous faisons. Et pour l'usage de la natation ludique ou associative. Donc, ce projet va permettre de bénéficier de plus de créneaux pour toute la population puisque les TOEC vont libérer de très nombreux créneaux. Je crois que ça représente quasiment l'équivalent de 3 piscines de 25 mètres qui vont être libérées et réorientées vers l'usage des scolaires et du public, et va donc ainsi libérer une capacité nouvelle extrêmement importante qui représente, je crois, plus de 20 à 25 % de l'offre existante. C'est donc un projet particulièrement vertueux à la fois sur l'ouverture à la population et aux scolaires, et dans la mise en œuvre d'un outil pour la performance sportive qui, je ne crois pas, relève des compétences municipales.

Sur le plan purement financier, dans le plan de financement initial étaient évoqués 1,5 million d'euros sur la cession. C'était une estimation que nous avions faite nous-mêmes sur la base d'éléments dont on disposait parce que nous n'avions pas l'évaluation des Domaines. Il n'y a pas d'économie parce qu'il s'agissait d'une dépense prévisionnelle. Et ensuite le plan de financement qui est sur ce projet est réparti entre deux ensembles : les partenaires privés, pour 50 % ; les partenaires publics, État, le FNDS, la Région, le Département et le bloc Ville Toulouse Métropole. C'est un plan équilibré et cette économie sur les coûts d'acquisition, en réalité, bénéficie d'ores et déjà à l'ensemble des collectivités publiques, puisque ça allège le plan de financement global.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui. Est-ce que vous pourriez clarifier, Monsieur BRIAND, parce qu'on a eu une discussion en aparté au dernier Conseil sur le même sujet, les montants de subvention de la Mairie de Toulouse sur ce projet ? Donc j'avais compris qu'il y avait des études qu'on avait partiellement financées, mais je ne suis pas sûr de qui a financé cette étude. Le deuxième élément c'est qu'il y avait 2 millions d'euros qui seraient apportés en liquidités. Et après, il y avait les terrains dont vous parlez effectivement, où il y avait cette estimation à 1,5 million. Et là, on a devant nous 592 000 euros plus 99 000 euros côté Métropole. Est-ce que vous pourriez bien clarifier l'enveloppe globale que nos collectivités, Ville et Métropole, chacune de son côté, va mettre sur ce projet ?

MONSIEUR LE MAIRE : Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Le projet, *ab initio*, d'ensemble, le plan de financement se situait autour de 32 millions d'euros sur l'ensemble de la Cité de la natation, avec une répartition 50-50 entre les partenaires privés des dauphins du TOEC et les collectivités publiques. Les discussions qui ont eu lieu avec les dauphins du TOEC sont basées sur une répartition en 4 parts équivalentes. C'est-à-dire 32 millions, 50 %, soit 16 millions, soit 4 millions par collectivité. Ça, c'est la base. Après, il y a la question à l'intérieur de cette dépense et donc de la prise en charge de la charge foncière sur laquelle nous avons des discussions à avoir avec les autres collectivités pour savoir si cette charge foncière est répartie entre toutes les collectivités ou s'il s'agit, puisqu'il y a une recette pour la Ville, de devoir peut-être abonder un peu plus au niveau de la Ville sur cette dépense spécifique. Le plan de financement, la convention de financement ne sont pas encore établis. Ils vont l'être, mais il s'agit des grands ensembles tels qu'ils ont toujours été indiqués depuis le départ.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Madame ROBY.

A. ROBY : Oui, je suis assez surprise par les propos de Monsieur BRIAND. Cela fait plusieurs années que nous sommes nombreux à vous interroger sur l'enveloppe globale donnée pour le projet de la Cité de la natation et vous nous avez maintenu, à plusieurs reprises, le long de tous les Conseils Municipaux qu'il n'excéderait pas 4 millions d'euros puisque, si je ne me trompe pas, c'est de l'argent qui a déjà été mis pour les études. Donc, ce que vous êtes en train de nous dire, aujourd'hui, c'est que cette enveloppe va augmenter et qu'elle se fait au détriment des équipements publics de piscines publiques qui ont besoin, aussi, de cet argent. On a un plan piscines qui, je le répète à longueur de Conseil, est complètement sous-doté quand on voit ce qui est fait ailleurs en France. Une piscine Nakache dont on ne sait toujours pas si elle va fermer ou non parce que vous êtes dans l'incapacité de mettre en place des réparations. Donc est-ce que cet argent va impacter, finalement, l'investissement qui est nécessaire sur les piscines publiques toulousaines ?

MONSIEUR LE MAIRE : Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Vous avez, au terme de votre démonstration un peu confuse, en tout cas je ne suis pas sûr d'avoir tout saisi, formulé une réponse très précise. Est-ce que ça va impacter les crédits disponibles pour le plan piscines ? La réponse est non.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame ROBY à nouveau.

A. ROBY : Oui, je reformule la question qui, pourtant, il me semble, était très claire. Quelle est l'enveloppe prévue de financement avec les compensations, donc la mise à disposition de terrains de foncier municipal, les 4 millions ? Au total, combien la Mairie de Toulouse et la Métropole vont mettre dans ce projet ? Merci. J'espère que c'était assez clair, Monsieur BRIAND.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, Monsieur LE TEXIER et Madame MAURIN.

M. LE TEXIER : Non, c'est exactement la question que je posais. Je n'avais pas eu non plus la réponse de la part de Monsieur BRIAND et notamment la question de la fameuse question des études. Quelles sont ces études et qui les a payées ?

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je pensais intervenir sur la délibération suivante, la 4.15, mais, en fait, le sujet est déjà amorcé, donc je vais le faire ici. Alors, je vais voter contre le soutien massif apporté par la collectivité au projet de création d'une Cité de la natation sur l'île du Ramier. Non pas que je sois contre le développement des piscines, ni contre le champion olympique, ni contre la natation, bien au contraire. Simplement, vous ne manquez pas de nous alerter sur les contraintes budgétaires grandissantes que subissent les collectivités locales. Vous n'avez d'ailleurs pas hésité à sabrer dans les subventions aux associations et aux milieux culturels et sportifs. Surtout, j'ai du mal à comprendre comment on peut laisser à l'abandon les piscines toulousaines, céder du foncier à prix bas et investir 4 millions d'euros au bénéfice d'une piscine qui ne sera pas ouverte à l'ensemble des Toulousains. S'il y aura initialement une association de préfiguration de la Cité de la natation des dauphins du TOEC, une société se substituera à cette association. Alors, certes, vous nous dites qu'il y a un pacte de préférence au profit de la Mairie de Toulouse en cas de revente du bien par l'acquéreur pendant une durée de 25 ans, mais on apprend que le prix sera déterminé ou déterminable selon les modalités fixées au terme de l'acte authentique de vente. Autant dire que nous n'avons strictement aucune garantie. La Ville va donc donner 4 millions d'euros au final à une société privée. Et il reste énormément de questions pour lesquelles nous n'avons aucune réponse. Quel accès pour les Toulousains non-membres des dauphins du TOEC ? Quel accès ils auront à cette piscine ? Quel pourcentage de créneaux horaires leur seront réservés ? À quelles conditions tarifaires se fera l'accès à cette piscine ?

Surtout, et pour revenir sur l'état déplorable des piscines toulousaines, il est intéressant de comparer le traitement accordé aux dauphins du TOEC et celui accordé à nos piscines toulousaines. Aujourd'hui, les dauphins du TOEC sont les rois des piscines toulousaines où ils disposent de nombreux créneaux pour leurs adhérents, mais ceci au détriment des Toulousains qui ne sont pas membres de ce club privé. Et je vais prendre un exemple, celui de la piscine Léo Lagrange, au centre-ville de Toulouse. Jusqu'à il y a peu, les Toulousains pouvaient prendre des cours de natation et cela leur coûtait 150 euros par an. Ces cours étaient donnés par les maîtres-nageurs sauveteurs, agents municipaux. Aujourd'hui, ces cours ont disparu. Certes, il reste la possibilité d'avoir des cours de natation donnés par le TOEC dans la même piscine. Mais, là, par contre, c'est 330 euros pour 9 mois et 445 euros pour les jeunes de moins de 12 ans en perfectionnement. Les Toulousains les moins fortunés ont-ils encore le droit d'apprendre à nager à Toulouse ? Ou le clientélisme marche-t-il à plein au profit de ceux qui participent à l'attractivité de la Métropole et à faire venir des cadres supérieurs qui chassent petit à petit nos Toulousains de leurs quartiers et de leurs faubourgs ?

En outre, les 4 millions d'euros donnés aux TOEC auraient pu servir dans nos piscines à réparer les casiers dont les bracelets tombent en loques, à réparer les sèche-cheveux qui ne marchent plus, à permettre d'avoir plus qu'un seul vestiaire pour les personnes handicapées – vestiaire qui comporte les seuls WC accessibles de toute la piscine Léo Lagrange –, à réparer la ventilation qui était en panne il y a quelques jours encore. Et j'arrête la liste. Et quand les agents font remonter tout ce qui part en morceaux, rien ne bouge. Vous n'êtes même pas dans les clous vis-à-vis des agendas d'accessibilité et de la mise en accessibilité des piscines. Alors, les 4 millions, c'est pour le service public en priorité, pas pour le privé. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Alors, puisque je n'avais pas bien compris la question de Madame ROBY et de Monsieur LE TEXIER, je le redis : en l'état du plan de financement, précision étant faite qu'une convention de financement doit faire l'objet d'une rédaction, il faut y travailler et nous y travaillons avec les autres partenaires publics, c'est-à-dire l'État, le Département et la Région ; nous ne pouvons pas décider seuls, il faut discuter avec l'ensemble des partenaires. L'intervention financière se situe à hauteur de 4 millions d'euros et c'est ce qui a été dit depuis le départ. La question du montant définitif de ce plan de financement puisqu'il y a eu des études assez poussées, mais, vous le savez, lorsqu'il y a un programme de travaux qui est lancé, il y a aussi, parfois, des bonnes et des mauvaises surprises sur le montant définitif des travaux. Donc, je ne suis pas capable de vous dire aujourd'hui, et personne ne l'est, exactement, quel sera, à quelques dizaines de milliers d'euros près, le montant. Il sera peut-être inférieur à 4 millions d'euros si le montant global du projet ne se situe pas à 32 millions, mais est à un niveau inférieur. Et si les dépenses sont supérieures, l'ensemble des partenaires se réuniront, comme ça se fait habituellement sur ce type de projet, pour déterminer leur capacité ou pas à accompagner les évolutions éventuelles des coûts. Ce que l'on sait aujourd'hui et la conviction que l'on a, c'est que le plan de financement apparaît solide, bien établi et y compris dans les prévisions, sans qu'il y ait de crainte sur un dérapage des coûts. Et tant que les marchés de travaux ne sont pas signés, je vous mentirais si je vous disais que les choses sont absolument définitives. Mais nous n'allons pas passer de 4 millions au double. Enfin, c'est inimaginable. On est sur des évolutions normales dans ce type de projet potentiellement et sans aucune indication à ce stade.

Monsieur LE TEXIER, vous avez évoqué la question du paiement des études, mais les études ce n'est pas une recette. Là, on parle de recettes pour eux. C'est-à-dire de subventions, d'interventions financières. Les études, c'est une dépense qu'ils ont assumée dans le cadre de leur intervention de préfiguration et les différentes sommes que nous sommes susceptibles de verser au fur et à mesure de l'avancement du projet s'imputent sur le montant dont on parle et s'intègrent dans le plan de financement. Donc les dépenses engagées sont intégrées dans ce volume qu'il conviendra d'établir définitivement dans le cadre de la convention de financement.

Pour ce qui est de Madame MAURIN, sans surprise, elle exprime un vote contre. Je précise à Madame MAURIN que, dans sa démonstration, elle a attiré notre attention sur le fait que les dauphins du TOEC occuperaient aujourd'hui de nombreux créneaux qui ne sont donc pas accessibles au public. Elle est

donc satisfaite puisque, avec ce projet et grâce à ce projet, ces créneaux, très importants en nombre, effectivement, pourront revenir intégralement au scolaire et au public toulousain dans les conditions financières qui sont celles de l'exercice des activités municipales.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, il y avait plusieurs questions. Il y en avait une sur les cours de natation. Donc je vais demander à Julie PHARAMOND, en lien avec Henri DE LAGOUTINE, d'intervenir.

J. PHARAMOND : Alors pour vous répondre, Madame MAURIN, des cours de natation sont mis en place par les éducateurs spécialisés de la Ville de Toulouse. Donc, c'est accessible. Les cours sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Il y a également, comme vous dites, des cours qui sont réalisés par les dauphins du TOEC, donc une association qui est accessible à tout le monde et à tous niveaux. Je tiens à le rappeler, quand même, et à le dire ici, que le sport, à Toulouse, est le sport pour tout le monde, tous niveaux confondus. Et nous avons, à Toulouse, cette richesse qui est importante à souligner. Je l'entends très peu. Donc nous aimons les sportifs, nous les accompagnons au quotidien, quel que soit leur niveau, d'accord, que ce soit du débutant au champion olympique. Alors, effectivement, on parle souvent des champions olympiques. Pourquoi ? Parce que c'est ce qui inspire notre jeunesse. D'accord. Tous sportifs que nous avons été, nous avons été inspirés par des sportifs, des champions olympiques ou pas. Et cela fait venir un nombre d'adhérents important. Donc, ça, on ne peut pas aller contre. Mais c'est important pour l'ensemble des jeunes aujourd'hui. Et, à Toulouse, on prend en compte tout le monde et effectivement les personnes en situation de handicap également. Et, d'ailleurs, lors de la période du COVID, cela a été rappelé et au quotidien, on essaie de répondre au maximum de demandes. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : On va essayer d'aller vers la conclusion de ce débat, si vous le voulez bien. Une dernière intervention, peut-être Madame MAURIN, mais de manière synthétique, s'il vous plaît.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le Président. Je pense que Julie n'a pas bien écouté ce que je disais. Moi, je parlais des cours qui sont donnés à Léo Lagrange. Il n'y a plus de cours de natation à la piscine Léo Lagrange. Et vous nous dites : « on va libérer des créneaux grâce à la nouvelle piscine, comme ça les dauphins du TOEC vont pouvoir libérer les créneaux ». Mais, je suis désolée, les dauphins du TOEC, c'est le double du tarif, c'est même plus que le double, c'est multiplié par 3. On multiplie par 3 le prix des cours de piscine pour les gamins à Léo Lagrange et pour les adultes. Ce n'est pas admissible. De quel droit le service public permet-il d'organiser des cours de piscine au bénéfice d'une association privée ? Je rappelle que Léon MARCHAND, s'il est champion olympique, c'est parce qu'il a pu apprendre à nager à Toulouse. Est-ce que Léon MARCHAND aurait pu apprendre à nager à Toulouse avec un tarif du double ou du triple de celui que la Ville propose ? C'est ça, le scandale. Donc les créneaux, vous pouvez les libérer dès maintenant. Permettez à nos maîtres-nageurs d'apprendre à nager aux petits Toulousains et ne les obligez pas, les familles, à passer par les dauphins du TOEC pour apprendre à nager. C'est scandaleux.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Pas d'autres interventions ? On va voter la délibération. Auparavant, quand même, je rappelle un certain nombre de choses à certains collègues qui se sont exprimés sur ce sujet et qui étaient en responsabilité entre 2008 et 2014. Combien de piscines ont été lancées entre 2008 et 2014 ? Zéro. Combien de piscines ont été inaugurées entre 2008 et 2014 ? Deux, que j'avais lancé quand j'étais Maire la première fois – la piscine Alex Jany et la piscine Jean Boiteux. Combien de plans piscines ont été lancés à Toulouse ? Un. Quand ? Entre 2008 et 2014 ? Non, aucun. Depuis 2014. Alors, qu'il soit nécessaire de faire davantage, on en est conscient et on fera davantage. Après, je crois qu'il faut que nous révisions tous nos manières de penser. On a, à travers ce projet de la Cité de la natation, quelque chose qui est très novateur, qui n'est pas un projet privé. Je sais que vous abhorrez le privé. C'est un projet privé-public. Et je crois effectivement qu'il faut que nous intégrions, que les collectivités locales sont désormais entrées dans une nouvelle ère extrêmement contrainte sur le plan des finances publiques. J'ai l'impression que beaucoup dans l'opposition résonnent avec le logiciel des années 1980 et 90 où, effectivement, les collectivités locales ont connu une période florissante et n'avaient pas la contrainte financière d'aujourd'hui. Le prochain mandat va être un

mandat extrêmement contraint sur le plan financier, quelle que soit la couleur du gouvernement, parce que le redressement nécessaire, indispensable, de nos finances publiques ne va pas se faire comme ça rapidement. Cela va être un long chemin et un chemin de difficultés. Alors je sais que le concours de la démagogie et des promesses est largement ouvert ; je ne doute pas qu'il s'épanouira dans les mois qui viennent. Qu'on ne compte pas sur moi et sur cette majorité municipale pour participer à cette course à l'échalote qui n'est rien d'autre qu'une tromperie à l'endroit des Toulousains. En attendant, nous agissons. Sur Toulouse-Lautrec, il y a un chantier qui est en cours et qui va permettre de tripler le nombre de bassins dont disposent les Toulousains. Ça, c'est quelque chose de concret. Je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. Ça valait le coup… Bien, je vais interrompre la séance.

Auparavant, Madame MAURIN, vous avez mis en doute l'existence de la plainte que nous avons déposée sous la signature de notre collègue Pierre ESPLUGAS-LABATUT à l'endroit de ce qui s'est passé au Stade Toulousain Tennis. Voici la lettre qui a été adressée par la collectivité. Je vais demander à Pierre ESPLUGAS-LABATUT de venir la chercher et de vous la remettre en main propre. Ainsi, Madame, vous ne pourrez plus instruire à ce sujet un procès en soupçon, comme vous le faites en permanence sur beaucoup de sujets.

O. MAURIN : Vous voyez que vous êtes capable de produire des documents.

MONSIEUR LE MAIRE: La séance est close, elle reprendra à 15 h 00.

4.6 Quartier Saint-Michel - Cession d'une emprise pour le projet de Cité de la Natation - Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière située allée Fernand Jourdant-*(Gestion immobilière - - 25-0721)*

Contre

Odile MAURIN

Adopté

-Pause-déjeuner-

François CHOLLET

MONSIEUR LE MAIRE: Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance. Merci de regagner vos places et de faire silence. Alors nous étions au chapitre 4. Nous avons voté la délibération 4.6. Pour autant, et pour des raisons pratiques, je vais vous demander que l'on examine maintenant les deux délibérations du chapitre 26 toujours apportées par François CHOLLET, la 26.1 et la 26.2. J'ai d'ailleurs des demandes de disjonction de votes sur la 26.1 et la 26.2. Donc, je vous laisse retomber sur vos pattes sur ces deux délibérations. S'il y a des demandes d'intervention, bien évidemment, je vais y donner droit. Donc on commence par la 26.1 et, pour la 26.1, je donne la parole à Madame MAURIN.

O. MAURIN : Alors, Monsieur le Maire, en fait, je n'interviens pas sur le 26.1. Je voulais simplement soulever une problématique de vote sur la 4.6. Il semblerait que j'ai été enregistrée comme ayant voté favorablement pour cette délibération. Alors que vous avez tous entendu que j'ai voté contre ?

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien, Madame.

O. MAURIN : En fait, ce qui se passe, c'est que j'ai une jeune femme à côté de moi qui est là depuis deux jours, qui donc démarre pour son premier Conseil Municipal. C'est la première fois qu'elle assiste une personne handicapée élue. Et donc, elle a eu du mal à suivre et moi-même j'ai du mal à

suivre, vous le savez. Donc, c'est pourquoi je vous propose de vous remettre à la fin de la journée l'ensemble de mes votes dans un tableau comme ça sera beaucoup plus simple parce que sinon ça va être compliqué de suivre.

MONSIEUR LE MAIRE : Pas de problème, Madame.

O. MAURIN : Merci, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE: On fait comme cela et on enregistre votre vote contre qui ne change pas évidemment le fait que ces délibérations 4.6 ont bel et bien été validées par le Conseil Municipal. Sur la 26.1, qui souhaite intervenir ? Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite intervenir à propos des représentations du Conseil Municipal au sein des conseils d'école. Je sais que le calendrier d'élu de la majorité est assez dense, parfois même souvent, qu'il y a plusieurs écoles dans chaque quartier, mais ça fait désormais 13 ans que je suis parent d'élèves représentant d'abord à l'école maternelle, puis en élémentaire, puis au collège et désormais au lycée et au collège. De mémoire, à l'école, nous avons eu deux fois la présence de la Mairie lors d'un conseil d'école. Au conseil d'administration du collège et du lycée, il y a systématiquement une place pour un représentant de la Mairie, sans jamais voir personne. Concernant les écoles, serait-il envisageable de prévoir des délégations pour qu'une personne de la Mairie puisse être présente à chaque conseil d'école ? Et concernant les collèges et lycées où la Mairie n'a pas de compétences directes, mais où elle est conviée en vain, est-il nécessaire de maintenir ces invitations ? Ces absences fréquentes ou systématiques génèrent de l'incompréhension et du ressentiment auprès des personnes présentes. Et je tiens à préciser, parce que j'habite les Pradettes, que ce n'est pas Christophe ALVEZ en particulier qui est visé. C'est vraiment un ressenti général des parents d'élèves sur toute la ville. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres interventions sur la délibération ? Non ? Donc je vais demander peut-être à Marion LALANE-DE LAUBADERE de répondre, parce que c'est spécifique.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Christophe, je ne sais pas si tu voudras dire un mot. Donc, dans les conseils d'école, chaque élu a des conseils d'école qui lui sont attribués. Nous avons un tableau de suivi. Donc ce que vous dites sur le ressenti de très nombreuses écoles ou du doigt mouillé, je ne sais pas très bien, c'est faux. C'est factuel puisque nous avons le tableau de présence à chaque conseil d'école de chacun des élus et à chaque fois qu'un élu n'est pas en capacité de se rendre à un conseil d'école parce qu'ils sont prévus à l'année et qu'il peut y avoir au même moment un Conseil Municipal, un Conseil Métropolitain, par exemple, ou d'autres réunions ou choses qui font que les élus ne peuvent pas se rendre au conseil d'école ou tout simplement trop de conseils d'école le même soir. Quand vous avez quatre conseils d'école le même soir, c'est quand même compliqué. On peut essayer d'en faire deux. Au mieux, trois. Quatre c'est objectivement difficile. Et donc, systématiquement, les élus prennent rendez-vous avec les directions d'école et avec les parents d'élèves élus pour faire un point que ce soit rendez-vous téléphonique ou en présentiel pour faire un point, de préférence en amont du conseil d'école, pour pouvoir apporter toutes les informations qui peuvent être ensuite données au conseil d'école. Donc si d'aventure l'élu ne peut pas être présent au conseil d'école, les informations, en tout état de cause, sont données à l'école. Donc je suis très perplexe. Et sur le chiffre que vous avancez en, je ne sais pas combien d'années vous avez dit, douze ans, quelque chose comme ça, vous ne l'avez vu que deux fois, si j'ai bien compris, l'élu en conseil d'école, ça me paraît extrêmement exagéré. Mais je laisse à votre appréciation.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix la délibération 26.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. La 26.2. Y a-t-il une intervention ? La parole est à Romain CUJIVES.

R. CUJIVES : Oui, merci, Monsieur le Maire. J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du travail mené en vue de contribuer à l'accélération de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Ville de Toulouse. Je souhaite ici rappeler en préambule le retard pris par notre

commune en matière de production énergétique justement. Toulouse tarde toujours à solariser ses propres équipements publics ainsi que ceux de ses satellites. Ces douze dernières années, nous n'avons pas particulièrement transformé l'essai concernant l'équipement de nos écoles, de nos gymnases, les équipements culturels, associatifs, pas davantage que nos bâtiments d'administration ou nos bâtiments logistiques. Quelques projets ponctuels ont vu le jour, mais nous ne voyons pas l'effet d'une véritable politique municipale ambitieuse, systématique, qui aurait un véritable impact sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Toulouse. Ce retard pris nous coûte aujourd'hui particulièrement cher, tant dans nos contrats de fourniture d'énergie de notre parc immobilier existant que dans les projets désormais inéluctables de solarisation à venir. Les conditions économiques d'opérations de solarisation se sont fortement dégradées ces derniers mois, vous le savez, mettant en péril, parfois, les opérations encore non engagées. Votre équipe municipale, Monsieur le Maire, n'en est certes pas l'unique responsable, mais on peut considérer cela comme un véritable gâchis.

C'est pourquoi je nous invite collectivement à réfléchir maintenant au développement de logiques repensées autour de l'autoconsommation collective et idéalement patrimoniale. J'ai, face à ce constat d'une certaine stagnation, pris connaissance, là aussi avec intérêt, de vos propositions en matière d'accélération de la production d'énergie renouvelable. Si j'ai bien compris les éléments dans cette délibération, il n'y aurait, à Toulouse, aucun potentiel important nouveau sur la solarisation de parkings par voie d'ombrières. J'en comprends donc que le travail d'identification précédent avait été particulièrement exhaustif, mais je m'inquiète dès lors du taux de transformation des potentiels précédemment identifiés. Où en sommes-nous donc sortis de quelques parkings de supermarchés solarisés exclusivement, d'ailleurs, grâce au privé, au regard du faible avancement des projets de solarisation ? Faut-il donc en déduire, par exemple, qu'il n'y aurait que peu de parkings publics exploités par Tisséo, par la Mairie de Toulouse, voire de parkings, d'ateliers et d'autres entrepôts municipaux…

(Signal de fin de temps de parole)

:… que nous pourrions solariser ? Si j'ai toujours bien compris les éléments que vous nous soumettez, il y aurait à Toulouse des potentiels nouveaux et conséquents de solarisation au sol dans le nord-ouest de la commune. Or, si je lis bien l'annexe de la délibération que vous nous soumettez aujourd'hui, ces secteurs d'accélération sont positionnés pour l'essentiel sur les pistes de l'aéroport, sur le *delivery center* d'Airbus et d'ATR, et sur les parkings de Saint-Martin. Je veux, moi, ici, m'étendre non pas sur les deux premiers cas, mais attirer votre attention sur les parkings d'Airbus. En effet, notre assemblée a voté des intentions de densification de la ville aux abords des futures stations de la ligne C du métro voilà de cela quelques mois et puis parfois quelques années. Et je vous rappelle, chers collègues, que ces parkings sont ciblés dans les documents que vous nous avez soumis…

(Signal de fin de temps de parole)

… au vote afin d'intensifier l'activité économique aux abords de la station Saint-Martin, notamment. Ce qui implique de remplacer certains des parkings des salariés d'Airbus par de nouveaux programmes immobiliers d'entreprise, par exemple. J'y vois a minima un défaut de coordination et, plus vraisemblablement, à mon avis, une réponse totalement théorique, un peu hors sol, aux attendus de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable. Ce traitement technique non abouti d'un enjeu pourtant majeur révèle, d'après nous, un profond désintérêt pour la question énergétique dans notre ville et dans notre Métropole. Chers collègues, nous voterons néanmoins cette délibération uniquement parce que nous partageons la nécessité d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables et non pour vous adresser des félicitations.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions sur cette délibération ? Non, donc je donne la parole à François CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, mes chers collègues, Monsieur CUJIVES, sincèrement, je ne partage pas du tout votre pessimisme quant à la solarisation de l'espace toulousain. Au contraire, je pense que nous

sommes en train de vivre un élan de solarisation sans précédent sur l'ensemble de la ville et même de la Métropole. Alors, vous avez fait référence à la loi APER qui est effectivement un élément stimulant et qui oblige à solariser les parkings en particulier, vous l'avez dit. Je voulais souligner aussi que, sur le plan du privé, nous avons pris avec le PLUIH qui sera voté à la fin de l'année, une OAP qui est une OAP environnementale qui oblige ou qui incite fortement à la solarisation des nouveaux bâtiments. Cette Métropole et cette Mairie ont développé un schéma directeur qui permet de se tourner justement à travers ses propres bâtiments vers des énergies renouvelables, en particulier la solarisation. Nous participons à des initiatives à travers la régie municipale de santé, Europolia, qui sont les bras armés de cette Ville et de cette Métropole justement pour réaliser ce à quoi vous appelez, c'est-à-dire à la massification. Parce que, effectivement, on n'est plus à l'heure du choix, mais on est à l'heure de la massification du solaire et qui est effectivement, dans notre idée, la voie principale pour aller vers les énergies renouvelables.

Ce que vous avez mentionné sur l'aéroport, sur la tache rouge, je pense que c'est à ça que vous faites allusion sur les plans qui vous ont été remis en annexe. En fait, c'est un potentiel de solarisation qui n'avait pas été pris en compte précédemment et c'est une des raisons de cette délibération, sur l'aéroport. L'aéroport, et j'y étais cette semaine, mène une politique de solarisation de ses parkings, ça, c'est une première affaire, mais surtout une politique considérable de solarisation de ses délaissés. C'est ce qui apparaît d'ailleurs sur les cartes qui vous sont données. Et les délaissés des pistes vont faire que l'aéroport va être capable, en mesure, pour moitié, en autoconsommation de pourvoir à sa consommation propre d'énergie et deviendra, de fait, le premier producteur d'énergie solaire de la Métropole. C'est ça qui est mentionné là-dessus. Donc sincèrement je ne partage pas votre avis sur l'effort de solarisation. Au contraire, il est considérable. Et puis je dirais aussi que l'objectif de cette délibération c'est d'amener du solaire thermique qui n'avait pas été inclus dans la précédente délibération il y a un an, en 2024. Une des cartes données est également là-dessus. Cela donne un potentiel qui est considérable.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, je mets aux voix cette délibération. Monsieur LE TEXIER, vous souhaitez intervenir, peut-être, avant ?

M. LE TEXIER : Oui, c'est un complément pour appuyer le propos de Monsieur CUJIVES, parce que j'entends Monsieur CHOLLET parler de « bel élan ». J'ai essayé de faire deux ou trois calculs. Le schéma directeur des énergies qu'on a posé ensemble… Parce que, je reviens là-dessus : comme dans le rapport développement durable, on n'a pas de perspective, il faut les recréer nous-mêmes, avec Madame CABANES. Donc le schéma directeur des énergies envisageait de passer de 80 GW/h de production annuelle en 2025 à 268 GW/h à 2030, ce qui était ambitieux, mais faisable. Cela représente environ 40 GW/h par an. J'ai repris tous les éléments du rapport développement durable. On est sur une production qui atteint péniblement les 17 ou les 18 GW/h. Des chiffres que j'arrive à retrouver. Donc, ma question c'est ça. Je vous dis, j'essaie de reconstituer les chiffres puisqu'on ne les a pas. Je fais ce que je peux. Donc, ma question c'est « le bel élan », est-ce qu'on pourrait avoir combien de GW/h nouveaux ont été installés cette année et comment on se situe par rapport à la trajectoire de 268 GW/h à 2030 ?

F. CHOLLET : On est sur la trajectoire des 268 GW/h qui était prévue en 2030. Et, encore une fois, cette trajectoire, qui a été élaborée à travers le schéma directeur, tenait compte et se sert des moyens que je viens de mentionner, des moyens réglementaires à travers le PLU, des moyens Europolia, de l'aide d'Europolia dans la massification, et des autres participations particulières de la régie municipale de santé. Je ne vais pas être capable de vous donner, d'aller sur les chiffres, là, aujourd'hui. Mais avec ce schéma directeur, donc, nous sommes sur la trajectoire, incontestablement, en matière de solarisation.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Alors, je vous donne les chiffres qui sont disponibles sur… Il y a un truc super, là, qui s'appelle l'Observatoire climat Toulouse Métropole que vous nous avez cité auparavant.

L'augmentation de production entre 2023 et 2024 qui est donnée sur le chiffre, c'est 6 GW/h. Donc, vous m'expliquerez le rapport entre 6…

F. CHOLLET : Mais non, mais c'est un an parmi plusieurs années.

M. LE TEXIER : Vous regarderez la courbe, elle est assez claire.

F. CHOLLET : Très bien. Monsieur LE TEXIER, rapprochez-vous. J'ai présenté une courbe qui est une courbe de progression des énergies renouvelables sur cette ville, en fin de présentation, tout à l'heure. Cette courbe, elle s'incurve et montre une accélération très claire de la production d'énergie renouvelable. Alors vous pouvez en douter. Vous pouvez dire que la vision de l'ensemble, « patati patata » comme vous dites. Mais en fait c'est ça, et ça fonctionne.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Alors, Monsieur CHOLLET, je suis sur la page de l'Observatoire du climat, il y a un graphe qui s'appelle « production énergie photovoltaïque entre 2017 et 2024 ». La pente est constante depuis 2021 et elle est d'environ 6 à 7 GW/h par an. Donc, je vous dis juste qu'il y a un problème entre ce que vous dites et les données qui sont aujourd'hui fournies dans l'Observatoire pour le climat. Je n'irai pas plus loin, je vous donne les chiffres des ambitions, qui ne sont pas d'ailleurs dans le site. Ce serait dommage parce que, comme ça, on pourrait comparer les ambitions par rapport au réalisé, mais ça je vous l'ai dit avant, malheureusement, ce n'est pas disponible. Mais je vous conseille de juste regarder le site internet de la Métropole qui ne donne pas du tout la trajectoire que vous donnez. Vérifiez.

F. CHOLLET : Écoutez, on vérifiera ça si vous le souhaitez, mais, simplement, il est clair que la production, un, d'énergie renouvelable et, deuxièmement, de solaire et la solarisation, et pas des bâtiments publics uniquement, mais de l'ensemble de la Ville, est en progression croissante.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, je mets aux voix cette délibération, non sans rappeler que, depuis 2014, l'augmentation des énergies renouvelables, la production d'énergie renouvelable est inédite dans notre ville. C'est quelque chose de considérable et qui n'existait pas auparavant. Voilà. Donc, là aussi, ceux qui étaient aux responsabilités peuvent donner des leçons… Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

26.1 **Représentations du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal* - - *25-0702)***

Adopté à l'unanimité

26.2 **Transition Energétique - Identification de zones d'accélération des énergies renouvelables supplémentaires-*(Environnement et énergies* - - *25-0602)***

Adopté à l'unanimité

Sacha BRIAND

MONSIEUR LE MAIRE: Donc nous revenons au chapitre 4. Sur la 4.2, une disjonction de vote demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 4.3, disjonctions également. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Ainsi que la 4,4. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Par contre, je n'ai pas de remarque particulière sur la 4.5, la 4.7. Je propose de les voter ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Une disjonction demandée sur la 4.8. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je n'ai pas de remarque sur la 4.9. Qui ne participe pas ?

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Même chose sur la 10. Qui ne participe pas. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.
La 12e, qui ne participe pas ? Vous voulez intervenir sur la 12e, Madame ROBY ?

A. ROBY : La 12e c'est sur la Jonction Est, c'est ça ? Il y a un quart d'heure de débat sur cette délibération. Je ne sais pas si vous l'avez spécifié, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, oui, on est d'accord.

A. ROBY : Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'allons pas voter votre proposition de compensation pour justifier et acter la construction de la Jonction Est. Je rappelle, pour celles et ceux qui nous écoutent, que la Jonction Est est une aberration qui consiste à créer un échangeur à deux ponts là où il n'y en a pas besoin et qui aura pour conséquence de rajouter de la circulation sur une rocade déjà entièrement bouchée. Conséquence, plus de 20 hectares de terre bitumisée et un « pognon de dingue » dépensé – 95,5 millions d'euros. De l'argent qui devrait être mieux utilisé en ces temps d'austérité que vous faites subir aux Toulousaines et aux Toulousains. Un projet inutile, comme d'autres que vous imposez, comme la tour Occitanie notamment, et qui sont payés avec les impôts du contribuable pour remplir les poches de certains grands groupes de la construction. Rappelons également la non-popularité de ce projet sur lequel les habitants et les habitantes se sont prononcés à deux reprises contre à 92 %, excusez-moi du peu, en 2022, et 61 % en 2024-2025. Pourquoi, alors, continuer à ne pas les écouter ? 27 hectares qui vont être bitumisés à 100 % et pour lesquels, aujourd'hui, vous nous proposez de voter une compensation. Mais je suis désolée, mais j'ai quand même l'impression que l'on prend un peu les gens pour des idiots en leur disant qu'on va compenser avec des terres qui existent déjà. Ça ressemble quand même beaucoup à du greenwashing. Car, si ces terres 100 % naturelles deviennent à 100 % du bitume, ça veut dire qu'il faut compenser d'autant à côté. Et qu'est-ce qu'on voit dans les annexes de la délibération ? On voit des parcelles avec mentionné « gestion conservatoire », d'autres avec simplement des renforcements de haies et, encore mieux, simplement le maintien des pratiques de gestion actuellement mises en place. Ceci n'est pas absolument pas une compensation. La biodiversité est déjà présente sur les parcelles présentées et ne compense pas les pertes occasionnées par l'aménagement de la Jonction Est. Pourtant, la loi de 2016 sur la biodiversité est claire : si la compensation n'est pas satisfaisante, le projet ne peut se faire en l'état. Je vous suggère donc d'appliquer le principe qui est évoqué dans la délibération : éviter, réduire, compenser. Et, plutôt que de faire semblant de vous saisir du dernier terme, « compenser », d'appliquer le premier, en évitant de faire un projet d'un autre temps dont personne ne veut.

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, c'est Madame CABANES. Allez-y, Madame CABANES.

H. CABANES : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Maire, chers collègues, il y a deux jours, le 24 septembre dernier, l'Institut de recherche sur le climat de Potsdam a annoncé l'acidification des océans. L'acidification des océans, c'est ainsi une limite planétaire supplémentaire qui est franchie. La limite compatible avec des écosystèmes stables, menaçant la vie marine et toute la chaîne alimentaire. Ce phénomène, causé par les activités humaines, perturbe toute la chaîne alimentaire marine et la capacité d'absorption de CO_2 des océans. Dorénavant, 7 des 9 limites planétaires sont donc franchies. Pourtant, à Toulouse et dans notre Métropole, on continue à détruire la faune, la flore, les espaces verts qui, pourtant, sont indispensables à notre vie. En effet, le projet de Jonction Est, visant à créer un nouvel échangeur routier et des voies d'entrecroisement entre les actuels échangeurs 17 et 18 du périphérique, va détruire près de 18 hectares de terre au cœur du parc de l'Hers. Vous le savez, nous, écologistes, sommes opposés à ce projet depuis son tout début. Sa création ne résorbera en rien les difficultés de mobilité dans l'Est toulousain. Son implantation ne fera qu'aggraver les îlots de chaleur et la pollution induite sur le trafic routier. Plutôt que de conserver des terres et des espaces verts dont nous avons tant besoin, ce projet ne va faire qu'augmenter le trafic et la pollution. On vous propose d'abord d'attendre l'arrivée de la 3e ligne de métro avant de se précipiter à faire une erreur irréversible en construisant ces routes.

De plus, son coût financier est exorbitant, évalué à plus de 90 millions d'euros. Ce n'est pas raisonnable à l'heure de l'austérité budgétaire. Malgré la forte opposition des riverains, comme cela a

été rappelé par ma collègue, on s'entête encore sur un projet daté et pensé au siècle dernier. Aujourd'hui, vous proposez donc le principe de compensation écologique que la loi nous oblige de respecter. Pour répondre à ce principe – éviter, réduire, compenser –, la loi indique clairement que les projets d'aménagement doivent résonner en trois temps. Éviter, d'abord, pour éviter d'affecter la biodiversité et les espaces naturels. Réduire, ensuite, réduire au maximum les impacts qui n'ont pas pu être évités si on a d'abord franchi l'étape 1. Et, en dernier, et seulement en dernier recours, compenser. Dans ce projet comme dans beaucoup d'autres, on enjambe les deux premières étapes et on propose directement une pseudo compensation. Pourquoi détruire un endroit et tenter d'en protéger un autre au titre de la compensation ? Il serait plus simple de ne pas construire cette Jonction Est et de l'éviter, car elle affectera trop la biodiversité, les espaces verts et donc la vie humaine. Il est illusoire de croire que la mise en place d'une zone de compensation, quelle qu'elle soit, puisse réparer la destruction d'une autre zone. Nous savons que l'être humain ne peut pas reproduire à l'identique et compenser dans un lieu les dommages qu'il a réalisés dans un autre. Quel manque d'humilité de notre part que de croire que nous pourrions remplacer la nature. Les habitantes et habitants de Quint, de Balma et de Toulouse qui connaissent le lieu et profitent de ses espaces verts actuellement, ne pourront plus en profiter une fois la route construite. Nous avons toujours voté contre le projet de Jonction Est et voterons ce jour contre la proposition de pseudo compensation qui n'est qu'un artifice pour essayer de se donner bonne conscience.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions ? Donc je donne la parole à notre collègue pour des éléments de réponse.

S. BRIAND : Merci, Monsieur le Maire. Nous entendons naturellement les observations qui sont faites, à la fois contre le principe même du projet et, sans surprise, par les écologistes, et sur les conditions de compensation qui sont rendues nécessaires et auxquelles il nous semble que cette délibération participe, comme sur l'ensemble du projet. Je rappelle que c'est un projet, contrairement à ce qui a été dit, qui n'est pas du siècle dernier. C'est un projet qui a été lancé il y a maintenant quelques années, c'est vrai. Constamment examiné au sein de ce Conseil et surtout du Conseil de Toulouse Métropole, et pour lequel la quasi-totalité des membres de ce Conseil qui siègent ou qui siégeaient au sein de Toulouse Métropole ont constamment voté pour, à l'exception, notable, des élus écologistes. Je rappelle simplement qu'il y a eu, je dirais, 30 à 40 délibérations entre 2008 et 2014. Toutes systématiquement votées par la plupart des élus d'opposition présents aujourd'hui, à l'exception des écologistes. Je rappelle également ce que ce projet a appelé comme commentaire à l'époque et de manière constante au fil des ans : la Jonction Est, c'est l'amélioration de la circulation. Cette amélioration est nécessaire, car il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants. Elle permet la liaison avec la liaison multimodale sud-est, le bouclage par les transports en commun entre le sud de l'agglomération et ce secteur. Et c'est précisément ce à quoi répond ce projet avec, dans l'enquête publique, dans l'avis de l'autorité environnementale, des éléments qui témoignent de la prise en compte de la dimension environnementale. C'est dans cette lignée, dans cette cohérence, au-delà des mandats et des majorités, que nous nous inscrivons aujourd'hui.

MONSIEUR LE MAIRE: Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Nous allons à la délibération suivante. La 13. Là aussi, il y a une disjonction de vote qui est demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 14, disjonction demandée également. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vais donner maintenant la parole à Sacha BRIAND pour le débat d'orientation budgétaire, la présentation et, ensuite, nous aurons 45 minutes de débat selon le souhait de la conférence des présidents.

S. BRIAND : Alors, afin de permettre au débat de se développer dans les meilleures conditions, je vais essayer de faire, et vous m'en pardonnerez, une présentation rapide. Vous avez eu le rapport d'orientation budgétaire qui développe les éléments. Alors, il nous a parfois été reproché de ne pas affirmer d'orientation politique aux orientations budgétaires. Je vous rappelle que, pourtant, elles sont parfaitement connues, parfaitement claires. Notre projet, c'est une ville solidaire et protectrice et on le voit encore à la rentrée avec plus de places en crèches et des opérations de rénovation des structures, ainsi qu'en matière de logement d'insertion. C'est une ville inclusive ; le rapport sur l'égalité femmes-hommes viendra le rappeler. Et c'est également le soutien au centre LGBT ainsi qu'à la vie étudiante,

la présence renforcée, car il faut protéger, de la police municipale, de la prévention jeunesse. Ainsi que, pour notre environnement, les objectifs en matière de développement durable qui sont marqués. C'est également une ville de proximité au service des habitants et, contrairement, à ce qui peut être évoqué, un bilan historique en matière de crédits alloués dans le secteur scolaire pour les écoles neuves, les réhabilitations, mais aussi pour la qualité de vie à l'école et les cours oasis intégrées au projet Bien grandir à Toulouse. La culture, le patrimoine et les loisirs ne sont pas oubliés, contrairement, là encore, à ce qui est affirmé par les élus d'opposition. Les accueils de loisirs se sont modernisés. Le soutien aux opérateurs culturels malgré les difficultés budgétaires qui amènent d'autres collectivités à fermer, supprimer, il est, effectivement, un réaffirmé, même si des efforts ont été demandés, notamment cette année aux acteurs. Mais, ce soutien, il est constant et il est affirmé dans le cadre des orientations en 2026.

Des services publics accessibles et participatifs, pas seulement des télésservices. Les téléservices sont facilitants pour beaucoup de nos administrés, mais nous sommes en contact direct, ce qui nous permet, dans le cadre des projets Mes idées pour mon quartier, d'avoir une participation extrêmement élevée à ce dispositif et de mettre en œuvre des projets au plus près des quartiers, indépendamment, naturellement des Maisons des associations, des Maisons Toulouse Services, qui apportent cette proximité auprès de nos concitoyens. Mais c'est une ville, aussi, qui se transforme, qui est tournée vers l'avenir avec un plan de rénovation des équipements sportifs. On parle souvent des piscines, mais pas que des piscines. Plus de 700 équipements sportifs ont pu être rénovés et sont en cours de rénovation et le seront avec les orientations 2026. Des espaces de sport en accès libre dans les quartiers. Bien sûr, la préservation et l'amplification de l'apprentissage de la natation, ainsi que de l'usage des deux roues qui se développent et qui doivent contribuer aussi à la prise en compte des règles et du partage des espaces.

La transition écologique, énergie, nous venons d'en discuter tout à l'heure avec François CHOLLET, mais nous l'avons généralisé au travers du schéma directeur énergétique, avec le renouvellement intégral de la flotte de véhicules et l'impact environnemental dans toutes les actions municipales. Bien sûr, des grands projets comme La Cartoucherie, la Cité des Arts, Malepère ; un urbanisme qui essaie d'être au service de la qualité de vie et de la qualité d'habitat. Et le grand projet de la 3e ligne qui va modeler tout un ensemble de notre territoire autour des stations. Tout ça se retrouve parfaitement dans l'exécution de la PPI. Nous avons eu des débats. Eh bien, nous pouvons aujourd'hui réaffirmer que nous serons au rendez-vous de l'exécution de la PPI. À ce stade, 2025, près de 74 % d'exécution, ce qui fera, à la mi-2026, au moins de l'ordre de 80 et, à la fin de l'année 2026, parce que c'est quand même un exercice budgétaire, près de 83 à 84 % – ce qui est un taux de réalisation parfaitement cohérent pour une collectivité comme la nôtre.

Alors, le débat d'orientation budgétaire doit commencer, bien sûr, par une petite vision rétro rapide. Mais rappeler que l'épargne nette, depuis 2014, depuis 2015, en vérité… Puisque je vous rappelle que 2014 était marquée par la transition et par la découverte d'une situation budgétaire préoccupante. Nous avons pu rétablir la situation de la Ville, ce qui nous a permis, en 2020, de faire face au choc de la crise du COVID. Et puis, malgré les difficultés rencontrées – l'inflation, la guerre en Ukraine et les restrictions budgétaires que nous subissons de manière récurrente de la part de l'État –, eh bien, nous avons pu maintenir un niveau d'épargne qui se situe, pour ce qui est de l'épargne brute, grosso modo, en moyenne autour de 60 millions d'euros. C'est cette épargne qui nous permet de porter un investissement ambitieux. Et vous voyez les volumes d'investissement réalisés qui subissent toujours l'effet cloche de mi-mandat et la réalisation pleine et entière à la fin du mandat. Il se réalise avec un niveau historique en 2024 et 186 millions d'investissements réalisés témoignant des efforts réalisés en permanence pour l'exécution de la PPI. Tout cela se fait avec un recours à l'emprunt constant, mais maîtrisé, parce que nous ne pouvons pas faire exploser le recours à l'emprunt. C'est une progression qui s'inscrit désormais dans la normalité de l'investissement et qui nous amène à fin 2024 avec un niveau d'endettement très faible qui permettra de dégager des ressources pour les années futures. Ces années futures, précisément, quelles sont-elles et dans quel contexte évaluons-nous les orientations budgétaires 2026 ?

Un retour presque à la normale en matière d'inflation, après le pic qu'on a connu en 2022. Et, par contre, des orientations au niveau de l'État qui ne sont pas connues à ce stade, qui sont imprécises, mais qui ne paraissent pas pouvoir être des lendemains qui chantent. Et il est probable que, outre l'effort sur la CNRACL qui est acquis, et plus de 5 millions de dépenses supplémentaires, nous ayons un retour, en 2026, du DILICO, tant sur Toulouse Métropole et la Ville, ayant été largement exonérée en 2025, un risque important sur la Ville. De même que nous craignons, effectivement, des baisses de dotations sur les interventions de l'État en matière d'investissement. Tout cela nous laisse supposer, alors que notre ville est une ville d'attractivité, une ville de dynamisme, qui accueille de plus en plus d'habitants chaque année et pour laquelle il faut naturellement accompagner cette nouvelle population, eh bien, exige de nous de trouver le bon équilibre dans l'évolution des dépenses au regard de l'évolution des recettes.

Les dépenses, contrairement à ce qu'on entend, ce ne sont pas des budgets de contraintes ou des budgets d'austérité. Ce sont des budgets sur lesquels nous constatons, comme chaque année, des augmentations de dépenses. Il faut simplement que ces augmentations soient supportables et qu'elles soient maîtrisées. La projection de masse salariale en 2026 se situe au-dessus de 408 millions d'euros. Il faudra affiner ça dans le cadre du budget, naturellement et, sur le moyen terme, de 2023 à 2030, pour donner une perspective à ce qui peut être évoqué pour les prochaines années, on peut penser qu'avec un taux d'évolution des recettes tel qu'on peut l'estimer, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devrait croître de l'ordre de 12 millions par an. On voit bien la contrainte qui est mise par l'État lorsque, rien qu'avec la CNRACL et les mesures annexes et le GVT, on se retrouve à consommer déjà 7 à 8 millions. Il reste peu de ressources disponibles, mais il faut trouver les moyens d'optimiser en permanence les dépenses du budget et les dépenses d'activité des services pour pouvoir faire face à l'ensemble des besoins.

C'est dans ce contexte-là que s'inscrit le débat d'orientation budgétaire pour 2026. La nécessité de préserver une épargne nette qui, en prospectif, se maintient au-dessus de 30 millions, de sorte à pouvoir assumer un financement de l'investissement et conserver une capacité d'investissement sur la période prospective. Vous le voyez sur cette slide, un recours à l'emprunt pour financer l'investissement, également, qui devrait nous amener en dessous de 600 millions d'euros de stock de dettes en 2030, avec un niveau de désendettement, un ratio de désendettement de très haute qualité, moins de 7 ans, avec un niveau d'alerte pour les collectivités du bloc communal habituellement figé à 12 ans.

S'agissant de la dette, j'irai très rapidement. Nous avons évoqué 272 millions à fin 2024. À fin 2025, nous devrions être à 335. Je vous rappelle qu'en 2024, nous avons essayé de présenter pour ne pas subir la hausse des taux et donc on a utilisé le fonds de roulement. D'où un recours plus soutenu à la dette en 2025, 63 millions d'euros. Et une courbe d'extinction qui, naturellement, ne signifie pas grand-chose dans une collectivité comme la nôtre qui vient d'un point zéro.

Voilà, mes chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire, c'est d'abord le constat de la solidité de la gestion qui nous permet de faire face aux difficultés. Reste à savoir quelle sera la nature des difficultés auxquelles nous serons confrontés en 2026. Aujourd'hui, nous ne le savons pas. Nous établissons donc un budget dans le cadre de cette logique : maîtrise des dépenses de fonctionnement, pas d'austérité, mais au contraire trouver les moyens de dégager les ressources nécessaires pour accompagner le développement des services publics et permettre l'accueil dans les meilleures conditions de nos concitoyens.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. C'est donc à partir de maintenant que s'ouvre le temps de débat de 45 minutes. Soyons aussi vertueux que pour les 45 minutes liées au rapport du développement durable de ce matin. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? J'ai cru qu'on allait avoir 45 secondes. Madame BLEUSE, peut-être, et puis après Monsieur GIBERT.

M. BLEUSE : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, on est content de commencer, Monsieur, parce que vous, vous nous avez fait attendre ce débat d'orientation budgétaire avant le repas, après, vous nous avez tout fait voter. C'est dommage quand même parce que c'est un sujet

d'importance et, nous, on aime bien le traiter quand tout le monde est en pleine forme et avec une capacité d'écoute maximale. Mais ce n'est pas grave.

MONSIEUR LE MAIRE : Tout le monde est en forme, on garde le meilleur pour la fin de ce chapitre.

M. BLEUSE : On va faire le nécessaire. Alors, chers collègues, comme chaque année à ce point de l'ordre du jour, à savoir les orientations budgétaires 2026, elles se réduisent à un exercice strictement réglementaire, à contre-courant de l'intention du législateur. Et c'est ça qui est important. L'intention du législateur, c'est de partir du bilan qu'est censé être le rapport au développement durable, ainsi que de la situation financière passée et actuelle de notre collectivité pour travailler sur les orientations et leurs financements. Et les écologistes vous font pourtant part chaque année des manquements du rapport développement durable, comme a essayé de vous l'expliquer ce matin ma collègue Hélène CABANES.

Alors, d'après ce rapport d'orientation budgétaire – et, d'ailleurs, à notre grande surprise, en décalage avec vos alertes, Monsieur MOUDENC, de ce début de Conseil –, les choix budgétaires nationaux, en particulier le projet de loi de finances 2026, dont personne ne connaît rien, vous nous écrivez dans ce rapport qu'il aurait des impacts limités sur notre collectivité, contrairement, écrivez-vous également, à la Métropole. Alors, sauf à savoir que vos amis politiques vous aient donné quelques précieuses informations à ce sujet, nous sommes en effet très surpris. Pour vous citer, il est écrit : « l'impact pour la Mairie de Toulouse », sous-entendu du PLF 2026, « serait à ce stade limité contrairement à d'autres collectivités, notamment Toulouse Métropole ». Et nous aurons donc l'occasion d'en discuter ailleurs.

En ce qui concerne d'autres éléments, le seul objectif que vous assumez dès à présent, et visiblement sans complexe, c'est la stricte stabilité des effectifs qui annonce la poursuite de la dégradation de nos services publics. En effet, cela a été dit ce matin, mais je suis obligée de le redire là, la création d'équipements et l'augmentation du nombre des habitants n'est pas compatible avec la stricte stabilité des effectifs pour rendre, a minima, le même niveau de service public. En effet, vous écrivez, dans ce rapport, je cite : « la maîtrise des dépenses de personnel et la recherche de leviers d'économies devront être poursuivies en 2026 ». Vous expliquez ce que sont les efforts déjà engagés, il s'agit de la maîtrise des recrutements, il s'agit de la limitation du recours aux agents non permanents. Et vous écrivez, également : « cette maîtrise des effectifs permanents sera poursuivie en 2026 ». Ça, c'est un élément extrêmement important de ce rapport d'orientations budgétaires.

Alors, pour revenir un petit peu à l'introduction de ce rapport, effectivement, vous nous annoncez, dans l'introduction, la poursuite des orientations et des projets du mandat. Et, pourtant, les orientations affichées dans ce rapport pour 2026, elles, sont imprécises, voire fausses ou absentes. Je ne citerai que quelques exemples qui sont très parlants pour nous. Je vais citer ce que vous écrivez : « La Mairie poursuit son appui aux opérateurs culturels comme les bibliothèques et encourage la création artistique locale ». Mais qui peut penser que c'est la réalité, ça ? Ce n'est pas possible. Un autre point qui nous tient particulièrement à cœur et qui a été aussi évoqué par d'autres ce matin, parce que nous cherchons vainement un mot sur la lutte contre les canicules diurnes et nocturnes. Et pourquoi on vous parle de ça ? Parce que, que ce soient les Toulousains ou que ce soient les personnes qui visitent Toulouse, et vous en avez fait mention, du tourisme, ce matin, moi, on ne me parle que d'une chose : la canicule diurne et nocturne à Toulouse. La ville était invivable. Des personnes, celles qui le pouvaient, ont quitté la ville parce qu'on ne pouvait par exemple plus dormir dans cette ville, sauf ceux qui disposent d'une climatisation, peut-être. Mais, sinon, c'était absolument impossible. Et, aujourd'hui, quand je parle à des personnes de Toulouse de cette période estivale, on ne nous parle que de ça. Et quand je cherche vainement dans votre rapport d'orientation budgétaire, je trouve juste, mais je ne peux pas croire que c'est ça : « Toulouse adapte ses équipements aux aléas climatiques ». Peut-être que c'est dans cette partie-là que vous y pensez.

Autre point, ou plutôt autre absence, nous constatons également qu'il n'y a pas de mention dans ce rapport d'orientation budgétaire d'un budget vert. Alors même que vous avez trouvé opportun d'introduire un paragraphe à ce sujet dans le rapport développement durable. Et, d'ailleurs, cela a

même été repris dans le PowerPoint de présentation. Donc vous ne nous indiquez aucun budget vert. Et c'est vrai que, dans le rapport développement durable, nous avons quelques éléments, mais ce sont des lignes globales sans aucun détail utile. Je rappellerai, c'est utile, que le budget vert, c'est une obligation en particulier du compte financier unique à partir du compte financier unique 2024 donc, qui a été présenté en 2025. Je vous rappelle quand même que, en juin dernier, lorsque vous l'avez présenté, nous n'avons eu aucun commentaire dans le rapport du compte financier unique 2024 et que vous n'avez apporté aucune explication à nos demandes concernant ce point lors des débats à ce sujet. Nous vous avons également demandé, lors de ce Conseil Municipal, d'intégrer dans le prochain budget primitif un budget vert prévisionnel et de ne pas vous contenter du simple respect des obligations légales au niveau du compte financier unique. Comme nous ne voyons rien d'indiqué, là, nous devons supposer que ce n'est pas dans vos intentions.

Et puis, un peu en conclusion, et parce que, Monsieur le Maire, vous avez très longuement parlé ce matin des chantiers en introduction du Conseil municipal, nous, nous constatons qu'un engagement budgétaire important du candidat, puis du Maire fraîchement élu en 2020 ne sera finalement jamais tenu. Pourquoi vous ne vous saisissez pas de ce dernier rapport d'orientation budgétaire du mandat pour tenir cet engagement ? Et cet engagement du candidat et du Maire, il a été formulé dans les mêmes termes. Il s'agit, je vous cite, à l'époque 2020, mais j'espère que vous vous en souvenez, d'une mesure clé du chapitre intitulé « Un nouveau modèle de démocratie ». À savoir, et là encore, je vous cite : « la publication des budgets détaillés des travaux réalisés dans chaque quartier ». Et vous rajoutiez : « pour tout savoir ». Nous n'avons aucun de ces budgets détaillés. Nous n'en avons jamais eu. La connaissance de ces budgets détaillés permettrait pourtant d'apprécier les choix, les arbitrages budgétaires réalisés et permettrait de projeter les choix futurs. Par exemple, et je n'en prendrai qu'un ou deux, nous n'avons pas de communication des budgets détaillés concernant la plantation de 15 000 arbres à Toulouse entre juin 2024 et juin 2025 – une information mentionnée dans le rapport développement durable. La communication des coûts des travaux de plantation ou de replantation, partie pourtant importante, d'autant plus que nous avons appris cette semaine que 14 000 arbres seraient morts cet été, juste avec la chaleur estivale. Un autre exemple qui m'est plus personnel parce que c'est à proximité de chez moi et d'ailleurs vous le connaissez puisque, quand vous êtes passé dans le quartier, vous nous en avez parlé, Monsieur le Maire : le regoudronnage du bas de l'avenue Jean Rieux en juillet avec un matériau noir de noir en remplacement de l'ancien qui était certes abîmé, mais plus clair. Eh bien, effectivement, ce chantier, combien coûte-t-il ? De plus, il est bien éloigné des recommandations de l'atelier qui a été mené cette semaine, « surchauffe urbaine ». Et même, du guide de recommandations de janvier 2021. Je vous rappelle que ce n'est pas que de maintenant que nous avons des recommandations. Quel budget détaillé, par exemple, pour les habitants de ce quartier ? Combien cela a coûté, ce chantier ?

Donc c'est vrai que ce que nous faisons comme constat, ce sont des choses erronées et puis beaucoup de manquements, d'oublis. Je veux croire que ce sont des oublis. Donc, ces débats, d'abord les débats sur le rapport développement durable, puis le débat sur le rapport d'orientation budgétaire, se réduisent et nous sommes obligés de dire « comme d'habitude », et tout particulièrement cette fin de mandat, à une tentative de communication.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le Maire, Monsieur BRIAND, chers et chères collègues, le temps du débat qui s'ouvre est tout autant un temps de débat d'orientation budgétaire qu'un temps de bilan budgétaire puisque nous faisons cet exercice en fin de mandat. Et nous avons désormais la vérité des prix sur le niveau de réalisation d'un certain nombre de projets sur lesquels vous vous étiez engagé. Tout d'abord, vous faire savoir que je partage avec ma collègue Michèle BLEUSE beaucoup de son sentiment et de ses analyses. Elle vous l'a fait savoir, la difficulté qui est la nôtre de pouvoir nous positionner en tant qu'opposant politique sur un débat comme celui-ci, sur la base d'un document comme celui qui nous est présenté aujourd'hui, est très complexe. En effet, nous effectuons cet exercice sans connaître ce que sera la réalité des décisions budgétaires de la part de l'État. Et, là-dessus, j'avais déjà eu ce propos l'année dernière, mais je pense qu'il serait bon de regarder ce qu'ont pu faire ou ce que prévoient de faire d'autres collectivités qui, dans ces périodes d'incertitudes,

préfèrent décaler l'adoption du budget, le temps d'avoir la vérité sur ce qui sera demandé en termes d'efforts à notre Ville plutôt que d'avoir à adopter un budget mal ficelé.

Et puis, le regret, aussi, et comme chaque année, mais c'est un enjeu qui est pour moi majeur, celui de traiter cet exercice budgétaire comme si notre Ville n'était qu'un isolat. Jamais il n'est fait référence à la situation financière de la Métropole. Jamais il n'est fait référence à la situation financière de Tisséo. Pourtant, nous savons combien, en tant que ville-centre, nos budgets sont liés. Pourtant, nous savons combien, en tant que ville-centre, les projets qui sont menés, à la fois par la collectivité qu'est Toulouse Métropole et à la fois par Tisséo sur le territoire urbain, sont majeurs. Et, pourtant, nous avons un Adjoint en charge des finances qui est également Vice-président en charge des finances de la Métropole. Nous avons un Adjoint, ici, en ces murs, qui est lui-même président de Tisséo. Nous aurions donc les moyens d'avoir ce débat dans un seul et même temps. Et, pourtant, chaque année, vous nous obligez à considérer Toulouse comme étant une forme d'isolat et, ça, nous ne l'acceptons pas.

Et puis, la troisième difficulté, qui est celle, peut-être, la plus importante, c'est finalement la faiblesse de ce qui nous est livré en termes d'information. Et, moi, j'aurais préféré, Monsieur BRIAND, que vous débutiez votre propos en nous disant que vous alliez être long, que vous alliez rattraper ce que vous n'aviez pas pu écrire ou ce que vous n'aviez pas pu nous donner.

Alors, dans l'avant-propos, et vous l'avez fait, ce matin, Monsieur le Maire, vous avez une sorte de maladie. Cette maladie, c'est celle de la déconnexion. Vous avez deux personnalités ou deux entités. Dans l'avant-propos, vous regrettez les décisions budgétaires qui pourraient être celles qui seront prises par l'État demain ou après-demain. Et vous le faites aussi dans l'avant-propos de ce document. Pourtant, depuis 10 ans, vous n'avez eu de cesse de nourrir électoralement celles et ceux qui vont prendre ces décisions. Vous faites comme si vous n'aviez eu aucune action, aucun engagement. Pourtant, vous toutes et tous, et vous l'avez rappelé ce matin, adhérents de Renaissance, adhérents d'Horizon, adhérents des Républicains, qui constituez cette majorité, vous avez soutenu les gouvernements, les uns après les autres ; vous avez, à chacune des législatives, appelé à voter pour leurs candidats. Et, vous-même, Monsieur le Maire, vous avez salué à chaque fois que cela arrivait la nomination d'un nouveau Premier ministre. Je vous passerai ce que vous avez pu dire sur le particulièrement talentueux Gabriel ATTAL, sur l'amitié que vous portiez à François BAYROU ou sur, encore, le talent d'Élisabeth BORNE, qui était une femme « compétente et rigoureuse ». Eh bien, toutes celles et ceux que vous avez accompagnés, ils nous mènent là où nous sommes aujourd'hui. Donc, ne faites pas comme si vous n'étiez finalement que les spectateurs d'une histoire. Vous en êtes aussi les acteurs et vous en portez une responsabilité.

Alors, en ce qui concerne les grandes orientations, parce que c'est le premier chapitre, « grandes orientations et projets pour l'exercice ». Alors, là, je dois vous avouer que, à la limite, « grandes orientations », c'était un titre pour cette partie-là, mais « projets », je ne l'ai pas vu. Vous avez simplement tracé ce que devait être une ville « solidaire, accessible et tournée vers l'avenir ». Première remarque pour ce qui est de notre regard, celui des élus socialistes et communistes, de François BRIANÇON, de Pierre LACAZE et de moi-même : vous n'avez pas pris conscience à quel point la situation sociale de notre ville et des Toulousains doit être en haut de la hiérarchie des priorités politiques de cette ville. Tout comme vous avez mis en haut de la hiérarchie la question de la sécurité, et tout comme il faut mettre en haut de la hiérarchie la question de la transition écologique dans notre collectivité. Finalement, vous ne semblez pas prendre conscience qu'il nous faut mettre en œuvre des véritables politiques et sortir des réponses qui sont faites par de simples expérimentations. Nous sommes, demain, et même aujourd'hui, la 3e ville de France et il faut des politiques à la dimension de cette ville. Sur la question sociale, par exemple, vous n'avez pas cherché à aller sur la question de la tarification solidaire des cantines auxquelles nous vous appelons à revenir. Alors, vous avez, Monsieur le Maire, ce matin, déclaré qu'elle n'avait pas augmenté depuis 10 ans. Tu m'étonnes ! Elle a augmenté de 1 059 % il y a 10 ans. J'espère bien que vous ne l'avez pas augmenté depuis. 1 059 % normalement ça suffit pour 10 ans, voire pour 20 ans. Moi, je dirais même pour 30 ans. Et pas non plus de politique de solidarité particulière vis-à-vis de toutes celles et ceux qui ont, par exemple, des difficultés à se loger dans cette ville. Pas de politique, non plus, particulière, vis-à-vis d'une ville qui se paupérise et

donc d'une ville qui se fragmente. Parce que, je le dis : le visage de cette ville, il a changé. Cette ville, elle est devenue fragmentée. Il y a des quartiers dans lesquels il y a de l'habitat subi, des populations qui sont reléguées, et puis d'autres quartiers dans lesquels il y a de l'habitat choisi. Et, moi, je vous invite et nous vous invitons encore une fois à avoir la même attention pour chacune et pour chacun dans cette ville. Que pensez-vous qu'un habitant puisse se dire lorsqu'il sort de son quartier à Malepère, cette monstruosité urbaine, et qu'il arrive rue Croix-Baragnon et qu'il voit les travaux et qu'il voit la qualité de l'espace public ? Que pensez-vous que ce Toulousain se dit sur ce qui est pour lui votre engagement ? Que pensez-vous que le Toulousain qui habite à Grand Selve, dans cet isolat sans service public, sans transport, et qui arrive rue de Metz ? Eh bien, il se dit que, cette Ville, elle a moins d'attention pour lui qu'elle n'en a que pour celles et ceux qui aujourd'hui sont dans les quartiers les plus favorisés. Et, ça, vous devez le prendre en compte dans la construction de vos budgets.

Et puis, cette ville qui cohabite sans jamais coexister. Il y a un symbole. C'est l'été que nous venons de vivre dans notre ville. Encore une fois, je vous avais alerté sur cet enjeu. Mais, encore une fois, cet été, il y a eu la ville des guinguettes et puis la ville des autres. Il y a eu la ville de celles et ceux qui pouvaient se payer les plaisirs – plaisir de partager un repas, plaisir culturel. Le seul festival que vous avez mis en œuvre dans cette ville était un festival intime, intimiste, on mettra le bon mot, pour celles et ceux qui étaient en capacité de se le payer. Là où d'autres villes développent des événements populaires pour que population précaire et non-précaire, pour que touristes et habitants puissent se croiser, puissent se rassembler… L'été à Paris, les jeudis du port à Brest ; des exemples, il y en a des centaines. Nous, ici, nous n'avons rien et nous n'avons rien eu, encore une fois, cet été et, cela, nous le regrettons.

Et puis, enfin, sur les priorités politiques, la question de la sécurité. Alors, oui, l'ensemble des investissements prévus dans le cadre de la PPI ont été réalisés aujourd'hui. 99 %. Et, là, moi, je m'attendais à la suite. Nous avons réalisé 99 % des investissements prévus. Et, pourtant, notre ville est plus insécure que depuis le début du mandat. Cela devrait nous poser question, ça devrait nous interroger. Vous devriez faire preuve d'un tout petit peu d'humilité pour savoir ce qu'il nous faut faire pour apporter les bonnes réponses. Parce que la question n'est pas de savoir « est-ce que nous avons fait les investissements prévus ? », c'est « est-ce que nous avons fait assez ? est-ce que nous avons mis en œuvre ce qu'il fallait ? » Et, là-dessus, je vous invite, sur cet enjeu de la sécurité, à ne pas considérer que tous les enjeux d'insécurité ne sont liés qu'au narcotrafic, comme on en a parfois la sensation. Non, il y a une ville insécure en tous lieux, et cela, il faut le réfléchir. Et, pour ça, je pense que l'on doit repenser nos réponses et réorienter un certain nombre de politiques et réorienter un certain nombre d'investissements.

Et puis, enfin, dans les enjeux que vous n'avez pas évoqués, dans ces priorités politiques, il y a la question de la santé. La santé mentale, mais la santé tout court. Je pense notamment à toutes celles et ceux qui ont pu constater que, par exemple, on voit des virus qui, aujourd'hui, sont transmis par les moustiques. Je regardais ce qu'ont pu faire des grandes villes qui se sont vraiment engagées sur la question de la lutte contre le moustique. Il y a une question de confort, certes, mais il y a une question de santé, aussi. Il y a des villes dans lesquelles il y a des expérimentations autour de lâchers de millions de moustiques stériles, par exemple, et qui permettent de faire baisser drastiquement la population de moustiques. Eh bien, nous, comme sur beaucoup d'autres sujets – la question de la chaleur, une petite ombrière, eh bien, sur la question du moustique, on a distribué quelques pièges par-ci par-là. Donc, sur cet enjeu-là, par exemple, je pense qu'il nous faut avoir des politiques à la dimension d'une ville que la nôtre. Et donc, au final, lorsqu'on regarde l'exécution de la PPI, on peut considérer que vous avez mal fait ce que vous considérez comme achevé et que vous n'avez pas achevé ce qui aurait dû être fait.

Un mot, enfin, sur la situation financière de la Ville. Une période que vous avez considérée comme étant marquée par les crises. Oui, notre pays, nos collectivités ont été marqués par les crises. Mais ça veut dire aussi que nos citoyens, ils ont été marqués par ces crises et que, nos politiques, elles doivent s'adapter aux crises que subissent ces citoyens. Et ça, je ne sais pas pourquoi, vous semblez ne pas vouloir le prendre en compte. Sur la question de l'augmentation de la dette, je ne reviens pas dessus, mais vous semblez faire une forme de fierté que, pour la première fois depuis 2014, finalement, la

dette se réduise. Mais je rappelle que vous vous étiez engagé sur un engagement qui était simple : 0 % d'augmentation de la dette. Je passe là-dessus. Elle est à 272 millions d'euros aujourd'hui. Vous vous félicitez de l'avoir fait baisser de 2 millions, je ne suis pas sûr qu'il y ait nécessité à s'en glorifier. Et puis, vous dites que Toulouse est une ville moins endettée que les villes comparables. Oui, mais je l'ai dit au début de mon propos : considérer le seul endettement de la collectivité Ville sans regarder l'endettement du Tisséo et l'endettement de Toulouse Métropole n'a finalement pas beaucoup de sens et ne dit pas beaucoup sur notre capacité à pouvoir continuer, ou non, à emprunter pour financer les projets qui sont devant nous.

Et, enfin, dernier élément sur lequel je souhaite revenir, sur la question des recettes et de la fiscalité. Les recettes fiscales sont en augmentation, donc les Toulousains subissent une pression fiscale qui a augmenté. Ça, c'est le premier enseignement. Le deuxième enseignement c'est que, contrairement à d'autres collectivités avec lesquelles vous vous comparez, les recettes fiscales de la Ville, elles, sont en croissance, là où d'autres collectivités connaissent des recettes fiscales qui sont en baisse. Et puis, la deuxième chose, c'est une alerte, une alerte sur l'augmentation du produit des services. Il faut que cesse cette augmentation du produit des services qui est complètement décorrélée de l'inflation. Vous prévoyez, dans votre document, que le produit des services passe de 61 millions à 66 millions. Un peu plus de 8 %. Ce n'est pas là l'inflation. Et ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les Toulousains vont moins pouvoir accéder à un certain nombre de services et surtout voir leur pouvoir d'achat diminuer. Et ce qui n'est pas dit dans ce document c'est « quelles sont-elles ces augmentations de produits de service » ? À quoi sont-elles dues ? Aux machines à PV que vous avez mises en place ? À la question des produits supplémentaires sur des services culturels ? Nous devons avoir la vérité sur l'augmentation de ces produits de services.

Alors, ainsi, vous l'aurez compris, la hiérarchie de vos priorités n'est pas la même que la nôtre. Et je vous inviterai simplement à faire un exercice. Cet exercice, c'est de cesser de vous projeter comme si, finalement, en mars 2026, il n'y aurait pas de scrutin. Vous nous avez dressé des perspectives à 2030. Eh bien, tout ce qui existera après mars 2026 ne vous appartient pas, ne nous appartient pas. Ça appartient aux Toulousains et ce sera à eux de décider ce que sera la ville en 2030.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions ? Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Je ne vais pas répéter tout ce qu'ont dit mes collègues que je partage complètement. Vous avez utilisé un indicateur intéressant, Monsieur MOUDENC, qui était le taux de grévistes dans une organisation comme étant le reflet du mécontentement des salariés. Moi, je voudrais vous poser une question, parce qu'il y a une enquête sociologique qui a été faite. Au pire moment de la crise France Télécom, au moment où les suicides étaient très récurrents, une situation gravissime qui était dénoncée par toutes les organisations syndicales et également par la médecine du travail de manière répétée, est-ce que vous savez quel était le taux de grévistes quand les syndicats ont organisé une grève à France Télécom ? Je vous donne les chiffres, alors qu'on est dans la pire situation française dans le bien-être au travail sur 20 ans : 13,9. Pourquoi ? Parce que tout le monde ne peut pas être en grève. Vu les contraintes que cela pose, financières, vu le lien avec le management et, généralement, en plus, dans les entreprises où la parole n'est pas libre, vous avez des taux de grévistes qui sont généralement également assez faibles. Donc, faites attention quand vous utilisez cet indicateur-là parce que je vous donne un exemple concret très pratique, documenté, puisque France Télécom, malheureusement pour nous, dans le monde du salariat, et, j'imagine, de la fonction publique, c'est quelque chose d'assez traumatisant. Voilà, je voulais que vous ayez conscience de ce chiffre.

MONSIEUR LE MAIRE : Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Je m'abstiendrai peut-être de commenter cette dernière observation de Monsieur LE TEXIER, qui n'a évidemment rien à voir avec le débat d'orientation budgétaire. Chacun, sur un débat d'orientation budgétaire, il voit ce qu'il a envie de voir, peut-être. Lorsque le débat d'orientation budgétaire dresse des perspectives détaillées, on nous dit qu'on bride les possibilités et qu'on veut enfermer le budget de la Ville dans une espèce de stratégie sans alternative. Et lorsqu'on essaie de dresser des perspectives à moyen terme, on nous explique qu'on mépriserait les échéances électorales

que nous avons tous en tête avec, à la fois beaucoup d'humilité et la volonté, aussi, de porter, chacun en ce qui nous concerne, notre projet et nos valeurs.

Alors, dans ce qui a été évoqué par les différents intervenants, il y a des choses qui sont habituelles. Peut-être, d'ailleurs, mes présentations sont-elles habituelles aussi. Il n'y a donc plus de surprise, ni de part ni d'autre. Madame BLEUSE se trompe probablement de débat, comme elle le fait de temps à autre, sur ce rapport d'orientation budgétaire, lorsqu'elle critique le fait qu'il n'y ait pas de proposition précise, notamment s'agissant de la lutte contre les canicules diurnes et nocturnes. Je pourrais lui répondre naturellement avec les actions pour réduire les îlots de chaleur, les actions dans le domaine du plan 100 000 arbres, les opérations en matière de débitumisation et puis les perspectives que nous avons évoquées récemment avec le plan à 2050 de Toulouse plus fraîche. Mais ça ne relève pas du débat d'orientation budgétaire.

J'ai évoqué, en préambule de la présentation du rapport, les grandes orientations qui étaient celles à la fois du mandat confirmées sur 2026. Toutes ces actions, nous les retrouverons dans le cadre du budget primitif. Donc, ne soyez pas impatiente, Madame BLEUSE, nous aurons l'occasion de les décliner et de les mettre, surtout, en œuvre. Madame BLEUSE évoque, également, toujours sur la forme – peut-être est-ce parce que, sur le fond, en vérité, il n'y a pas de critique particulière à faire –, l'absence de budget vert pour le budget primitif. D'abord, comme elle le rappelle elle-même, c'est une obligation nouvelle relative aux comptes financiers. Et, naturellement, dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, c'est le rapport des orientations de développement durable qui répond à cette exigence ou à cette volonté de mettre en œuvre les perspectives que nous pouvons avoir. C'est une obligation nouvelle pour le CFU. Vous demandez, Madame BLEUSE, si elle sera mise en œuvre pour le budget primitif. Je ne le pense pas, pour une raison simple, c'est que, aujourd'hui, les éléments de mise en œuvre du budget vert, tels qu'ils découlent des dispositions réglementaires qui s'imposent, ne permettent pas véritablement de le mettre en œuvre dans le cadre du budget primitif. Probablement qu'il y aura progressivement des évolutions. Peut-être que c'est souhaitable. En tout cas, c'est une démarche qui est engagée, aujourd'hui, et qui, comme d'autres, prend parfois un peu de temps à être parfaitement intégrée, à se généraliser. Mais, au moins, pourrions-nous nous satisfaire de ce que cette démarche est désormais mise en œuvre.

Et puis, surtout, Madame BLEUSE a exprimé son opposition, je crois, c'est du moins ce que j'ai compris, à l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de maîtrise des dépenses de personnel. Je comprends, Madame BLEUSE, votre point de vue et il est tout à fait respectable. Je ne sais pas quel serait, vous, si vous étiez aux responsabilités, vos objectifs en la matière dans le contexte que nous vivons depuis plusieurs années. Je ne sais pas si vous auriez, aujourd'hui, la capacité à proposer, comme je l'ai évoqué dans le cadre des orientations budgétaires, une évolution de près de 2 % des dépenses de masse salariale. Dans d'autres collectivités où il m'arrive de croiser des majorités qui sont plutôt de votre côté politique, j'entends parler de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de maîtrise de la masse aérienne. J'entends des taux d'évolution qui se situent plus proches de 1 % que de 2 %, comme ce dont nous parlons au cas particulier et qui permet, de notre point de vue, d'accompagner l'ouverture des équipements, le développement des actions et l'accueil des nouveaux habitants. Donc, je comprends que vous exprimiez une remarque, une réserve, même une opposition, et c'est tout à fait respectable. Simplement, la réalité de ce que nous vivons dans les collectivités, de ce que nous voyons dans les collectivités, y compris dirigées par vos amis politiques, est bien éloignée de ce que vous laissez supposer. Même si vous ne vous êtes pas aventurée à proposer une orientation précise et chiffrée qui permettrait d'éclairer cette assemblée sur ce que vous souhaiteriez faire.

Monsieur GIBERT, sans surprise, rappelle sa critique sur ce qu'il prétend être une absence de vision consolidée des enjeux financiers sur la Ville, Tisséo et Toulouse Métropole. Que ne dirait-il s'il n'y avait une confusion organisée dans l'ensemble ? D'ailleurs, c'est Madame BLEUSE, et à juste titre qui a, plusieurs années de suite, demandé une clarification des dépenses de masse salariale dans le cadre de la mutualisation des moyens entre la Ville et la Métropole pour qu'on ait bien les données du budget municipal et du budget métropolitain. C'est donc bien qu'elle pensait nécessaire d'avoir une analyse et une vision collectivité par collectivité. Vous siégez, Monsieur GIBERT, au sein de Toulouse Métropole. Et donc, au sein de Toulouse Métropole, vous avez parfaite connaissance des enjeux

financiers. Et, au sein de la Métropole, vous avez, à chaque fois qu'elle est rendue publique, à la fois l'étude de soutenabilité budgétaire qui fixe le cadre budgétaire de Tisséo et vous avez beaucoup de vos amis politiques qui siègent au comité syndical de Tisséo qui sont en capacité de vous donner toutes ces informations sans aucune difficulté, indépendamment de celles qui sont communiquées et que je communique moi-même avec Jean-Michel LATTES au sein du Conseil de Métropole. Donc il s'agit là aussi d'un effet de manche qui vise juste à exprimer une remarque de forme quand il y a peu de critiques de fond. Peu de critiques de fond parce qu'en vérité, vous évoquez l'absence de tarification solidaire. Alors même que celle-ci a été généralisée à l'ensemble des prestations famille et qu'elle est, depuis 2015, applicable parfaitement à la fois à la restauration scolaire et au périscolaire. Elle est aujourd'hui généralisée. Elle a été généralisée dans le cadre d'une attention particulière à la capacité contributive des Toulousains. Et elle montre bien notre attachement à faire en sorte de faciliter l'accès pour tous aux services municipaux, dans des conditions qui soient équitables sur le plan des ressources et des moyens.

Vous évoquez la politique du logement. Mais, enfin, soyons sérieux, Monsieur GIBERT, vous connaissez l'état de la politique du logement en France depuis de nombreuses années et vous avez certainement, parce que ça ne vous aura pas échappé, vu l'ampleur des moyens que nous avons, au niveau de Toulouse Métropole, notamment, puisque c'est sa compétence, alloués à la politique logement. L'ensemble des efforts qui ont été réalisés par TMH et, moi, je veux saluer le travail de Toulouse Métropole Habitat à la fois sur la rénovation de ces logements, tous les bailleurs sociaux ne peuvent pas s'en prévaloir, et à la capacité à la production de logements. Mais c'est vrai que le marché immobilier est en grande difficulté aujourd'hui, essentiellement en raison de taux de financement qui rendent plus difficile la mise en œuvre des opérations. Sans compter, bien sûr, l'augmentation du coût de construction. Mais, Monsieur GIBERT, qu'avez-vous proposé concrètement si ce n'est la critique que vous avez exprimée ?

Et puis, Monsieur GIBERT, je dois vous dire que j'ai ressenti un malaise en entendant le mépris avec lequel vous avez évoqué les quartiers du Grand Selve et de Malepère. Le message que vous envoyez en parlant de « monstruosité urbaine », c'est que nos concitoyens, les Toulousains qui ont choisi d'aller habiter à Malepère ou au Grand Selve, seraient des gens qui auraient un mauvais goût ou qui auraient choisi d'aller habiter dans ces quartiers contraints et forcés. Que vous ne soyez pas d'accord avec certaines formes d'urbanisme, avec certaines architectures, vous avez le droit. Mais, tout de même, Monsieur GIBERT, je vous appelle à un minimum de respect dans l'expression de votre point de vue à l'égard des habitants qui ont fait le choix de vivre dans ces quartiers et qui, et c'est le dialogue que nous avons avec les maires de quartiers, sont tout à fait satisfaits de vivre dans ces quartiers. Et, tous ces quartiers, nous les prenons en compte de la même manière. Tous ces quartiers, nous les prenons en compte lorsque nous dessinons le tracé de la 3e ligne qui va irriguer toute une partie du territoire. Tous ces quartiers sont pris en compte lorsque les programmes d'investissement dans les domaines essentiels que sont le scolaire, la petite enfance ou même les équipements municipaux sont mis en œuvre pour apporter à nos concitoyens ces accès aux services publics. Vous évoquez l'été et l'absence de grandes manifestations. Vous oubliez, Monsieur GIBERT, Rio Loco et Toulouse Plage qui permettent un accès, tout l'été, à beaucoup de Toulousains et qui connaissent un grand succès. Qu'avez-vous fait, de votre côté, pour favoriser ces grandes manifestations ? Je n'ai, là non plus, pas entendu beaucoup de propositions très concrètes.

L'insécurité, avez-vous évoqué. Alors, c'est une conversion bien tardive à la politique de sécurité et, d'ailleurs, vous continuez à y mettre des dimensions qui semblent vouloir oublier les éléments essentiels de ce que vivent nos concitoyens et de ce qu'ils demandent. La présence sur le terrain des forces de police municipale aux côtés de la police nationale dont c'est le rôle essentiel et sur lequel notre attention n'est jamais relâchée. Là, le développement de la vidéoprotection que certains voudraient démanteler, mais qui apporte un outil essentiel à l'ensemble des forces de l'ordre. Et, cet effort-là, nous le poursuivons et nous le maintenons.

La santé, bien sûr, oui, vous avez raison, Monsieur GIBERT, vous qui êtes Vice-président d'une institution dont les compétences essentielles se situent au niveau de l'aide sociale et donc du soutien aux habitants les plus en difficulté, mais également dans le domaine de la santé. Oui, vous avez raison,

il y a un vrai sujet sur la question de l'accès aux soins. Et il y a, c'est un problème de politique nationale, un problème particulier sur la santé mentale, sur les addictions qui parfois se mêlent, malheureusement. Et ce sont des sujets qui sont portés aussi bien au niveau local qu'au niveau national pour assurer à notre territoire les moyens des politiques publiques qui sont nécessaires.

Alors, et j'en terminerai par là, lorsque vous évoquez des recettes fiscales en hausse, des produits des services en hausse de 8 %, vous voulez faire croire qu'il y aurait des augmentations de tarifs. Mais vous prenez le chiffre de 2025 trouvé dans le rapport en faisant mine d'oublier les débats que nous avons eus sur le rapport de présentation. Et vous le savez, l'augmentation des produits et services, en 2025, ne provient pas d'une augmentation des tarifs, mais provient d'une augmentation du niveau d'activité ainsi que de recettes exceptionnelles inscrites au budget 2025. Il n'y a donc, pour répondre à votre question qui trouverait sa réponse simplement dans la lecture des documents qui vous sont communiqués, strictement aucune augmentation de tarifs, mais bien des augmentations de périmètre. Cela prouve non seulement qu'il y a plus d'équipements sur Toulouse, non seulement que les Toulousains peuvent y avoir accès, mais que, en plus, ils y ont accès massivement. C'est bien le sens de ces ressources complémentaires qui accompagnent et récompensent les choix qui sont faits en matière d'investissement.

Quant à l'horizon 2026, nous aurons l'occasion, les uns et les autres, d'en parler dans les prochains mois. Nous avons souhaité, dans un rapport d'orientation budgétaire, donner à chacun le cadre d'information nécessaire pour que nous puissions débattre dans les prochains mois, en toute transparence, donner ces éléments de réflexion. À chacun d'y installer son propre projet et de faire ses propres propositions. Ne soyez pas inquiets, nous serons au rendez-vous de ce débat.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je vais demander à Emilien ESNAULT de préciser un élément de réponse, notamment à Monsieur GIBERT.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Oui, je voudrais quand même répondre à deux sujets. Monsieur GIBERT semble faire confiance à son intuition, mais ne connaît *a priori* pas forcément bien les sujets. D'abord, en complément sur la « monstruosité » à Malepère, vous avez comparé l'aménagement, je crois, aux rues du centre-ville et je crois Croix-Baragnon. Je vous invite vraiment à vous rendre sur la place Nina Simone qui est quasiment terminée. Elle a été faite dans des matériaux comparables à ceux utilisés dans le centre-ville. Donc, allez-y, commencez par regarder ce qui est fait en réalité et vous pourrez ensuite en parler en Conseil Municipal.

Sur la question de l'insécurité, effectivement, et de la sécurité, effectivement, conversion un peu tardive. Vous nous donnez maintenant des conseils et, voyant que le taux d'exécution budgétaire était plutôt bon vous dites : « ça ne suffit pas ». Et vous nous exhortez finalement à ne pas nous concentrer que sur le narcotrafic en disant : « parce que la ville est de plus en plus insécure ». Je crois précisément et, là, c'est un point de clivage, que nous ne voyons pas les choses de la même manière. Le narcotrafic, aujourd'hui, c'est la mère des batailles, parce que le narcotrafic, d'un bout à l'autre, du dealer sur le point de deal qui humilie les habitants quand ils veulent rentrer chez eux, jusqu'au consommateur addict qui se retrouve sur le trottoir et qui peut parfois être violent, ou au consommateur chez lui, générateur de violences intrafamiliales, c'est précisément la mère des batailles. Et, si on regarde les chiffres autres, puisque vous nous dites : « Regardez les autres chiffres », moi, je voudrais vous les donner. Il suffit de se rendre sur le site du ministère de l'Intérieur. Entre 2016 et 2024 : cambriolages, à Toulouse : -49 % ; vols sur les accessoires sur les véhicules : -20 % ; vols sans violence : -20 % ; destructions, dégradations volontaires : -3,2 % ; vols dans les véhicules : -32 % ; vols violents sans armes : -59 % ; vols dans les véhicules : -10 %. On voit peut-être, d'ailleurs, là que, sur l'espace public – parce que je vous donne des chiffres qui concernent l'espace public –, on voit que, là aussi, peut-être, toute la politique qui a été mise en place avec les caméras, avec la présence humaine, fait que les choses sont largement infléchies. Cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas des problèmes. Il reste bien des problèmes à régler. Mais, précisément, les problèmes qui restent à régler, ils sont en fort lien, en très fort lien avec la question du narcotrafic. Et, justement, on le voit, les faits tragiques qu'on peut vivre trop souvent dans nos quartiers sont systématiquement en lien avec le narcotrafic. Monsieur GIBERT, je crois que vous êtes à côté de la plaque tant à Malepère que sur la question de la sécurité.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur BRIAND, vous avez souhaité effectivement répondre à certains points de notre intervention. D'abord, un petit préambule, c'est un peu « agaçant », vous excuserez ce terme, j'espère que vous ne le prendrez pas pour une agression, mais, très souvent, en tout cas, moi, je le vis comme ça ; j'ai l'impression que vous manipulez nos expressions et que vous nous faites dire autre chose que ce qu'on a voulu dire. Mais bon, je laisse ça de côté. Et je vais donc saisir l'occasion de repréciser des choses puisque, visiblement, vous ne nous avez pas compris. Vous dites « Michèle BLEUSE se trompe de débat pour les écologistes ». Effectivement, on ne parle pas des modalités précises, mais, moi, je veux juste vous dire que, dans les premières pages de ce document, il y a écrit « les grandes orientations et projets pour l'exercice 2026 ». Et je suis atterrée que, dans les priorités et les grandes orientations, on ne retrouve pas les problèmes de lutte et d'adaptation, effectivement, en particulier pour lutter contre les canicules diurnes et nocturnes. C'est quelque chose d'extrêmement important. Et le fait que ce ne soit nullement mentionné dans les grandes orientations et projets, ça donne à voir que ce n'est peut-être pas dans vos priorités et vos grandes orientations, même si nous sommes bien conscients que vous en parlez en d'autres endroits.

Ensuite, deuxième point, vous m'indiquez effectivement que, comme nous vous l'avions demandé au mois de juin, il serait possible, mais pas obligatoire, d'élaborer un budget vert prévisionnel. Donc, avec le budget primitif, vous me dites que vous ne le ferez pas. Nous prenons acte de cela. Ne dites pas que ce n'est pas possible ; certains le font.

Et, troisième point, vous indiquez et vous traduisez de notre prise de position que nous serions opposés à la maîtrise des dépenses de personnel. Mais ce n’est pas ça du tout. Vous ne savez pas écouter ou alors on s'exprime vraiment très mal. Il faudra que je réécoute ce que nous vous avons dit, ce que j'ai dit au nom de notre groupe politique. Nous, ce que nous souhaitons, c'est pouvoir réaliser d'autres arbitrages et, pour cela, il nous faut des éléments d'information. Nous, nous voulons pouvoir faire des propositions d'arbitrage différents et chiffrés. Et, pour cela, du coup, nous avons besoin des budgets détaillés, bien plus détaillés que ce que vous nous fournissez. Des budgets de fonctionnement avec une masse salariale, par exemple, par grande filière, pour savoir, justement, ce sujet des bibliothèques, dans la masse salariale, combien d'effectifs et combien, effectivement, de masse salariale spécifiquement pour cette filière-là et pour les autres. Et puis, pour les investissements, on rejoint la demande que nous formulons, à savoir respecter vos engagements de candidat et de Maire. Nous restons dans l'attente, en effet, du respect de vos promesses, à savoir les budgets détaillés des travaux dans tous les quartiers. Il ne va quand même falloir qu'on vous renvoie votre journal de campagne 2020 ou le premier numéro du « À Toulouse » après l'élection du Maire pour vous rappeler que vous vous êtes engagés à cela.

MONSIEUR LE MAIRE : Je crois que c'est Monsieur GIBERT.

O. MAURIN : Ça fait un moment que je demande la parole. Elle va finir par attraper une crampe.

MONSIEUR LE MAIRE : On vous écoute, Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Merci beaucoup. Quelques mots parce que nous avons un débat qui est politiquement enrichissant, me semble-t-il, et qui est d'une bonne tenue. J'inviterai simplement, comme ma collègue Michèle BLEUSE l'a fait, les élus de votre majorité à ne pas chercher à nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Parce que, sinon, c'est un débat qui est un débat impossible et qui perd complètement de son sens. Et si nous nous livrions à cet exercice, vous pouvez nous concéder que cela compliquerait beaucoup les choses.

Premier élément, Monsieur BRIAND nous a dit que nous étions finalement toutes et tous des conseillers métropolitains et que nous avions toutes les informations nécessaires. Mais nous sommes toutes et tous des citoyens français. Nous avons les informations qu'il nous faut et, pourtant, vous venez, dans ce document d'orientation budgétaire, nous parler de ce que seront les impacts de la

politique gouvernementale sur la Ville de Toulouse et de la même façon, et je l'ai dit tout à l'heure, un certain nombre de projets menés par la Métropole et par Tisséo ont des impacts sur notre Ville. Donc simplement, je ne demande pas à ce que l'on organise de la confusion entre ce que sont les institutions, les différentes instances de décision, les lieux où se fondent les décisions, mais simplement le bon niveau d'information pour que nous puissions avoir un débat dans de bonnes conditions.

Deuxièmement, vous êtes revenu sur la question des tarifications solidaires. Oui, il y a un certain nombre de services dans lesquels il y a des tarifications solidaires. Et nous avons connu, dans cette ville, un certain nombre d'augmentations de tarifs. Je rappelle, et ça me permet de le replacer ici, que nous demandons depuis le jour où vous l'avez décidé à ce que le Conseil Municipal ne soit plus dessaisi de cette question de la fixation des tarifs, puisque nous n'avons que l'information dans le cadre des décisions du maire, des augmentations ou non des tarifs et que nous souhaitons en décider. Parce que, les tarifs, chacune et chacun, ici, connaît ce recueil de 248 pages qu'on a tous eu entre les mains. Eh bien, ces 248 pages, elles ont en fait des impacts concrets sur le quotidien de nombreux Toulousains. Et, ce que nous vous demandons depuis de nombreuses années, vous le savez également, c'est de revenir sur un certain nombre d'augmentations que vous avez décidées et tout particulièrement celle à laquelle je faisais référence tout à l'heure, qui est la question de la tarification des cantines et de la fin de la gratuité des cantines.

Sur le point du logement, je ne méconnais pas tout l'engagement qui est celui de notre collègue Vice-présidente en charge du logement à la Métropole. Et vous savez toute la sympathie que j'ai pour elle. La question que je posais là, sur la table, c'était la question de finalement quel était votre diagnostic des difficultés de la population toulousaine. Je pense qu'il ne faut pas que vous vous interdisiez d'avoir un diagnostic vrai sur ce que sont les problématiques que connaissent les Toulousains. Parce que, lorsqu'on vous entend, lorsqu'on aborde tous les thèmes qui ont un impact de près ou de loin sur la vie de nos concitoyens, on a la sensation que, finalement, tout va bien. Eh bien, moi, je vous invite simplement à ouvrir les yeux pour que le diagnostic sur les besoins des habitants ce soit un diagnostic en phase avec les réponses qu'on doit apporter. Et sur la question du logement, il y a cette question de la difficulté à se loger, la question de la production de logements. Mais il y a peut-être, aussi, des politiques à inventer, mais ce sera certainement le rôle de la campagne électorale que de dire cela pour essayer d'accompagner celles et ceux qui ont le moins de moyens à pouvoir se loger ou mieux se loger dans cette ville. Je pense notamment à nos étudiants et à la question des premières installations.

Sur la question de la monstruosité urbaine, oui, je l'affirme, le quartier de Malepère est une monstruosité urbaine. Et, pardonnez-moi, Monsieur ESNAULT, mais je connais très bien cette ville, tout comme vous. Et c'est vous que j'invite à aller faire un tour dans le quartier de Malepère. C'est vous que j'invite à aller voir ce quartier. Il n'y a, dans ce quartier, pas le même niveau de service culturel que celui que vous retrouvez dans le centre-ville. Il n'y a, dans ce quartier, pas le même niveau de transports urbains, d'accès aux transports urbains que celui que vous retrouvez au centre-ville. Il n'y a pas le même niveau d'accès aux services publics. Ce n'est pas la même attention. C'est un mensonge que de dire que c'est la même attention que vous avez mise au service de celles et ceux qui habitent rue Croix Baragnon que celle que vous avez mise au service de celles et ceux qui habitent à Malepère. Et je vous le dis, là-dessus, je n'ai aucune question et aucun doute à ce sujet.

Sur la question de l'été à Toulouse, mais, pardonnez-moi, mais Toulouse Plage a vu son volume horaire réduit, a vu sa durée réduite et on parle là d'une opération pour une ville de plus de 500 000 habitants… Mais ouvrez les yeux, rendez-vous dans d'autres territoires, ouvrez-vous au monde. Allez voir comment des villes organisent cette période de l'été. Allez voir comment des villes organisent les périodes de rencontres, de partage dans les cités. Et, moi, je vous le dis, oui, je l'affirme, il y a la ville des guinguettes et la ville qui ne peut pas profiter de l'été de la même façon. Vous pouvez faire « ouh » et vous pouvez le nier, ce n'est pas grave. Les Toulousains qui en souffrent connaissent la réalité qu'ils ont vécue. Ce sera à eux de juger si c'est vous qui apportez les bonnes réponses ou si c'est celles et ceux qui présenteront une alternative. Mais, ça, ce sera dans le cadre d'une campagne municipale et là n'est pas l'enjeu de notre débat.

Sur la question de la sécurité, oui, vous avez pris quelques chiffres. Oui, les cambriolages ont diminué et les effractions sur les voitures ont diminué. Oui ils ont diminué tout autant que la sécurité des maisons a augmenté et que celle des voitures a augmenté. Par contre, vous n'avez pas fait référence, par exemple, aux violences aux personnes. Elles sont passées de 6 000 en 2020, à 8 000 en 2024. Je vous fais grâce de remonter jusqu'au début de votre mandat puisque c'est 10 ans, donc je vous fais grâce de cela. Donc, oui, il y a un problème d'insécurité dans cette ville et, oui, il faut apporter des réponses nouvelles. J'avais par exemple avancé un diagnostic selon lequel la vidéoprotection ne servait à rien s'il n'y avait pas une intervention qui était organisée de façon beaucoup plus rapide entre le moment où le fait était constaté et le moment où un humain allait sur le lieu de l'infraction. Vous m'aviez moqué sur les réseaux sociaux en disant que j'avais demandé qu'on invente le talkie-walkie. Non, je n'ai pas demandé qu'on invente le talkie-walkie. J'ai demandé qu'on trouve les moyens pour avoir une police municipale qui soit en capacité d'être beaucoup plus rapidement sur chacun des lieux sur lesquels est constatée une infraction.

Et puis, enfin, sur la question de la vidéo-verbalisation, je vous refais la même proposition que celle que je vous avais faite, ou plutôt la même demande : dessaisissez les opérateurs de vidéo-verbalisation de cette mission essentielle qui occupe la majeure partie de leur temps qui est la vidéo-verbalisation pour leur permettre enfin d'avoir des missions à 100 % tournées vers la vidéoprotection des citoyens. Parce que, que vous le vouliez ou non, un temps de cerveau, ça ne peut pas se partager en deux. Et pendant qu'on fait de la vidéo-verbalisation, on fait moins de la vidéoprotection. Alors, il y a de la vidéo-verbalisation qui est certainement utile, la lutte contre les rodéos urbains, des gênes particulières à la circulation, mais la vidéo-verbalisation des voitures qui se garent sur une place de stationnement, honnêtement, en termes de sécurité pour les Toulousains, ça n'a que peu d'effets. Et, ça, tant qu'il y aura des Toulousains en insécurité, on peut peut-être le laisser de côté dans les missions qui ne sont pas prioritaires.

Sur les questions de santé, c'est la même problématique que sur le logement, c'est dire qu'il y a un diagnostic, il y a une problématique d'accès aux questions de santé. Vous pourriez au moins le mentionner, au moins dire : « on l'a pris en compte ce problème-là ». Ce ne sont pas les réponses précises que je vous demande puisque vous m'avez moqué d'avoir été et d'être descendu sur un certain nombre de propositions un peu plus précises, mais, quand même, je vais vous citer un petit passage du document d'orientation budgétaire. Il y a des trucs qui sont assez drôles, quoi. Enfin, à un moment, « faut pas déconner ». Dans les grandes orientations pour la collectivité, je vous cite un exemple. Attendez, je vais le retrouver. Au fond, finalement, ce qui nous distingue, c'est que vous êtes dans une situation…. Je cherchais la partie sur les jeunesses…

MONSIEUR LE MAIRE : Je vais donner la parole à Madame MAURIN.

V. GIBERT : Une seconde, une seconde, je l'ai retrouvé. « Les politiques en faveur de la jeunesse et de la vie… ».

MONSIEUR LE MAIRE: Donc, la parole est à Madame MAURIN. Allez-y, Madame MAURIN. Je rappelle le règlement intérieur, Monsieur GIBERT. Monsieur GIBERT, je rappelle le règlement intérieur qui prévoit des interventions autour de 2 minutes 30. Vous avez largement usé et dépassé ce temps et, par ailleurs… Et, par ailleurs, je rappelle que la conférence des présidents a souhaité 45 minutes de débat. Nous sommes pratiquement à 53. Donc, Madame MAURIN, allez-y.

O. MAURIN : Oui, alors, Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur ce qu'a dit Sacha BRIAND. Sacha BRIAND nous a vanté la qualité de vie au Grand Selve. Et il nous a expliqué que les habitants du Grand Selve étaient parfaitement satisfaits de leur vie au Grand Selve. Il se trouve que j'habite au Grand Selve, alors je vais parler des habitants du Grand Selve. Il y a les anciens, ceux qui habitaient des terres agricoles, maraîchères, qui, effectivement, ont très mal vécu l'arrivée du béton, du béton en masse. Donc, ceux-là, je peux vous dire qu'ils ne sont pas contents, et vous le savez. Et puis, il y a les nouveaux. Les nouveaux, ils n'ont pas choisi d'aller habiter au Grand Selve. Les nouveaux, ils ont été habiter au Grand Selve parce qu'on ne leur a pas laissé le choix. Quand on est demandeur de logements sociaux, on peut demander une zone géographique, mais on ne demande pas précisément le

Grand Selve, sauf exception. Et, le Grand Selve, c'est quoi ? Alors, d'abord, ce n'est pas le mauvais goût. Et puis, le goût, ça reste une donnée subjective. Le problème, il n'est pas là. Mais je vais prendre un seul exemple, la canicule. La canicule qui est l'objet, aussi, du débat budgétaire, qui est aussi l'objet du rapport sur l'environnement. La canicule, comment est-ce qu'on la vit au Grand Selve ? On la vit très mal. On la vit très mal, pourquoi ? Parce que, d'abord, on a construit des immeubles avec la RT 2012. Et, ces bâtiments, ils sont très bien l'hiver, mais, alors, l'été, ce sont des pièges mortels, notamment pour les personnes les plus fragiles – les personnes âgées, handicapées, malades.

Et je vous rappelle, à ce sujet, ce que je vous avais proposé il y a deux ans. C'était de financer, d'aider les bailleurs sociaux à financer des ventilateurs de plafond pour rafraîchir les logements, pour éviter des morts. Parce que je rappelle que, cet été encore, il y a eu des morts à cause de la canicule. Et vous serez content, Monsieur MOUDENC, des morts, des personnes âgées, des personnes malades, des personnes handicapées qui meurent à cause de la canicule, parce que vous n'avez rien fait. Alors, moi, j'ai agi. J'ai agi au moins pour mon immeuble puisque j'ai obtenu que le bailleur social, la SA HLM des Chalets, installe des ventilateurs de plafond à tous mes voisins fragiles. Dans l'idée de tester ce que ça donne pour l'étendre, si possible, à l'ensemble du parc. Encore une fois, vous ne protégez pas les Toulousains. Vous avez la possibilité, avec les textes de 2003, de mettre en place un arrêté pour obliger tout le monde à protéger les plus fragiles de la canicule. Vous ne le faites pas. Donc ne venez pas nous parler du Grand Selve, du choix et des habitants contents parce que je peux vous dire que ce n'est pas le cas et que vous allez vous faire recevoir…

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, alors, je vais donner la parole à Émilion ESNAULT pour répondre aux outrances de Monsieur GIBERT sur Malepère.

O. MAURIN : Je croyais qu'on n'avait plus le temps.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Oui, quelques réponses à Monsieur GIBERT, quand même. Sur Malepère, j'ai l'impression que vous êtes, là aussi, très très mal renseigné sur le niveau d'équipement. On est en train de construire un métro à quelques centaines de mètres de Malepère. On vient de lancer un Linéo avec Jean-Michel LATTES qui sera inauguré prochainement et qui relie Saint-Orens à Rangueil. Et donc, on a un Linéo de plus puisqu'il y en avait déjà un. Donc on a deux Linéo qui maillent le quartier. On vient de renforcer en stations VélôToulouse. On a un équipement mutualisé qui est en cours d'étude, dont le chantier sera prochainement lancé et le quartier sera équipé comme aucun quartier n'a été équipé aussi rapidement à son lancement. Moi aussi, j'ai une remarque à vous faire, Monsieur GIBERT, puisqu'on se permet les choses. Je vais vous dire, quand on va à Malepère et qu'on demande aux habitants « Vous avez besoin de quoi ? », vous savez ce qu'ils nous répondent ? « On a besoin d'un collège ». Et, moi, je me souviens que, quand l'autorité environnementale a donné un avis négatif sur un site où on devait construire un collège et une école, nous, on a changé le fusil d'épaule et, avec Marion LALANE, on a choisi un autre terrain. Entre ce moment-là et aujourd'hui, nous, on a construit une école, Monsieur GIBERT. Vous, vous n'avez pas encore acheté le terrain pour faire le collège. Les habitants de Malepère, ils attendent un collège et ils ne savent pas où leurs enfants iront au collège aujourd'hui. C'est ça la question qu'on a, Monsieur GIBERT. Et vous planez, vous planez. Vous êtes à côté de la plaque.

Deuxième élément, et ça vaut pour tout le monde, tout à l'heure, on a entendu : « la Jonction Est elle sert à rien ». Mais allez à Malepère. Les habitants vous disent « comment on fait pour circuler ? On a besoin d'une voie, enlevez-nous les bouchons. » Et la Jonction Est, elle re-répartit le trafic. Et donc, qui c'est qui abandonne les habitants à Malepère ? C'est vous, ce sont vos votes. Donc, ça, c'était pour Malepère.

Alors, sur la question de la sécurité, on ne peut pas ne pas, aussi, répondre. J'ai dit tout à l'heure que vous étiez « à côté de la plaque ». Mais je crois que vous êtes réellement « perché ». À côté de la plaque et complètement perché. Le propos est lunaire. Vous revenez encore sur cette idée de trouver un moyen pour rapprocher l'intervention de l'appel Allô Toulouse. Mais, Monsieur GIBERT, quand il y avait Allô Toulouse., vous avez changé le nom. Alors, c'était à l'époque 31 31. Vous avez changé le numéro de téléphone sous le mandat socialiste et vous avez appelé ça Allô Toulouse. C'était un outil

statistique, voilà. On appelait Allô Toulouse ; « On prend note. » Depuis 10 ans, avec Olivier ARSAC, sous l'impulsion de Monsieur le Maire, justement, nous avons mis en œuvre des interventions derrière les appels. Alors, oui, effectivement, je vous ai un peu raillé la dernière fois en vous disant « vous avez découvert le talkie-walkie ». Eh oui, parce qu'effectivement, pour accélérer désormais les interventions, on a augmenté le nombre de policiers municipaux, on a quadrillé la ville, on les a sectorisés, on en a mis partout. On leur a donné des vélos pour être plus rapide dans les petites ruelles du centre-ville, on leur a donné des motos pour se projeter très rapidement à n'importe quel endroit de la ville. On leur a donné des voitures qui peuvent rouler vite et se déplacer rapidement. On les a équipés de radios, on les a géolocalisés, on a même un écran en temps réel qui indique au chef de salle qui reçoit l'appel Allô Toulouse où est la note pour savoir quel équipage est situé où, s'il est disponible, s'il est pris sur une intervention. Tout ça en temps réel. On ne vous a pas attendu, Monsieur GIBERT, pour équiper notre police municipale, pour la moderniser. Elle est probablement la plus moderne de France, elle est regardée dans toutes les villes de France, y compris par des villes qui sont dirigées par vos amis qui viennent, ébahis, voir notre PC vidéo et comment on travaille. Et, vous, vous semblez nous dire : « il faudrait inventer un truc pour aller plus vite. » Vous avez donc inventé le talkie-walkie et la voiture. C'est quand même étonnant…

Dernier point, parce que, là aussi, on voit vraiment, pardon, que vous ne savez pas de quoi vous parlez. C'est la deuxième fois, effectivement, que vous dites : « je vous appelle à dessaisir les opérateurs vidéo de la mission vidéo-verbalisation ». Et vous avez rajouté, en plus, après, en disant : « Ce n'est pas en verbalisant les voitures stationnées sur les places de stationnement que vous faites de la sécurité ». Mais je crois, là aussi, que vous confondez tout. On ne vidéo-verbalise pas les voitures garées sur les places de stationnement. La vidéo-verbalisation, aujourd'hui, elle sert effectivement pour le rodéo, mais elle sert aussi à répondre aux doléances de tous vos amis qui nous exhortent, et peut-être à raison, de verbaliser les véhicules garés sur les trottoirs, les véhicules garés sur les pistes cyclables. Elle sert à ça, la vidéo-verbalisation, mais certainement pas à vidéo-verbaliser quelqu'un qui s'est garé sur une place de stationnement puisque ça n'est pas verbalisable par définition. C'est le LAPI. Donc je crois que, quand vous nous dites ça, vous ne connaissez pas le temps passé par les opérateurs à vidéo-verbaliser. Vous ne le connaissez manifestement pas. Vous affirmez qu'on détourne les moyens proposés pour la sécurité au profit de missions que vous inventez et vous racontez n'importe quoi, désolé. Les opérateurs vidéo, ils déclenchent plus de 6 000 interventions par an pour justement envoyer des équipes de secours ou d'intervention sur les situations. Ils permettent de sauver près de 150 vies chaque année. 2 100 réquisitions, 1 656 interpellations l'an dernier, grâce aux caméras vidéo. Et, aujourd'hui, ce qu'on constate, c'est que vous vous intéressez à la sécurité, mais vous la découvrez. Vous n'y connaissez malheureusement absolument rien.

MONSIEUR LE MAIRE: Bien, alors, le débat est dépassé de presque 17 minutes. À partir de là, je vais demander à des orateurs de la majorité de répondre à des points précis et je mettrai fin au débat sans le relancer et donc sans donner à nouveau la parole à l'opposition qui a largement profité et au-delà de la temporalité qui avait été retenue. Après, sur Malepère, cher Monsieur ESNAULT, nous ne convaincrons pas Monsieur GIBERT pour une raison très simple, c'est que la municipalité de ses amis avait prévu un projet à 10 000 logements et que nous avons diminué de 25 % le nombre de logements. Donc, forcément, le projet que nous avons reformaté à la baisse ne lui plaît pas, il le critique. Je donne la parole à Marion LALANE-DE LAUBADERE pour une réponse précise. Et ensuite à Bertrand SERP.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Je vais répondre à Monsieur GIBERT sur la gratuité des cantines. Mais juste un petit point, je me permets de revenir sur Malepère. Il se trouve que je suis au conseil d'école et que, contrairement à ce que dit Monsieur DEHEURLES, je vais à strictement tous les conseils d'école et donc je parle avec les parents. Nous avons quatre écoles neuves à Malepère. Et je parle avec les parents, et qu'est-ce qu'ils disent ? Ils ont monté en puissance, l'école est montée en charge. Maintenant, elle est pleine. Les parents sont ravis, le quartier évolue, il y a des commerces, il y a des aménités, il y a des balades le long du Touch absolument magnifiques, il y a le Relais de Jocelyne pour faire de l'intergénérationnel et travailler dans le domaine du social. Il y avait la Maison Malepère. Enfin, bref, Monsieur GIBERT, vous ne connaissez pas le quartier. Madame MAURIN habite à Grand Selve et, moi, il se trouve que j'habite juste à côté de Malepère. Je fréquente ce

quartier, je le connais bien et, vraiment, je vous enjoins à quitter les routes principales et à vous promener un petit peu à l'intérieur. Bref, à découvrir votre ville.

Sur ce, je vais répondre à la question de la gratuité parce qu'on entend sur la cantine du grand n'importe quoi. Il y a eu, l'an passé, de mémoire, environ, à quelques élèves près, de 1 500 gratuités qui ont été accordées. Pourquoi ce sont des exonérations et non pas des gratuités, je le redis pour la 54e fois, probablement, dans cette enceinte ? Parce que la CAF interdit les gratuités. Vous n'avez pas l'air d'être au courant puisque, dans les collèges, vous n'organisez pas de périscolaire. Donc vous ne le savez pas, manifestement. Mais la CAF interdit les gratuités. Donc il ne peut pas y avoir de gratuité sur le temps de cantine. La seule gratuité peut être sur le repas, mais ça veut dire que les familles doivent payer la part CLAE. Et qu'est-ce qui s'était passé à l'époque où vous faisiez de la gratuité ? Eh bien les familles n'étaient pas en capacité ni de payer ni de comprendre, même, parce que, souvent elles sont étrangères, ce qui leur était demandé pour la part du CLAE. Et donc, elles se retrouvaient avec des impayés, des avis à tiers détenteur. Elles se retrouvaient en commission de recours amiable avec des problèmes administratifs à n'en plus finir. Donc, nous, ce qu'on préfère, c'est que les familles soient suivies par des travailleurs sociaux pour les aider à régler leurs problèmes de subsistance et de vie. Parce que c'est ça ce à quoi les travailleurs sociaux vont être réellement utiles, plutôt que les aider à remplir des papiers administratifs pour pouvoir avoir un recouvrement de la dette qu'ils accumulent sur le CLAE puisqu'il est interdit d'y faire des gratuités. Donc je ne peux pas laisser dire et, d'ailleurs depuis le temps, depuis 2015, que les tarifs n'ont effectivement pas évolué et que nous sommes, je le rappelle, les plus bas de France. Parce que, ça aussi, vous l'oubliez. Notre tranche, de mémoire, notre tranche 11 de tarif pour le CLAE, c'est-à-dire la tranche la plus élevée des revenus les plus élevés, correspond à la tranche 2 de Lille, de mémoire. Peut-être la tranche 3, j'ai oublié. Donc, vous voyez, on n'a pas de leçon à recevoir à ce sujet. Et, d'ailleurs, il n'y a pas de baisse de fréquentation de CLAE. Et, par ailleurs, s'il y avait eu des enfants qui avaient été exclus de la cantine, faute de pouvoir la payer, ça fait bien longtemps que, vous les premiers, vous seriez montés au créneau pour le faire valoir. Et nous y sommes vigilants parce que ça n'est pas notre objectif. Notre objectif, c'est que chaque enfant puisse manger à la cantine et que les tarifs soient sociaux et solidaires. Et c'est le cas. Et, par ailleurs, les villes de vos amis, gouvernées par vos amis, eux, ont augmenté les tarifs avec l'inflation et l'augmentation des coûts des denrées. Choix que nous n'avons pas fait pour justement protéger le pouvoir d'achat des Toulousains.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, la parole est à Bertrand SERP, là aussi sans relancer le débat. Et en répondant simplement aux attaques qui ont été formulées.

B. SERP : Monsieur le Maire, merci. Je voulais juste répondre à Madame MAURIN, quand même, qu'elle n'est pas vraiment informée de la situation. Parce que, à TMH, on n'a pas attendu, pour les logements, ses préconisations puisqu'on a commencé un vrai travail sur un rafraîchissement de nos logements. Dans un premier temps par tout ce qui est nouveau, nouvelles réalisations, systématiquement, on va mettre, on met des brasseurs d'air dans les appartements. Donc ça, c'est déjà une progression. Plus, on étudie aussi des solutions de géothermie dans les cas où c'est possible, avec la réversibilité entre le chaud et le froid pour l'hiver et l'été. Pour ce qui est de l'ancien et des réhabilitations, on est en train de faire un audit de tout notre parc actuel pour, dans un premier temps, mettre des brasseurs d'air effectivement dans tous les appartements qui le nécessiteraient. Et, pour les publics les plus fragiles, dont vous parliez, Madame MAURIN, la possibilité ou pas de mettre des clims qui sont bien sûr parfois plus efficaces. Donc c'était pour répondre à votre préconisation. Nous n'avons pas franchement la même idée que vous à ce sujet et nous traversons effectivement une crise du logement particulière, et nous devons faire des choix politiques importants. Et nous avons fait le choix du confort de nos locataires en ce qui concerne ce problème, bien sûr, de la canicule l'été.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Je déclare clos le débat d'orientation budgétaire qui aura duré 1 h et 7 minutes, au-delà, donc de la préconisation de la conférence des présidents de groupe. Je vous demande maintenant de voter la délibération 4.15. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Effectivement, je n'avais pas de demande d'intervention.

4.1 **Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026-***(Finances - - 25-0659)*

Le Conseil Municipal prend acte

4.2 **Décision modificative n° 2 de la Mairie de Toulouse pour 2025 - Budget Principal-***(Finances - - 25-0660)*

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

4.3 **Révision des autorisations de programme / Crédits de paiement (2) - Exercice 2025-*(Finances - - 25-0661)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

4.4 **Budget Principal Mairie de Toulouse - Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs - Régularisation des reprises de subventions et dotations aux amortissements comptabilisées dans les comptes 1391x / 28xx-*(Finances - - 25-0662)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

4.5 **Déchéance des droits à restitution de retenues de garantie - Prescription quadriennale et cessation d'activité des titulaires-*(Finances - - 25-0664)***

Adopté à l'unanimité

4.7 **Quartier Croix-Daurade - Cessions de terrains situés 30 rue Georges Ohnet à Monsieur CIANNI - prix de vente et modalités de cession-*(Gestion immobilière - - 25-0718)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

4.8 **Quartiers Saint-Simon, Lespinet et La Cépière - Adoption de conventions de servitudes sur le domaine public au profit d'Enedis-*(Gestion immobilière - - 25-0549)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Aymeric DEHEURLES

Adopté

4.9 **Quartier Saint-Simon - Déclassement et cession d'une emprise foncière à Toulouse Métropole dans le cadre de l'agrandissement de l'aire d'accueil de la Mounède-*(Gestion immobilière - - 25-0588)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

4.10 **Quartier Saint-Georges - Versement d'une indemnité d'éviction à Vinci Immobilier au titre de la résiliation d'un bail commercial-*(Gestion immobilière* - - *25-0587)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

4.11 **Quartier Compans - Cession de la chapelle Casanova conformément à la promesse de vente conclue avec l'association La Chapelle-*(Gestion immobilière* - - *25-0597)***

Retiré de l'ordre du jour

4.12 **Quartier Montaudran - Approbation et signature d'une convention de mise à disposition au profit de Toulouse Métropole dans le cadre de la compensation écologique pour la Jonction Est et promesse d'obligations réelles environnementales-*(Gestion immobilière* - - *25-0729)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

4.13 **Avenants à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2026 avec le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)-*(Jeunesses* - - *25-0563)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Nina OCHOA

Adopté

4.14 **Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Haute Garonne-*(Mission Egalité Diversités* - - *25-0727)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Julie ESCUDIER

Adopté

4.15 **Quartier Saint-Michel - Cession d'une emprise pour le projet de Cité de la Natation - Modalités de cession et mise à disposition préalable à la vente-*(Gestion immobilière* - - *25-0722)***

Abstention

Odile MAURIN

Adopté **Nicole YARDENI**

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 5, la première délibération et la 2e, c'est-à-dire la 5.1 et la 5. 2, je n'ai pas de remarque particulière. Je propose qu'on les vote ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

5.1 **Théâtre Jules Julien : approbation du contrat de partenariat avec l'association Théâtre Populaire d'Aujourd'hui - Théâtre Sorano et l'association Marionnettissimo-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional* - - *25-0714)***

Adopté à l'unanimité

5.2 **Approbation du contrat de coréalisation du spectacle Cromwell – Cie Mesdames A avec l'association Théâtre Populaire d'Aujourd'hui - Théâtre Sorano, l'association L'Usine et la SCIC Théâtre du Grand Rond-*(Culture - Conservatoire à rayonnement Régional* - - *25-0715)***

Adopté à l'unanimité **Francis GRASS**

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 6. Là, j'ai des demandes de disjonctions de vote sur les 4 premières délibérations, notamment. Donc je vais les faire voter une par une. La première, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 2nde, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre. C'est adopté. La 3e, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 4e. Allez-y, Madame, sur la 4e. Madame HARDY.

I. HARDY : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais intervenir sur le théâtre du Fil à Plomb. Donc je ne parlerai pas de Malepère, mais je trouverai, à un moment, un moyen pour y revenir. Et, simplement, je crois que ce n'est pas parce qu'on crie fort, qu'on tape des pieds, qu'on est méprisant qu'on dit la vérité. Donc j'y reviendrai à un moment où je pourrai en parler.

Donc, pour le théâtre du Fil à Plomb, nous voterons pour cette délibération. Mais elle ne doit pas nous paraître anodine, car elle fait apparaître l'extrême fragilité du théâtre qui est en grande difficulté alors qu'il est un acteur bien connu et reconnu de notre ville dans le quartier Arnaud Bernard. Mais, en réalité, il n'est pas seul. Derrière lui, c'est tout un écosystème aujourd'hui qui vacille. Le Grand Rond, on en parlera lors du vœu en fin de soirée, mais bien d'autres encore. Ce sont beaucoup de salles qui font la richesse de notre ville. 50, 100,150 places ; alors ce ne sont pas des grandes salles, c'est pas majestueux, mais c'est de la chaleur, c'est de la proximité, c'est du lien social, c'est de l'audace artistique, c'est de l'inclusivité. Allez voir au Grand Rond un spectacle un soir de semaine où vous avez une salle pleine, vous avez des compagnies locales qui testent des nouvelles créations. Idem à Arnaud Bernard. Et, pourtant, et on en reparlera, le Grand Rond nous dit : « Aujourd'hui, on ne sait pas si on pourra exister en 2026. » Et c'est ça, la réalité. Ce sont nos petits théâtres qui font beaucoup avec peu, qui font vivre la création, qui accueillent les familles et qui s'essoufflent. Je pense qu'aujourd'hui il y a un plan d'urgence à mettre en œuvre parce qu'on ne peut pas se permettre de les perdre. Parce qu'une ville sans ces lieux-là, ce n'est pas seulement une ville avec moins de spectacles, c'est une ville où les artistes ont moins de scènes pour se lancer, où les enfants découvrent moins la culture, où la vie de quartier s'éteint un peu plus le soir. Donc je pense que c'est un plan d'action rapide qu'il faut mettre en place et c'est le souhait que l'on partage, et on veut bien être force de proposition sur ce sujet. Et nous voterons cette délibération pour le Fil à Plomb. Et, pour celles et ceux qui n'ont pas lu la délibération, c'est une subvention exceptionnelle d'investissement pour laquelle on fait une

prolongation de convention parce qu'ils n'ont pas eu les moyens, dans les temps donnés, d'utiliser leur subvention d'investissement.

MONSIEUR LE MAIRE : Francis GRASS.

F. GRASS : Mais c'est très bien de soutenir le Fil à Plomb. Je vais simplement rappeler à quel point ce théâtre, ce petit théâtre, est important. C'est qu'il y a une dizaine d'années, c'est la Ville de Toulouse qui a pris l'initiative de réinvestir pour le mettre en sécurité, d'abord, parce qu'il risquait de fermer, deuxièmement, pour le moderniser et troisièmement pour augmenter sa jauge. Et, effectivement, avec la maire de quartier de l'époque, Julie ESCUDIER, nous avions tenu absolument à ce que ce théâtre vive, parce que c'est très important, bien sûr, pour le quartier et pour que la vie culturelle se maintienne dans le quartier. Donc, nous sommes évidemment très très attentifs à la vie et à au fonctionnement de ce théâtre dans lequel je vais de temps en temps.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix ces délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Pour les délibérations 5 et 7, je n'ai pas de remarques particulières. Je propose qu'on les vote ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité. La 6e, par contre, il y a un vote disjoint. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Vote disjoint sur la 8 et la 9. Donc, la 8. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 9, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

6.1 **Subventions Culturelles - Exercice 2025 - Fonctionnement-*(Développement culturel - - 25-0552)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

6.2 **Subventions Culturelles - Exercice 2025 - Actions Spécifiques-*(Développement culturel - - 25-0553)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

6.3 **Subventions Culturelles - Exercice 2025 - Evènements-*(Développement culturel - - 25-0554)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Maxime BOYER

Adopté

6.4 **Subvention culturelle - Exercice 2024 - Investissement : approbation d'un avenant à la convention financière avec l'Association Théâtre Le Fil à Plomb-*(Développement culturel - - 25-0720)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

6.5 **Résidences d'éducation artistique et culturelle en écoles maternelles 2025/2026 : approbation des conventions 2025-*(Développement culturel - - 25-0609)***

Adopté à l'unanimité

6.6 **Partenariat Mairie de Toulouse /Toulouse Métropole/ Institut Français : approbation de l'avenant N°1 à la convention de partenariat pour l'année 2025-*(Développement culturel - - 25-0610)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

6.7 **Appel à projet Passeport pour l'Art : parcours culturels gratuits 2025 - 2026 : sélection des candidats (modification de la DEL 25-0198)-*(Développement culturel - - 25-0652)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

6.8 **Politique de mécénat au bénéfice des projets de la Mairie de Toulouse : approbation de la convention de mécénat en numéraire avec la Fondation du patrimoine dans le cadre du Trophée du patrimoine d'Occitanie-Pyrénées pour la restauration des colonnes du cloître du musée des Augustins-*(Développement culturel - - 25-0708)***

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

6.9 **Politique de mécénat au bénéfice des projets de la Mairie de Toulouse : approbation de la convention de mécénat de compétences avec la société Razel Bec pour le jardin du cloître du musée des Augustins-*(Développement culturel - - 25-0612)***

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté **Patricia BEZ**

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 7, sur les 3 premières délibérations, je n'ai pas de remarques. Je propose qu'on les vote ensemble. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont votées à l'unanimité. Vote disjoint sur la quatrième. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

7.1 **Approbation de la convention attributive de subvention entre la Mairie de Toulouse et l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) pour la Journée de la Santé 2025-*(Solidarités et santé - - 25-0675)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

7.2 **Approbation de la convention attributive de subvention entre la Mairie de Toulouse et l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) pour les Semaines d'Information sur la Santé Mentale 2025-*(Solidarités et santé - - 25-0676)***

Adopté à l'unanimité

7.3 **Approbation de la convention attributive de subvention entre la Mairie de Toulouse et l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) pour la mise en place d'une formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM)-*(Solidarités et santé - - 25-0677)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

7.4 **Attribution de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la santé, intégrant notamment la participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie pour des projets de nutrition-*(Solidarités et santé - - 25-0678)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Ollivier ARSAC

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre. 8. Une délibération, vote disjoint demandé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

8.1 **Commerce - Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2026-*(DG Développement Economique - - 25-0604)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Annette LAIGNEAU

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons maintenant au chapitre suivant, le chapitre. 9. Alors, le chapitre 9, sur les sept premières délibérations, je n'ai pas de remarque, à moins qu'il y ait un changement. Peut-être Monsieur LE TEXIER ?

M. LE TEXIER : Milles excuses. On n'avait pas signalé l'intervention sur la 9.2, sur la piscine Chapou.

MONSIEUR LE MAIRE: OK. Donc je propose qu'on vote les sept premières, sauf la 2, que je vais isoler. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Sur la 2, est-ce qu'il y a une intervention ou un vote direct ? Une intervention de Monsieur LE TEXIER. Allez-y.

M. LE TEXIER : Oui, cher collègue Guillaume, nous savons tous, et on en a parlé ce matin dans le cadre de la Cité de la natation, que les piscines publiques sont un bien commun indispensable. Elles permettent à nos enfants d'apprendre à nager, un enjeu de sécurité crucial et reconnu par l'Éducation nationale. Et elles offrent à toutes et tous, et j'insiste sur ce mot, « toutes et tous », contrairement aux piscines privatives, un moyen de se rafraîchir pendant les étés de plus en plus chauds. Un besoin secondaire, mais réel est celui du loisir adulte et sportif, en particulier hors période estivale. Mais c'est bien la mission de service public, apprendre à nager et garantir un accès populaire au rafraîchissement estival, qui doit guider nos choix. Pourquoi je le dis ? Parce que le projet qui est devant nous est celui de passer d'une piscine extérieure non chauffée à une piscine extérieure chauffée. Et on ne peut plus faire abstraction, en 2025, du fait que le chauffage des piscines est un des postes énergétiques les plus lourds de notre collectivité. Je vais vous donner un chiffre qui est assez impressionnant. À Strasbourg, les piscines représentent 30 % de la consommation énergétique de l'agglomération. Pour donner un

ordre de grandeur, Chapou, 1 250 m², un dispositif de bassin extérieur chauffé dit « nordique » comme celui que nous avons consommerait 3 GW/h par an. Je le mets en rapport aux 7 GW/h qui est la production d'énergie totale qui a été réalisée cette année, Monsieur CHOLLET en parlait, au niveau de la Métropole entière. C'est l'équivalent, Chapou seule, de la consommation électrique annuelle de 600 foyers français. Un bassin couvert bien conçu peut descendre à 1 GW/h. Mais, s'il est mal isolé, et nous connaissons les problèmes de vétusté, il peut monter à 5 GW/h. Autrement dit, et je m'adresse au futur jury de ce concours, les choix de conception auront des impacts majeurs dans le dossier qui est devant nous en termes de consommation d'énergie. Et j'implore les membres d'être très exigeants sur la consommation énergétique qui va être développée. En effet, je l'ai redit tout à l'heure au titre du rapport développement durable, nous sommes aujourd'hui encore très loin des objectifs que nous nous sommes nous-mêmes fixés concernant la baisse de consommation énergétique de notre Métropole.

Car, au-delà de Chapou, nous reconnaissons que la collectivité a commencé à travailler le sujet énergétique. Dans le rapport, justement, vous parliez vous-même d'Alex Jany, où la consommation a baissé de 686 MW/h. 42 % de baisse, 90 000 euros économisés, c'est quelque chose qui doit nous interpeller. Mais nous devons aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Et notre responsabilité va être de réaliser de douloureux arbitrages vu le coût faramineux en énergie de nos piscines. Quels besoins allons-nous servir en priorité ? Qui en bénéficie ? Les piscines d'été accueillent surtout des familles, des enfants, une population diverse, souvent populaire. À l'inverse, les bassins chauffés en hiver profitent plutôt à une population sociologiquement plus privilégiée, pratiquant le sport loisir. Or, si la problématique que nous voulons réellement résoudre est celle de l'apprentissage de la nage et de l'accès social, alors, le frein principal n'est pas le manque de bassins chauffés supplémentaires, mais le manque d'encadrement. Enseignants, maîtres-nageurs, créneaux scolaires adaptés, ce sont ces contraintes qui empêchent aujourd'hui les écoles d'aller autant à la piscine qu'auparavant. Et ce n'est pas un bassin chauffé l'hiver qui le changera. Si notre objectif premier est l'apprentissage, alors, le chauffage permanent n'est pas nécessaire. Je sais qu'une partie de cette majorité considère que la sobriété n'est pas une option, mais cette idée progresse dans l'esprit des Toulousaines et des Toulousains qui le voient plutôt comme un retour à la sagesse et au discernement, à l'opposé de la fuite en avant de la consommation énergétique. Aussi, si l'arbitrage que nous avons devant nous suggère que le loisir vaut de chauffer l'eau extérieure et les oiseaux et plombe considérablement nos objectifs de réduction de consommation, nous devons être très vigilantes et vigilants sur le choix technologique qui sera fait sur la production d'énergie et sa consommation du projet qui est à venir.

Nous appelons pour les prochains grands projets énergivores à venir à des consultations publiques larges de la population pour faire comprendre les enjeux énergétiques qui sont les nôtres. Seule la prise en compte du tableau global, environnement, santé, loisirs, énergie, inégalités sociales permettra de réaliser des arbitrages douloureux, mais conscients.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je donne la parole à Annette LAIGNEAU sur le fond.

Mme LAIGNEAU : Oui, sur le fond de ce que vous évoquez, j'avoue que cela a fait l'objet d'un grand débat lors de la commission, avec un échange assez fourni entre ceux qui pensent que les piscines chauffées à l'extérieur consomment plus d'énergie que les piscines chauffées en intérieur. Donc on a beaucoup débattu de cela et vous avez eu la démonstration, puisque je pense que vous avez eu un message de Pierre TRAUTMANN qui vous indiquait que les piscines chauffées extérieures consommaient deux fois moins que les piscines chauffées intérieures. Donc, c'est déjà un point.

Et je voulais évoquer, et vous avez évoqué le fait que cela deviendrait une piscine qui échapperait aux familles puisqu'elle serait une piscine extérieure et qu'elle serait destinée uniquement aux loisirs. Mais je pense qu'il faut de tout. Il faut un équilibre de tous les publics et de toutes les piscines sur la ville de Toulouse. Si certains veulent faire de la piscine un plaisir et un loisir, cela permettra de libérer des places pour les piscines qui sont chauffées et intérieures et qui mobilisent peut-être davantage de publics, qui pourraient mobiliser justement davantage de publics familiaux. Donc moi je crois qu'il n'y a pas de débat là-dessus. C'est un choix qui a été fait par la collectivité. C'est une piscine qui est extérieure qui profitait, jusqu'à présent… qu'il fallait réhabiliter, que la collectivité vienne récupérer – vous l'avez dans les zones délibérations – et qui est destinée à être réhabilitée. Donc je crois que cette

délibération concerne plutôt le jury que le fond. Mais nous avons beaucoup débattu de ce sujet en commission.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, merci. Je précise la composition du jury puisque nous établissons la mise en place d'un jury. Titulaires : Henri DE LAGOUTINE, Julie PHARAMOND, Ghislaine DELMOND, Patricia BEZ, Hélène CABANES. Et suppléants : Caroline ADOUE BIELSA, Thierry SENTOUS, Maxime BOYER, Nicole MIQUEL-BELAUD et Agathe ROBY.

Sur la première délibération, c'est un jury. Je n'avais pas indiqué la composition, ainsi que sur la troisième. Donc je vous les indique, même si tout cela est voté. Première délibération : Souhayla MARTY, Daniel ROUGÉ, Maroua BOUZAIDA, Julienne MUKABUCYANA, Antoine MAURICE. Et, comme suppléants : Marine LEFEVRE, Nadia SOUSSI, Bertrand SERP, Julie ESCUDIER et Agathe ROBY.

Sur la troisème, comme titulaires : Nadia SOUSSI, Clément RIQUET, François CHOLLET, Bertrand SERP, Maxime LE TEXIER. Et suppléants : Claire NISON, Marion LALANE-DE LAUBADERE, Nina OCHOA, Gnadang OUSMANE et Isabelle HARDY.

Donc, je mets aux voix la délibération numéro 2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Nous allons à la délibération numéro 8 qui fait l'objet d'une demande de disjonction. Donc, sur la 8e, qui ne participe pas ? Madame HARDY a peut-être une question ou une expression. Je lui donne la parole.

I. HARDY : Oui, une question, puisque c'est la suite de la saga de Basso Cambo. Ce n'est pas toujours d'une totale limpidité. À chaque Conseil Municipal, on vous demande un peu un état d'avancement. J'ai regardé effectivement la délibération. Alors c'est vrai, que n'avais-je dit, il y a plusieurs années maintenant, que le cinéma ne verrait pas le jour. Et on s'était bien moqué de moi à l'époque et on avait fait la sourde oreille. En attendant, il a quand même complètement disparu. Donc, ce que j'aimerais savoir, aujourd'hui, j'ai vu que sur les logements, c'est assez clair. En revanche, où en est… Il est toujours question du complexe de e-gaming. On voit aussi qu'il y a une enseigne de supermarché, mais où est-ce qu'on en est concrètement ? Est-ce qu'on est simplement aujourd'hui sur des volontés d'avoir un supermarché, d'avoir un complexe de e-gaming ? Ou est-ce qu'il y a vraiment des choses qui ont été actées, maintenant ? Est-ce que vous savez quelles sont les enseignes ? Est-ce que vous avez des accords avec les uns ou les autres ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole peut-être soit à Annette LAIGNEAU soit à Gaëtan COGNARD qui suit de près ce dossier, ou à vous deux. Parce qu'effectivement, c'est un dossier lourd, donc il avance à son rythme.

A. LAIGNEAU : Le service aménagement suit de façon précise, opérationnelle cette opération. Donc, pour les dernières informations que nous pouvons avoir, elles sont très très récentes. Le groupement de promoteurs travaille sur le projet. Alors vous le savez, c'est Bouygues Sporting et puis un autre qui m'échappe, là, tout d'un coup, qui a remporté ce projet. Et c'est un projet avec les ensembles commerciaux, bien évidemment, et Edelis avait un projet d'e-gaming également sur une parcelle voisine qui s'est pluggée à cette opération. Actuellement, la balle est dans le camp d'Edelis qui a, peut-être, un peu de difficulté à concrétiser son projet et qui travaille avec Bouygues pour une complémentarité de propositions et de programmation. Donc c'est un travail qui évolue, qui est lent, mais qui évolue. Quant à la surface commerciale, elle est toujours d'actualité et c'est dans le projet du groupement qui a été désigné lauréat de la cession foncière qui est en cours de travail. C'est en cours de travail, mais on le suit de très près. Donc vous pouvez toujours nous poser des questions sur l'état d'avancement de cette opération, on répondra à vos questions au fur et à mesure de l'avancée des travaux, bien évidemment. Alors que ce soit moi ou Gaëtan COGNARD, je pense, qui est le maire de quartier, qui est proche de cette opération.

MONSIEUR LE MAIRE : Gaëtan COGNARD pour un complément, peut-être.

G. COGNARD : Un très léger complément, effectivement. Autant, pour le e-gaming c'est un peu plus compliqué et donc ça prend du temps, ce qui est normal. Pardon, je parle doucement, mais il y a tellement de brouhaha, parfois. Pour le e-gaming, autant cela prend un petit peu de temps, autant pour la surface commerciale, il n'y a pas de sujet. Pour l'instant, il n'y a pas de désignation qui a été faite, mais le sujet de la moyenne surface commerciale ne posera aucun sujet. Clairement.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur les autres délibérations du chapitre 9, je n'ai pas de signalement. Donc, si vous êtes d'accord, nous les votons toutes de manière conjointe. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont donc adoptées.

9.1 **Grand Matabiau Quai d'OC - Réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'une halte de nuit - Approbation de la procédure avec négociation et désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury-*(Construction - - 25-0547)***

Adopté à l'unanimité

9.2 **Piscine Chapou - Réhabilitation - Concours de maîtrise d'œuvre - Désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury-*(Construction - - 25-0564)***

Adopté à l'unanimité

9.3 **La Cartoucherie - Création d'une ombrière sur le parvis - Marché en procédure adaptée de conception et réalisation - Election des membres de la Commission ad-hoc, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste-*(Construction - - 25-0565)***

Adopté à l'unanimité

9.4 **La Grave - Acquisition d'une emprise foncière auprès du Centre Hospitalier Universitaire (CHU)-*(Habitat et opérations foncières - - 25-0615)***

Adopté à l'unanimité

9.5 **Quartier Montaudran – Allée Pierre de Serre Saint-Roman – Acquisition en VEFA d'un lot volume appartenant à la SA HLM des CHALETS pour la réalisation d'un espace de vie sociale-*(Habitat et opérations foncières - - 25-0617)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Bertrand SERP
Fella ALLAL

Adopté

9.6 **Rue Saunière – Acquisition auprès de l'État de la piscine Chapou-*(Habitat et opérations foncières - - 25-0619)***

Adopté à l'unanimité

9.7 **ZAC Cartoucherie – Acquisition auprès d'Oppidea de lots volumes dépendant du futur ensemble immobilier sur le lot 4.4a accueillant un équipement public mutualisé-*(Habitat et opérations foncières - - 25-0621)***

Adopté à l'unanimité

9.8 **Basso Cambo – Place Edouard Bouillère – Cession foncière de terrains avec charges au groupement unique d'opérateurs immobiliers constitués par Bouygues Immobilier, Green City Immobilier et Sporting Promotion-*(Habitat et opérations foncières - - 25-0622)***

Contre

Odile MAURIN

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne

Adopté

9.9 **Impasse Jean Alphand - Acquisition à l'indivision Cazalens-*(Habitat et opérations foncières - - 25-0633)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

9.10 **Chemin des Izards – Projet de renouvellement urbain du quartier Izards 3 cocus – Acquisition d'une emprise foncière-*(Habitat et opérations foncières - - 25-0634)***

Adopté à l'unanimité

9.11 **Piste des Géants – Avenue de Lespinet – Cession de deux emprises foncières à la SCCV TOULOUSE NEWGEN AEROSPACE-*(Habitat et opérations foncières* - - *25-0637)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Emilion ESNAULT
Laurence KATZENMAYER

Adopté

9.12 **Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) – Chemin du Séminaire, avenue des Etats-Unis, pont de la Vache, Lalande Ouest – Cessions foncières à SNCF Réseau-*(Habitat et opérations foncières* - - *25-0638)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

9.13 **Projet de Renouvellement Urbain Bagatelle - Déclassement d'une emprise foncière de la rue Louis Courtois de Viçose et ouverture d'une enquête publique-*(Territoire Sud - Aménagement et Développement Urbain* - - *25-0279)***

Ne participe pas au vote

Fella ALLAL

Adopté

9.14 **ZAC Niel : adoption du bilan de clôture de la concession d'aménagement - SEML Oppidéa -** ***(Territoire Centre - Aménagement et Développement urbain*** - - *25-0578)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

9.15 **ZAC Niel : suppression de la Zone d'Aménagement Concertée-*(Territoire Centre - Aménagement et Développement urbain* - - *25-0579)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

9.16 **Quartier Saouzelong – Déclassement de la rue Léonard de Vinci après enquête publique et cession au syndicat des copropriétaires de la résidence Vanini – Retrait de la délibération n° 8.16 du Conseil Municipal du 01 juillet 2022-*(Territoire Est - Aménagement et Développement Urbain* - - *25-0648)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

Jean-Jacques BOLZAN

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 10. Disjonction demandée sur la première délibération et je donne la parole à Madame MAURIN sur la première délibération du chapitre 10.

O. MAURIN : Alors, Monsieur le Président, j'ai dû faire une pause technique, je m'en excuse, mais moi j'en suis à la 7.2. Et comme vous inversez le calendrier et que vous modifiez les délibérations, le 26, la 2…

MONSIEUR LE MAIRE : Madame, dans ces cas-là, ce que vous faites., c'est que vous laissez vos verbatims, ce que vous voulez dire à tel ou tel de vos collègues de l'opposition. Vous avez été élue sur la même liste et donc à partir de là ils peuvent être vos porte-paroles. Mais on ne va pas revenir en arrière.

O. MAURIN : J'ai l'habitude de prendre la parole moi-même. Je ne fais partie d'aucun groupe. Et j'ai droit à des pauses techniques.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, donc nous allons voter la délibération 10.1 s'il n'y a pas d'autres demandes de parole. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Sur la deuxième délibération du chapitre 10, je n'ai pas de remarque particulière. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. La troisième délibération, j'ai une demande de disjonction et je donne la parole à Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Merci, oui, c'est une intervention conjointe entre la 10.3 et la 10.4, qui sera complétée par ma collègue Agathe ROBY. Donc, nous avons devant nous deux associations chanceuses, celle du prix Lucien Vanel et celle de l'Humour Club et son championnat du monde du Cassoulet, sur lequel ma collègue s'étendra juste après moi. Pourquoi chanceuses ? Car, après la cure d'amaigrissement, si j'ose dire, qui leur a été imposée comme à la plupart des associations de la commission écologie en ville et bien manger en début d'année, avec une annonce d'une première dotation limitée à 60 % du soutien demandé en mars, la délibération que nous votons vient leur octroyer les 40 % supplémentaires. Mais, alors, que se passe-t-il pour les autres associations qui dépendent de la même commission ? Et notamment les 11 associations qui se sont vues, elles, privées, en juin, par la délibération 25.0203, d'en moyenne 36 % des montants demandés. La question a été posée en commission et Monsieur BOLZAN y a gentiment répondu en disant qu'il ne connaissait pas la situation pour celles dont il ne s'occupait pas. Donc je félicite une nouvelle fois Monsieur BOLZAN pour ses qualités reconnues et professionnelles de lobbyiste. Mais, une nouvelle fois, sur le champ de cette commission, ce qui manque, c'est la transparence. Pourquoi le prix Lucien Vanel reçoit 12 000 euros supplémentaires pour atteindre 30 000 euros de subventions totales, et pourquoi le championnat du monde de Cassoulet reçoit, lui, une rallonge de 2 000 euros alors que l'ensemble des 11 associations d'éducation au développement durable qui cumulaient toutes, ensemble, un maigre 34 000 euros, ne reçoivent pas un euro de rallonge ? Alors que, parmi elles, figurent des associations œuvrant pour une alimentation saine et durable dans les quartiers populaires, l'accompagnement de personnes au chômage dans la mobilité douce, des interventions auprès des enfants sur la biodiversité, des ateliers de sensibilisation à la pollution atmosphérique, à la réduction des déchets, etc. Que s'est-il passé pour ces associations ? Quels critères ont présidé à la priorisation qui nous a été présentée en commission ? Nous aimerions vous entendre sur ce sujet.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN, sur la troisième délibération, je vous donne la parole.

O. MAURIN : Alors, moi, je voudrais juste savoir si on a le droit de faire une pause technique, si on a le droit d'aller aux toilettes, ou pas ? Ou est-ce qu'il faut que je procède devant tout le monde, devant la caméra et devant vous, Monsieur le Maire ? Si c'est cela que vous voulez, il n'y a pas de problème. Ça va être un peu compliqué avec un peu d'aide, mais je peux y arriver. Donc, maintenant, est-ce que je peux prendre la parole sur les délibérations sur lesquelles j'ai prévu d'intervenir ou pas ? Sinon je « pisse » devant, je vous préviens. Donc, maintenant… Et je suis capable de le faire, vous le savez.

MONSIEUR LE MAIRE : Écoutez, des témoins de votre pause technique me rapportent que vous avez fumé une cigarette, ce qui est parfaitement votre droit.

O. MAURIN : Même pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Si vous avez besoin d'en fumer une autre, ce n'est pas moi qui vais vous en empêcher.

O. MAURIN : Non, non, une pause technique, c'est aller aux toilettes, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE MAIRE : Simplement, nous allons continuer à travailler, nous avons un programme roboratif et donc nous devons avancer.

O. MAURIN : Donc, je n'ai pas le droit d'aller aux toilettes ?

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, je vais demander à Olivier ARSAC de donner les éléments de réponse au questionnement de notre collègue LE TEXIER.

O. ARSAC : Merci, Monsieur le Maire. Je vais donc donner quelques éléments très simples en réponse au questionnement de Monsieur LE TEXIER, même si je n'ai pas tous les éléments puisque Monsieur BOLZAN se déporte. Mais je comprends qu'il fait référence à d'autres associations qui pourraient porter des choses favorables au « bien manger » ou autre chose, et qu'il regrette qu'ils n'aient pas la part de 40 % supplémentaire tandis que le prix Vanel obtient sa deuxième tranche, en subventions, de 40 % supplémentaires. Je serais tenté de vous dire, Monsieur LE TEXIER, écoutez, que ce que je comprends, c'est que Monsieur BOLZAN a quelques qualités, effectivement, de négociation, comme vous l'avez indiqué, puisqu'il choisit de porter à notre vote aujourd'hui la deuxième tranche. Mais, en même temps, il peut le faire parce qu'il a fait des efforts sur le Festival du « bien manger », qu'il a réduit de 240 000 à 150 000 euros. Et, par conséquent, je dirais qu'il n'y a pas de difficulté pour financer cette deuxième tranche dans le cadre de sa délégation. Au-delà de cela, je crois qu'il faut surtout, avec nous, Monsieur LE TEXIER, se réjouir que, par ce prix Vanel, on met en avant et on salue le savoir-faire des restaurateurs, de leurs producteurs qui sont associés pour la première fois dans ce prix aux restaurateurs qui pratiquent le circuit de cours. Voilà ce que je peux répondre.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Alors, sur l'Humour Club, qui n'est pas concerné par cette délibération, mais qui a fait l'objet d'une saillie de notre collègue LE TEXIER, je donne la parole, et uniquement pour cela, à Jean-Jacques BOLZAN.

J.-J. BOLZAN : Effectivement, merci, Monsieur le Maire. Effectivement, l'Humour Club aussi on a pu monter à 100 %, donc 5 000 euros. Pourquoi ? Parce que tout simplement j'ai réduit drastiquement le coût du Festival du « bien manger » qui est passé de 240 000 à 150 000 euros de façon à pouvoir satisfaire l'ensemble des associations qui travaillent dans le cadre du projet alimentaire métropolitain. On a réussi à satisfaire tout le monde même si, des fois, ce n'était pas à 100 %. Il n'y en avait pas besoin pour 2025. Ce qui ne veut pas dire qu'en 2026, pour ces deux-là, on remettra 100 %. C'est en fonction de notre projet agricole, alimentaire et des associations qui font des actions que l'on finance ou pas. Et, là, l'Humour Club c'est le cassoulet, le championnat du monde du Cassoulet. Vous savez que ça fait partie de notre patrimoine et d'ailleurs je vous annonce que, le 15 octobre, si vous voulez aller manger avec nos petits Toulousains, ils vont goûter le cassoulet. Donc c'est quand même une ode à nos producteurs, à nos restaurateurs, des professions qui sont en mal aujourd'hui. Donc, de les accompagner, ensuite, d'avoir les Chevaliers du Fiel qui en font une telle promotion en plus de la promotion de Toulouse et de notre patrimoine gastronomique, je ne trouvais pas indécent d'arriver à 100 %. Surtout qu'on pouvait le faire et que je n'avais non pas lésé d'autres associations, mais agi sur le Festival du « bien manger ».

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Sur la 4e, j'ai une disjonction de vote qui est demandée. Donc, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

10.1 **Décision modificative du budget - Domaine agricole de Toulouse-*(Régie Agricole - - 25-0583)***

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

10.2 **Domaine Agricole de Toulouse - Actualisation de la grille tarifaire-*(Régie Agricole - - 25-0584)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

10.3 **Bien manger - Convention d'attribution d'une subvention à l'association Prix Lucien VANEL : adoption de l'avenant n°1-*(Environnement et énergies - - 25-0601)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Jean-Jacques BOLZAN

Adopté

10.4 **Bien manger - Convention d'attribution d'une subvention à l'association Humour Club de Toulouse pour l'organisation du championnat du monde du Cassoulet de Toulouse : adoption de l'avenant n°1-*(Environnement et énergies - - 25-0600)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Daniel ROUGE

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons au chapitre 11. Là aussi, un vote à part est demandé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

11.1 **Attribution de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la lutte contre les exclusions, de la prévention et de l'accompagnement social-*(Solidarités et santé* - - *25-0673)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Fella ALLAL

Adopté **Emilion ESNAULT**

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 12, sur la première délibération, une disjonction est demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur les 2e et 3e délibérations du chapitre 12, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

(Madame MAURIN vient se poster devant le pupitre de Monsieur le Maire)

Je vois qu'il y a une séance de cinéma qui se déroule sous nos yeux, ça n'est pas prévu par le règlement, donc je vous demande de rejoindre la place qui est la vôtre. Les travées ne sont pas là pour se promener, Madame, donc je vous invite à rejoindre votre place et à respecter le Conseil Municipal. Personne ne se comporte comme vous, donc vous avez votre place là-bas, elle vous attend. Je vous prie de la rejoindre. Vous ne voulez pas. Vous êtes venue m'admirer de près ? J'avoue que je n'avais pas retenu cette hypothèse en vous voyant arriver vers moi, mais c'est une évolution que je salue de votre attitude à mon endroit.

(Madame MAURIN tente de saisir le micro de Monsieur le Maire)

MONSIEUR LE MAIRE: Quand vous serez Maire de Toulouse, vous viendrez ici. Vous ne l'êtes pas encore. Présentez-vous aux élections, c'est dans cinq mois.

12.1 **Rapport sur la gestion des RAPO et du contentieux relatif aux Forfaits Post Stationnement (FPS) pour l'année 2024-*(Police Municipale* - - *25-0572)***

Contre

Odile MAURIN

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

12.2 **Mise à disposition gratuite d'un bureau au sein du poste de Police Municipale de Toulouse à des associations œuvrant pour le soutien aux agents de la Police Municipale dans leurs fonctions et au travers d'activités ou d'échange extra-professionnel-*(Police Municipale* - - *25-0590)***

Adopté à l'unanimité

12.3 Dénomination de deux salles du site Basso Cambo en hommage à deux policières municipales disparues-*(Police Municipale - - 25-0719)*

Adopté à l'unanimité Laurence KATZENMAYER

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons maintenant aborder le chapitre 13. Sur la première délibération du chapitre 13, j'ai des demandes de disjonction. Qui ne participe pas ? Vous voulez intervenir sur la 13. La 13.1 ? Donc, la parole est à Antoine MAURICE sur la première délibération du chapitre 13. Je vais demander maintenant aux huissiers de venir de manière à procéder à l'accompagnement sympathique et doux de notre collègue MAURIN, de manière qu'elle rejoigne la place qui est la sienne. Monsieur MAURICE, nous vous écoutons si toutefois notre collègue Madame MAURIN autorise que vous puissiez parler. Donc vous parlez, Monsieur MAURICE, ou vous passez votre temps de parole ?

(Protestations de Madame MAURIN.)

A. MAURICE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est relative à l'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant sur la demande de projets d'extension de l'EAJE Babilou à Toulouse-Albi. Donc, mes chers collègues, d'abord, cette délibération s'inscrit dans le cadre d'une autorité organisatrice qui, je vous le rappelle, est installée sans base démocratique avec une délégation illégale donnée à l'Adjointe et qui ne s'appuie sur aucun projet global identifiant les besoins en matière de petite enfance, contrairement à ce qu'exige la loi. Ensuite, elle fait le choix d'autoriser l'extension d'une crèche Babilou qui est une société privée lucrative. C'est un choix politique que vous nous proposez, de confier nos enfants à une multinationale du secteur, sans exigence sur la qualité pédagogique ni sur les conditions d'accueil. Pourtant, il y a eu, récemment, et je vous invite à le regarder, un reportage intéressant, sur Arte, nommé « Crèches, razzia sur les bébés ». Et également une commission d'enquête parlementaire en 2024 qui révèle des faits précis relatifs à Babilou. Le premier, c'est que Babilou est le premier opérateur privé lucratif en France – plus de 128 crèches sous gestion et un développement international en Amérique du Nord, en Asie, en Allemagne. Que la rentabilité réelle masquée fait que le PDG de Babilou prétend 3 % de marge avant impôt, mais que les bilans montrent que les bénéfices sont transférés vers des SCI immobilières détenues par les dirigeants avec des loyers surfacturés. Résultat, les frères CARLE, les fondateurs de Babilou, figurent parmi les 500 plus grandes fortunes de France, avec environ 400 millions d'euros. Il y a également un modèle d'optimisation financière à l'œuvre. Babilou est désormais contrôlée par le fonds d'investissement Antin Infrastructures, qui a placé un milliard d'euros dans la société aux côtés de ses placements dans le pétrole ou les panneaux solaires. Vous conviendrez que la compétence importe peu dans ces cas-là. Et, plus largement, la situation des crèches privées lucratives en France, c'est la suivante : un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros pour le secteur privé des crèches dont Babilou est le leader. Le financement public massif de 1,3 milliard d'euros par an d'argent public versés aux crèches privées, soit les deux tiers de leur chiffre d'affaires. Des conditions de travail dégradées avec la suppression de primes, des sous-effectifs organisés, parfois jusqu'à 1 adulte pour 32 enfants constaté, des démissions massives. Et plus grave encore, bien sûr, des maltraitances et violences ordinaires.

(Signal de fin de temps de parole.)

Plus de 600 témoignages recueillis par un psychologue sur des manquements graves dans les crèches privées. Alors, en conclusion, derrière l'extension de cette crèche Babilou, c'est ce modèle que vous cautionnez. Un modèle où l'argent public finance des profits privés, où la rentabilité se fait au détriment de la qualité d'accueil et du bien-être des enfants. Vous défendez une vision des années 80 sans tenir compte du retour en arrière qu'opèrent pourtant des pays comme la Belgique, aujourd'hui, qui reprend la main sur la petite enfance en recréant un véritable service public. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération parce qu'à Toulouse, nous considérons que l'accueil des enfants doit être un service public, pas un produit financier.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, Monsieur MAURICE. Madame MAURIN, vous exprimez le souhait de prendre la parole. Je vais vous donner la parole sur la délibération 13.1 que nous sommes en train d'examiner. Je vous demande simplement de rejoindre votre place et, de votre place, je vous donnerai la parole pour que vous puissiez participer au débat sur le sujet qui est en cours.

O. MAURIN : Je souhaite prendre la parole.

MONSIEUR LE MAIRE : Non, mais vous allez prendre la parole. Vous allez prendre la parole, mais je vous demande de le faire à votre place. Tous les collègues s'expriment de leur place, il n'y a aucune raison que vous ne vous exprimiez pas de votre place. Donc, pour vous entendre sur la première délibération du chapitre 13, je vous demande de rejoindre votre place parce que, sinon, vous perturbez les débats. Vous perturbez les débats du Conseil Municipal. Il y a 68 élus de toutes tendances qui veulent travailler et examiner les délibérations. Vous ne pouvez pas, vous seule, empêcher les travaux de tout un Conseil Municipal.

O. MAURIN : Je demande à m'exprimer sur les délibérations sur lesquelles je souhaite m'exprimer.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, vous souhaitez vous exprimer. Vous allez à votre place, je vous donne la parole. Je vous donnerai la parole.

O. MAURIN : Je m'exprimerai sur les délibérations que je choisis.

MONSIEUR LE MAIRE : Mais bien évidemment, vous choisirez vos délibérations. Simplement, dans l'ordre du jour. Et là, nous sommes à la première délibération du chapitre 13. Donc, si vous ne voulez pas vous intéresser à la première délibération du chapitre 13, peut-être que vous vous intéresserez à la seconde ou à la troisième. Voilà. Donc, allez à la place qui est la vôtre et je vous donnerai bien volontiers la parole avec la patience qui me caractérise et que tout le monde n'a pas. Et que tout le monde n'a pas…

(Protestations de Madame MAURIN.)

Donc, apparemment, vous ne voulez pas parler sur la première délibération du chapitre 13. Je vais demander à notre collègue Laurence KATZENMAYER de répondre à notre collègue Antoine MAURICE. C'est la moindre des choses que de respecter la parole d'Antoine MAURICE et de ne pas mettre de côté ses interrogations. Alors, il y a un incident qui est en train de se produire et qui tend à empêcher Monsieur MAURICE d'avoir la réponse à laquelle il a droit. Donc, on va essayer de répondre à Monsieur MAURICE, malgré la perturbation qui est organisée par notre collègue, Madame MAURIN. Donc, la parole est à Laurence KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Monsieur le Maire, chers collègues, je trouve dommage que Madame MAURIN prenne la parole et monopolise la parole alors que l'on va parler des familles et des tout petits. Je crois, Madame MAURIN, que vous parlez souvent de vos problèmes et on peut aussi parler des problèmes ou des sujets de la petite enfance et des familles. Merci. Alors, je vais essayer de répondre… Alors, merci, Madame MAURIN. Vous demandez souvent que l'on vous respecte. Merci de respecter les familles toulousaines qui ont besoin de réponses. Merci, Madame MAURIN. Vous n'avez aucun problème à aller fumer une cigarette donc vous pouvez, je pense, aller aux toilettes tranquillement. Si vous arrivez à fumer une cigarette, vous pouvez y aller, Madame. Alors, je souhaiterais répondre à Monsieur MAURICE. Merci, Madame MAURIN, je souhaiterais répondre à Monsieur MAURICE. Alors, Monsieur MAURICE, je voudrais évoquer avec vous et pouvoir vous répondre. C'est relativement difficile, mais je vais essayer de répondre.

(Protestations de Madame MAURIN.)

MONSIEUR LE MAIRE: Bien, je vois qu'il est impossible de répondre à Monsieur MAURICE. Dans ces conditions, je suspends la séance du Conseil Municipal pendant un quart d'heure.

- La séance est suspendue à 17 h 38 et reprend à18 h 01-

MONSIEUR LE MAIRE: Mes chers collègues, le temps d'interruption de séance est écoulé donc je vous propose de reprendre nos travaux. Nous en étions à la tentative d'intervention de notre collègue Laurence KATZENMAYER pour répondre à notre collègue Antoine MAURICE. Donc, je lui redonne la parole.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais essayer de recentrer le débat sur Toulouse et sur la qualité d'accueil de la petite enfance. Comme vous le constatez depuis des mois, voire des années, Monsieur Antoine MAURICE s'invente une vie de lanceur d'alerte. Alors, j'aurais envie de dire de « lanceur de fausses alertes » parce que, Monsieur MAURICE, ce sujet de service public de la petite enfance et d'autorité organisatrice est travaillé par toutes les communes, les petites, les grandes de tous bords politiques. Donc vous voulez faire penser aux familles toulousaines et à vos collègues que les choses ne sont pas bien faites à Toulouse. C'est faux. Ce que vous dites est faux, comme il est faux, aussi, de dire les propos que vous avez tenus pendant les propos liminaires, de dire que nous ne nous occupons pas des familles fragiles. 43 % des familles accueillies dans les crèches, les haltes-garderies et les crèches familiales de la ville de Toulouse sont sous le seuil de pauvreté. Monsieur MAURICE, je crois qu'il faudrait être un petit peu plus honnête dans vos propos. Le clivage politique n'a pas tous les droits. Et si vous étiez présent, le jour de la commission petite enfance, vous auriez peut-être participé avec moi et une de vos collègues sur les échanges qu'on a eus où je lui disais que les villes de Bordeaux, Lyon ont exactement les mêmes problèmes que Toulouse concernant la mise en place de ce service public de la petite enfance. Parce que, tout simplement, depuis plusieurs années, nous avons des ministres qui changent ou des secrétaires d'État qui changent tous les 6 mois et aujourd'hui nous n'en avons pas. Donc, il est clair que nous faisons avec ce qu'il nous est donné de faire. Donc, pour recentrer sur la délibération qui vous pose problème, cette crèche Babilou, elle est déjà ouverte. Elle a été ouverte avec l'accord et la validation du Conseil départemental de Haute-Garonne et de la CAF. Ce n'est qu'une extension, Monsieur MAURICE. Je ne sais plus comment vous dire les choses. Nous faisons les choses au mieux pour toutes les familles toulousaines, sans discrimination, ni de quoi que ce soit. Voilà, je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Merci. Donc, Madame l'Adjointe, je ne m'attendais pas à une réponse qui réponde au sujet que j'ai soulevé parce que, à chaque fois, c'est en effet un dialogue qui n'est peut-être pas utile entre nous, mais je veux croire qu'il soit utile pour les Toulousaines et Toulousains. Donc, ce que je dis, en termes de réalité, moi je m'appuie sur des faits, c'est que vous nous avez fait voter une délibération mettant en place l'autorité organisatrice qui, outre, et quand bien même, c'est une question de formulation, est illégale – cela a été dit par le préfet. Parce que cette délibération vous donne tout pouvoir, mais, surtout, ne s'appuie sur aucun projet global qui identifie les besoins en matière de petite enfance. Et, ça, la loi le prévoyait déjà. Et les villes que vous citez, Bordeaux et Lyon, ont une politique petite enfance qu'elles ont présentée en Conseil Municipal et qui pose les orientations de manière claire par rapport aux besoins identifiés. Et elles n'ont pas attendu, peut-être, cette loi pour le faire, contrairement à vous. Ou d'avoir je ne sais quel décret d'application pour définir une politique. Et, ce que je dis là, ce n'est pas moi qui l'invente, je ne suis pas un lanceur d'alerte, je ne fais que reprendre les propos de la Chambre régionale des comptes qui le dit explicitement dans son rapport. Elle note que vous n'avez présenté aucun projet stratégique qui réponde aux besoins en matière de petite enfance. Elle note que, aujourd'hui, l'organisation, effectivement, de la petite enfance à Toulouse fait que les refus ciblent notamment les personnes issues des quartiers prioritaires. Parce que, aujourd'hui, le fonctionnement actuel en termes d'horaires, en termes de propositions, n'est pas adapté aux besoins de toutes les familles toulousaines. Donc, mon propos, que vous avez repris, qui est issu, notamment, de mon propos liminaire, était bien autour de ces éléments-là qui sont écrits noir sur blanc. Et on a déjà eu le débat au précédent Conseil Municipal dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Concernant Babilou, en effet, cette crèche relève d'une extension. Moi, ce que je déplore, plus largement, c'est que, en deux Conseils lors desquels, du fait de cette loi de l'autorité organisatrice, nous donnons enfin des avis sur les projets de création et d'extension de crèches, c'est déjà la deuxième fois que vous nous soumettez une création ou une extension d'une crèche Babilou. Qui est un phénomène déjà existant depuis plusieurs années à Toulouse, mais, je le note, au passage, uniquement depuis votre arrivée aux responsabilités et qui est extrêmement inquiétante.

(Signal de fin de temps de parole.)

… Et, moi, je vous alerte par mon propos, sur le fait de laisser se développer, de donner un avis favorable sur ces crèches-là, privées, lucratives, au vu de tous les éléments que j'ai posés – qui sont aussi des faits établis par une commission d'enquête parlementaire, par des reportages extrêmement fouillés qui amènent des éléments très inquiétants sur cette marchandisation de nos bébés. Et, moi, je m'interroge sur le fait que vous l'accompagniez sans vous poser de questions, en me répondant par des formules de « autorisation… » Moi, je n'ai aucun élément. La réalité c'est que tous les éléments dont on dispose sont très inquiétants et, nous, c'est en effet un signal d'alerte sur quelles orientations politiques on se donne à Toulouse. Et, nous, nous souhaitons, avec l'opposition municipale…

(Signal de fin de temps de parole.)

… que nous arrêtions d'accompagner le développement de ces crèches privées lucratives et que nous ayons une stratégie pour faire en sorte que se développent prioritairement à Toulouse des crèches publiques – vous n'en créez aucune –, et des crèches associatives qui soient réellement associatives, dans l'esprit, en effet, de ne pas faire des bénéfices sur le dos de nos enfants.

MONSIEUR LE MAIRE : Laurence KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Monsieur MAURICE, si vous avez un problème avec les crèches privées, demandez à vos collègues qui siègent dans ce Conseil Municipal et qui siègent également au Conseil départemental de poser la question au président du Conseil départemental s'il peut stopper et ne pas acter la création de ces crèches. Parce que l'avis que l'on donne aujourd'hui, alors c'est le Conseil Municipal, je vous ai déjà expliqué, je vous ai déjà dit que la délibération avait été retirée en attendant que l'Assemblée nationale légifère sur les autorisations données aux communes. Donc, moi, je vous ai déjà tout dit. Vous manipulez ce que dit la Cour des comptes, ça, on l'a bien compris. Vous ressortez d'un texte et d'un dossier de plusieurs centaines de pages ce qui vous y intéresse. Mais je vous encourage, Monsieur MAURICE, demandez à vos collègues et au Conseil départemental, puisque c'est la PMI qui valide l'ouverture de ces crèches, ce n'est pas le Maire de Toulouse et ce n'est pas l'élue à la petite enfance ; c'est la PMI et c'est le Conseil départemental. Donc, moi, je crois, Monsieur MAURICE, que vous surfez sur la vague parce que ça vous fait plaisir, parce que, comme ça, on vous écoute, et parce que vous laissez toujours planer le fait qu'il ne se passe pas grand-chose à Toulouse ou du moins ce qui s'y passe n'est pas de qualité. Moi je peux vous dire qu'aujourd'hui Toulouse est une référence en matière de petite enfance. J'étais encore… J'avais des échanges avec Paris cette semaine qui, justement, nous envie beaucoup de projets et en particulier des projets dans les quartiers prioritaires de la ville. Donc, ce que je peux vous dire, aussi, et ça, c'était quelque chose qu'on échangeait beaucoup au dernier mandat, c'est que nous on a ouvert des crèches au Mirail. Vous n'en avez pas ouvert. Donc, ne venez pas me donner une leçon. Et quand bien même, aujourd'hui, la difficulté que nous avons, aujourd'hui, dans les quartiers prioritaires, c'est justement de faire venir des familles qui ne souhaitent pas y venir parce qu'on n'a pas assez d'enfants à mettre justement dans les crèches que l'on a ouvertes et qui sont aujourd'hui à disposition des familles dans le quartier du Grand Mirail. Donc, s'il vous plaît, Monsieur MAURICE, arrêtez de raconter n'importe quoi. Venez sur le terrain, parlez aux personnes sérieuses. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que le travail, à Toulouse, il est de très grande qualité. Et, comme toujours, quand vous dites que ce n'est pas bien fait, c'est vers les professionnels de la petite enfance que vous mettez le doigt dessus en disant que c'est eux qui ne font pas bien leur travail parce que c'est eux qui accueillent tous les jours les enfants, quelles que

soient les crèches, qu'elles soient publiques, associatives ou privées. Et ça, Monsieur MAURICE, je pense que vous l'oubliez.

MONSIEUR LE MAIRE : La partie de ping-pong habituelle. Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : J'aimerais bien arrêter, mais je ne peux pas laisser dire n'importe quoi. Si je dois parler avec des personnes sérieuses, Madame KATZENMAYER, peut-être qu'en effet je vais arrêter de parler avec vous parce que ce n'est pas possible de dire des choses pareilles. D'abord, sur le premier point, vous renvoyez toujours sur les autres. C'est un signe de déresponsabilisation incroyable. Ne vous inquiétez pas, j'ai écrit également au président du Conseil départemental pour ce qui le concerne sur ce sujet et je m'adresse aux bonnes personnes au bon moment. Donc, là, j'interroge votre responsabilité puisque nous avons la responsabilité, ici, de donner un avis sur les projets de création et d'extension de crèches. N'enlevons pas la responsabilité qui est la vôtre, qui est la nôtre. Et c'est pour ça que nous allons prendre position tout à l'heure.

Sur le deuxième point, juste ce que vous venez de dire témoigne que vous n'avez, du coup, pas tiré les leçons de l'avis de la Chambre régionale des Comptes. Vous me dites : « on a créé des crèches dans le Mirail et les familles ne viennent pas ». Mais c'est ce qu'explique le rapport de la Chambre régionale des comptes. C'est qu'aujourd'hui les propositions qui sont faites dans les quartiers prioritaires ne correspondent pas aux besoins des familles. Donc vous témoignez que vous n'avez pas compris le rapport de la Chambre régionale des comptes, que vous n'avez pas compris qu'aujourd'hui l'offre de la petite enfance n'est pas adaptée forcément dans tous les quartiers. C'est justement ce qu'elle relève en termes de propositions faites de services publics de la petite enfance. Donc c'est inquiétant, en effet, en termes de responsabilité que vous avez aujourd'hui. Donc, non, je ne suis pas à côté et encore moins je remets en question le travail des agents, au contraire. Ce que je dis, aujourd'hui, et par rapport à Babilou, c'est d'abord une inquiétude de celles et ceux, s'il y a ceux, mais c'est souvent celles, qui travaillent dans les crèches Babilou. Parce que ce que démontre le rapport de la commission d'enquête parlementaire et le reportage qu'il y a eu sur Arte que je vous invite à regarder, c'est que les stratégies financières qui sont dans ces crèches font pression justement sur les conditions de travail de ces agents. Il y a moins d'agents. Ils n'ont pas les moyens de faire leur travail, on les met dans une pressurisation et ça peut finir sur une maltraitance justement organisée par cette pression mise sur les agents. Donc, moi, ce que je déplore, justement, dans ce système privé lucratif, c'est que, au final, ça dégrade les conditions de travail de celles et ceux qui travaillent dans ces crèches. Et ça retombe bien sûr sur l'accueil de nos petits. Donc, moi, ce que je souhaiterais, c'est que plutôt vous soyez en pointe dans la lutte contre ce système financier qui est à l'œuvre en France.

(Signal de fin de temps de parole.)

D'autres pays y sont et notre responsabilité en tant qu'élu local, c'est aussi de prendre notre part dans cette bataille. Et je souhaiterais au contraire que nous soyons ensemble pour faire en sorte de lutter contre cette marchandisation de la petite enfance pour faire en sorte qu'on retrouve pleinement des crèches publiques et associatives qui jouent le rôle plein et entier que nous souhaitons. J'espère, vous comme moi.

MONSIEUR LE MAIRE : Laurence KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Monsieur MAURICE, alors moi non plus je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire. Alors je ne vais pas reparler de Babilou, mais je vais reparler de nos actions dans les quartiers QPV. Alors, tout d'abord, nous sommes l'une des rares villes en France à avoir préservé les haltes-garderies. Nous avons également étendu les lieux accueil enfants-parents sur l'ensemble des quartiers toulousains. Et nous avons aujourd'hui deux dispositifs que je voulais évoquer avec vous. C'est le « moins de 20 heures ». C'est un dispositif qui justement permet aux familles qui n'ont pas des besoins courants, enfin du moins réguliers, de venir s'enregistrer à la Mairie de Toulouse et de venir directement auprès de la crèche de leur quartier pour pouvoir être accueillis en moins de 20

heures. Et, ensuite, si les familles travaillent et ont besoin de plus d'accueil, ils passent en accueil régulier par la commission d'attribution des places en crèche.

Et, ensuite, je pense que je ne peux pas parler de tous les projets, mais je voudrais citer l'un des projets qui fait notre fierté, avec ma collègue Marion LALANE-DE LAUBADERE, c'est le dispositif Passerelle. C'est un dispositif qui a été mis en place dans le cadre des Cités éducatives et ce sont deux éducatrices de jeunes enfants qui vont à la rencontre des familles qui n'ont pas fait accueillir leurs enfants dans des structures petite enfance pour les amener vers l'école. Et, donc, ce sont des écoles qui sont dédiées et les professionnels de la petite enfance font le lien entre ces familles. On cherche à chaque fois à aller chercher les familles les plus éloignées de nos accueils pour soit les faire venir dans nos crèches ou les haltes-garderies, soit les faire venir et les préparer pour l'école. Alors, ne dites pas, Monsieur MAURICE, qu'on ne fait pas le boulot parce que, le boulot, il est fait. C'est vous qui voulez croire qu'il n'est pas fait. On travaille pour toutes les familles et tous les enfants à Toulouse.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. Nous avons ensuite… Ah, vous avez voté contre. J'ai eu un rêve. Je fais voter par contre la 2e et la 3e qui, elles, vont, je pense, être unanimement adoptées. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est bel et bien adopté à l'unanimité.

13.1 **Avis de l'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant sur la demande de projet d'extension de l'EAJE BABILOU TOULOUSE ALBI-*(Petite enfance* - *- 25-0683)***

Contre

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

13.2 **Reprise de l'activité du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) précédemment assurée par l'association PEP 31 par la Mairie de Toulouse-*(Petite enfance* - *- 25-0685)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

13.3 **Résidences d'artistes en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant 2025-*(Petite enfance* - *- 25-0686)***

Adopté à l'unanimité Pierre TRAUTMANN

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 14. Sur la première délibération, il y a une disjonction qui est demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, je n'ai pas de signalement particulier. Je vous propose de voter. Oui, peut-être, Monsieur DEHEURLES sur laquelle vous souhaitez ?

A. DEHEURLES : La 5.

MONSIEUR LE MAIRE: La 5. D'accord, donc on met la 5 de côté. Et, à part la 5, donc, je fais voter toutes les autres délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées. Pour la 5e délibération, je donne la parole à notre collègue Aymeric DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons évidemment ce groupement de commandes, tant au niveau logiciel qu'au niveau matériel, qui permet de faire baisser les prix pour plusieurs communes associées de la Métropole. Mais, en tant qu'informaticien vaguement au fait du monde du logiciel, j'aimerais attirer votre attention sur un point. L'actualité a été marquée, la semaine dernière, par le scandale de l'obsolescence de Windows 10 qui ne sera plus maintenu par Microsoft qui offre à ses utilisateurs la possibilité de passer sous Windows 11 ou bien de payer 30 euros pour prolonger de un an leur Windows 10. Pour ce qui est des ordinateurs dont le matériel ne serait pas compatible avec Windows 11, direction la poubelle alors que de nombreux autres systèmes d'exploitation Linux pourraient parfaitement tourner dessus et étant, de plus, totalement gratuits et simples d'utilisation. Je conseille à chacune et chacun ici, dans le même objectif que l'atelier 2 tonnes, de suivre la fresque du climat et la fresque du numérique pour prendre conscience de la responsabilité que nous avons toutes et tous au niveau individuel, mais également ici dans cette enceinte en tant qu'élus pour enrayer cette course à la destruction de notre planète. J'ai donc une double question sur ces deux délibérations. La piste des logiciels libres a-t-elle été envisagée à un moment donné dans votre groupement de commandes, sachant que ces logiciels permettent une vraie économie conséquente pour chaque commune ? Et que deviennent les ordinateurs que les communes n'utilisent plus ? Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. D'autres interventions sur cette délibération ? Je donne la parole à Pierre TRAUTMANN pour des éléments de réponse.

P. TRAUTMANN : Monsieur le Maire, je ne sais pas répondre à la première question pour savoir si la piste des logiciels libres a été retenue. Et en ce qui concerne les matériels anciens, tout d'abord, nous avons des achats spécifiques pour acheter spécifiquement des matériels anciens reconditionnés, ce qui montre bien que l'on est dans l'esprit de la loi Agec anti-gaspillage économie circulaire. Et donc nous œuvrons dans ce sens. Et quant aux matériels qui sont cédés, ils sont cédés à des entreprises adaptées pour les démanteler ou les reconditionner.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

14.1 Contrat de concession de service public pour l'exploitation du Casino Municipal : approbation de l'avenant n°1-*(Gestion immobilière* - *- 25-0641)*

Contre

Odile MAURIN

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté

14.2 **Présentation des rapports annuels des représentants administrateurs de la Mairie de Toulouse aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte locales (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) en activité pour l'exercice 2024 : OPPIDEA, EUROPOLIA, SEMECCEL, AGENCE D'ATTRACTIVITE DE TOULOUSE METROPOLE, METRONUM, RIN ZEFIL, TMIE, SOCIETE DE LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE (TISSEO INGENIERIE)-*(Direction Générale des Services - - 25-0478)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

14.3 **Achat de fournitures de bureau : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres, le COSAT et l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse-*(Commande publique - - 25-0574)***

Ne participe pas au vote

Agnès PLAGNEUX BERTRAND
Sacha BRIAND
Ollivier ARSAC
Annette LAIGNEAU
Jean-Jacques BOLZAN
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Souhayla MARTY
Djillali LAHIANI
Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Ghislaine DELMOND
Julie ESCUDIER
Nicole MIQUEL BELAUD
Jean-Paul BOUCHE
Françoise AMPOULANGE
Thierry SENTOUS
Henri DE LAGOUTINE
Bertrand SERP
Caroline ADOUE BIELSA
Marine LEFEVRE
Christophe ALVES
Gaëtan COGNARD
Clément RIQUET
Fella ALLAL
Nadia SOUSSI
Nina OCHOA
Julienne MUKABUCYANA
Agathe ROBY

Adopté

14.4 **Achat de vêtements de travail : adoption d'une convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, plusieurs de ses communes membres, le Centre communal d'action sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des maisons de retraite-*(Commande publique - - 25-0575)***

Adopté à l'unanimité

14.5 **Fourniture de logiciels : adoption d'une convention de groupement de commandes entre Toulouse Métropole, ses communes membres et le COSAT-*(Commande publique - - 25-0576)***

Ne participe pas au vote

Sacha BRIAND
Jean-Paul BOUCHE
Henri DE LAGOUTINE
Marine LEFEVRE
Christophe ALVES
Julienne MUKABUCYANA

Adopté

14.6 **Approvisionnement de Postes de travail : adoption d'une convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, plusieurs de ses communes membres le COSAT et l'Etablissement Public du Capitole-*(Commande publique - - 25-0577)***

Ne participe pas au vote

Sacha BRIAND
Jean-Paul BOUCHE
Henri DE LAGOUTINE
Marine LEFEVRE
Christophe ALVES
Julienne MUKABUCYANA

Adopté

14.7 **Protocole d'accord transactionnel : indemnisation des factures dues dans le cadre des prestations fournies pour le marché n°23V0636 « Lot n° 04 : Pâtisseries surgelées dont biologiques - écoles »-*(Cuisine Centrale - - 25-0695)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

14.8 **Protocole d'accord transactionnel : indemnisation des factures dues dans le cadre des prestations fournies pour le marché n°23V0652 « Lot 21 Petits pains, pains spéciaux, viennoiseries »-*(Cuisine Centrale - - 25-0696)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

14.9 **Protocole d'accord transactionnel : indemnisation des factures dues dans le cadre des prestations fournies pour le marché n°23V0645 « Lot 14 Fromage portion dont biologique » et le marché n°23V0651 « Lot n° 20 Lait-Beurre-Crème-Yaourts-Desserts lactés dont biologiques »-*(Cuisine Centrale - - 25-0697)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

14.10 **Extension et réhabilitation de la piscine Toulouse Lautrec - Mission Ordonnancement, pilotage et coordination - Marché 16V036 - Réclamation de l'entreprise BETEM Ingénierie - Protocole d'accord-*(DG Aménagement - - 25-0651)***

Adopté à l'unanimité Valérie JACQUET-VIOLLEAU

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 15. Au chapitre 15, je n'ai pas de remarque particulière. Ah si, sur la 1. Je n'ai pas de remarque particulière sur la 2, la 3, la 4, la 5, la 6, la 7, la 8, la 10, la 11, la 12. Donc, je vous propose de voter celles-là ensemble, si vous êtes d'accord. Et ensuite on va discuter des deux qui me sont signalées, c'est-à-dire la 1 et la 9. Est-ce qu'il y en a d'autres que la 1 et la 9 sur lesquelles vous voulez vous appesantir ? Non ? Donc toutes les délibérations du chapitre 15, sauf 1 et 9, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Donc, nous allons examiner la première délibération. La parole est à Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues, en fait, mon intervention concerne globalement les centres culturels municipaux, mais cela va bien si j'interviens sur la première. Donc, depuis le 1er septembre, le service en charge du socioculturel, qui s'appelait la DASC, dont relèvent les centres culturels municipaux et ses agents, donc, ont été intégrés à la direction de la culture. Sur le principe, nous sommes évidemment plutôt favorables à cette évolution, car il y a des liens évidents entre l'action socioculturelle et la politique culturelle. Nous pourrions même nous réjouir que vous marquiez ainsi votre accord avec ce que nous défendons depuis le début du mandat, à savoir une conception plus large de la culture, conformément à la notion de droits culturels. Cependant, là comme ailleurs, tout dépend de l'intention qui porte le changement, la réforme. Et, sur ce point, nous avons quelques inquiétudes. Et, en effet, à ce stade, nous identifions deux problèmes. Cette réforme semble être surtout fondée sur une volonté de réduire les coûts du secteur socioculturel, des centres culturels, donc de la Mairie en particulier. Cela passe par la baisse des budgets attribués. Alors, on en avait beaucoup parlé avant l'été, certes, cette baisse n'est finalement que de 30 % alors qu'elle était annoncée de -63 % initialement. Mais cette rallonge, comme pour le monde associatif, d'ailleurs, on en avait parlé, aussi, est intervenue tardivement, ce qui a empêché les équipes de construire une programmation aussi sérieusement que d'habitude puisqu'elle était construite sur une prévision de -63 %. En outre, la consigne semble également être, surtout pour les équipes des centres culturels, de rentabiliser les locaux en privilégiant la location des salles et les résidences d'artistes, par exemple contre le paiement de loyers, enfin, de redevances. Et ce au détriment des projets d'action culturelle en lien avec les acteurs du territoire ou avec l'Éducation nationale qui sont d'habitude et généralement au cœur de l'action des professionnels des centres culturels. Et, tout ça, paradoxalement – enfin, paradoxalement, assez logiquement, mais paradoxalement par rapport à ce que vous présentez comme important, comme central pour votre action –, ça fragilise les actions, notamment d'éducation artistique et culturelle auprès des habitants des quartiers ou autour des centres culturels.

(Signal de fin de temps de parole.)

Et, plus globalement, les agents n'ont pas de visibilité pour l'avenir puisqu'ils n'ont pas d'informations sur les intentions qui sont les vôtres, ce qui crée évidemment des inquiétudes. Et on entend même – alors, peut-être, c'est une erreur, vous allez peut-être nous le dire, aujourd'hui –, mais des craintes que certaines structures municipales, à terme, ferment. C'est la crainte qui est exprimée par un certain nombre d'agents. Et ce n'est pas parce que, en termes de communication, notamment dans la presse,

enfin dans le magazine municipal, vous mettez en avant et valorisez les centres culturels. Dans les faits, les agents, ils savent bien qu'ils ne sont pas forcément bien traités. Et le document d'orientation budgétaire ne dit rien, vraiment, des intentions qui sont les vôtres…

(Signal de fin de temps de parole.)

… finalement, sur ce secteur. Bref, nous sommes convaincus que, pour que cette réforme soit acceptable, il ne faut pas en profiter pour réduire les moyens qui sont donnés pour fonctionner, mais au contraire, il faut en donner davantage. Second point, qui est plus court, des indices nous font craindre que cette réforme, en fait, elle est un peu conçue comme une absorption d'un service par un autre. Or, il nous semble que ce rapprochement ne doit pas avoir pour conséquence de nier les compétences spécifiques qui étaient celles des agents travaillant dans le secteur du socioculturel, de l'animation, donc, qui ont une expertise importante, une grande connaissance de leur territoire et des acteurs associatifs qui y officient. On l'a évoqué ce matin à propos des bibliothèques, les centres culturels, ce sont des services publics qui participent à la réduction des inégalités, à l'accès à la culture, à la pratique artistique.

(Signal de fin de temps de parole.)

Et on a l'impression que c'est eux qui sont sacrifiés en premier face aux difficultés budgétaires, et ça nous semble grave. Donc j'aimerais avoir une réponse sur l'intention qui est la vôtre, peut-être Madame JACQUET VIOLLEAU, par ce rapprochement entre les services socioculturels et culturels. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions ? La parole est à Valérie JACQUET VIOLLEAU.

V. JACQUET VIOLLEAU : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Madame HONVAULT, je vais procéder à vous rassurer sur, effectivement, ce rapprochement administratif de deux services. Mais je vais vous rassurer en ce qui concerne les publics, puisque vous parlez des agents, vous parlez de la collectivité. Alors, effectivement, oui, je vous confirme que, après un travail de longue haleine qui a débuté en 2023, nous nous sommes collectivement interrogés, élus et services, sur la dynamique qui était produite dans deux directions de la Mairie de Toulouse qui sont la direction du développement culturel et la direction de l'action socioculturelle. Et ces dynamiques étant convergentes sur beaucoup de points. Nous avons travaillé avec les équipes de manière que ces directions ne soient pas absorbées l'une par l'autre. Nous ne sommes pas dans la fusion-acquisition ou dans l'absorption d'une société par une autre. Nous sommes dans une collaboration entre des directions qui travaillent pour la culture et au service des Toulousains. Et donc, nous avons abouti effectivement à ce que ces deux directions n'en fassent plus qu'une. L'ensemble des agents et l'ensemble des services qui composaient ces deux directions ont été réorganisés dans un nouvel organigramme qui a été, je vous rassure, concerté, avec les agents, avec les syndicats, et qui a été porté par les deux DG, la DG Solidarité et la DG Culture pour aboutir, au 1er septembre, à une nouvelle direction qui s'appelle direction du développement et de la coopération culturelle, sachant que c'est une terminologie qui a convergé pour faire faire un seul de l'action socioculturelle et du développement culturel.

Alors, vous avez parlé d'inquiétudes de la part des agents. Je le note et donc je transmettrai les inquiétudes que vous relatez effectivement à l'équipe de direction pour que, à nouveau, les agents soient accompagnés dans cette transformation. Et, par contre, je vous rassure complètement puisque les centres culturels sont toujours au centre des préoccupations de ma délégation et de la délégation des autres élus culture et de la Mairie de Toulouse. Et que, à ce titre, les centres culturels, à la rentrée, proposent une programmation avec des spectacles, des expositions, des résidences d'artistes qui sont et qui resteront gratuites, et pour lesquelles nous contribuons à l'aide à la création et auxquelles nous proposons des sorties de résidences qui permettent d'éprouver les spectacles pour nos publics. Ce qui donne, comme toujours, une grande diversité de programmation et de richesse culturelle accessible à l'ensemble des Toulousains dans l'ensemble des quartiers de la ville. Et, pour la plupart de nos

spectacles, ce sont des manifestations qui sont gratuites et les tarifs des spectacles restent les mêmes. Il n'y a aucun changement par rapport à cela. Donc je pense que j'ai à peu près brossé l'ensemble des interpellations pour lesquelles vous êtes intervenue, Madame HONVAULT, et je reste à votre disposition. Si vous voulez plus de précisions, je pourrais vous faire une réponse écrite plus précise sur ce qu'il advient de l'action socioculturelle dans les centres culturels de la ville.

MONSIEUR LE MAIRE: Merci. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 9e délibération, c'est une disjonction. Qui ne participe pas ? Monsieur DEHEURLES. Madame HONVAULT. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

15.1 **Centre Culturel Bellegarde : approbation de la convention de partenariat avec l'association 86' VISION-*(Développement culturel* -** *- 25-0623)*

Adopté à l'unanimité

15.2 **Centre Culturel Bellegarde : approbation de la convention de partenariat avec la Radio FMR-** ***(Développement culturel* -** *- 25-0624)*

Adopté à l'unanimité

15.3 **Centre Culturel Bellegarde : approbation de la convention de partenariat avec l'association FReDD-*(Développement culturel* -** *- 25-0625)*

Adopté à l'unanimité

15.4 **Centre Culturel Bellegarde : approbation de la convention de partenariat avec l'association LASTIKO-*(Développement culturel* -** *- 25-0626)*

Adopté à l'unanimité

15.5 **Centre Culturel Bellegarde : approbation de la convention de partenariat avec la Maison de l'Architecture Occitanie - Pyrénées-*(Développement culturel* -** *- 25-0630)*

Adopté à l'unanimité

15.6 **Centre Culturel Bellegarde : approbation de la convention de partenariat avec l'association Pépite-*(Développement culturel* -** *- 25-0627)*

Adopté à l'unanimité

15.7 **Centre Culturel Saint Cyprien : approbation de la convention de partenariat avec la Compagnie ET MOI-*(Développement culturel - - 25-0628)***

Adopté à l'unanimité

15.8 **LIDO : approbation de règlement intérieur de l'établissement-*(Développement culturel - - 25-0631)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Nicole YARDENI
Francis GRASS
Isabelle FERRER

Adopté

15.9 **Attribution de subventions à diverses associations pour des actions spécifiques-*(Développement culturel - - 25-0620)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Jean-Luc MOUDENC

Adopté

15.10 **Projet Micro-Folie itinérante : approbation de la convention de parrainage avec la CASDEN et la Banque Populaire Occitane-*(Développement culturel - - 25-0613)***

Adopté à l'unanimité

15.11 **Projet Micro-Folie itinérante : approbation de la convention type de mise à disposition à une collectivité extérieure de la Micro-folie itinérante-*(Développement culturel - - 25-0616)***

Adopté à l'unanimité

15.12 **Contrat de Ville 2024-2030 : approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026 avec l'association Cultures du Cœur 31-*(Développement culturel - - 25-0629)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN
Fella ALLAL

Adopté

Pierre ESPLUGAS-LABATUT

MONSIEUR LE MAIRE: Au chapitre 16, sur la première délibération, il y a une disjonction qui est demandée et je donne la parole à Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Là aussi, mon intervention portera sur la situation des musées de la ville dans leur ensemble pour essayer, en fait d'obtenir une réponse à une question qui est : que se passe-t-il dans les musées toulousains ? Il semble qu'après les bibliothèques, qu'on a donc beaucoup évoquées lors du précédent Conseil et un petit peu ce matin, ce soient maintenant les musées qui soient ciblés pour participer à réduire les coûts. De fait, les musées fonctionnent aujourd'hui en sous-effectif permanent – mon collègue en a parlé en propos liminaire –, obligeant à une réduction des temps d'ouverture au public et en dégradant les conditions de travail des agents qui y exercent, notamment par une mobilisation plus fréquente d'elles et eux le week-end. Et ces agents subissent une pression excessive, une surcharge de travail, risquant de ce fait l'épuisement, le découragement et la perte de sens. Il semble par ailleurs que le choix ait été fait d'externaliser un certain nombre de missions comme la sécurité. Or, d'après nos informations, dans d'autres services, il apparaît que l'externalisation, finalement, après analyse, ne permet pas forcément de réaliser des économies, au contraire. Donc, est-ce qu'on pourrait avoir les arguments, connaître les arguments qui vous motivent pour encourager l'externalisation de mission dans la direction des musées ? Et, dans ce contexte, dernière question. La réouverture à venir du musée des Augustins interroge. Comment celle-ci est-elle prévue ? Est-ce que le nombre d'agents positionnés dans cet établissement sera suffisant pour accueillir le public dans de bonnes conditions ? Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Pierre.

P. ESPLUGAS-LABATUT : On me demande quels sont les arguments qui conduisent à externaliser. Moi, j'ai envie de vous dire : mais d'où vous sortez, vous, des arguments pour dire que, dans les musées, on est en sous-effectif permanent, il y a une charge de travail trop importante, il y a épuisement ? Mais d'où ça sort, ces affirmations purement gratuites, purement péremptoires ? Donc j'ai du mal, un peu, à répondre à ces affirmations gratuites et péremptoires.

Quant à l'externalisation, alors, c'est vrai que, à mon arrivée, mais déjà dans les années 2015,-2016, avec l'ancien directeur des musées, Francis DURANTON, on avait réfléchi effectivement à comment à la fois développer les musées, au moindre coût. On avait conçu un plan, effectivement, qui conduisait à externaliser, c'est vrai, certaines fonctions supports de manière à permettre un développement des musées. Et c'est ce qui s'est passé. Je suis désolé, mais, depuis, on a refait Paul-Dupuy – pardon du jeu de mot – ; on a refait, on est en train de refaire les Augustins. Les Abattoirs sont devenus le 2e musée d'art contemporain en France. On a ouvert le Castelet, on a ouvert la chapelle de La Grave. Vous me prenez un peu au dépourvu. Le Muséum d'histoire naturelle fait partie encore des muséums leaders en France. Donc je crois sincèrement qu'on a réussi ce pari. Et, effectivement, on est comptable devant les Toulousains. On essaie de faire ça au moindre coût. Voilà ce que je suis en mesure de vous répondre, mais vraiment je tombe un peu des nues sur vos arguments exposés en préliminaires, comme quoi la situation ne serait pas bonne dans les musées. D'où vous sortez ça ?

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Oui, alors, on sort ça de témoignages directs. C'est tout ce que je peux vous dire. Après, comme l'a exprimé mon collègue Maxime LE TEXIER dans ses propos liminaires, on constate quand même qu'il y a eu effectivement des créations, et notamment dans cette direction, de services. Mais, en parallèle, le nombre d'agents, le nombre de postes est en baisse depuis le début du mandat. Donc il ne suffit pas de créer des services, il est aussi important qu'il y ait des agents pour les faire fonctionner. Et, de manière générale, mais j'y reviendrai au moment où on examinera le rapport social unique, ce que, nous, on constate – et ça, vous ne nous l'enlèverez pas de la tête, vous pouvez essayer, mais, franchement, il y a quand même beaucoup d'indices concordants –, c'est que vous faites des économies sur tous les services publics qui relèvent de ce qu'on pourrait appeler le « care », qui fait du

lien. Donc la petite enfance, les écoles, les musées, les centres culturels. Et donc ça, ça nous inquiète parce que c'est une posture et ça relève d'une idéologie que nous ne partageons pas.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Pierre ESPLUGAS.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Oui, honnêtement, cette discussion n'est pas sérieuse. D'où vous tenez ça ? « De témoignages directs ». Ah, OK. Merci, au revoir. « Vous avez baissé les effectifs ». Combien ? Quand ? Comment ? Où ? Cette discussion n'est pas sérieuse. Franchement, je n'ai pas envie de la mener dans ces conditions. Cela peut être une bonne chose d'ailleurs, s'il y a trop d'effectifs, de baisser les effectifs, éventuellement. Mais regardons ça d'un peu plus près. Là on est à un niveau de généralité qui fait que je n'ai pas trop envie d'aller plus loin dans la discussion, franchement.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Très bien. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Des délibérations, il n'y a pas de demande de la 16.2 à la 16.14. Donc, si ça vous va, je mets aux voix en bloc. Donc de la 16.2 à la 16.14, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La 16.15, j'ai un vote disjoint. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.16, vote disjoint. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Délibération 16.17, j'ai des demandes de prise de parole. Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Madame le Maire par procuration, chers collègues, je me suis déjà exprimé ce matin sur l'injustice en cette enceinte concernant la protection fonctionnelle qui permet à un Adjoint de porter plainte contre une élue de l'opposition et en faisant porter les frais à la collectivité, alors que cette élue d'opposition, elle, ne peut pas en bénéficier. « Selon que vous serez puissant ou misérable… » comme le dit non pas Michel SARDOU, mais Jean DE LA FONTAINE, vous avez tendance à avoir un rapport paradoxal à la justice. Vous y faites appel pour une plainte en diffamation, mais vous êtes prompt à venir critiquer ces décisions lorsqu'elles ne vous plaisent pas. Je ne vais pas sortir le couplet habituel de la liste déjà conséquente de membres de votre majorité, qu'elle soit municipale ou métropolitaine, de ce mandat ou du précédent qui ont eu des ennuis avec la justice et ont été condamnés. Nous avons appris hier la condamnation d'un ancien président de la République que vous aviez fièrement reçu au Capitole il n'y a pas si longtemps. Le même qui déclarait en 2012 : « le patron voyou doit être traité comme un voyou. C'est encore pire d'être un voyou d'en haut de l'échelle. », mais qui semble estimer que ça ne s'applique pas à lui. Visiblement, vous cherchez à tenter de rééquilibrer le nombre de condamnations avec votre opposition. Nous verrons si ces efforts sont salués de succès ou non.

En juin 2023, vous nous avez fait voter un vœu condamnant toute forme de violence envers les élus. Vous vous êtes gargarisé que l'opposition n'avait pas voté ce vœu. Nous avons eu droit à un photographe amateur en la personne de Nicolas MISIAK prenant un cliché de cette « honteuse opposition » qui refuse de voter le vœu « noble et républicain de la brave majorité ». J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, tout l'été suivant, de pointer à de nombreuses reprises votre oubli de ces bonnes résolutions dont vous étiez si fiers lorsque les personnes politiques victimes de violences étaient de gauche – Sandrine ROUSSEAU, Marine TONDELIER, entre autres. Visiblement, les violences publiques qu'elles avaient subies ne méritaient ni votre indignation ni votre compassion. Tout ça pour dire quoi, me rétorquerez-vous ? Tout simplement que vous fermez complaisamment les yeux sur les déclarations et agissements de certaines personnes de votre majorité et cherchez à clouer au pilori vos opposantes et opposants. Deux poids, deux mesures, comme trop souvent. Mais, là, vous franchissez un cap. Vous utilisez des propos d'opposants politiques qui fustigent l'action de la majorité, certes en des termes durs, en considérant que c'est notre collectivité qui est attaquée et doit être défendue. Mais, alors, Monsieur BRIAND, il faudrait que la Région porte plainte contre vous lors de vos interventions en séance ou sur les réseaux sociaux quand vous fustigez le budget de cette collectivité dans les termes graves qui suivent. C'était en 2017 : « manipulation financière »…

(Signal de fin de temps de parole.)

… pour masquer, selon vous, l'effondrement de l'épargne. Ou, en 2022, quand vous dites que la Région « donne des informations mensongères ». Jusqu'où irez-vous dans l'utilisation de l'argent de notre collectivité pour réprimer l'opposition ? Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur ESPLUGAS.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Oui, là aussi, je n'ai pas grand-chose à répondre tant les propos de Monsieur DEHEURLES ne portent pas sur l'objet de cette délibération. Je répète, Marion, oui. Je disais que j'ai peu d'arguments à répondre à Aymeric DEHEURLES, tant ses propos ne portent pas sur l'objet même de la délibération. Il a parlé de protection fonctionnelle. La délibération en question est un dépôt de plainte sans protection fonctionnelle. Il a parlé de SARKOZY. La délibération ne porte pas sur Nicolas SARKOZY. Il a parlé de Sacha BRIAND au Conseil régional, il n'est pas question de Sacha BRIAND au Conseil régional. Donc qu'est-ce que vous voulez que je réponde à ça ? On est trop loin de l'objet de la délibération.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bien. Je mets aux voix. Alors il y a plein de mains qui se lèvent. Je ne sais pas qui l'a levée le premier. On va dire Aymeric, ensuite François et dans l'ordre, je crois, Madame CABANES, il me semble.

A. DEHEURLES : Alors, je voudrais juste préciser à Monsieur Pierre ESPLUGAS, il a raison, ce n'est pas totalement en rapport avec la délibération. Mais je me souviens de votre réponse aux liminaires ce matin où vous nous avez fait toute une revue de presse sur la France insoumise et sur François PIQUEMAL qui, de mémoire, n'est pas présent dans cet hémicycle. Merci.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur BRIANÇON ou Madame CABANES, je ne sais pas lequel des deux en premier. Allez, Madame CABANES.

H. CABANES : Madame la Première adjointe, Monsieur l'Adjoint, chers collègues, nous nous étonnons de voir, en fait, qu'un dépôt de plainte en justice est présenté dans une délibération. Il nous semble, sauf erreur, qu'habituellement ce type d'actions sont listées dans ce que l'on appelle « les décisions prises par le Maire » et cela ne fait pas l'objet d'un débat ni mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Pourquoi cette délibération est donc mise à l'ordre du jour, ici, dans ce Conseil ? On peut se poser la question. Pourquoi l'inscrire ici ? Peut-être parce que nous sommes à quelques mois d'une élection municipale. Pourquoi vouloir instrumentaliser cette plainte en diffamation contre une opposante politique ? On peut se le demander. Nous, en tant que groupe écologiste, nous ne participerons pas à ce procédé et nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Oui, merci, Madame la Présidente. Je vais très certainement, je pense, en arriver aux mêmes conclusions que ma collègue Hélène CABANES, mais je voudrais avoir quand même quelques explications et c'est peut-être l'occasion pour nous de prendre un petit cours de droit. Moi, je ne suis pas un spécialiste. Ce matin on a eu un débat sur le Stade Toulousain Tennis et vous nous avez expliqué qu'il y avait un dépôt de plainte, mais que le dépôt de plainte ne passait pas en Conseil, qu'il y avait une procédure, etc. Là on a une délibération sur un dépôt de plainte qui concerne effectivement une affaire dans laquelle est cité un de nos anciens collègues et une collègue actuelle du Conseil Municipal. Moi, je ne me prononce pas sur le fond du sujet. Mais vous choisissez d'en faire une délibération et nous avons, juste après une autre délibération pour, à juste titre, soutenir la police municipale qui a été mise en cause par un groupe nazi, enfin, mis en parallèle avec les nazis. Moi, ce que je voudrais savoir, c'est : quelle est la règle ? Autant je peux comprendre que, sur l'affaire de la police municipale, il y ait besoin d'envoyer un message de la part du Conseil Municipal unanime. Mais quelle est la règle qui vous fait déterminer que la plainte du Stade Toulousain Tennis, elle n'est pas mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal, mais que, par contre, celle-ci l'est ? Alors, il y a peut-être une explication purement technique que j'ignore. Moi, je vous avoue que j'ai fait des études de sciences politiques, pas de droit, même si on en fait un peu, mais j'aimerais bien la connaître. Quelle

est la raison pour laquelle vous utilisez cette procédure ? S'il n'y en a pas, techniquement, effectivement, peut-être que les éléments qu'a donnés Hélène CABANES sont effectivement justifiés, et qu'on ne se retrouve pas en face d'une position de droit, mais simplement à une opération de basse politique. Mais vous allez peut-être nous éclairer.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Monsieur ESPLUGAS-LABATUT :

P. ESPLUGAS-LABATUT : Tout simplement parce que, en diffamation, c'est du droit de la presse. Et, dans ce domaine de la diffamation et du droit de la presse, il faut une délibération autorisant le Maire à engager une action en justice. S'agissant de l'action évoquée ce matin, on n'est pas dans le droit de la presse, c'était une plainte simple pour abus de confiance. D'ailleurs, juridiquement, on l'a vérifié, ce n'était même pas nécessaire que ça soit pris dans le cadre d'une décision. Mais, ici, pourquoi une délibération ? Parce que c'est propre à la diffamation et au droit de la presse.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Donc, c'est très technique, en effet. Monsieur DEHEURLES, rapidement.

M. LE TEXIER : C'est pas grave, presque le même, c'est LE TEXIER.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Ah, pardon, excusez-moi. Pardon.

M. LE TEXIER : Alors, pareil, vu qu'on est dans la technique, moi, je voudrais savoir pourquoi ça intervient maintenant. C'est-à-dire que des propos un peu forts de la part d'opposants politiques à travers la presse et Monsieur DEHEURLES nous en a donné, par exemple Monsieur BRIAND qui parle de « manipulation » au Conseil régional. Les excès verbaux, ça arrive. Moi, je voudrais comprendre pourquoi, maintenant, uniquement maintenant, un excès verbal d'analyse de l'action de la majorité, quel qu'il soit, justifierait qu'on dépense l'argent public pour aller porter plainte. Je veux dire, à ce titre, si toutes les collectivités françaises, à une époque où on est quand même dans une période d'austérité, toutes les collectivités françaises passaient leur temps en procédure de justice parce qu'un opposant a critiqué vertement et dans des termes qui lui appartiennent, l'action municipale, je voudrais comprendre, moi, la temporalité.

P. ESPLUGAS-LABATUT : La temporalité, elle est double. D'abord, c'est parce que, depuis les propos tenus, il n'y a pas eu de Conseil Municipal, donc on le fait lors du premier prochain Conseil Municipal. Premier point. Deuxième point, je suis désolé, mais les propos tenus ne sont pas anodins. Lorsqu'on dit « Mairie corrompue », « clientéliste », « Balkanyland », ce n'est pas anodin. Ces propos ont été répétés ce matin. On a décidé de ne pas les laisser passer. Ce n'est pas acceptable. J'ai envie de vous dire que si vous accusez de cela : où ? Quand ? Comment ? À quoi vous faites référence ? Mais si vous prononcez ça en l'air, on n'est pas obligé de se l'enquiller. Et donc, oui, derrière la Mairie, puisque c'est la Mairie qui est visée, porte plainte pour diffamation.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bien, je mets aux voix. Ah, il y a une main. Je n'arrive pas à voir qui lève la main. Monsieur GIBERT, c'est ça ? C'est la dernière intervention.

V. GIBERT : Oui, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai bien compris le concept de diffamation et le rôle que peut jouer la Ville. Moi j'ai une question pour Monsieur ESPLUGAS, notamment. Il y a de cela quelques semaines, vous avez distribué à plusieurs milliers d'exemplaires un tract faisant savoir que l'opposition municipale, dont nous sommes, avec mes collègues BRIANÇON et LACAZE, notamment, était opposée à la vidéosurveillance, opposée à la 3e ligne de métro, opposée à la LGV Toulouse-Paris, et il s'agissait là d'un mensonge. Vous le savez, puisque je vous l'avais dit. Il s'agissait donc là d'une diffamation. Est-ce que, nous aussi, on peut proposer au prochain Conseil Municipal une délibération pour pouvoir porter plainte contre cette formation politique qui est, en l'occurrence, la vôtre, celle de votre majorité municipale, et qui s'est livrée à une forme de diffamation ? Et cela je pourrais le décliner sur de nombreux enjeux. La voie sur laquelle vous proposez d'engager notre collectivité est, je le dis, une voie dangereuse. Et si cette question de plainte est régie notamment par une question de droit de la presse, et si cela demande une décision, c'est parce qu'on touche bien là à

un point très sensible qui relève certainement plus du débat politique que de la question d'une injure ou autre chose de plus dangereux. Donc, moi, je vous pose cette question et j'attends une réponse à cette question.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Pierre.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Franchement, je ne vois pas quel est le tract auquel vous faites allusion. Parce que… Non, non, mais je vous réponds. Le dernier tract qui a été distribué, j'en ai parlé ce matin, le trac met en avant Mathilde PANOT expliquant que si LFI gagnait les municipales, les polices municipales seraient désarmées. Mais il serait absurde de distribuer un tract où on explique que les socialistes, puisque vous appartenez au groupe socialiste, sont contre la LGV. C'est factuellement faux. Vous êtes pour la LGV. Donc on serait stupide d'aller diffuser un tract en ce sens. Je vous accorde le fait que le groupe que vous représentez autour de Carole DELGA est pour la LGV et je vous en félicite, d'ailleurs. Donc je ne vois pas, vraiment, le tract auquel vous faites référence.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Peut-être que Monsieur GIBERT nous annonce que le PS rejoint LFI, sait-on jamais. Allez, plus sérieusement, je mets aux voix cette délibération, la 16.17. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre, c'est adopté. La 16.18, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

16.1 **Chapelle des Carmélites : approbation de conventions de partenariat avec des associations culturelles dans le cadre de la programmation de la Saison Musicale-*(Musées - - 25-0492)***

Adopté à l'unanimité

16.2 **Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association La Schola Cantorum de la Basilique Saint Sernin pour un projet de création musicale-*(Musées - - 25-0494)***

Adopté à l'unanimité

16.3 **Chapelle des Carmélites : approbation de la convention de partenariat avec l'association Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées-*(Musées - - 25-0541)***

Adopté à l'unanimité

16.4 **Le Castelet : approbation de la convention de partenariat avec l'association Toulouse Polars du Sud à l'occasion du 17e festival Polars du sud-*(Musées - - 25-0493)***

Adopté à l'unanimité

16.5 **Musée Saint-Raymond : approbation de la convention de partenariat avec l'Inrap (Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives)-*(Musées - - 25-0495)***

Adopté à l'unanimité

16.6 **Musée Saint-Raymond, musée d'archéologie de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec le Musée d'Archéologie Nationale (MAN) -*(Musées - - 25-0580)***

Adopté à l'unanimité

16.7 **Musée des Augustins : approbation de la convention de partenariat avec l'Institut Catholique de Toulouse (ICT) dans le cadre d'une action de formation professionnalisante aux métiers de la médiation culturelle-*(Musées - - 25-0538)***

Adopté à l'unanimité

16.8 **Monument à la gloire de la Résistance : approbation de la convention de partenariat avec La Place de la Danse – Centre de développement chorégraphique national Toulouse - Occitanie-*(Musées - - 25-0540)***

Ne participe pas au vote

Francis GRASS
Samir HAJIJE

Adopté

16.9 **Direction des Musées et Monuments : approbation de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens avec Occitanie Musées - Association des Conservateurs et Personnels Scientifiques des Musées d'Occitanie pour la plateforme numérique du réseau des Musées d'Occitanie 2026-2030-*(Musées - - 25-0542)***

Adopté à l'unanimité

16.10 **Direction des Musées et Monuments : approbation de la convention cadre de partenariat avec l'association des Toulousains de Toulouse pour le Musée du Vieux Toulouse -*(Musées - - 25-0581)***

Adopté à l'unanimité

16.11 **Direction des Musées et Monuments : approbation du contrat type de vente à des conditions préférentielles avec les organismes partenaires-*(Musées - - 25-0582)***

Adopté à l'unanimité

16.12 **Direction des Musées et Monuments : approbation des règlements de visite du Musée des Augustins, de la Galerie du Chateau d'Eau, du Musée des Arts Précieux Paul Dupuy, de la Chapelle des Carmélites, de la Chapelle la Grave, du Castelet, du Monument à la Gloire de la Résistance-*(Musées - - 25-0591)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

16.13 **Musée des Augustins : acquisition d'œuvre d'art (annule et remplace la délibération 25-0152)-** ***(Ressources de la culture*** *- - 25-0713)*

Adopté à l'unanimité

16.14 **Participation à l'investissement du Syndicat Mixte des Abattoirs - Exercice 2025-*(Ressources de la culture*** *- - 25-0607)*

Adopté à l'unanimité

16.15 **Grande exposition 2025 : approbation de l'avenant n°1 à la convention de coproduction avec Toulouse Métropole et le Syndicat Mixte Les Abattoirs-*(Ressources de la culture*** *- - 25-0639)*

Abstention

Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN

Adopté

16.16 **Subventions Culturelles - Exercice 2025 - CDCN-*(Développement culturel*** *- - 25-0555)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Francis GRASS
Samir HAJIJE

Adopté

16.17 **Plainte en diffamation contre X-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal*** *- - 25-0647)*

Contre

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

16.18 **Affiche assimilant la police municipale aux nazis : plainte contre X-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques* - - *25-0737)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté Djillali LAHIANI

M. LALANE-DE LAUBADERE : Disjonction de vote pour la 17.4. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 17.5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 17.6, disjonction. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 17.7, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

17.1 **Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative au bonus territoire BAFA/BAFD 2024-2026 entre la CAF et la Mairie de Toulouse-*(Enfance et loisirs* - - *25-0510)***

Adopté à l'unanimité

17.2 **Approbation de la convention relative à la prestation de service Accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire – Périscolaire - Adolescents entre la Mairie de Toulouse et la MSA pour la période 2024-2025-*(Enfance et loisirs* - - *25-0513)***

Adopté à l'unanimité

17.3 **Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour l'Accueil de Loisirs Espoir 31 – 2024-2026-*(Enfance et loisirs* - - *25-0550)***

Adopté à l'unanimité

17.4 **Approbation d'une subvention pour une action spécifique du centre de loisirs des jeunes de la Police nationale - 2025-*(Enfance et loisirs* - - *25-0551)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

17.5 **Approbation de la convention d'objectifs et de financement bonus territoire séjours vacances 2024-2026 entre la CAF et la Mairie de Toulouse-*(Enfance et loisirs* - - *25-0511)***

Adopté à l'unanimité

17.6 **Mobilité internationale des jeunes : adoption des conventions de partenariat avec les acteurs de la mobilité internationale et attribution de subventions au titre de 2025-*(Jeunesses - - 25-0531)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

17.7 **Mobilité internationale des jeunes : adoption d'une convention de partenariat avec l'association "Un pas vers l'Everest" pour le projet Toubkal initié par les jeunes de l'Accueil Jeunes du Carrou-*(Jeunesses - - 25-0532)***

Adopté à l'unanimité Cécile DUFRAISSE

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 18. 18.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

18.1 **Fête Saint-Michel 2025 - Modalités d'organisation de la fête - Convention d'objectifs pluriannuelle – Attribution d'une subvention à l'association Comité d'Organisation des Fêtes de Toulouse – Modification du montant de la subvention – Approbation de l'avenant n°2-*(Occupation du domaine public - - 25-0523)***

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Hélène MAGDO

Adopté Jean-Baptiste DE SCORRAILLE

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 19. Je fais voter en bloc la 1 et la 2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

19.1 **Antennes relais de téléphonie mobile : adoption de la convention cadre -*(Gestion immobilière - - 25-0731)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

19.2 **Quartier Cartoucherie - Approbation et signature d'une promesse de bail emphytéotique au profit de la Régie Municipale d'Electricité de Toulouse-*(Gestion immobilière* - *- 25-0202)***

Adopté à l'unanimité **Isabelle FERRER**

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 20. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté.

20.1 **Emploi - Attribution de subventions aux associations (3ème tranche 2025)-*(DG Développement Economique* - *- 25-0605)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté **Jean-Claude DARDELET**

M. LALANE-DE LAUBADERE : Chapitre 21. 21.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Numéro 21.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté.

21.1 **Europe - Programme européen ERASMUS + Jeunesse et Sport : accréditation 2025 pour des échanges de jeunes et des mobilités de professionnels de jeunesse-*(DG Développement Economique* - *- 25-0603)***

Adopté à l'unanimité

21.2 **Appui à des associations pour des projets de dimension internationale ou européenne-*(DG Développement Economique* - *- 25-0606)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté **Julie ESCUDIER**

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 22 sur le rapport égalité femmes-hommes. La conférence des présidents – j'attrape mon petit papier, pour ne pas dire de bêtises –, sur cette délibération, a proposé un temps de parole que je n'ai pas là… Mais que j'ai là, attendez. 20 minutes, de mémoire. Je vous remercie. 20 minutes, donc. Julie ESCUDIER.

J. ESCUDIER : Merci, Madame la Première adjointe. Chers collègues, donc, comme chaque année, je vais vous présenter le rapport municipal. Alors plus en synthèse parce que 115 pages d'un rapport résumé, c'est extrêmement complexe. Mais je vais d'abord commencer par redire la politique menée, donc l'objectif de cette politique. Puisqu'après tout est illustration, tout est comparaison chaque année, tout est bonification chaque année, tout est moyen dans ce rapport de pointer à la fois le positif et à la fois le négatif pour s'améliorer. Mais tout ça n'est possible que si c'est dicté par une véritable volonté politique volontariste d'être agissant pour avoir une politique publique dynamique, transversale et transformatrice, de façon à pouvoir arriver à une culture de l'égalité, parvenir à une société plus juste, une ville inclusive, une ville tournée vers l'avenir. Et, pour ça, il convient de mutualiser les forces, d'agir ensemble et d'avoir à la fois la volonté politique, mais la volonté aussi de l'ensemble des acteurs, de l'ensemble de nos services, de l'ensemble de nos directions. Et je ne peux pas commencer sans

évoquer le dynamisme qui a été créé autour de cet enjeu de l'égalité, tant en interne, et j'en dirai quelques mots, au vu des chiffres du rapport, qu'au niveau des actions qu'on mène à la fois avec les acteurs, à la fois avec les associations, à la fois sur les territoires, tous unis pour, au fond, avoir une culture commune de l'égalité, pour avoir une ville qui est une ville tout simplement juste. Et les politiques publiques, elles doivent être menées pour servir à toutes et à tous, et c'est bien l'objet de ces actions.

Donc je commencerai d'abord par dire que, en 2024, nous avons 70 référents égalité dans les directions, dans les territoires. Et ce réseau de référents égalité, au-delà bien sûr de l'implication de mes collègues élus dans chacune des directions, est le moyen, en fait, d'être agissant au quotidien et de vraiment pouvoir évaluer chaque politique publique dans chaque direction pour venir nourrir les enjeux à mettre en place. Je vais donc me contenter, si vous le permettez et, après, bien sûr, je répondrai à vos questions s'il y en a, d'évoquer quelques points qui me semblent importants de relever dans ce rapport, et notamment le travail sur la visibilisation des femmes dans les espaces publics. Parce que, comme vous le savez, l'invisibilisation des femmes dans la mémoire collective a une incidence. Et, bien évidemment, on ne peut pas parvenir à une égalité si on ne change pas les mentalités, si on n'intègre pas, au fond, la possibilité, pour toutes et pour tous, d'accéder aux mêmes possibilités. Donc un travail très conséquent de féminisation est en marche à Toulouse, à la Mairie de Toulouse, à la fois sur les noms de rue, à la fois sur les lieux publics, à la fois sur les écoles. Donc, pour résumer les noms de rue, par exemple, il faut que l'on retienne que moins de 5 % des rues, en France, en 2024, portent des noms de femmes. Alors, à Toulouse, il n'y a pas de quoi crier victoire. On a 9 % de noms de rue. Alors, c'est très peu. On est loin de l'égalité, mais, en attendant, on est, croyez-moi, en marche forcée vers cette mise en œuvre du « réajustement », si on peut le dire ainsi. Et, en 2024, 43 nouvelles voies portent un nom de femme.

Sur les écoles, parce que, les écoles, quand j'expliquais ce signifiant de la nécessité de changer les mentalités, ça passe aussi par le dit et le non-dit. Et les écoles, bien évidemment, lieu premier du changement de mentalité et de l'éducation à changer, c'est deux choses, en fait. Les noms de femmes : sur les 24 nouvelles écoles créées entre 2014 et 2025, 20 portent un nom de femme. Donc, sur les 24 écoles, c'est vraiment du rattrapage extrêmement volontariste que l'on mène, que Marion mène, au niveau des écoles. Donc, 20 portent un nom de femme. Juste pour dire que l'on est en marche forcée : en 2012, il y avait 189 écoles, 8 écoles avec des noms féminins – soit 4 %. Donc on est passé de 8 noms de femmes en 2012 à 28 noms de femmes, soit, si on le rapporte au pourcentage, 250 % d'augmentation.

Sur les équipements sportifs, pareil. Donc vous l'avez vu dans le rapport, de nombreux équipements sportifs sont ont des appellations dont de sportives. Mais on requalifie également comme c'est fait pour certaines écoles, aussi, des lieux et des équipements. D'ailleurs, je précise qu'un travail, à ce jour, mené par une remarquable Toulousaine est en train d'être mis en place sur les Toulousaines remarquables qui sont inscrites dans l'histoire de la ville. Et donc, cela permettra de mettre encore plus en lumière des parcours de femmes inscrites dans notre ville et donc aussi d'avoir des noms d'illustres femmes qui ont eu un rôle dans notre ville. C'est également la mise en lumière de parcours de femmes inspirantes. Des noms, c'est bien, des noms de rues, des noms d'écoles, des noms de bâtiments, des noms, c'est bien. Mais, au-delà de ça, comment ces femmes vivantes peuvent être inspirantes pour des femmes plus jeunes, pour changer les mentalités ? Donc, cette année, en 2024, enfin, pas cette année, parce que, depuis, on en a beaucoup plus, mais, en 2024, en tout cas, 225 portraits de femmes, vous le savez, ont été exposés, pendant plus d'un mois, à l'occasion du 8 mars, donc, dans 43 lieux de Toulouse. De façon que l'on inonde, si on peut le dire comme ça, l'espace public, de façon que des parcours de femmes inspirantes puissent inspirer des jeunes filles, inspirer d'autres femmes et permettre d'oser. 24 communes, d'ailleurs, sur la Métropole nous ont rejoints sur ce projet qui du coup, fait sens. Parce que, quand des rivières s'unissent, cela fait des fleuves et que les changements de mentalités sont plus opérants.

Les cours d'école. Alors, ce matin, François a parlé des cours d'école et des cours oasis. Vous savez que, en 2014, 20 cours oasis ont été créées. Eh bien, là, c'est là qu'on voit des politiques transversales, des politiques cohérentes. C'est-à-dire que quand on change et on remanie des cours d'école et que l'on

fait à la fois du développement durable et à la fois de la végétalisation, on fait aussi des aménagements de façon que les petites filles ne soient pas reléguées sur les rangs du côté. Et on travaille aussi avec les CLAE, avec tout le personnel éducatif qui tourne autour des écoles de façon à ce que le positionnement des petites filles dans la cour d'école soit « autorisé », si on peut le dire comme ça, puisque, parfois, elles ne s'autorisent pas ou on ne facilite pas leur possibilité de s'autoriser à venir au milieu de la cour faire des jeux qui étaient considérés comme des jeux masculins et autres. Donc, tout ce travail est porté fortement.

Je veux aussi dire un travail conséquent sur l'aménagement urbain qui a été travaillé en 2024, et notamment avec des écoles d'ingénieurs, des associations d'ingénierie, des bureaux d'études, le Codev, à partir d'expertises croisées, de marches exploratoires pour réfléchir les aménagements de l'espace public sous le prisme du genre et, en fait, sous le prisme de l'inclusivité au sens large. Donc comment on crée une ville, comment on crée des aménagements urbains pensés par les femmes, mais qui seront, bien évidemment, inclusifs, accessibles. Donc toutes ces questions très pratico-pratiques, très concrètes que sont l'éclairage, les vues dégagées, les aménagements paysagers adaptés, mais aussi les parcours sportifs pour permettre aussi aux femmes qui, on le sait, malheureusement, ne vont pas forcément pratiquer le sport à outrance, la possibilité de le pratiquer simplement, sans contrainte d'heure ou autre. Tout ça a été réfléchi dans le cadre d'instances de travail et notamment sous un prisme très concret qui est la 3e ligne de métro, puisque les aménagements de l'espace public de toute la 3e ligne de métro seront justement pensés, et cela a été travaillé et réfléchi, au travers de ce prisme.

Au-delà de ça, 2024 a été la poursuite d'Angela, vous savez, ce réseau de lieux sûrs, ce réseau de lutte contre l'insécurité dans les espaces publics. Ce réseau solidaire puisque tout le monde, que ce soit des institutions, que ce soit des bars, des restaurants, n'importe quel commerce, peut intégrer le dispositif parce qu'il a envie d'avoir une utilité, une utilité de regard sur l'espace public, une utilité d'aide à une personne qui se trouve en situation à un moment donné, d'être harcelée ou d'être suivie, ou d'être en danger, ou de se sentir en danger. Donc, ce dispositif, en 2024, comptait 140 lieux. Là entre Toulouse, les 15 communes, on en est à plus de 500. Vous voyez, cela monte crescendo sur cet engagement citoyen collectif. On peut le dire parce que c'est vraiment ça, c'est que chacune et chacun puisse intervenir sur l'espace public et sur l'utilité qu'il peut avoir pour l'autre. On a adossé Angela au dispositif Fêtons plus, risquons moins en 2024. Et ce dispositif Fêtons plus, risquons moins, que vous connaissez, avec un collectif associatif qui est aussi en lien avec le service santé de la Ville, qui travaille sur la réduction des risques en milieu festif. Donc ce sont des jeunes qui vont à la rencontre de jeunes. En fait, c'est un dispositif de prévention, mais aussi un dispositif d'accompagnement puisqu'il peut y avoir aussi un accompagnement psychologique dans le cadre des festivals, ou ça a été le cas lors de la Coupe du monde, lors de Rio Loco, lors de l'Opéra urbain. Eh bien, nous avons adossé Angela à ce dispositif de prévention des violences sexistes et sexuelles.

Je ne peux pas ne pas parler de la marche solidaire contre les violences faites aux femmes, donc le 24 novembre. Cette première marche pour s'unir de façon à aller ensuite se recueillir sur, vous le savez, la stèle que nous avons en hommage aux femmes victimes de violences. Vous dire aussi qu'Angela, ce dispositif, quand même, a été déclenché 15 fois. Donc il a son utilité. Et, au-delà de ça, il peut aussi, au-delà d'un déclenchement direct, permettre qu'une personne qui, même si elle ne se sent pas en insécurité immédiate sur l'espace public en tout cas, vit des violences conjugales chez elle et vient aussi se renseigner auprès des personnes qui sont donc formées. Puisque, avec Angela, les personnes qui s'engagent sont des personnes qui sont formées aux premiers mots à avoir, à ce qu'il convient de dire. C'est aussi, en 2024, 688 agents et agentes formés aux violences sexistes et sexuelles au travail. Violences… 16 directions générales mobilisées. 4 référents qui sont, du coup dans les services pour entendre les agents qui seraient victimes. Donc un dispositif de signalement qui se met en mouvement avec l'accueil des victimes, enquêtes administratives et accompagnement.

Au-delà de ça, je pourrais vous parler, peut-être d'un autre sujet, quand même. Juste deux autres points. L'appel à projets. Vous savez, nous avons mis en œuvre un appel à projets avec un budget dédié, de façon qu'il y ait un maillage à la fois associatif, mais pas que. Par exemple, pour pouvoir travailler sur la possibilité d'amener les femmes à aller vers la pratique sportive. On avait, vous vous rappelez, demandé à des associations qui accompagnent des femmes en difficulté de venir les amener

vers le sport puisque, par essence, elles n'y allaient pas forcément. Avec des clubs sportifs. Et on avait monté ces actions qui nous avaient permis, après, d'intégrer dans le service des sports des actions innovantes justement, pour, une fois qu'on avait identifié le besoin, déclencher des actions avec une utilité réelle qu'on avait testée grâce à cet appel à projets. Là, en 2024, l'appel à projets était « attirer et retenir des talents féminins dans les secteurs de la tech ». Donc je veux juste en dire un mot pour vous signifier qu'une étude au Haut Conseil de l'Europe met en garde contre les conséquences, en fait, de l'exclusion des femmes dans l'intelligence artificielle. Vous le savez, peu de femmes, déjà, en sciences, beaucoup moins que les hommes, encore moins en métiers techniques, encore moins dans les hautes études et donc très peu dans les métiers de la tech. Or, on en arrive à un phénomène, un processus qu'on appelle de « logicisation », qui, en fait, est un processus par lequel les inégalités sociales et les inégalités de genre sont codifiées et intégrées dans les algorithmes et dans les systèmes de l'IA. D'où, cette année, en 2024, ce travail avec cet appel à projets pour, justement, inciter des jeunes filles et enfin toutes filles à ne pas décrocher des sciences pour l'intérêt, en fait, de notre société.

Je finirai peut-être juste par l'indice. Donc, comme vous le savez, un indice Egapro existe. Cet indice Egapro, en fait, est basé sur 4 indicateurs et, cette année, donc, nous avons un indice à 95 sur 100 pour Toulouse. Sur cet indice, en fait, si on compare avec quelques villes, on est à 77 pour Marseille, on est à 55 pour Bordeaux, on est à 97 pour Rennes, on est à 78 pour Lille. Et on a des villes comme Paris, la Ville de Paris qui est à 97. Donc on est sur une tendance d'index positive. Ça ne veut pas dire que le combat est gagné, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer, au contraire. Mais sachez qu'en tout cas on est déterminé à ne rien lâcher. Et je remercie encore toutes celles et tous ceux qui contribuent à ce rééquilibrage indispensable. Merci.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. J'ouvre les débats. Monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Madame la Première adjointe, chers collègues, c'est probablement la dernière fois durant ce mandat que nous pourrons parler de ce sujet. J'en profite donc pour m'exprimer. Je tenais tout d'abord à adresser mes félicitations à Julie ESCUDIER qui porte sincèrement et réellement ce combat. Elle fait partie des personnes dans cette enceinte qui haussent le débat politique et c'est à souligner. Des dispositifs existent à Toulouse comme Demandez Angela, dont vous venez de parler, Madame ESCUDIER, même si beaucoup de femmes ne le connaissent pas encore, même si on pourrait encourager les établissements qui le pratiquent à former plus de personnes pour pouvoir renforcer leur action. Peu importe le nombre de femmes qui peuvent être secourues avec ce dispositif, toute femme qui en bénéficie est une satisfaction. À Toulouse, comme partout ailleurs, il reste encore énormément de choses à faire, de mentalités à changer, que ce soit dans le secteur public comme dans le secteur privé. Au Conseil départemental, Sébastien VINCINI porte également le sujet avec des mesures nécessaires comme le congé menstruel. À la Région, on a entendu parler ces derniers jours de distributeurs de produits de nécessité 2 fois par mois pour les étudiantes et étudiants, sous l'impulsion de Nadia PELLEFIGUE. C'est une avancée, également. Nous avions porté un vœu sur la précarité menstruelle. Le combat est toujours à mener afin que le sujet ne soit plus tabou et que toute personne ayant besoin de protections puisse en avoir. Que la solidarité municipale, métropolitaine, nationale s'exerce pour toutes. Ce sujet est au-delà des clivages politiques, mais nécessite des changements de mentalités et un renouvellement des personnes influentes, pas assez sensibilisées sur la question et qui décident des budgets. Car c'est par des choix politiques et par l'inclusion de cette question dans tous les budgets – comme pour la question écologique, d'ailleurs – que les choses pourront avancer plus vite. Surtout que la menace existe réellement et prend de plus en plus forme avec le retour d'une tendance masculiniste, y compris chez les jeunes. Les exemples de masculinité toxique prennent de plus en plus d'ampleur, portés par des hommes influents, voire érigés en martyrs. On l'a vu ces derniers jours en Hongrie, aux États-Unis, mais aussi en France, et parfois malheureusement portés également par des femmes influenceuses d'extrême droite, y compris dans notre ville. Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Allez-y.

I. HARDY : Merci. Avant toute chose, je voudrais avoir une pensée pour la femme tuée il y a quelques jours à Montrabé, ainsi que pour ses proches. Elle a été assassinée par son compagnon et ce

drame porte à 105 le nombre de féminicides depuis le mois de janvier, en France. Ce chiffre derrière lequel il y a des vies détruites, des familles brisées, nous rappelle l'ampleur du combat qu'il nous reste à mener collectivement contre les violences faites aux femmes. Je voudrais à mon tour saluer le travail réalisé par notre collectivité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, saluer l'engagement des agentes, des agents, des élus. Dire aussi combien il est important de toujours vouloir progresser, car, nous le voyons dans notre société, rien n'est jamais acquis quand il s'agit de l'égalité femmes-hommes. L'un des enjeux majeurs reste la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Notre collectivité a mis en place des référents, engagé quelques actions de formation. C'est une avancée, mais il faut aller plus loin, généraliser ces dispositifs. Aller plus loin, cela veut dire, par exemple, une formation approfondie sur plusieurs jours pour toutes les agentes et tous les agents en relation avec le public. Je crois qu'on est à 688 aujourd'hui. Je ne sais pas si c'est la totalité des agents qui sont en relation avec le public. Je pense qu'il y a une marge de progression. Et elle devrait aussi, cette formation, être rendue obligatoire pour l'ensemble des élus. Comme nous avons l'obligation de nous former sur le budget, sur la laïcité, je crois que cette formation doit être obligatoire. On pourrait accélérer aussi la mise en place de la fresque égalité femmes-hommes qui n'existe pas encore dans cette collectivité, que j'ai pu suivre, moi, par ailleurs, au Conseil départemental et qui est très intéressante, y compris pour les élus. Et c'est assez puissant et ça permet de comprendre en intelligence collective les mécanismes d'inégalités et d'identifier les leviers d'action de façon collective.

Un autre enjeu est celui de la femme dans l'espace public. Vous l'avez abordé, Madame ESCUDIER, vous avez abordé les actions et le fait de dégenrer les cours d'école qui vont dans le bon sens. Mais, là aussi, je pense qu'on peut aller plus loin. Les aires de jeux, toutes les aires de jeux que nous développons sur l'espace public sont encore trop souvent pensées pour reproduire des stéréotypes, les garçons au centre et les filles sur le côté. D'une manière plus globale, notre ville maîtrise ces espaces publics et a un rôle clé dans l'aménagement des quartiers. Or, aujourd'hui, la place des femmes n'est pas suffisamment anticipée dans la conception urbaine. L'invisibilité des femmes, vous en avez parlé – le nom des rues, le nom des écoles –, mais ça ne suffit pas. Si on veut lutter contre l'invisibilité, il faut les rendre physiquement visibles. Il faut qu'elles puissent être partout dans l'espace public. Il existe des méthodes, il existe des outils. Vous en avez abordé quelques-uns dans votre intervention, mais je pense qu'on peut aller plus loin et intégrer systématiquement une approche genre et espace public dans la commande publique, puisque la commande publique est un levier qui est puissant aujourd'hui. Inciter tous les aménageurs et les urbanistes à adopter des démarches inclusives et s'inspirer d'expériences comme celle de Vienne, en Autriche, qui est pionnière de l'urbanisme sensible au genre, ou certaines villes françaises qui intègrent la sécurité, l'accessibilité, la mixité des usages dans tous leurs projets urbains. Je vous lance un challenge. Prenez l'exemple de Malepère et demandez et intégrez, puisqu'il est encore temps, puisque Malepère n'est pas terminé, intégrez des critères de genre dans l'urbanisation de Malepère.

Autre point que nous évoquons chaque année, c'est celui de l'égalité salariale. Alors, on en est encore loin. Certes, j'ai bien entendu que l'indice Egapro a un index qui est plutôt bien par rapport à d'autres villes. Et pourtant, l'écart de rémunération est encore de 7 % entre les femmes et les hommes et monte à 12 % dans les filières techniques et administratives. On a une non-mixité qui persiste avec 98 % de femmes, par exemple, dans le médico-social. Et, finalement, on a toujours cette double ségrégation horizontale avec la concentration de femmes dans certaines filières, et verticale avec un moindre accès aux postes de responsabilité. Et je pense que, là, il y a des pistes qui existent. On ne voit pas tellement, on sait qu'il y a cette volonté, mais on ne voit pas trop, dans le rapport, ou alors je n'ai pas bien su le lire, quelles étaient vraiment les actions pour arriver à faire évoluer ces points-là. Est-ce qu'on peut agir sur l'orientation et la formation professionnelle ? Est-ce qu'on peut mettre en place, pour les femmes de notre collectivité, des mentorats pour les accompagner et accéder aux postes de direction ? Et puis renforcer aussi la transparence salariale et les plans de résorption des écarts.

Pour finir, je crois que ce n'est pas noté, il me semble, dans le rapport, mais on doit aussi s'interroger, nous, sur l'égalité des femmes et des hommes au sein de nos enceintes politiques. Et l'égalité, aujourd'hui, et la parité, on l'a parce qu'il y a une loi, mais, en revanche, il faudrait réfléchir à la répartition des délégations et des responsabilités politiques qui sont toujours genrées. Trop souvent, ce sont encore des femmes qui portent des délégations liées au social, à la petite enfance, à l'éducation,

tandis que les hommes se voient confier la sécurité, les finances. Et donc, il faut dégenrer et donner aux femmes les moyens d'accéder à toutes les responsabilités et y compris la présidence d'organismes structurants comme Tisséo, l'EPFL. À Toulouse, il y a une exception, l'exception notable qui confirme la règle. Seule Annette LAIGNEAU est une femme et a en charge l'urbanisme et préside des organismes qui sont importants. Mais c'est donc, je le répète, l'exception qui confirme la règle. L'égalité femmes-hommes, c'est un combat quotidien et qui doit irriguer toutes nos politiques publiques, notre action collective. Beaucoup de choses ont été faites, je le souligne, mais nous avons encore une très belle marge de progression.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci, Madame HARDY. Je ne sais pas, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur BRIANÇON et Monsieur LACAZE, c'est ça ?

F. BRIANÇON : C'est ça. Très rapidement parce que je trouve que l'intervention que vient de faire Isabelle HARDY est très complète. Je voudrais d'abord saluer le fait que, dans cette instance, depuis de longues années, un certain nombre d'élues, de femmes ont pris en charge ce dossier avec beaucoup d'efficacité. Je voudrais rappeler ici la mémoire de Madeleine DUPUIS qui avait beaucoup travaillé sur ces questions, celle de Monique DURIEUX et aujourd'hui Julie ESCUDIER. Et, moi, je me félicite que dans une ambiance de ce Conseil, et politique, qui n'est pas toujours des plus agréables, on puisse avoir des sujets de transversalité sur lesquels on peut avancer collectivement. Et ces félicitations, bien sûr, on les adresse à Julie, mais au-delà, aussi, aux agents qui travaillent sur ces questions et qui s'investissent dans la politique municipale en question.

Moi, je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Isabelle. Mais, effectivement, j'avais prévu de saluer moi aussi les éléments très positifs qui existent dans la politique municipale, même si, on le sait, tout n'est pas réglé. D'abord, tout n'est pas de la pure responsabilité de la Ville. Et puis, il reste un certain nombre de chantiers qui sont des chantiers ouverts et, lorsqu'on les cite, ce n'est pas une critique, mais c'est une invitation collective, nous y compris, à aller beaucoup plus loin. Isabelle en a cité quelques-uns. Moi je pense que, effectivement, il faut aller plus loin dans le cadre de la formation. J'avais exactement la même proposition qu'elle concernant les élus. Je sais que, dans beaucoup de formations politiques, d'ailleurs, c'est le cas dans la mienne, les élus doivent obligatoirement faire des formations contre les violences sexistes et sexuelles. Je pense qu'on peut aller beaucoup plus loin sur cette question-là. Elle l'a dit aussi, la question de l'espace public est une question importante. Pierre LACAZE va intervenir sur les problématiques de sécurité donc je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais je crois que, aujourd'hui, il n'est pas tolérable, encore, en 2025, que des femmes restreignent leurs sorties sur l'espace public et notamment à des périodes de la journée qui sont tardives, tout simplement parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité ou parce qu'elles sont agressées, ne serait-ce que verbalement, si ce n'est pas plus grave. Donc, là, bien sûr, mais je ne vous apprends rien, il y a des progrès à faire, même si ce n'est pas, bien sûr, que du ressort de la Ville. Même chose d'ailleurs en matière d'aménagement. Et je souscris également à l'idée, c'est le serpent de mer, mais qu'on avance peu et pas assez vite sur l'égalité salariale, à la fois en termes de salaire, mais d'égalité devant la responsabilité professionnelle. Ça reste aussi un sujet sur lequel effectivement les frontières ne basculent pas aussi facilement et aussi rapidement qu'on le souhaiterait.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, merci, Madame l'Adjointe. Je voudrais moi aussi donc saluer le travail, dans la continuité, de la Ville de Toulouse. Et puis, bien sûr, se dire qu'on est loin du compte parce que beaucoup d'efforts sont faits et on a quand même des choses qui s'aggravent. Et là je me tourne vers Monsieur ESNAULT qui a une lecture, je crois, trop dogmatique. Et je n'ai rien dit ce matin quand il interpellait Vincent GIBERT sur l'idée qu'il y avait une fausse vision des questions de sécurité dans la ville. Mais, Monsieur ESNAULT, les violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun, c'est 86 % d'augmentation. Le préfet de la Haute-Garonne a dit, sur Toulouse, +16 % en 2024. Et vous savez très bien que les violences physiques ont augmenté dans notre ville. Et nous, ce n'est pas pour polémiquer qu'on cherche à dire la réalité de ce que vivent les Toulousains. Et donc, je voudrais, dans ce cadre-là, alerter sur le fait que, malgré les engagements de l'État, des collectivités, le travail de nos services, le travail de beaucoup d'associations, on a une forte augmentation de ces violences,

notamment en direction des jeunes femmes dans nos transports en commun dans la ville de Toulouse. Ce n'est pas la notion de l'échec, Monsieur ESNAULT, ne vous sentez pas visé, de votre majorité. C'est vrai dans tout le territoire. Donc, c'est une question de société qui frappe tous les territoires. Et je voudrais savoir, peut-être à l'occasion de ce débat, comment on prend à bras le corps cette augmentation des violences et comment on travaille mieux, notamment avec Tisséo ou les abords des arrêts de bus, la question des métros, mais comment, à l'occasion de ce débat, en se satisfaisant de ce qui est fait, on prend en compte le fait que, vis-à-vis des jeunes femmes, notamment, il y a une augmentation considérable des violences sexistes et sexuelles. Et je le redis parce que François BRIANÇON a raison, je l'ai dit plusieurs fois dans ce Conseil, moi, les querelles stériles entre deux ou trois individus dans ce Conseil, de la majorité ou de l'opposition, ne nous intéressent pas. C'est vraiment répondre aux problématiques que vivent les Toulousains. Je crois qu'on est là pour parler des Toulousains et des Toulousaines et notamment des jeunes Toulousaines qui voient une augmentation des violences sexistes et sexuelles. Et donc, les chiffres, ils sont là pour tout le monde. J'aimerais qu'on regarde les pistes et, si les pistes ne sont pas immédiates, que nous ayons des réponses en novembre.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Je vais donner la parole à Julie. Juste, précision, les violences sexistes et sexuelles ne sont pas que contre les jeunes femmes ou les jeunes filles comme vous venez de le dire.

P. LACAZE : Bien sûr, mais particulièrement, les chiffres.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Julie.

J. ESCUDIER : Merci. D'abord vous remercier pour vos mots, vous dire que l'engagement est sans faille, que je pense qu'effectivement il doit transcender toutes les divergences qui peuvent exister. Parce que, sur ça, il n'y a pas de sujet, en fait. Remercier les agents. Encore hier soir, quand je lisais le rapport, je me disais : « c'est quand même extraordinaire, on a de moins en moins d'argent, mais on a une mobilisation collective et on a des agents dans toutes les directions qui s'engagent et qui travaillent durement ». Parce que, quand on a une ligne de conduite cohérente, une feuille de route et qu'on sait où on va et ce qu'on veut atteindre et qu'on mobilise les énergies, on y arrive. Donc, ça, déjà, c'est important.

Vous dire que j'ai pris en note tout ce que vous avez indiqué. Vous dire que les formations obligatoires sur les violences sexistes et sexuelles ont été demandées pour les élus et qu'elles devraient arriver. Vous dire qu'il y a une partie sur le budget sensible au genre dans le rapport. Je n'y suis pas rentrée, mais sachez que c'est bien ce regard qui est porté, qui est mis en œuvre, puisque ce n'est pas que le budget de l'égalité. Mais on est allé bien au-delà et on est allé chercher dans l'ensemble des directions des budgets pour justement réajuster les politiques publiques. Donc ça, ça touche forcément le budget quand on réajuste. Vous dire aussi que, sur les marchés publics, les critères de l'égalité sont mis en œuvre, aussi. Vous dire qu'on a énormément travaillé avec Tisséo. Alors, bien sûr que les violences sexistes et sexuelles et les violences demeurent et doivent être un éternel combat. Et sachez que c'est une, vraiment, des priorités réelles. Mais, avec Tisséo, vraiment, ils ont été très présents depuis le début, en fait, depuis qu'on a mis en place le premier plan d'action. Ils ont un plan d'action en interne qui est franchement hyper efficace, qui mobilise énormément leurs équipes, aussi. Sur le dispositif, j'en ai parlé longuement, je ne vais pas y revenir, mais, à l'occasion du 25 novembre, on reparle de tout ce que Tisséo met en place, justement, pour à la fois faire de la prévention et à la fois être dans l'accompagnement des victimes. Vous dire aussi que, dès 2021, on avait, dans le cadre de nos appels à projets, justement, et qu'on a eu plusieurs appels à projets, travaillé justement autour de ces violences sexistes et sexuelles subies par les filles et par les femmes. Que, justement, on a aussi regardé comment communiquer auprès des jeunes femmes, notamment, mais pas que, autour des violences sexistes et notamment dans un contexte festif. Donc ce sujet est travaillé. Malheureusement, c'est un phénomène violent qui existe et on continuera à se battre.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci beaucoup, Julie. Je propose de mettre aux voix ce rapport égalité femmes-hommes. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vous

remercie. Délibération 22.2. J'ai des votes disjoints. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

22.1 **Egalité femmes-hommes : rapport sur la situation municipale de l'année 2024-*(Mission Egalité Diversités* - - *25-0559)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

22.2 **Soutien aux actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes-*(Mission Egalité Diversités* - - *25-0558)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Bertrand SERP

M. LALANE-DE LAUBADERE : Chapitre 23. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Je recommence, peut-être, parce qu'il y a eu une hésitation, manifestement. Je recommence. Donc, sur la 23.

O. MAURIN : Non, non, il y a une prise de parole.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Ah, pardon, excusez-moi. Madame MAURIN, sur la 23.1.

O. MAURIN : Oui, sur la 23.1, Madame, s'il vous plaît. Donc, la 23.1, c'est le mode de gestion des attributions des logements sociaux et l'adoption de l'accord de gestion 2025-2027 entre la Métropole et la Mairie de Toulouse. Donc, Madame la Maire adjointe, Mesdames et Messieurs, je voterai contre cet accord de gestion qui perpétue un système d'attribution des logements sociaux profondément défaillant et inadapté aux besoins réels des Toulousains. Certes, le passage de la gestion en stock à la gestion en flux constitue un progrès théorique. Désormais, une personne relevant du contingent préfectoral pourra accéder à l'ensemble des logements sociaux disponibles et non plus seulement à ceux de son contingent. C'est un gain de souplesse dont nous nous réjouissons. Mais cette amélioration technique ne masque pas l'échec politique majeur de votre stratégie. Car, à quoi bon faciliter l'attribution quand on ne produit pas les logements dont on a besoin pour nos concitoyens ? Les chiffres sont implacables : nous sommes à plus de 42 000 demandeurs de logements sociaux en attente, dont 80 % relèvent du logement très social, le PLAI. Ces ménages vivent avec moins de 1 000 euros par mois. Face à cette demande massive, quelle est votre réponse ? Vous ne produisez qu'un seul logement très social sur 10. Un logement sur 10 qui répond aux besoins de 8 demandeurs sur 10. À ce rythme, il y a deux ans, j'avais calculé qu'il faudrait 35 ans pour résorber la demande. Aujourd'hui, avec l'explosion continue des demandes, c'est encore pire. Vos 338 droits de réservation pour Toulouse, c'est dérisoire. Il ne s'agit même pas de nouveaux logements, juste de la part que vous pourrez attribuer directement. Une goutte d'eau face à l'océan de détresse de milliers de familles. Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Monsieur SERP.

B. SERP : Oui, merci, Madame le Maire. Madame MAURIN, je suis un peu, quand même, surpris de votre intervention parce que vous connaissez parfaitement, je crois, le sujet du logement. Et faire polémique, ici, sur la production de logements sociaux alors que nous avons encore voté, en Métropole, 32 millions d'euros d'aide, donc, pour la réhabilitation, sur la rénovation et la construction de logements sociaux. Que, en ce qui concerne TMH, nous avons aujourd'hui fait 30 millions de titres participatifs, plus 13,5 millions dans la première partie du mandat pour construire de nouveaux

logements sociaux. Que nous sommes en pleine crise du logement. Vous osez dire qu'on ne produit pas de logements sociaux à Toulouse, pas suffisamment. Je trouve que c'est une aberration. Alors, certes, on n'en fait pas assez, certes on doit en produire plus, mais, moi, je vous engage, Madame MAURIN, à nous donner des possibilités de financement supplémentaires avec les contraintes que nous avons, notamment puisque nous sommes le bailleur social de la Métropole toulousaine, notamment avec l'ANRU et la production des réhabilitations et des rénovations dans les quartiers. L'équation n'est pas facile, croyez-moi bien. Mais, si nous pouvons faire plus, et nous ferons plus, nous le ferons. Mais, aujourd'hui, on avance. Et, croyez-moi, moi qui siège dans les conseils d'administration de l'ensemble des bailleurs sociaux à Toulouse, franchement, tout le monde essaie d'aller au mieux pour répondre à cette demande qui est forte, je vous le concède, qui n'est pas facile.

Ceci dit, pour revenir sur le sujet de la méthode des quotas et la méthode des flux, je crois que c'est une méthode qui a permis aussi de pouvoir donner plus de fluidité à l'attribution des logements. Certes, la méthode des cotations est une méthode de conseil, mais qui est suivie dans les CALEOL. Et croyez-moi bien que les choses avancent mieux qu'auparavant. Mais je suis d'accord avec vous que la production de logement social n'est pas encore suffisante, mais c'est un problème général, c'est un problème national. Aujourd'hui, les bailleurs sociaux ne sont pas vraiment, vous le savez, soutenus au plus haut niveau de l'État. Il y a des avancées qui sont en train de se profiler, mais je vous rappelle qu'aujourd'hui nous n'avons plus de ministre. Ministre démissionnaire du logement. Donc on ne peut pas non plus avancer sur ces sujets-là de façon raisonnable.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Je mets aux voix.

O. MAURIN : S'il vous plaît.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, je voulais répondre à Monsieur SERP, s'il vous plaît. Oui, Monsieur SERP, le problème, ce n'est pas les millions que vous mettez, c'est : « pourquoi vous mettez ces millions ? Pour quel type de logement ? » C'est ça la question. Vous ne mettez pas 32 millions pour les Toulousains, je suis désolée, ce n'est pas la réalité. La réalité, c'est que vous mettez 32 millions pour la promotion immobilière, pour les promoteurs. Et, pour le logement social, vous pourriez faire des choix différents. Il y a des collectivités, par exemple, qui ont prévu d'avoir 50 % de logements sociaux. Je crois que c'est dans la Région Aix-Marseille, où il y a 50 % de logements sociaux. Et, dans les logements sociaux, comme vous le savez parfaitement, il y a plusieurs catégories de logements sociaux. Et quand on produit extrêmement peu de logement très social, du PLAI, forcément, on ne répond pas à la demande. Vous ne pouvez pas avoir 80 % des demandeurs qui relèvent du logement très social et offrir un logement sur 10 qui correspond à cette demande, Monsieur. Il y a un moment où ça se voit. Et les Toulousains le voient. Les Toulousains voient la réalité de l'accès au logement qui existe sur la Métropole. Donc, cette politique-là, c'est plus possible que ça continue. Et je ne parlerai même pas des personnes handicapées. Parce que, là, pour le coup, vous ne faites strictement rien. Vous produisez même du logement inaccessible grâce à des documents élaborés par la Métropole qui cautionnent des règles d'accessibilité qui sont illégales. Vous le savez depuis 2019 et vous persistez. Donc je crois que, sur la politique du logement, je vous invite à mettre un petit peu de l'eau dans votre vin et surtout à revoir votre politique de façon à répondre réellement aux besoins des Toulousains. Aujourd'hui, vous faites venir des cadres de Paris, vous logez ces cadres, mais, par contre, les Toulousains vous ne les logez pas, vous les chassez de la ville. Et les logements que nous avons dans les quartiers populaires, vous les détruisez, en plus, comme au Mirail. Donc ce n'est pas une politique du logement qui tient la route.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame MAURIN, toujours dans la modération. Monsieur SERP.

B. SERP : On ne va pas polémiquer pendant des heures et des heures, mais, Madame MAURIN, vous confondez tout. Vous confondez la promotion immobilière et les bailleurs sociaux et la production de logement social. Mais c'est vraiment scandaleux. Je vous rappelle que, dans les 32 millions que nous

avons votés en Métropole, il y a 25 millions pour la réhabilitation et la rénovation, et 6,5 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments. Donc quand vous dites ça, mais c'est complètement aberrant. Vous dites qu'on ne loge que les cadres et qu'on ne loge pas les personnes plus modestes. Mais d'où vous sortez ça ? Vous avez quelles statistiques ? Vous avez vu ça où ? Vous êtes dans la politique politicienne, ça n'a aucun intérêt, franchement, ce débat.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bien, je mets aux voix. De toute façon, c'est un débat qui relève de la Métropole. Non, non, on en reste là, on a compris. Madame MAURIN, ça relève de la Métropole. Donc, qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vous remercie.

23.1 Mode de gestion des attributions des logements sociaux : adoption de l'accord de gestion 2025-2027 entre la Métropole et la Mairie de Toulouse-*(Solidarités et santé - - 25-0674)*

Abstention

Odile MAURIN

Ne participe pas au vote

Fella ALLAL

Adopté Nicole MIQUEL BELAUD

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 24. J'ai des disjonctions de vote. Donc 24.1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 24.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

24.1 Attribution de subventions aux associations intervenant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire - 3ème tranche 2025-*(Solidarités et santé - - 25-0666)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

24.2 **Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association France Victimes 31 - Exercice 2025-*(Solidarités et santé* -** *- 25-0724)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Nadia SOUSSI

Adopté Jean-Paul BOUCHE

M. LALANE-DE LAUBADERE : Nous passons au chapitre 25. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

25.1 **Soutien aux actions en faveur de la promotion de la laïcité-*(DG Services à la Population* -** *- 25-0596)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Jean-Michel LATTES

Adopté Henri DE LAGOUTINE

M. LALANE-DE LAUBADERE : Le chapitre 26 a déjà été voté. Donc 26.1, 26.2 ont déjà été votés. Nous passons au chapitre 27. 27.1, 2 et 3. Je fais voter en bloc parce que je n'ai pas de demande. Donc qui ne participe pas ?

O. MAURIN : Oui, excusez-moi, 27.2.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors, attendez, je fais voter la 27.1, d'abord. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

M. LALANE-DE LAUBADERE : La 27.2, donc. Madame MAURIN.

O. MAURIN : Alors, pour la 27.2, c'est la délibération sur la création d'emplois de collaborateurs de groupes. Je vais être très brève. Cette délibération sur la création d'emplois de collaborateurs de groupes arrive à point nommé. Alors que Monsieur MOUDENC est mis en examen pour avoir mobilisé une douzaine de salariés municipaux sur sa campagne 2020, une affaire si gênante qu'elle a été dépaysée à Agen, nous voilà amenés à voter de nouveaux recrutements…

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bon, Madame MAURIN.

O. MAURIN : Est-ce que je peux finir mon propos ? Une simple question.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Si c'est pour être diffamante, non.

O. MAURIN : Est-ce que je peux poser une question, simplement ?

M. LALANE-DE LAUBADERE : Alors sans être diffamante, vous pouvez tout à fait. C'est même fait pour ça, un Conseil Municipal. Par contre, si c'est pour diffamer, non, je vous couperai le micro.

O. MAURIN : Alors, pour ce qui est de la diffamation, vous savez que vous avez la liberté de m'attaquer, Madame. Ce n'est pas une difficulté. Je vous invite à le faire si vous estimez effectivement

que mes propos sont diffamatoires. Simplement, j'aimerais pouvoir dérouler mon propos et m'exprimer jusqu'au bout. Cette méthode de censure permanente qui en plus utilise mon autisme pour tenter de me déstabiliser devient extrêmement fatigante.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bien, Madame MAURIN, nous avons compris. Nous vous écoutons avec la plus grande attention.

O. MAURIN : Donc, ma question est simple. Ces nouveaux collaborateurs sont-ils destinés à préparer la campagne 2026 parce qu'après avoir utilisé les fonctionnaires municipaux…

M. LALANE-DE LAUBADERE : Bien. Cette question n'a aucun intérêt.

O. MAURIN : … recruter directement vos équipes de campagne aux frais des Toulousains…

M. LALANE-DE LAUBADERE : Vous êtes hors sujet.

O. MAURIN : … serait d'une logique imparable, c'est tout. C'était une simple question. Est-ce que vous pouvez répondre maintenant ?

M. LALANE-DE LAUBADERE : C'est une question à laquelle nous ne répondrons pas. Elle est outrancière et totalement hors sujet. Donc, nous en avons l'habitude, malheureusement. Donc, évidemment, nous ne répondrons pas à ces provocations très puériles. Je mets aux voix donc la 27.2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 27.3. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. J'ai une demande de parole de la 27.4. Oui, Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Je vous remercie, Madame la Première adjointe. Donc, cette délibération, c'est la présentation du rapport social unique. On s'épargne peut-être la présentation, j'ai l'impression. Donc c'est un document qui est présenté chaque année et qui présente donc les évolutions d'un certain nombre d'indicateurs qui concernent les agents de la collectivité. Or, cela fait bientôt deux ans qu'a été mis en place, dans notre collectivité – dans nos deux collectivités, en fait, avec la Métropole –, le projet de réorganisation Proxima. Et on peut imaginer quand même que les données, qui commencent à figurer dans les versions de cette année, actualisées, de ce document sont en lien avec cette réorganisation. Et donc, nous demandons, en pensant qu'il serait quand même pertinent, au bout de deux ans, de faire un bilan de Proxima et, lors d'un prochain Conseil, avant la fin de ce mandat, un bilan qui permet d'évaluer si les objectifs qui étaient assignés à ce projet sont atteints.

Donc, ce rapport social unique nous informe que le nombre – mon collègue Maxime LE TEXIER en a un petit peu parlé en propos liminaire, mais je reprends rapidement – de contractuels de courte durée est en baisse de -367 par rapport à l'année dernière. Et qu'il y a une hausse, par contre, du nombre de contractuels de longue durée. Ce qui pourrait être, au moins en partie, une bonne nouvelle, même si on est attaché au statut de fonctionnaire. Mais, nous imaginons que l'explication de cette situation, c'est surtout, donc, la baisse du nombre de contractuels de courte durée liée au non-renouvellement des CDD et le non-recours aux emplois saisonniers qui a été décidé l'année dernière suite, on en a déjà parlé, aux incertitudes du plan BARNIER puis aux incertitudes du plan BAYROU, qui ne vous ont pas empêché de prendre des mesures d'austérité. Et, à ce sujet, nous aimerions avoir une présentation écrite, si possible, des services qui sont le plus concernés par ces suppressions de postes de CDD. Ça nous évitera de faire des supputations et, après, d'être considérés par Monsieur ESPLUGAS comme « disant n'importe quoi ». Parce qu'il est quand même très probable que les services qui sont concernés par les CDD auxquels il a été mis fin sont aujourd'hui en sous-effectif. Et on a beaucoup de remontées sur le fait que le fonctionnement en sous-effectif permanent est réel dans de nombreux services et que, du coup, ça occasionne une surcharge de travail et crée nécessairement des dysfonctionnements et de la souffrance au travail. Alors, on l'avait évoqué dans les précédents Conseils : dans ce Conseil, c'est le cas, donc, des musées, pour partie, des centres culturels de manière certaine, des bibliothèques de manière absolument certaine, des écoles avec les ATSEM qui remplacent, donc qui font de l'animation parce qu'il manque des animateurs. C'est-à-dire donc des services publics de proximité qui ont pour

mission essentielle d'éduquer, d'accompagner l'émancipation, de créer du lien social. Et, donc, évidemment, cela a pour conséquence une dégradation de la qualité des services publics, qui est pourtant identifiée comme une des principales causes de la crise démocratique que notre pays traverse. Donc, à laquelle nous participons et nous le regrettons.

Lors du précédent Conseil, nous avions développé quelques aspects sur la déshumanisation dans la relation vis-à-vis des agents, qui est depuis quelques années mise en place vis-à-vis des agents. Je voudrais revenir sur deux points, parce que je souhaiterais vous alerter. Nous avions évoqué, notamment, les changements dans les missions qui étaient attribuées aux éducateurs des activités physiques et sportives terrestres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas dans les piscines, donc les ETAPS qui, pour la plupart, ont vu leurs actions de terrain se raréfier pour remplir des missions administratives. Et il semble que cette mesure a été mise en place…

(Signal de fin de temps de parole.)

… mais qu'ils sont aujourd'hui donc non seulement plus sur le terrain, mais en plus ils partagent un bureau à 9. Donc dans des conditions qu'on peut juger pas tout à fait adéquates. Donc qu'en est-il ? Est-ce que c'est provisoire ? Et, par ailleurs, ce traitement inhumain, enfin ce manque d'humanité, est aussi une réalité dans le traitement qui est fait, qui semble fait aux agents qui sont en repositionnement. Donc, ceux-ci, les agents en repositionnement, sont des personnes qui sont par définition en fragilité puisqu'ils ont donc été retirés d'un poste et qui sont en….

(Signal de fin de temps de parole.)

M. LALANE-DE LAUBADERE : Il faut penser à conclure Madame.

C. HONVAULT : Oui, j'y vais. C'est une question importante, quand même.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Il faut synthétiser.

C. HONVAULT : Et donc, il y a eu une alerte qui vous a été adressée. Ces agents qui sont déjà en fragilité sont parqués dans des locaux inadaptés avec trop peu de moyens qui sont mobilisés pour les accompagner vers une reconversion. Ils se voient refuser des temps d'immersion dans les services de la collectivité, ce qui serait pourtant nécessaire et indispensable pour qu'ils puissent effectivement trouver une nouvelle affectation. Et, donc, nous voulions attirer votre attention sur ces deux situations parce que cela ne nous semble pas digne de notre collectivité. Je vous remercie.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Henri DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris, mais je comprends qu'il s'agit plus de réflexions que de questions. Donc nous vous avons remis, comme la loi le prévoit, le rapport social unique 2024. Il s'agit de chiffres 2024 ; ce sont des éléments purement factuels. Je vous avoue que je ne vois pas le rapport avec Proxima, mais ce n'est pas grave. Alors, vous avez évoqué la répartition entre les fonctionnaires et les permanents. Juste vous rappeler les chiffres 2024 : 6 717 fonctionnaires, donc au 31 décembre ; 338 contractuels permanents. Donc, on voit quand même qu'on est sur des fonctionnaires. Et 2 229 contractuels non permanents puisqu'il s'agit de saisonniers ou de remplacements. Donc je ne vois pas bien. Après, vous avez cité la question des ETAPS et des agents en repositionnement. Je m'inscris en faux sur les ETAPS, sur ce que vous venez de dire. Et, les agents en repositionnement, écoutez, j'ai croisé hier une agente en repositionnement qui m'a remercié du travail qui a été fait par la cellule repositionnement et elle m'a dit qu'elle était ravie du nouveau poste qu'elle occupait. Alors, dire aujourd'hui qu'on ne s'occupe pas des gens en repositionnement, ça ne correspond pas du tout à la réalité en 2025. Je vous le dis et je l'affirme, il y a un travail formidable qui est fait par la cellule repositionnement de la direction des ressources humaines. Travail que je ne m'attribue pas, d'ailleurs, que j'attribue aux fonctionnaires de la DRH qui font un excellent travail. Je

n'irai pas plus loin parce que je pense que ce qui vous intéressait, c'était surtout de dire du mal de ce que nous faisons. Et je n'ai pas compris qu'il y avait des questions vraiment intéressées de votre part.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Je me permettrai de rajouter, avant de vous redonner la parole, Madame HONVAULT, sur les ETAPS, qu'ils interviennent toujours dans les écoles. Je ne sais pas où vous êtes allée chercher qu'ils ne font que de l'administratif. Ils travaillent sur des sujets sur l'inclusion, l'égalité filles-garçons, en plus des interventions sur le terrain. Et puis, sur les ATSEM, je voudrais vous corriger. Je ne sais pas où vous êtes allée chercher qu'elles font de l'animation. C'est totalement faux et j'en profite quand même pour corriger ce qui a été évoqué ce matin dans les liminaires. Nous avons 638 ATSEM à la Mairie de Toulouse. Nous avons 573 classes. Je vous laisse faire le calcul, vous ne pouvez pas dire qu'on est en sous-encadrement. Nous venons de faire 5 recrutements et nous en avons 12 qui sont en attente, mais nous avons du mal à recruter à hauteur de nos besoins. Voilà ce que je voulais préciser. Donc, vous vouliez préciser quelque chose, Madame HONVAULT ?

C. HONVAULT : Ce n'est pas du tout ce qui ressort des retours qu'on a et de ce qui se passe dans les instances. Mais on ne va pas, à cette heure-là, se renvoyer des amabilités. Ce que je voulais dire, c'est que je ne remets pas en cause le travail des agents qui tentent ou alors qui accompagnent les agents en repositionnement. Par contre, clairement, la collectivité ne donne pas les moyens suffisants puisque, peut-être que vous avez croisé une personne, on a tous un ami qui va super bien et qui pourtant est dans une catégorie où il ne devrait pas aller. Mais, bon, voilà, il se trouve que c'est comme ça. Et donc concernant le rapport avec Proxima, alors ce document indique une hausse de l'absentéisme, une baisse du nombre de CDD de courte durée, une augmentation du nombre de départs de la collectivité. Alors, je ne dis pas que c'est lié à Proxima, mais si on ne va pas faire une enquête, on ne peut pas savoir. Parce que c'est possible que ce soit lié à Proxima et c'est pour ça que nous redemandons solennellement qu'un bilan soit fait avant la fin du mandat sur les conséquences de Proxima. Si ça se trouve, ça sera super, mais voir s'il y a un lien entre ces données effectivement factuelles. Et parce que les données factuelles, en fait, ça sert à rien si on les interprète pas. Ce qui est intéressant, c'est d'interpréter quand on nous donne des éléments chiffrés, quand on est responsable. Merci.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Oui, alors, je pense qu'on est tous responsables ici. Et puis, il ne faudrait pas mélanger corrélation et cause. Henri, est-ce que vous voulez compléter ? Tu veux compléter ou pas ?

H. DE LAGOUTINE : Oui. Concernant Proxima, une évaluation a été présentée récemment devant le CST, (Comité social territorial), donc il n'y a aucune difficulté pour la communiquer au Conseil Municipal puisqu'elle a été présentée devant les représentants du personnel et qui ont constaté, d'ailleurs, par eux-mêmes que Proxima a apporté beaucoup d'avantages au personnel, même s'il y a toujours quelques bugs à régler. C'est normal lorsqu'on réorganise les choses. Je veux quand même m'inscrire en faux sur les agents en reclassement. Ils ne sont pas parqués comme vous l'avez dit, ils sont accueillis dans un site dédié avec du personnel qui les accompagne à temps plein. C'est du personnel rémunéré à temps plein pour accompagner les agents en reclassement et on les reclasse sur des vrais postes. Donc, je m'inscris en faux et d'ailleurs je trouve que c'est très humiliant ce que vous venez de dire, que les gens sont « parqués » comme du bétail. Non, on ne parque pas les fonctionnaires, on les aide à se repositionner.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Merci. Je mets au vote, du coup. Alors, Madame MAURIN ? Et je cède la place.

O. MAURIN : Oui, vous parlez de repositionnement. On va parler tout à fait clairement. Les agents en repositionnement sont des agents qui ont eu des accidents du travail, des maladies professionnelles et donc des accidents professionnels en lien avec le travail ou en lien avec des maladies qu'ils peuvent avoir par ailleurs. Ce sont donc des personnels qui sont souvent fragilisés. Et, ce qu'on constate, et les échos qu'on a et les retours qu'on a, c'est quand même que ces agents sont régulièrement poussés vers la sortie et que les méthodes pour les pousser vers la sortie, elles sont assez simples. C'est une sorte de mise au placard. Alors, je ne connais pas les locaux dont on parle, je ne sais pas si ça correspond à ça,

mais la mise au placard, elle peut se faire dans des locaux. Elle peut aussi se faire de manière organisationnelle, c'est-à-dire en ne confiant plus de tâches aux gens, en les dévalorisant, en ne leur donnant pas les moyens de se former correctement. Je pense, par exemple, moi, aux ATSEM, aux agents des services de nettoyage, qui sont d'ailleurs ceux qui ont le plus de problèmes de maladies professionnelles et d'accidents du travail. Les femmes de ménage qui se bousillent les épaules et qui se retrouvent opérées des épaules à de multiples reprises et qui doivent reprendre le travail, qui n'ont pas été beaucoup à l'école et à qui on propose des formations de 2 heures sur l'informatique ou d'une semaine sur tel ou tel sujet, c'est honteux. Donc c'est une manière de les pousser vers la sortie qui est subtile et qui marche très bien. Parce qu'en fait ce sont des agents qui auraient besoin… Par exemple, typiquement, une personne qui est de niveau CAP ménage, elle aurait besoin, peut-être, si elle s'est cassée le dos, d'arriver à obtenir un niveau en secrétariat. Et un niveau en secrétariat, ça veut dire aller passer un bac ou un BTS. Donc, ça veut dire plusieurs années de formation professionnelle – ce que la Mairie ne propose absolument pas. Donc la réalité c'est quoi ? C'est que ces agents-là, ils sont confrontés à des impasses. Donc soit ils restent, soit ils résistent, soit ils craquent. Et souvent ils craquent et ils s'en vont. Et, donc, effectivement, la collectivité élimine un certain nombre d'agents de cette manière-là. Il ne s'agit pas de mettre en cause les équipes de repositionnement qui sont d'ailleurs peu nombreuses, insuffisamment dotées. Il y a aussi le problème de la du FIPHFP qui contribue de moins en moins et la collectivité qui utilise l'argent du FIPHFP pour faire de la communication au lieu de faire du positionnement, au lieu de proposer des formations. Donc, tout ça, c'est la réalité que vivent les agents. Et ils sont très nombreux à nous le faire remonter. Voilà, pour le cas où Monsieur DE LAGOUTINE n'avait pas tout à fait compris ce qu'avait dit ma collègue, je pense avoir été plus claire.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Ce qui est honteux, Madame MAURIN, c'est ce que vous venez de dire et qui est proche de la diffamation.

O. MAURIN : Allez-y.

H. DE LAGOUTINE : C'est honteux. Et puis, Madame MAURIN, on ne dit pas « femme de ménage », ça n'existe plus « femme de ménage ».

O. MAURIN : Oui, « technicien de surface ».

H. DE LAGOUTINE : Il y a autant d'hommes. On ne dit pas technicien de surface non plus, non. On dit « agent d'entretien ». Et il y a autant d'hommes que de femmes qui font le ménage à la Mairie. Donc, « femme de ménage », Madame, c'était au siècle dernier.

O. MAURIN : Les leçons de sexisme.

H. DE LAGOUTINE : Vous qui vous dites féministe, vous feriez mieux de vous taire plutôt que d'utiliser de tels mots qui sont honteux, humiliants et tout à fait scandaleux par rapport au personnel territorial. C'est une honte, Madame, de parler de « femmes de ménage » au XXI^{e} siècle.

MONSIEUR LE MAIRE: Nous devons maintenant prendre acte de ce rapport. Donc, pour la prise d'acte, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est acté. Je n'ai pas de remarque particulière sur la 5^{e} délibération. Je la fais voter. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Une demande de disjonction sur la 6^{e}. Qui ne participe pas ? C'est noté. Ah, vous souhaitez intervenir, Madame CABANES, peut-être ? Non. Madame HARDY ? D'accord. Alors, qui ne participe pas ? D'accord, très bien. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

27.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de la Mairie de Toulouse- ***(Développement RH*** *- - 25-0524)*

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

27.2 **Créations d'emplois de collaborateurs de groupe : compléments aux délibérations antérieures-** ***(Administration RH*** *- - 25-0644)*

Abstention

Odile MAURIN

Adopté

27.3 **Renouvellement de la mise à disposition d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels auprès de la Direction de la Protection des Populations : adoption d'une convention-** ***(Administration RH*** *- - 25-0522)*

Adopté à l'unanimité

27.4 **Présentation du Rapport Social Unique-** ***(Pilotage RH SoRH et relations sociales*** *- - 25-0645)*

Adopté à l'unanimité

27.5 **Quartier Minimes - Dénomination du bassin nordique de la piscine Toulouse Lautrec-** ***(Sports*** *- - 25-0516)*

Adopté à l'unanimité

27.6 **Hébergement des organisations syndicales locales départementales et régionales - Adoption de l'avenant n°2 à la convention cadre du 5 septembre 2016 portant coordination des politiques d'aides à l'égard des organisations syndicales-** ***(Gestion immobilière*** *- - 25-0700)*

Ne participe pas au vote

Pierre LACAZE
Vincent GIBERT
Sacha BRIAND
Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
Isabelle HARDY
Caroline HONVAULT

Adopté

Caroline ADOUE BIELSA

MONSIEUR LE MAIRE: Nous allons au chapitre 28, une délibération. Pas de remarques. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

28.1 **Vie Associative - Gestion des salles : modification de la liste des salles-*(Vie associative - - 25-0716)***

Adopté à l'unanimité Jonnhy DUNAL

MONSIEUR LE MAIRE : La 29, la parole est à Madame CABANES.

H. CABANES : Oui, sur cette délibération 29 qui porte sur le marathon de Toulouse qui va avoir lieu le 2 novembre prochain, nous aurions une question, s'il vous plaît, car nous avons vu dans la délibération que l'organisateur de ce marathon est le même que celui de l'année dernière. Et, l'année dernière, il y a eu une problématique importante avec l'organisateur de ce marathon, notamment l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance faciale, sans jamais qu'aucune demande n'ait été faite aux participantes et participants de ce marathon. Donc, j'aurais aimé savoir si, cette année, dans la convention qui nous lie avec cet organisateur, vous avez mentionné cette problématique-là et fait attention que cela ne se reproduise pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur DUNAL.

J. DUNAL : Merci, Monsieur le Maire. Je ne peux pas vous répondre précisément. Je pense qu'il aurait fallu m'en parler en commission. Je sais qu'on l'avait demandé, mais je ne peux pas vous assurer aujourd'hui que ça a été respecté. Donc, je vous répondrai par courrier si vous le souhaitez. Je sais qu'il y avait plein de points l'année dernière qui avaient été un petit peu tendus. On s'est bien chargé, lors de la nouvelle convention, de régler tous les problèmes qu'on avait eus l'année dernière et j'espère que vous y participerez. Vous verrez que tout se passera bien cette année.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

29.1 **Approbation de la convention de partenariat pour l'organisation du marathon 2025-*(Evénementiel - - 25-0703)***

Ne participe pas au vote

Hélène MAGDO

Adopté

Marine LEFEVRE

MONSIEUR LE MAIRE: Disjonction demandée pour la 30.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

30.1 **Attribution de subventions aux associations intervenant auprès des seniors-***(Solidarités et santé - - 25-0667)*

Abstention

Hélène MAGDO

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN

Adopté **Claire NISON**

MONSIEUR LE MAIRE: Pour le chapitre 31.1, également disjonction. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

31.1 **Attribution de subventions pour les travaux de ravalement et de restauration des façades-** ***(Patrimoine*** *- - 25-0534)*

Abstention

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN

Adopté **Samir HAJIJE**

MONSIEUR LE MAIRE: Chapitre 32, je n'ai pas de remarque particulière. Je vous propose d'adopter en bloc les 7 délibérations. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

32.1 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec Mém'Audio pour la diffusion de podcasts d'animations-***(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0491)*

Adopté à l'unanimité

32.2 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de l'avenant n°1 à la convention de coopération documentaire n°2024/125/SUB/24M entre la Bibliothèque nationale de France et la Mairie de Toulouse-*(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0517)***

Adopté à l'unanimité

32.3 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la licence de réutilisation commerciale de documents et métadonnées hors droits de la Bibliothèque municipale de Toulouse-*(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0518)***

Adopté à l'unanimité

32.4 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la mise à jour des dispositions du règlement intérieur des bibliothèques-*(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0520)***

Adopté à l'unanimité

32.5 **Bibliothèques de Toulouse : approbation de la convention de partenariat pour le développement du livre et de la lecture auprès des personnes placées sous-main de justice-*(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0521)***

Adopté à l'unanimité

32.6 **Bibliothèques de Toulouse : approbation du règlement relatif au concours de poésie slamée 2026 organisé dans le réseau des Bibliothèques de Toulouse-*(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0539)***

Adopté à l'unanimité

32.7 **Bibliothèques de Toulouse : approbation du contrat type de prêt-*(Culture - Lecture Publique et du livre - - 25-0657)***

Adopté à l'unanimité **Christophe ALVES**

MONSIEUR LE MAIRE : Chapitre 33, des disjonctions demandées sur les quatre premières. Est-ce que vous souhaitez que je fasse voter chacune des quatre à part ou les quatre ensembles ? Chacune des quatre à part ?

A. ROBY : Juste la 1 à part, Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Et, après les 2, 3 et 4 ensemble.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, attendez, on va faire un par un. Première délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 2nde délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 3e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.4e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je n'ai pas de remarque sur la 5e. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 6e, une intervention. Allez-y, Madame HARDY.

I. HARDY : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, sur la 6e, il s'agit de l'avenant au contrat d'occupation de domaine public d'un kiosque, le kiosque qui était 2, boulevard Carnot. J'avais quand même une interrogation parce que, rappelez-vous, ce kiosque a été attribué en octobre 2024 à une jeune femme, Valentina, qui était la plus jeune kiosquière de France. C'est une jeune femme qui a mis toutes ses économies, qui était porteuse d'un beau projet. Octobre 2024, on savait déjà, en fait, que sur ce lieu-là, il y allait avoir des gros impacts en termes de travaux dus à la 3e ligne de métro. Et, en février 2025, en fait, elle était complètement barricadée derrière les barricades de chantier. Ce qui veut

dire qu'elle n'a pas tenu, elle a été obligée de mettre la clé sous la porte. Donc là, moi, je ne comprends pas puisque là il y a eu une impréparation, un manque d'anticipation. MédiaKiosk savait pertinemment que ce kiosque ne pourrait pas rester là. Donc pourquoi, en fait, il a mis en difficulté une porteuse de projet et une jeune cheffe d'entreprise ? Donc là aujourd'hui, en l'occurrence, on lui a vendu du rêve, en lui parlant de l'impact positif de la future ligne C, sachant qu'on savait déjà pertinemment qu'il n'y aurait pas de kiosque à cet endroit-là. Donc, ça pose quand même un vrai souci. Donc qu'est-elle devenue ? Et, surtout, est-ce qu'on va l'accompagner pour qu'elle puisse ouvrir à nouveau et reprendre son activité place Jean Diebold puisque si j'ai bien compris, c'est à cet endroit-là que le kiosque va être déplacé ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Christophe ALVES pour des éléments de réponse à notre collègue.

C. ALVES : Oui, merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, très rapidement, on a déjà évoqué le cas de cette personne sur un précédent Conseil Municipal. Je rappelle juste que, sur 9 kiosques, dont celui de Carnot, nous sommes sous convention avec la société MédiaKiosk. C'est ce qui vient d'être dit. Et la collectivité, vous le savez, puisque la convention qui nous lie pour une durée de 15 ans est la même convention qui était mise en place sous votre responsabilité, n'intervient pas sur la gestion des commerçants, sur le choix des activités. C'est uniquement MédiaKiosk qui est en relation avec eux. Il n'y a pas d'obligation, sur la convention, de faire un rapport régulier aux services ou à l'élu que je suis. Et, d'ailleurs, pour preuve, puisque l'affaire Valentina, je l'ai moi-même découverte sur les réseaux sociaux, notamment sur TikTok. Je n'avais pas eu d'alerte particulière. Alors je ne dis pas que, peut-être, à un moment donné, il ne faudra pas revoir les obligations de MédiaKiosk dans la convention par rapport aux relations à la collectivité et aux remontées qu'elle peut faire à la collectivité. Par contre, si vous voulez avoir des nouvelles de la jeune Valentina, ce n'est pas moi qui pourrai vous en donner, mais, éventuellement, vous pourrez vous rapprocher de MédiaKiosk, je le redis, qui est le seul interlocuteur des gestionnaires des 9 kiosques qu'ils gèrent sur Toulouse.

Sur le kiosque Carnot, la suite qui a été donnée, vous la connaissez, c'est lié aux aménagements urbains. Alors, vous parlez d'octobre 2024. Moi, les infos que j'ai sont liées à la restitution, à l'état des lieux qui a été fait début 2025 où, effectivement, par rapport aux travaux d'aménagement urbain, par rapport à l'arrivée de la 3e ligne de métro, plusieurs études ont démontré qu'il allait y avoir un flux tout aussi important que la station de métro Jaurès à cet endroit. C'était le premier point. Il y avait un second point concernant les autorités, notamment culturelles, notamment au niveau des AVF, qui nous imposent réglementairement, aussi, de libérer le champ de vision vers le monument des combattants. Et donc, pour toutes ces questions-là, la société MédiaKiosk, effectivement, a souhaité déplacer ce kiosque. Ce qu'on a souhaité, aussi, en lien avec mon collègue Jean-Paul BOUCHE, qui a rencontré la société en question, on a souhaité le mettre à la place Jean Diebold. Pourquoi ? Parce que c'est un kiosque à activité presse et que, justement, sur le quartier de Saint-Cyprien, le seul commerçant presse qui existait a fermé ses portes. Et donc, l'idée intelligente que l'on a eue lorsqu'il a fallu parler de ce déplacement du kiosque, c'était de le mettre, en accord avec mon collègue, place Jean Diebold. Et donc, il retrouvera une activité de presse avec un autre exploitant. La seule chose que moi j'ai faite par courrier, et ça m'a été confirmé récemment, j'ai bien sûr demandé à la société de prendre en charge tous les frais de transfert de ce kiosque.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HARDY.

I. HARDY : Je suis désolée, Monsieur ALVES, mais vous ne m'avez pas convaincue. Et, surtout, je pense qu'il faut toujours tirer parti des expériences. Là, en l'occurrence, que MédiaKiosk choisisse ses permissionnaires, soit. Sauf qu'on ne va pas me faire croire que, effectivement, en octobre, on ne savait pas qu'au mois de février il y aurait des travaux. On sait comment ça s'anticipe quand même les travaux du métro, ce sont des travaux énormes. Ça veut dire qu'en amont vous vous concertez avec tous les commerçants qui sont sur cet axe-là, avec les riverains pour leur indiquer quel va être l'impact et avec, effectivement, les sociétés qui ont une délégation d'occupation du domaine public. Donc, je pense que, là, il y a vraiment une faille de notre part aussi. Et simplement dire que ces travaux ne sont pas finis et ce serait bien, peut-être, d'anticiper à l'avenir.

MONSIEUR LE MAIRE : Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

33.1 **Attribution de subventions à plusieurs associations intervenant auprès du public en situation de handicap - Année 2025-*(Solidarités et santé - - 25-0672)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

33.2 **Attribution d'une subvention de la Mairie de Toulouse à l'Espace de Vie Sociale situé 17 rue Louison Bobet (31300) à Toulouse au titre de l'année 2025-*(Solidarités et santé - - 25-0668)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

33.3 **Attribution d'une subvention exceptionnelle de la Mairie de Toulouse au Centre Social Sozinho au titre de l'année 2025-*(Solidarités et santé - - 25-0669)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

33.4 **Attribution d'une subvention à l'association "A.L.L.E.E" pour la préfiguration d'un projet de Centre Social Arènes Romaines/Saint Martin du Touch au titre de l'année 2025-*(Solidarités et santé - - 25-0670)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

33.5 **Approbation de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre Social Empalot du 1er janvier au 31 décembre 2025-*(Solidarités et santé* - *- 25-0671)***

Ne participe pas au vote

Odile MAURIN

Adopté

33.6 **Avenant au contrat d'occupation du domaine public en vue de l'entretien de la reconstruction de la remise en état, de l'aménagement et le déplacement de kiosque à journaux et de l'exploitation publicitaire des kiosques presse sur le territoire de la ville déplacement du kiosque sis au 02 boulevard Carnot-*(Occupation du domaine public* - *- 25-0658)***

Adopté à l'unanimité Gaëtan COGNARD

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération du chapitre 34, disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

34.1 **Contrat de Ville 2024-2030 - Soutien aux initiatives associatives - Programmation 2025.3-*(Politique de la Ville* - *- 25-0608)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Fella ALLAL

Adopté Clément RIQUET

MONSIEUR LE MAIRE : Les deux délibérations du chapitre 35, je n'ai pas de remarque particulière. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

35.1 **Dénomination du Parc Picot de Lapeyrouse (Ile du Ramier)-*(Patrimoine végétal* - *- 25-0709)***

Adopté à l'unanimité

35.2 **Dénomination du Jardin Jacques Avril-*(Patrimoine végétal* - *- 25-0710)***

Adopté à l'unanimité

Fella ALLAL

MONSIEUR LE MAIRE : Délibération du chapitre 36, disjonction demandée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

36.1 **Soutien aux actions en matière d'accès aux droits pour toutes et tous, de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations et de promotion des droits humains-*(Mission Egalité Diversités - - 25-0557)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Maroua BOUZAIDA SYLLA

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN, vous souhaitez intervenir sur la 36.1 ?

O. MAURIN : Non, la 37.1, s'il vous plaît Monsieur.

MONSIEUR LE MAIRE : D'accord, alors la 37.1. Donc, je donne la parole à Madame MAURIN sur la 37.1.

O. MAURIN : Oui, c'est… Non, 37.2, excusez-moi, Monsieur le Président. C'est la commission de recours amiable, les décisions du Conseil municipal après la Commission du 8 juillet sur les demandes d'annulation.

MONSIEUR LE MAIRE : C'est la 37.2. Donc, sur la 37.1 j'ai une demande de disjonction, donc je fais voter celle-ci. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Alors, sur la 2e, je n'avais aucun signalement, mais puisque Madame MAURIN souhaite parler, je lui donne volontiers la parole.

O. MAURIN : D'accord. Donc, je voterai contre cette délibération de la commission de recours amiable de décisions du Conseil Municipal après avis de la commission du 8 juillet 2025 sur les demandes d'annulation de réduction de dettes pour les prestations proposées par les directions petite enfance, éducation, enfance, loisirs, actions socioculturelles et sport. Tout ça pour dénoncer une situation scandaleuse que révèlent ces recours amiables, vous faites payer aux familles les bugs de votre politique informatique défaillante. En effet, depuis le changement de logiciel que vous avez imposé en janvier 2024, de nombreuses familles subissent les conséquences de vos choix défaillants : doublons de dossiers qui empêchent de réserver la cantine ou de mettre à jour les données, facturation au tarif maximum pendant des mois alors que les numéros fiscaux ont été fournis comme conseillé par vos agents. Et quand ces familles découvrent-elles ces erreurs ? Souvent par courrier, après la fin du droit à l'erreur que vous accordez généreusement. Quelle coïncidence ! Vous prévenez les familles après que vos propres délais soient expirés. Votre logique est d'un cynisme révoltant. Je cite : « un premier refus est probable, mais vous pouvez contester ». Autrement dit : « nous avons mal géré notre informatique, mais c'est à vous de vous battre pour obtenir réparation ». Cette approche est inacceptable. Quand vos choix de gestion dysfonctionnent, c'est à vous d'assumer les conséquences, pas aux familles. Quand votre logiciel plante, c'est à vous de reprendre tous les dossiers impactés, pas d'attendre que les usagers s'en aperçoivent. Vous programmez des SMS automatiques pour réclamer les paiements, mais vous ne prévenez pas quand votre système se trompe de tarification. La rapidité pour encaisser, la lenteur pour rembourser. Ces 15 604 euros de remise gracieuse ne sont donc que la partie immergée de l'iceberg. Combien de familles payent encore les conséquences de vos erreurs de gestion sans le savoir ? Il est temps de cesser cette maltraitance administrative et d'assumer vos responsabilités politiques. Enfin, si vous traitiez un peu mieux les agents et s'ils avaient de meilleures conditions de travail, des effectifs

suffisants, il y aurait certainement beaucoup moins d'erreurs. Mais, tout cela, c'est encore une fois votre responsabilité. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Maroua BOUZAIDA SYLLA.

M. BOUZAIDA SYLLA : Merci, Monsieur le Maire. Alors je vais rectifier l'ensemble des accusations et des mensonges, je dirais. Dans la commission de recours à l'amiable, quand nous on nous signale une erreur sur la tarification ou un devis qui n'est pas mis à jour, un recalcul est automatiquement proposé. L'avis défavorable, c'est pour peu de dossiers. Vous avez vu le nombre de montants de recours que nous avons. S'ils sont refusés, c'est en application de règlement et ils sont pour justement des convenances personnelles. C'est-à-dire les personnes qui s'inscrivent et qui ne viennent pas pour, je ne sais pas, à chaque fois ; soit finalement ils ont eu des congés donc ils gardent leurs enfants… Mais, en aucun cas la situation familiale a été refusée par le recours à l'amiable. Donc vous affirmez des choses qui n'existent pas. Il faudra peut-être demander à vos collègues qui siègent pour vous témoigner au moins de ce qui se passe dans cette commission à l'amiable.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui, alors, Madame, je ne sais pas ce qui se passe dans la commission. Moi, je vous parle de ce qui se passe au stade avant la commission. Le stade avant la commission, c'est le stade où des usagers de la Mairie de Toulouse, des parents en l'occurrence, qui ont des enfants à la cantine, se rendent compte qu'ils ont payé le tarif « plein pot » alors qu'ils relevaient d'un tarif beaucoup plus faible et qu'ils contestent, et qu'on leur répond qu'ils peuvent faire une réclamation, mais qu'elle sera refusée.

M. BOUZAIDA SYLLA : C'est une affirmation fausse, elle ne peut pas être refusée.

O. MAURIN : J'ai des écrits. J'ai des écrits, Madame.

M. BOUZAIDA SYLLA : Nous sommes saisis…

MONSIEUR LE MAIRE: Madame MAURIN, laissez parler Madame BOUZAIDA SYLLA.

M. BOUZAIDA SYLLA : En effet, des erreurs peuvent avoir lieu. J'ai dit tout à l'heure que les erreurs viennent en général de la non-mise à jour des revenus. Donc pour le DI, le numéro unique pour les familles, ça arrive, en effet. On les relance, mais il y a un certain nombre de familles qui viennent. Elles se rendent compte justement au bout de nombreuses relances que, en effet, une fois que la facture tombe, c'est trop cher. Donc elles se rapprochent de la cellule de l'éducation qui leur demande, en effet, de faire une démarche de recours à l'amiable. Mais, nous, pour aucun dossier qui est arrivé à la commission où, en effet, il faut procéder à un recalcul, nous n'avons jamais donné un avis défavorable pour un recours. C'est impossible pour un recalcul. Et, même, des fois, pour des situations familiales assez complexes de séparation, etc., on peut faire une remise partielle pour justement ne pas accabler la famille dans des situations familiales compliquées. C'est le but même de cette commission. Donc je ne pense pas et je suis quasi certaine que le service de la commission ne peut présager déjà un avis défavorable sans que cela passe en commission. Madame, arrêtez de confirmer des mensonges.

MONSIEUR LE MAIRE: Madame MAURIN.

O. MAURIN : Alors, moi, j'ai des éléments factuels, c'est-à-dire que j'ai des échanges de mails avec le service de paiement des prestations pour la cantine dans lequel, effectivement, ce que je vous ai cité est « texto » ce qui est écrit. Je conçois, Madame, que, au stade de la commission, vous n'ayez peut-être pas eu ces remontées. Je l'entends. Néanmoins, je vous dis quelle est la réalité à laquelle sont confrontés les usagers. Et, derrière ça, il serait trop facile de mettre en cause les agents. En fait, le problème c'est le dysfonctionnement de votre logiciel, du nouveau logiciel depuis 2024. Il n'y a pas qu'une seule famille qui a été touchée, il y en a plein qui ont été touchées. Le problème, c'est que ce logiciel n'a pas pris en compte les revenus réels des personnes et les a facturées au maximum malgré

l'envoi des éléments fiscaux permettant de prendre en compte la bonne tarification. Et donc, ces familles qui sont prélevées découvrent au bout d'un moment qu'elles ont été prélevées de manière abusive, demandent à être remboursées et on leur répond que si elles font une réclamation, la réclamation sera refusée dans un premier temps. Et ça, je suis désolée, Madame, vous pouvez me traiter de menteuse, tout ce que vous voulez, mais il n'empêche que, ces éléments factuels, je suis prête à vous les produire. Donc, le problème, c'est quoi ? C'est qu'au départ il y a un logiciel qui dysfonctionne et que, les agents, ils ont fait comme ils pouvaient derrière. Et que, la difficulté, c'est que si vous ne donnez pas les moyens aux agents de travailler correctement et que vous ne permettez pas, effectivement, d'avoir une gestion souple et que vous ne donnez pas les moyens aux agents de rattraper les erreurs de votre logiciel, effectivement, il y a des usagers qui sont mis en difficulté. C'est ce ça dont je parle tout simplement.

MONSIEUR LE MAIRE : Alors, Madame BOUZAIDA SYLLA et puis Marion LALANE-DE LAUBADERE.

M. BOUZAIDA SYLLA : Alors, moi, je vais rectifier l'ordre. C'est-à-dire, c'est la direction de l'éducation ou la petite enfance qui envoie les mails pour la mise à jour des revenus fiscaux et que ces familles-là mettent du temps à répondre à l'ensemble des relances, que ça soit par mail, par téléphone. On parle d'une facturation bimensuelle. Si. Et, au bout de 4 mois, quand ils se réveillent avec la facture qui est passée, là, ils se rendent compte qu'en effet ils n'ont pas mis à jour leurs revenus. Mais, dans tous les cas, même si c'est prélevé et même si une erreur est faite, sachez que nous on fait un recalcul systématique et le trop-perçu est automatiquement versé aux familles.

MONSIEUR LE MAIRE : Marion.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Oui, Madame MAURIN, Monsieur le Maire m'a donné la parole. Puisque vous dites que vous avez des éléments factuels, je vous prierai de nous les faire passer. Parce que ce que vous a expliqué Madame BOUZAIDA, c'est tout à fait le fonctionnement. Les familles reçoivent leurs factures mensuellement. Donc vous dites qu'au bout d'un certain temps elles se rendent compte, ça veut dire qu'elles ne regardent pas tous les mois ce qui paraît déjà un peu paradoxal. Que, effectivement, des familles peuvent être facturées au tarif maximal si les revenus ne sont pas mis à jour comme l'a dit Madame BOUZAIDA. Il peut arriver… Il y a eu, au moment de l'installation du logiciel, quelques ratés. Un logiciel qui n'est pas propre à la Mairie de Toulouse, un très grand nombre de communes en France l'utilisent. Donc vous pouvez accabler la Mairie de Toulouse de tous les maux, mais enfin là, en l'occurrence, ça va être quand même compliqué. Et que systématiquement que des difficultés nous sont remontées, elles sont prises en compte et les échanges sont très nourris entre les différents services, d'ailleurs par la direction de l'éducation et les familles concernées pour comprendre quel est le problème. Et, systématiquement, comme l'a dit Madame BOUZAIDA, si c'est un problème de revenus qui ne sont pas mis à jour ou qui ne sont pas les bons, c'est systématiquement recalculé. Donc, je suis très perplexe sur ce que vous évoquez. À mon avis, le dossier est bien plus compliqué que ce que vous êtes en train de nous expliquer là. Comme à chaque fois que c'est le cas et qu'un dossier nous remonte et on nous explique qu'il « y a cas faut qu'on », « c'est un problème, la Mairie, vous êtes nuls », quand on creuse, c'est souvent un peu plus compliqué.

Cela étant sur la masse des 35 000 élèves, en ce qui concerne les écoles, et je ne parle même pas des autres services, il peut y avoir bien entendu des difficultés. Mais ça n'est pas ni un problème de moyens ni un problème de manque d'agents. D'ailleurs, ils ont tous des téléphones portables pour pouvoir pointer automatiquement les élèves. Et, par contre, à la rentrée scolaire, il arrive régulièrement qu'il y ait des erreurs. Parce que, entre le temps où les familles s'inscrivent, les difficultés de rentrée, etc., à la rentrée, c'est assez fréquent qu'il y ait des erreurs. Donc, vous nous ferez passer, vous me ferez passer, ainsi qu'à Madame BOUZAIDA, les éléments factuels dont vous disposerez et nous ferons vérifier la situation de cette famille.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : La difficulté pour cette famille, ça a été de pouvoir mettre à jour ses données fiscales. C'est-à-dire que le logiciel n'acceptait pas ; elle pensait que c'était fait alors que ce n'était pas fait. Donc je vous transmettrai de toute façon le mail. Mais je trouve particulièrement gênant que vous mettiez en cause la parole des familles qui sont confrontées à un système où elles n'ont pas d'échappatoire, si ce n'est de s'adresser à un élu pour tenter d'obtenir des résultats. Donc c'est problématique qu'on ne puisse pas régler ça tranquillement avec les services et qu'on réponde à la personne que maintenant c'est trop tard pour obtenir le recalcul alors qu'elle a fourni les éléments. La problématique, elle est là. Donc je vous enverrai les éléments. Mais en tout cas, c'est quand même problématique qu'on ne puisse pas avoir des services qui se rendent compte qu'il y a des éléments qui n'ont pas fonctionné. Votre logiciel n'a pas buggé seulement en 2024, il a buggé bien après. Il y a pas mal de familles qui ont témoigné de ça, il n'y en a pas qu'une.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Madame MAURIN, sur 35 000 familles, je ne peux pas dire qu'il n'y a jamais de problème. Ce serait complètement illusoire. Que vous mettiez en avant une famille pour mettre à bas tout un système et mettre à défaut des agents, parce que là vous critiquez, finalement, très clairement, vous mettez sur le fait que des agents ont mal répondu et ont répondu n'importe quoi à des familles et que les choses ne sont pas apaisées entre la direction et les familles. C'est très exactement ce que vous venez de dire. Donc, ça, je m'inscris en faux. Les agents font parfaitement bien leur travail. Ce que l'on remarque très souvent, je ne dis pas que c'est le cas, en l'espèce, c'est que les familles se plaignent que leur tarification, que leurs documents n'ont pas été pris en compte, sauf que, en fait, ils n'ont pas validé. Il y a des étapes de validation et, quand on remonte ce qui s'est passé – je ne dis pas que c'est le cas là, je ne sais pas –, bien souvent, les familles n'ont tout simplement pas validé à une étape clé. Maintenant, sur ce cas d'espèce, il y a peut-être eu un problème. On regardera, mais les services ne peuvent pas avoir répondu « ça ne peut pas être recalculé » puisque par définition ça passe en CRA. C'est le droit de n'importe quel citoyen, c'est une commission de recours amiable. Dans toutes les factures, il est écrit que les familles peuvent poser un recours, c'est un droit, et que donc les familles posent un recours. Et c'est systématiquement recalculé. Donc demandez à vos collègues, comme le disait Madame BOUZAIDA, qui siègent en commission de recours amiable quand ils sont là et ils pourront vous expliquer comment ça fonctionne. C'est automatique le recalcul. Je pense qu'on a fait le tour, Monsieur le Maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Je ne peux pas vous laisser dire que je mets en cause les agents. Je mets en cause un système qui fait que les agents effectivement ne sont pas dans des conditions optimums pour travailler et pour produire un travail qui, effectivement, permet de respecter les usagers. Mais la responsabilité, ce n'est pas celle des agents, c'est la responsabilité de la DRH, c'est la responsabilité des élus. Ne confondons pas.

M. LALANE-DE LAUBADERE : Ce n'est pas ce que vous avez dit.

MONSIEUR LE MAIRE : Sur cette délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. La 3e délibération, vote disjoint demandé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

37.1 **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse - Exercice 2026-*(Solidarités et santé* - - *25-0665)***

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole sauf Isabelle HARDY

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Isabelle HARDY

Adopté

37.2 **Commission de Recours Amiable - Décision du conseil municipal après avis de la commission du 08 juillet 2025 sur les demandes d'annulation ou de réduction de dette pour les prestations proposées par les directions Petite Enfance, Éducation, Enfance-Loisirs, Action Socioculturelle, Sports-*(Education* - - *25-0694)***

Adopté à l'unanimité

37.3 **Soutien aux actions en matière de promotion des diversités culturelles et du vivre ensemble - *(Mission Egalité Diversités* - - *25-0726)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté Julie PHARAMOND

MONSIEUR LE MAIRE: Les délibérations du chapitre 38, là aussi, disjonction demandée pour les deux délibérations. Disjonction conjointe ou disjonction disjointe ? Voilà, conjointe, dit Monsieur LE TEXIER. Donc, les deux délibérations, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

38.1 **Aides aux clubs sportifs - Attributions de subventions pour actions spécifiques - Saison 2024-2025-*(Sports* - - *25-0536)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

38.2 **Aides aux clubs sportifs - Attribution de subventions d'investissement-*(Sports - - 25-0537)***

Ne participe pas au vote

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté **Nina OCHOA**

MONSIEUR LE MAIRE: Le chapitre 39, deux délibérations. Là aussi, disjonctions demandées. Donc, on joint les disjonctions. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ces deux délibérations sont adoptées.

39.1 **Attribution de subventions à des associations intervenant auprès de la vie étudiante-*(Jeunesses - - 25-0561)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Adopté

39.2 **Attribution de subventions à des associations intervenant auprès de la jeunesse-*(Jeunesses - - 25-0562)***

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO
Isabelle FERRER
Fella ALLAL

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

MONSIEUR LE MAIRE: Nous avons terminé l'examen des délibérations elles-mêmes. J'ai promis à Madame MAURIN qu'elle pourrait poser des questions diverses. Il y avait une question diverse qui était relative à un sujet que vous aviez abordé, Madame, ce matin, à contre-emploi, qui concernait les travaux. Et puis, ensuite, certains sujets qui étaient abordés par des délibérations du chapitre 7. Donc, je vous donne la parole. Je vous fais confiance, on va dire que je suis fou, pour que vous soyez synthétique, Madame. Allez-y.

O. MAURIN : Alors, Monsieur le Président, je vais intervenir sur les quatre délibérations sur lesquelles j'avais prévu d'intervenir. Je vais commencer par la question des AFNT, c'est la délibération 9.12, sur les aménagements ferroviaires du Nord toulousain. Donc, les aménagements ferroviaires du Nord toulousain. Au moment de voter cette délibération sur ces aménagements ferroviaires au nord de Toulouse, une question cruciale se pose. Qui va payer ce projet maintenant que l'Europe s'est retirée du financement ? Suite au retrait européen annoncé en juin 2025, ce sont près de 200 millions d'euros qui devront être compensés par les collectivités pour les seules AFNT, dont le coût dépasse désormais 1 milliard d'euros. L'État interroge également son propre financement, Bercy identifiant le GPSO comme une option forte de projet à ne plus financer. Les collectivités territoriales risquent de devenir

les seules à assumer le financement de ce projet. Il est donc urgent de savoir si ces aménagements répondent réellement à nos besoins, car les AFNT centrées sur la mise à 4 voies jusqu'à Saint-Jory pour l'arrivée de la LGV dégradent paradoxalement les trains de proximité. Nouveaux cisaillements, sources de retard au nord de Saint-Jory, goulets d'étranglement en entrée-sortie de Matabiau où les 4 voies actuelles seront réduites à 3, terminus partiel prévu à La Vache, obligeant à des correspondances train-métro – même Tisséo considère ce terminus partiel comme un recul. Au lieu de diamétraliser comme toutes les grandes villes européennes, nous morcelons sur le modèle parisien, avec des gares périphériques non connectées par le train, mais par le métro, avec toutes les complications de mobilité que cela induit à cause des ruptures de charges qui rallongent les temps de trajet. Ces aménagements rendent aussi quasi impossible la création d'une halte à Lespinasse, pourtant stratégique pour le report modal. Les impacts environnementaux sont dramatiques. Destruction de la biodiversité remarquable des bords du canal latéral de la Garonne. Menace directe de pollution sur la prise d'eau potable de Saint-Caprais Saint-Jory, qui alimente quand même 100 000 habitants au nord de l'agglomération. En conclusion, combien de temps encore accorderons-nous un blanc-seing à la SNCF pour financer cette gabegie financière négative pour les trains de proximité, destructrice de biodiversité et menaçant l'eau potable du Nord toulousain ? Vous remarquerez ma concision.

Je passe, maintenant, à la délibération 7.2 qui est l'approbation de la convention attributive de subvention entre la Mairie de Toulouse et l'ARS Occitanie pour les semaines d'information sur la santé mentale 2025. Alors, je voterai cette délibération tout en dénonçant l'hypocrisie qu'elle révèle. Cette convention sur les semaines d'information sur la santé mentale illustre parfaitement comment notre société détourne l'attention des véritables causes de la souffrance psychique. Interrogeons d'abord cette notion même de santé mentale. L'OMS la définit comme « un état de bien-être permettant de travailler avec succès et d'être productif ». Autrement dit, la conformité à la norme capitaliste. Plus troublant encore, dans une société qui détruit l'humanité et les liens sociaux, ceux qui ne souffrent pas psychiquement seraient-ils vraiment en bonne santé mentale ou n'auraient-ils pas plutôt un inquiétant aveuglement face à l'effondrement en cours ? Cette approche individualise systématiquement la souffrance. On parle de réparer le lien social tout en organisant méthodiquement sa destruction par les politiques d'austérité. On évoque la stigmatisation sans nommer le « validisme », cette oppression systémique d'une société productiviste qui fait du corps et de l'esprit valide l'idéal à atteindre, discriminant tous ceux qui ne correspondent pas aux standards de rentabilité. Les mouvements antipsychiatriques le dénoncent depuis des décennies. Cette libération de la parole n'est qu'un leurre « saniste ». Et, d'ailleurs, pendant que vous organisez des réunions, vos politiques concrètes contredisent vos bonnes intentions. Vous fermez le PAIO, le SIAO. Vous faites chasser par la police municipale les SDF, dont beaucoup d'ailleurs présentent des troubles psychiques. Votre mesure d'évaluation ? Compter les réunions et les guides distribués. Rien sur l'hébergement, rien sur l'accompagnement décent. Cette logique validiste trouve son aboutissement dans la récente loi sur l'aide à mourir. Plutôt que de garantir les soins à une vie digne, on accorde le droit au suicide assisté, hiérarchisation des vies, tri médical entre existences vivables ou non. L'État préfère aider à mourir plutôt qu'à vivre. Alors, cessons cette hypocrisie. La vraie santé mentale collective nécessiterait de questionner ce système qui produit massivement la souffrance qu'il prétend ensuite soigner. Je vous remercie sur cette délibération sur la santé mentale.

Il n'en reste que deux, Monsieur le Maire. La piscine Chapou, c'était la 9.2, qui était un concours de maîtrise d'œuvre sur la réhabilitation de la piscine Chapou. C'est quand même une réhabilitation à 5,4 millions d'euros, et ça m'amène là aussi, encore, à dénoncer une hypocrisie persistante que vous entretenez depuis plusieurs années. Je rappelle qu'en 2021, j'avais obtenu l'inscription d'un 4e critère sur l'accessibilité et la sécurité dans les jurys de concours de maîtrise d'œuvre. Victoire en trompe-l'œil. Vous affichez ce critère, mais refusez obstinément, depuis 3 ans, de fixer un cadre précis pour vérifier qu'il est respecté. À chaque jury auquel j'ai participé, le même constat s'impose. Les esquisses présentées par les architectes démontrent que quasiment aucun ne maîtrise la conception universelle ni la réglementation permettant d'assurer l'accessibilité en toute autonomie. J'ai un stock impressionnant d'esquisses et réalisations non conformes présentées lors de vos jurys. Escaliers avec des mains courantes non conformes et dangereuses pour les aveugles, poteaux non signalés, absence de vitrauphanie, absence de bande de guidage, logements surélevés inaccessibles. Cela vise particulièrement les aveugles. Je ne sais pas ce que vous avez contre eux, mais en tout cas c'est quand

même assez manifeste. Alors, certes, je peux poser des questions pendant les jurys, mais c'est déjà trop tard. Les candidats ont déjà été sélectionnés en amont, et je me retrouve à devoir choisir entre 4 équipes dont aucune ne maîtrise réellement l'accessibilité. La vérification des compétences devrait se faire lors de la candidature, pas au moment du choix final. Vos refus répétés révèlent en fait vos véritables priorités. Vous avez refusé de demander aux postulants quelle formation ils ont suivi sur l'accessibilité. Refusé de construire un référentiel de vérification. Refusé de me communiquer vos propres cahiers de prescriptions. Cette complaisance systématique envers les architectes, ingénieurs et promoteurs m'interroge. Y a-t-il des amitiés à ne pas déranger ? D'autres intérêts à préserver ? Certains s'interrogent sur des liens avec le financement de campagnes électorales. Pourtant, les conséquences sont dramatiques. Le MEETT, non conforme malgré 300 millions d'euros. L'école Joséphine Baker et toutes les autres écoles inaugurées avec des défauts d'accessibilité à chaque fois. Le centre de loisirs de Pech-David inaccessible. Et, là, il ne s'agit pas de simples détails. Par exemple, à Pech David, un élévateur qui oblige à maintenir un bouton appuyé exclut définitivement certains usagers comme moi, c'est-à-dire les personnes en fauteuil électrique qui ont des problèmes aux membres supérieurs. C'est du neuf, de la réhabilitation. Vous avez des obligations, vous ne les respectez pas. Cette piscine Chapou, qui est l'objet de la délibération, sera-t-elle au final simplement accessible, simplement conforme au minimum légal, mais inadaptée dans les faits, ou devrais-je constater encore plusieurs non-conformités, voire des éléments dangereux lors des prochaines inaugurations comme je le constate à chaque inauguration de nouveaux bâtiments, depuis 5 ans ? Tant que vous refuserez un contrôle rigoureux des compétences réelles en accessibilité universelle, cette délibération perpétuera votre mépris assumé pour les personnes handicapées.

Dernière délibération, Monsieur le Maire. C'est la 12.1, le rapport sur la gestion des RAPO et du contentieux relatif au forfait post-stationnement pour l'année 2024, cher à mon camarade Émilion ESNAULT. Donc, je voterai contre ce rapport qui nous présente des chiffres proprement édifiants sur les dysfonctionnements de votre système LAPI. 506 933 FPS émis en 2024, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2023. Mais, surtout, 76 % des recours déposés ont été jugés favorables. Autrement dit, sur 100 personnes qui contestent, 76 avaient raison et vous aviez tort. Ce n'est pas un système qui fonctionne, c'est un système qui dysfonctionne massivement. Et encore, ces 76 % ne concernent que les personnes qui ont eu le temps, l'énergie et les compétences pour contester. Combien de milliers de Toulousains ont payé des amendes injustifiées sans savoir qu'ils pouvaient contester ou ont laissé tomber ? Le non-recours, vous en parlez dans vos statistiques ? Absolument pas. D'ailleurs, sur les défaillances techniques, nous avons eu confirmation récente que votre matériel était défaillant. Je parle des caméras qui sont sur les véhicules qui tournent. Le Conseil d'État a relevé, en novembre 2024, « des risques d'erreurs non négligeables », je cite, liées à la géolocalisation des véhicules contrôlés. J'en ai fait moi-même l'expérience, verbalisée alors que j'avais la preuve d'être à une autre adresse. Le dossier est toujours devant la commission nationale du contrôle du stationnement payant 3 ans après et 160 euros rackettés sur mon compte entre-temps. Résultat, vous avez d'ailleurs dû changer vos caméras, il y a quelques mois. Quelles garanties on a que le nouveau matériel soit plus fiable ? Est-ce que vous êtes retourné vers tous ceux qui ont été verbalisés pour leur dire : « Vous savez, notre matériel n'était pas fiable ? Est-ce que vous avez été mal géolocalisé ? Est-ce que vous voulez contester ? » Non, bien sûr que non. Monsieur ESNAULT, par ailleurs, nous affirme qu'il ne peut pas nous communiquer le nombre de RAPO concernant les personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire les personnes qui ont une carte de stationnement qui les autorise à bénéficier de la gratuité sans aucune formalité. Alors, ça, c'est très curieux parce que vos services comptabilisent tout le reste avec une précision remarquable. 22 110 recours favorables, 2 906 requêtes au tribunal, 836 demandes de non-lieu. Mais, pour les PMR, mystérieusement, impossible de compter. Soit vos services sont défaillants, soit vous refusez de nous dire combien de personnes handicapées vous harcelez quotidiennement, car c'est bien de harcèlement qu'il s'agit. Votre système ne détecte pas les cartes PMR, verbalise automatiquement et oblige les personnes handicapées à justifier en permanence de leurs droits. Enfin, ce rapport ne respecte même pas le mode réglementaire de l'annexe 2 du Code général des collectivités territoriales. On n'a pas de réponse sur les moyens humains consacrés au traitement des RAPO. Où sont les moyens financiers ? Vous nous livrez en fait, en réalité, un rapport incomplet sur un système défaillant. Alors, tant que vous refuserez de reconnaître ces dysfonctionnements, des milliers de Toulousains continueront à subir vos erreurs. Merci.

VŒUX

Emilion ESNAULT

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Donc nous abordons maintenant les vœux. Le premier vœu est présenté par Émilion ESNAULT. Je lui donne la parole.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, lors du Conseil municipal du 20 juin dernier, l'ensemble des élus de l'assemblée municipale a adopté un vœu déposé par notre collègue François BRIANÇON, condamnant les agissements de l'extrême droite à Toulouse et demandant la dissolution du groupuscule Camside Tolosa. Aujourd'hui… À l'occasion du vote de ce vœu, nous avions convenu de porter aujourd'hui un vœu pour condamner aussi les groupuscules d'extrême gauche. C'est ce que nous faisons aujourd'hui puisque, depuis plusieurs mois, Toulouse est le théâtre de faits graves imputables à des groupuscules d'extrême gauche : agressions physiques de représentants publics, dégradations de biens, appels à la haine et au désordre, intimidations visant des commerces ou institutions. Ces agissements traduisent une dérive sectaire et idéologique qui ne peut trouver sa place dans notre ville, car elle menace le vivre ensemble et le fondement même de la démocratie locale. On peut citer, et comment ne pas condamner l'agression physique de Monsieur le Maire et de collègues lors de la Fête de la musique 2023 ? Comment ne pas condamner les dégradations, par exemple, sur les chantiers de la 3e ligne de métro avec des incendies de plusieurs outils de chantier ? Comment ne pas condamner l'incendie de plusieurs véhicules du service espace vert, dans la nuit du 14 décembre ? Mais, à plusieurs autres reprises, depuis, on peut le rajouter au vœu, comment ne pas condamner la présence d'un sac de frappe à l'effigie de Monsieur le Maire au sein de l'université Toulouse Jaurès, le 4 avril dernier, lors du village anti-Fa Mirail ? Comment ne pas condamner le Tag « MOUDENC t'es mort » sur les façades du Capitole et les slogans « Israël assassin, MOUDENC complice » ? Ou encore « tout le monde déteste la police » en marge d'une manifestation le 9 juin 2025 place du Capitole, sous le regard de certains d'entre nous. Du coup, nous vous proposons de condamner avec la plus grande fermeté l'ensemble de ces actes. Demander solennellement aux autorités, à l'État, autorités locales et nationales, une vigilance accrue sur ces sujets, des enquêtes pour déterminer qui se cache derrière ces agissements et ces groupuscules d'extrême gauche. Nous leur demandons ensuite d'engager la procédure de dissolution, la même que nous avons voté dans le vœu en juin dernier. Et nous voulons ensemble réaffirmer, avec vous tous, je l'espère, l'attachement de la Ville de Toulouse aux valeurs de démocratie, de tolérance et de respect des droits fondamentaux en s'engageant à soutenir toutes les initiatives locales visant à lutter contre les groupuscules d'extrême gauche.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je rappelle, j'aurais dû le faire avant qu'Émilion ESNAULT parle, même s'il a respecté la règle, que le règlement intérieur prévoit 3 minutes pour l'oratrice ou l'orateur qui présente le vœu, suivi de 7 minutes de débat. Donc, nous entamons maintenant les 7 minutes. Je donne maintenant la parole à Madame CABANES.

H. CABANES : Monsieur le Maire, Monsieur ESNAULT, chers collègues, vous présentez un vœu afin de condamner les actions menées par des groupuscules d'extrême gauche radicale. Il s'agit d'un vœu, ou plutôt devrions-nous dire d'un texte confus qui mélange un petit peu tout, à dessein, et qui mixe plusieurs choses. D'abord, nous souhaitons rappeler que nous avons toujours condamné toutes les violences, car le mouvement écologiste, que nous représentons ici, est intrinsèquement et profondément pacifiste. Nous condamnons publiquement l'agression physique dont vous avez été victimes, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors de la Fête de la musique 2023. Nous l'avons déjà fait. Nous avons condamné les dégradations sur les chantiers de travaux et les incendies de véhicules du service des espaces verts. Nous avons condamné les amalgames faits au travers d'autocollants posés sur notre ville, entre notre police municipale et le courant naziste. Nous avons toujours condamné les inscriptions racistes et antisémites que nous retrouvons sur les murs de notre ville. Nous condamnons aujourd'hui les actes subis par un Franco-

Israélien, hier, qui a retrouvé sa voiture gravée de symboles nazis à Toulouse. Nous avons condamné les tags inscrits sur la façade du Capitole, exprimant des menaces de mort à l'encontre de vous, Monsieur le Maire de Toulouse.

En revanche, nous remarquons qu'aucune personne de votre majorité ici présente n'a condamné les dégradations subies sur le local du parti des écologistes à Toulouse par un syndicat agricole en juillet dernier. Aucune condamnation. Nous avons toujours refusé que la violence s'exerce sur les élus de la République, quel que soit leur camp politique. Aucun, aucune élue ne doit être menacé ou violenté dans l'exercice de son mandat. Jamais. Être élu donne des droits spécifiques, mais aussi des devoirs. Aucun, aucune élu ne devrait profiter de son mandat ou de son statut pour troubler l'ordre public, faire croire qu'il a été violenté afin de porter atteinte à une institution ou à un syndicat de notre ville, comme cela fut le cas d'un membre de votre majorité puisque son dépôt de plainte a été classé sans suite. Pourquoi l'avoir mis dans la rédaction de ce vœu ? Cela n'a aucun rapport avec le sujet.

Ensuite, votre texte n'est pas neutre et objectif. Il laisse transparaître votre propre idéologie, à savoir votre volonté de mettre sur pied d'égalité l'extrême droite et l'extrême gauche, comme si ces deux courants de pensée étaient aussi présents et aussi dangereux l'un que l'autre. En faisant cela, vous minorez les actions et agissements de l'extrême droite actuelle qui sont sans commune mesure avec les actions de l'extrême gauche contemporaine, en France comme à Toulouse. La forme la plus courante de violence d'extrême droite en France est la violence raciste, comme constaté encore tout dernièrement avec le meurtre, oui, le meurtre d'un croyant dans une mosquée à Grand-Combe, dans le Gard. Ou encore, l'été dernier, l'assassinat de Djamel BENDJABALLAH, à Dunkerque, par un militant d'extrême droite. À quand remonte le dernier assassinat qui serait imputable à un groupuscule radical d'extrême gauche en France ? À la fin des années 70.

Enfin, vous faites volontairement l'erreur d'amalgamer la potentielle diffusion d'une idéologie d'extrême gauche et la propagande, elle, bien réelle, d'une idéologie d'extrême droite en France. En effet, l'extrême droite en France profite de plusieurs chaînes de télévision qui diffusent en continu ses idées nauséabondes. Des groupuscules d'extrême droite ont même été soutenus par votre majorité, ici même, à Toulouse, car c'est vous et votre majorité qui avez aidé le collectif Némésis à avoir une salle dans Toulouse en ce début d'année, quand les militants antiracistes se sont aperçus que vous leur aviez accordé une salle municipale. Rien n'a été fait non plus par cette majorité lorsque Monsieur STERIN, entrepreneur sulfureux mettant sa fortune à disposition des idées d'extrême droite, est venu à Toulouse au centre de congrès Pierre Baudis. Oui, au centre de congrès Pierre Baudis.

En conclusion, avec ce texte, vous ne cherchez qu'à ajouter du trouble et de la confusion, à faire des amalgames et à tordre des faits. Je vous invite à retravailler votre vœu, à le redéposer et à travailler de nouveau la rédaction pour qu'il soit à la hauteur des enjeux de notre société pour le prochain Conseil Municipal.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Je voudrais faire deux préalables avant de donner, pour ce qui me concerne, Pierre LACAZE et Vincent GIBERT, notre position. Le premier, c'est que, par rapport à la liste qu'Émilion ESNAULT a soumis tout à l'heure, nous n'avons jamais fait défaut de notre solidarité et de notre indignation. La seconde, même si ce n'est pas le sujet, c'est que vous ne trouverez jamais, de notre part, la moindre exploitation des affaires judiciaires ou personnelles dans le débat public. Une fois que j'ai posé ça, je voudrais dire la chose suivante. Moi, je ne mets pas sur le même plan… Et vous avez eu l'amabilité, dans ce vœu, de rappeler que j'avais proposé un vœu, voté à l'unanimité, en partie, d'ailleurs, Monsieur le Maire, grâce à votre intervention, parce que la première intention de votre majorité n'avait pas l'air évidente, mais voté à l'unanimité pour demander au ministère de l'Intérieur d'interdire un groupe néonazi. Et, là, on met en face, comme s'il y avait un parallèle à faire avec une extrême gauche radicale, dont nous pouvons effectivement tous condamner un certain nombre d'actes – même si, Hélène a raison de le rappeler, un certain nombre de groupes qui sont cités, notamment dans la dimension écologique, ne sont pas, de mon point de vue, de cette même nature. Moi, je vais vous dire, Monsieur le Maire, très franchement, je sais très bien ce que vous faites et vous savez très

bien ce que vous faites. Vous êtes en train de préparer la campagne électorale. Ce débat, on va l'avoir. Je vais vous faire une confidence. Tous les Toulousains qui ne sont pas d'accord avec vous ne sont pas des dangereux activistes d'extrême gauche. Et moi, je crois que, le sujet, c'est de rassembler les Toulousains et d'arrêter de les diviser. Donc, lancez vos tweets, ils sont prêts. On va s'abstenir, on ne participera pas au vote, pardon, sur ce vote. Je sais que tout est prêt, que la machine va dire : « voilà, encore une fois ils ont refusé, et patati… » On connaît la musique, mais on ne tombera pas dans ce piège-là. Alors, si vous voulez jouer à ça, faites-le. Mais, pour ce qui nous concerne, on ne participera pas à ce vote. Il y a tellement d'arrière-pensées et tellement d'amalgames dans ce texte qu'on pourrait en faire un pudding.

MONSIEUR LE MAIRE : D'autres interventions ? Monsieur ESNAULT, pour éléments de réponse.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais une réponse courte et synthétisant finalement les deux interventions de nos collègues. Elles commencent chacune par dire que vous avez toujours condamné, que vous condamnez tout. Mais, finalement, à la fin, vous ne voulez pas voter le vœu. Moi, ce que j'observe, c'est que, la dernière fois, nous, on a voté le vœu que vous avez proposé et qu'aujourd'hui vous êtes atteint d'une cécité sélective. Vous voulez voir l'extrême droite, mais ne pas regarder l'action de l'extrême gauche ou de l'ultragauche. Et, finalement, sous vos airs de ne pas vouloir y toucher, vous faites de la politique politicienne. Et je crains que vous n'ayez commencé la dernière fois la campagne électorale, Monsieur BRIANÇON.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre. Le vœu est adopté.

40.1 Vœu du Conseil Municipal condamnant les actions menées par des groupuscules d'extrême-gauche-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0754)*

Ne participe pas au vote

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Pierre LACAZE
Hélène MAGDO
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté

François BRIANÇON

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole à nouveau à François BRIANÇON pour qu'il présente son vœu sur Camilo CASTRO.

F. BRIANÇON : Merci, rapidement. Vous savez qu'un citoyen français toulousain est actuellement emprisonné au Venezuela. Il avait franchi la frontière pour régler une formalité administrative et, depuis, il est détenu de façon arbitraire par les autorités de ce pays. La famille est très inquiète. Un rassemblement a été organisé il y a quelques jours. Nous étions nombreux, élus de tous les bords politiques à être présents. C'était à la station de métro Jean Jaurès. Vous-même, Monsieur le Maire, avez interpellé le gouvernement sur ce sujet. Moi, je souhaitais tout simplement, à travers ce vœu, que l'on manifeste la solidarité et que le Conseil Municipal, de façon, je l'espère, unanime, demande la libération immédiate de Camilo CASTRO.

MONSIEUR LE MAIRE : Jean-Claude DARDELET pour la majorité.

JC. DARDELET : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement, la situation au Venezuela n'est pas nouvelle. Depuis l'élection de Nicolas MADURO, c'était le 28 juillet 2024, vous

savez que les persécutions ont continué ou ont débuté avec cette nouvelle élection. La police de Nicolas MADURO a tiré sur des foules à balles réelles. Des enfants sont décédés et, nous-mêmes, nous étions déjà plusieurs élus à manifester plus tôt cette année. C'était sur les Ramblas, nous étions une dizaine d'entre nous à cette manifestation – que la majorité d'ailleurs, entre parenthèses. Donc, évidemment, nous soutenons. Mes premiers mots vont évidemment vers la famille de Camillo CASTRO, que nous avons rencontrée. On était ensemble, cher François, à cette manifestation et évidemment on soutient la famille qui a écrit, d'ailleurs, au Maire, le 26 août dernier. Et c'est le 27 août, très précisément, que notre Maire a écrit au ministre des Affaires étrangères pour dénoncer la situation et accompagner de tous nos vœux la libération de Camillo CASTRO. Alors évidemment, on appelle l'État français, on renforce le vœu, au travers de plusieurs amendements pour renforcer un peu, pour que toutes les démarches diplomatiques nécessaires soient entreprises au niveau national, au niveau européen, etc. Et puis, on aimerait aussi que tous les parlementaires, qu'ils soient députés ou sénateurs, condamnent le régime de MADURO. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui ne participe... Pardon, Madame MAGDO.

H. MAGDO : Oui, alors, concernant les amendements qui sont proposés, j'aurai une explication de vote. Est-ce que vous pouvez… Enfin, une demande de retrait de l'article 3 qui est demandé d'être mis, étant donné que les parlementaires, notamment Hadrien CLOUET, est en contact régulier avec la famille. Je ne vois pas pourquoi est-ce qu'on demande cela dans l'article 3. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Jean-Claude DARDELET.

JC DARDELET : Merci, Président. Pourquoi on le demande ? La question est presque insolente. On le demande parce qu'il y a un homme politique national qui s'est exprimé clairement à la faveur du gouvernement de Nicolas MADURO, qui a même dit : « ce gouvernement bolivarien est une source d'inspiration pour nous. Nous saluons la victoire de MADURO ». Plus tard, dans une intervention, il a dit et écrit : « on ne va quand même pas taper sur nos amis ». Donc un Toulousain est en ce moment dans les geôles de Nicolas MADURO, un État qui tire sur les foules. Je pense qu'il faut unanimement condamner cela et que nos députés, nos sénateurs sont fondés aussi pour s'impliquer dans la démarche.

MONSIEUR LE MAIRE: Je mets aux voix les amendements proposés. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Et maintenant, le vœu ainsi amendé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc le vœu est adopté à l'unanimité, moins 2 voix.

41.1 Vœu du Conseil Municipal pour la libération immédiate de Camilo Castro, citoyen toulousain détenu arbitrairement au Venezuela-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0760)*

Abstention

Hélène MAGDO
Agathe ROBY

Adopté

Emilion ESNAULT

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole à nouveau à Émilion ESNAULT pour la présentation d'un vœu sur les problématiques de l'espace public.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu pour aborder une situation préoccupante. Toulouse connaît cette situation préoccupante liée à la présence croissante de personnes marginalisées dans l'espace public, souvent confrontées à des problèmes lourds d'addiction. Si la consommation d'alcool demeure l'addiction la plus répandue et la plus visible, de nouvelles formes apparaissent et inquiètent particulièrement : la consommation, le détournement et la revente illégale de certains médicaments – je pense à la méthadone, à la prégabaline qu'on trouve malheureusement très souvent dans nos rues – ; la consommation croissante de stupéfiants, avec les conséquences négatives directes sur la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique. Trop souvent, les chiens non tenus en laisse, l'alcoolisation excessive, la diffusion de musiques fortes ou encore les déchets laissés sur la voie publique sont autant de sources de nuisances qui peuvent s'accumuler en un même endroit pour les riverains qui nous écrivent et nous alertent à ce sujet. La présence de seringues dans l'espace public les inquiète également, et à juste titre.

À ces nuisances s'ajoutent désormais des comportements de plus en plus agressifs à l'égard des passants comme des commerçants, conséquence directe d'addictions sévères, mais aussi d'une grande souffrance psychologique et psychiatrique. L'image du sans-abri a changé. Nombre de Toulousains expriment aujourd'hui leurs craintes face à ces situations qui se multiplient.

Face à cette réalité, la Mairie de Toulouse a pris ses responsabilités, agit quotidiennement dans une approche équilibrée, avec de la prévention, de l'accompagnement social, mais aussi la répression. Nous avons des dispositifs de médiation, nous avons des arrêtés qui interdisent certains comportements. Nous avons des nombreuses actions de la police municipale qui sont basées sur ces arrêtés et sur les comportements. Nous avons de nombreux dispositifs sociaux. Malheureusement, ces dispositifs sociaux atteignent aujourd'hui leurs limites et nous proposons, ensemble, et nous proposons à l'État, au législateur, de prendre des dispositions, au gouvernement, et de proposer un dispositif basé au fond sur le temps court, le temps intermédiaire et le temps long. D'abord le temps court en proposant aux policiers municipaux, aux policiers qui sont très souvent confrontés à ces situations dans la rue, ils sont ceux qui sont appelés, ils sont presque seuls, aussi, face à cette situation, et leur permettre, leur donner un cadre légal, de priver quelques instants de liberté, d'amener voir un médecin, comme le cadre de l'IPM (ivresse publique et manifeste) qui permet aux policiers de prendre la personne qui a trop consommé d'alcool, l'amener à l'hôpital, consulter un médecin. Donc c'est le premier dispositif qui n'existe pas. Aujourd'hui, les policiers, qu'ils soient municipaux ou nationaux, devant ces cas de figure, sont sans aucune marge de manœuvre.

Le deuxième, c'est la possibilité, en cas de multi-réitération, que la justice, la justice indépendante, à l'appui de professionnels de santé, puisse prononcer l'obligation de soins. Parce que ces personnes, aujourd'hui, ne sont pas soignées, ne sont pas accompagnées parfois. C'est toujours laissé, assujetti, pardon, à la libre adhésion. Et donc, il n'y a malheureusement aucun dispositif de soins obligatoires. Et puis, enfin, de proposer de réels dispositifs de soins pour les accueillir une fois qu'il y aura eu ces obligations de soins prononcées, de les accueillir sur le long terme, et de proposer à la fois un programme de réinsertion et de lutte contre les addictions qu'ils ont.

Et puis, enfin, dernier article, il convient de proposer au législateur de modifier les dispositifs qui, finalement, empêchent que les PV que nos policiers peuvent être amenés à dresser soient finalement obligatoirement payés par ces personnes et donc, leur permettre de ne pas échapper à la sanction. Et peut-être que, à la première ou à la deuxième sanction, si elle était réellement appliquée, cela

permettrait un petit réveil, un petit électrochoc de manière à se ressaisir. Malheureusement, aujourd'hui, on arrive parfois à des dizaines et des dizaines de PV avec des personnes qui ne sont pas du tout inquiétées. Pour autant, cela aura été des dizaines et des dizaines de comportements posant problème sur l'espace public.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Alors, Monsieur ESNAULT, je vous remercie de la présentation. Ce vœu nous attriste fortement et nous allons voter contre et pour deux raisons majeures et qui sont vraiment importantes. D'abord, parce qu'il est symboliquement dangereux, parce qu'il stigmatise les sans-abris, qui est une population qui est déjà très fragilisée. Votre vœu établit un lien direct, dans ses mots, entre sans-abrisme, addiction et comportements dangereux en décrivant les personnes concernées avant tout comme des sources de nuisances, de peurs ou de troubles à l'ordre public. Si vous parlez d'image du sans-abri qui aurait changé, vous y participez directement en réduisant ces personnes à une menace pour la tranquillité. Au lieu de reconnaître leurs droits et de prendre en compte l'ensemble de leur situation, ce vœu les présente comme un problème à écarter, renforçant leur marginalisation et alimentant la stigmatisation. Vous réduisez également l'addiction et ses impacts à la seule question du sans-abrisme, alors que l'addiction touche des publics très divers, bien au-delà de la rue.

Et j'en viens à mon deuxième argument pour rejeter ce vœu. Il est totalement inefficace et dangereux pour la santé publique. Il porte une logique répressive qui n'est pas la bonne aux problèmes d'addiction ni du sans-abrisme, à la fois sur le plan de l'efficacité et du respect des droits. La répression, partout où elle a été appliquée, n'a pas permis, nulle part, Monsieur ESNAULT, de réduire ni la consommation ni les risques sanitaires. Les études sont unanimes, celles de l'OMS, celles de beaucoup de chercheurs en sociologie : ces politiques ne font que déplacer les usages sans jamais les faire disparaître. Pire encore, elles aggravent les dangers en poussant les personnes à consommer dans des lieux isolés, cachés, où on augmente les risques d'overdose, les risques d'infection, les risques d'accident. De la même manière, les soins sous contrainte ne fonctionnent pas. Pour sortir de l'addiction, l'adhésion volontaire est la clé. Et toutes les personnes qui sont dans les systèmes de santé et qui suivent les psychologues, les sociologues, mais également tous les professionnels vous le diront, les associations, tous les professionnels le rappellent : forcer les personnes, c'est briser le lien de confiance avec les aidants, c'est fragiliser encore davantage ceux qui auraient besoin d'être accompagnés et c'est retarder leur entrée dans un vrai parcours de sortie d'addiction. J'ai bien peur, Monsieur ESNAULT, que vous n'ayez jamais été confronté à la question de l'addiction prononcée, et je le regrette. Nous savons ce qui marche. Il y a un consensus scientifique et médical autour des dispositifs de réduction des risques. Les salles de consommation à moindre risque, déjà expérimentées en France et largement déployées en Europe et au Canada, ont fait leurs preuves. Elles permettent de réduire les overdoses mortelles, de diminuer les seringues abandonnées dans l'espace public et, surtout, elles orientent efficacement vers des soins et des accompagnements. Et, de la même manière que je vous l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas nous qui l'affirmons, ce sont l'OMS et l'Agence européenne des drogues qui les considèrent comme des piliers de santé publique. Ce dont nous avons besoin, à Toulouse, ce ne sont pas de nouveaux outils de répression dans ce domaine, Monsieur ESNAULT, ce sont des moyens supplémentaires pour l'hébergement, la prévention, l'accompagnement social et la réduction des risques. Les associations locales, nationales, comme Médecins du monde, AIDES, le répètent depuis des années. Et il faut le rappeler, Monsieur MOUDENC, vous vous êtes vous-même opposé à l'ouverture des salles de consommation à moindre risque, alors même que les acteurs de terrain en démontrent quotidiennement la pertinence.

Nous rejetons ce vœu parce qu'il ne propose aucune solution réelle et il contribue à exclure et à stigmatiser. Notre responsabilité, c'est de construire des politiques publiques qui respectent les droits humains et qui garantissent l'accès universel à l'aide et qui offrent enfin des réponses efficaces et respectueuses de notre humanité. Il est vraiment dommage, Monsieur ESNAULT, que vous n'ayez pas discuté de ce vœu avec votre collègue, Monsieur ROUGE, qui connaît bien le problème. Il aurait certainement gagné en humanité, ce texte. Mais c'est sûrement un signe politique fort que le sans-abrisme, l'addiction, la pauvreté soient traités par l'Adjoint à la sécurité. Nous vivons décidément une triste époque.

MONSIEUR LE MAIRE: Bien. Je pense que Monsieur LE TEXIER parle d'un autre vœu imaginaire. Donc je vais vous demander, Émilion ESNAULT, de redire la vérité du contenu du vœu après l'opération de désinformation tentée à l'instant par notre collègue LE TEXIER qui n'en n'est pas à sa première.

E. ESNAULT : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur LE TEXIER a été à nouveau frappé par cette cécité sélective. Il n'a vu que le dernier article, peut-être. Je redis, Monsieur LE TEXIER, dans ces articles, il y a la mise à l'abri. Il y a le fait d'emmener voir un médecin, sur le moment, parce qu'une personne est dans un état, peut-être, de démence, sur l'espace public, est dans un état hors de contrôle, peut présenter un danger pour lui, pour les autres. Ce cadre-là, il existe pour l'alcool, il n'existe pas pour les addictions, la consommation de médicaments ou de produits stupéfiants. Vous ne le voyez pas. Quand nous proposons de créer une obligation de soins, ce n'est pas une obligation de soins prononcée par le Maire, c'est prononcé par des professionnels, par la justice. Quand il y a une multi-réitération des faits qui fait que la libre adhésion ne suffit plus, mais que les faits sont là – ce que vous ne voulez pas voir ; que les nuisances sont là, quotidiennes, au même endroit, au pied du même appartement ; que certains ont du mal à rentrer chez eux, que certaines mères de famille ont du mal à rentrer chez elles, se sentent plus en insécurité parce que, chaque fois qu'elles rentrent avec les enfants, elles trouvent des seringues devant, qu'on leur demande de l'argent – ça arrive, Monsieur LE TEXIER et, ça, vous ne le voyez pas. Cécité sélective. Et vous nous emmenez avec vous, dans des réflexions stratosphériques. Malheureusement, la réalité, aujourd'hui, la réalité, Monsieur LE TEXIER, c'est que nous vivons, certains de nos concitoyens vivent une situation très difficile devant leur domicile. Que les policiers municipaux ou nationaux ont peu de moyens pour répondre à cette question ; que le système médical n'est pas organisé pour cela ; que, à aucun moment, on ne peut inciter un peu fermement à partir dans un système de réinsertion et de soins. Et, finalement je suis désolé, mais, quand je vous écoute, j'entends deux choses : « il n'y a pas de problème, les Toulousains ne vivent pas de problème, ne changez rien. » J'entends ça aussi :« ne changez rien, ne faites rien de plus, ne proposez rien et laissez comme ça, parce que, finalement, ce qui est fait, c'est la meilleure des choses ». Tout ce qu'on propose, c'est pire. Et quand on vous entend, finalement, on se dit que vous êtes en train de décrocher de la réalité. Pas un mot, vous n'avez pas eu un mot sur les conséquences : sur les conséquences de ces addictions, sur les conséquences de ces médicaments qui circulent dans nos rues, sur les conséquences pour ces personnes et pour les Toulousains qui vivent ça. Pas un mot. Et vous nous avez donné une leçon de ce qui est bien et pas bien comme vous faites à chaque fois, mais vous n'avez rien proposé pour les Toulousains qui viennent nous voir tous les jours avec leurs problèmes. Et donc, désolé, mais, moi, je perçois un décrochage de la réalité, un mépris pour les habitants à qui vous ne proposez même pas une demi-solution et une vraie cécité sélective.

MONSIEUR LE MAIRE : Le temps du débat est écoulé, les 7 minutes sont écoulées donc je mets aux voix le vœu présenté par la majorité.

M. LE TEXIER : Monsieur le Maire, Monsieur ESNAULT me fait tenir des propos…

MONSIEUR LE MAIRE : Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu est adopté.

40.2 **Vœu du Conseil Municipal en faveur d'une mobilisation accrue de l'État dans la lutte contre les addictions et la marginalisation-***(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0755)*

Contre

Groupe AMC - Alternative Municipaliste Citoyenne
Odile MAURIN
Hélène MAGDO

Abstention

Groupe Toulouse Ecologiste et Solidaire - Ville et Métropole
Pierre LACAZE
François BRIANÇON
Vincent GIBERT

Adopté François BRIANÇON

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole à François BRIANÇON pour le vœu relatif au Tour de France féminin.

F. BRIANÇON : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, avec succès, on le sait, Toulouse a accueilli le Tour de France. Cela a été rappelé ce matin. Vous le savez, le sport féminin connaît un fort ressort actuellement dans notre pays. Et si toute une série de compétitions prestigieuses – le Tour de France, je pense à des grands matchs, grandes compétitions de foot ou de rugby – ont sur eux les flashs de l'actualité lorsqu'elles sont masculines, le sport féminin, fort heureusement, est en train progressivement de s'implanter, à la fois en termes de pratique, mais également en termes de supporters et d'audience. Et donc, c'est pour ça tout simplement que l'on voulait proposer un vœu disant que la Ville de Toulouse, qui a déjà accueilli un certain nombre d'événements de sport féminin, pourrait, à l'occasion d'une des prochaines éditions, étudier la possibilité, pour le Tour de France féminin de venir à Toulouse, comme cela a été le cas pour le Tour de France masculin.

MONSIEUR LE MAIRE : Henri DE LAGOUTINE, pour la majorité.

H. DE LAGOUTINE : Bien, je crois que ce vœu ne fera pas de polémique, sous réserve que les autres groupes d'opposition ne le partagent pas. Nous le partageons totalement. D'ailleurs, nous avons évoqué le sujet d'accueillir à Toulouse une étape du Tour de France féminin, dès cet été, avec les organisateurs du Tour de France masculin, la société ASO, qui gère désormais également le Tour de France féminin – ce qui facilite les choses et qui apporte d'ailleurs au Tour de France féminin une sécurité dans la durée et une sécurité économique. Donc, nous partageons tout à fait cette proposition. Nous vous proposons simplement d'enrichir le vœu, en rappelant, mais vous venez de le faire, les différents événements sportifs féminins que nous avons accueillis à Toulouse, ces dernières années. C'est-à-dire, en mai 2022, le match de handball féminin entre la France et la Croatie ; en mai 2023, le match de basket-ball féminin entre la France et la Serbie ; en février 2024, l'accueil du match de foot féminin entre la France et la Norvège ; en mai 2025, le match des Violettes du TFC sur le terrain d'honneur du Stadium ; et, toujours en mai 2025, le match de volley féminin entre la France et la Slovénie. Donc on propose de rajouter cela pour bien marquer que la Ville de Toulouse est tout à fait favorable au développement du sport féminin, y compris le sport féminin de haut niveau.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, les amendements ont été portés à la connaissance de celui qui propose le vœu, François BRIANÇON. Donc, je lui donne la parole pour recueillir son avis sur ces amendements.

F. BRIANÇON : Aucun problème.

MONSIEUR LE MAIRE: Donc, je mets aux voix les amendements. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Et maintenant, le vote du vœu ainsi amendé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté à l'unanimité.

41.2 **Voeu du Conseil Municipal pour une candidature de Toulouse à l'accueil du Tour de France féminin-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0761)***

Adopté à l'unanimité Maxime LE TEXIER

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole maintenant à Maxime LE TEXIER pour le vœu sur les écoles, avec l'enjeu climatique et social.

M. LE TEXIER : Je voudrais remercier Madame LALANE-DE LAUBADERE avec qui on a eu une discussion très constructive. On a pu balayer tout ce qui s'était fait depuis dix ans sur la partie diagnostic et travaux dans les écoles. Et je la remercie aussi de ne pas m'avoir fait dire ce que je n'ai absolument pas dit, Monsieur ESNAULT. C'est lamentable, votre procédé. Donc, en l'occurrence, j'étais très satisfait des réponses techniques qui m'ont été apportées. Donc j'ai considéré, je l'ai dit à Madame LALANE-DE LAUBADERE, que le vœu n'avait pas lieu d'être et je le retire.

42.1 **Vœu du groupe Alternative Municipaliste Citoyenne pour faire des écoles des lieux de résilience climatique et de lien social-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0768)***

Retiré de l'ordre du jour Agathe ROBY

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole, maintenant, à Madame ROBY pour le vœu relatif à la lutte contre la précarité étudiante.

A. ROBY : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, donc, il s'agissait, dans ce vœu, de réfléchir à l'amélioration des dispositifs relatifs à la lutte contre la précarité étudiante qui frappent Toulouse comme les autres villes de France. Donc, nous avons discuté de manière constructive avec Madame OCHOA pour amender ce vœu. J'en donne peut-être la teneur amendée. Nous avons décidé de ne retenir que les trois derniers articles en demandant d'une part à ce que la Mairie demande au CROUS l'extension du dispositif du repas à 1 euro, puisque de nombreux étudiants et étudiantes précaires ne peuvent aujourd'hui pas en bénéficier – je pense notamment au public doctorant. Également, de solliciter l'État et le CROUS afin d'accélérer la construction et la rénovation de résidences étudiantes publiques. Et enfin de réfléchir à l'amélioration, mais en tout cas le développement de la diffusion du guide étudiant puisque, aujourd'hui, de nombreuses personnes ne sont pas au courant des aides auxquelles ils peuvent souscrire auprès de la Mairie et de la Métropole. Et donc, de réfléchir à une meilleure publicité de ce guide pour permettre aux étudiants et aux étudiantes de pouvoir bénéficier de ces aides. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Nina OCHOA pour la majorité.

N. OCHOA : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, en complément de ce qui a été dit sur le travail mené, il a été aussi important de rappeler dans l'exposé des motifs les actions que nous menons depuis le début du mandat sur le sujet de la précarité étudiante, en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels. Toutes les actions, aussi, que nous avions mises en place depuis un vœu commun que nous avions porté en 2021 et qui ont été réalisées. Et, sur les articles qui ont été sortis, c'étaient des désaccords de fond, notamment sur les tarifs des transports, puisque nous avons maintenu la position qui est de dire que les tarifs Tisséo restent parmi les moins chers de France pour les étudiants. C'est pour ça que cet article a été retiré.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc, je mets aux voix les amendements. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Et le vœu ainsi amendé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est voté à l'unanimité.

43.1 Vœu du Conseil Municipal relatif à la lutte contre la précarité étudiante-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0767)*

Adopté à l'unanimité Caroline HONVAULT

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole à Madame HONVAULT pour le vœu sur les Gazaouis.

C. HONVAULT : Alors, Monsieur le Maire, chers collègues, j'avais prévu une présentation rapide du vœu. Si vous le voulez bien, je vais faire cette présentation avant de revenir dans la même intervention sur vos propositions d'amendements pour nous faire gagner du temps.

« Je voudrais une mort bruyante, éclatante. Je ne veux pas être un chiffre à la dernière page d'un journal » : c'est l'extrait poignant d'un post Facebook de Fatma HASSOUNA, photojournaliste palestinienne, héroïne du documentaire *Put your soul on your hands and walk* de Sepideh FARSI. Ce film était présenté au Festival de Cannes cette année. Fatma, son héroïne surnommée « les yeux de Gaza », a été tuée dans un bombardement quelques semaines avant le Festival, ainsi que son père, ses frères, sa sœur. Seule sa mère a survécu. Elle avait 25 ans, Fatma. Cet événement a mis un visage sur des chiffres. Depuis bientôt deux ans, les journaux télévisés, la presse, les réseaux sociaux nous informent sur la guerre à Gaza. Drôle de guerre, d'ailleurs, qui oppose une armée à des populations désarmées. Déclenchée par les effroyables actes terroristes perpétrés contre les Israéliens le 7 octobre 2023, cette guerre s'est peu à peu muée en autre chose. Le blocus de Gaza, l'interruption en eau, en nourriture, en électricité et en gaz, les bombardements ont provoqué pour l'heure plus de 62 000 morts, dont plus de 18 000 enfants. Nous ne voulions pas, ici, ouvrir de polémique, car ça nous semblait indécent face à ce qui se passe. La vision humaniste que nous partageons aurait dû nous permettre de nous accorder sur le fait que la Mairie de Toulouse devait agir. Et nous ne parlons pas, Monsieur le Maire, de vos déclarations sur les réseaux sociaux, mais bien d'une action de la collectivité dans son ensemble, comme vous y a invité mon collègue Maxime LE TEXIER dans ses propos liminaires. Nous voulions, par ce vœu – et quand je dis « nous », je parle au nom de toute l'opposition et, peut-être, même, mais on ne leur a pas demandé, d'une partie de votre majorité –, vous enjoindre, vous supplier, d'agir au niveau qui est le vôtre pour exprimer, au nom de notre collectivité, notre indignation. On ne vous demandait pas de partager toutes nos analyses. Nous avons d'ailleurs, en notre sein, parmi les signataires, nos propres nuances. Mais d'écouter votre humanité et de la laisser vous guider pour agir. Et ce vœu proposait plusieurs pistes pour que vous puissiez choisir. Alors, vous avez accepté que ce vœu soit présenté et vous avez proposé des amendements qui auraient pu être, pour une partie d'entre eux, acceptables pour nous s'ils n'avaient pas été jusqu'à refuser toutes les propositions d'action. La situation à Gaza, aujourd'hui, nécessite de poser un acte, au moins symbolique, fort. Les mots ne suffisent plus. Il faut agir maintenant parce qu'il sera bientôt trop tard. Et, pourtant, vous vous contentez de ça. Décidément, triste époque que celle qui voit toute une équipe municipale accepter de ne rien faire. Nous en prenons acte et retirons ce vœu.

MONSIEUR LE MAIRE : Jean-Claude DARDELET pour expliquer la position de la majorité.

JC. DARDELET : Merci, Monsieur le Maire. Chère Caroline et chers tous, vous parlez d'une vision humaniste. Qu'est-ce qu'une vision humaniste ? Je pense que notre Maire, dans ses propos liminaires, a évoqué la position de la Mairie sur la situation à Gaza qui est évidemment dramatique. On a tous beaucoup de compassion pour ce qui se passe. Vous avez évoqué cette personne qui a fait l'objet d'une émission télévisée. Je vais être pour ma part peut-être un peu plus prosaïque. Pour dire que, déjà, notre Maire s'est exprimé à chaque occasion depuis le 7 octobre 2023. On a d'ailleurs posé une affiche dès le début de ce pogrom, enfin, après le pogrom, pour la libération des otages. La Mairie, dans les

amendements qui vous ont été proposés, il y a une phrase qui est importante, c'est : « la Mairie de Toulouse ne reste pas silencieuse ». En retirant le vœu, vous rendez la Mairie silencieuse. Merci.

Ceci dit, je vais quand même m'exprimer. Vous connaissez, tout le monde connaît ici la situation en Israël et à Gaza. On la voit. Je ne suis pas sûr qu'on la comprenne. 80 années compliquées, de duplicité, d'alliances. Une situation archi complexe, cela a été évoqué aussi ce matin, avec des alliances. Donc, on connaît évidemment l'Iran des mollahs qui a financé et qui finance le Hamas et le Hezbollah au Liban. Plus récemment, en 2020, les accords d'Abraham avec les Émirats arabes unis, Bahreïn, puis le Maroc, le Soudan. Et tout ça a redimensionné une géopolitique globale du Moyen-Orient qui a rendu la vie plus difficile pour la Palestine. Cela a sans doute accentué les faiblesses de la Palestine. Et puis arrive le pogrom, peut-être en résultat à ce que je viens d'exprimer. Arrive ce pogrom du 7 octobre 2023 et la réaction initialement « compréhensible », je mets tous les guillemets qui s'imposent, évidemment, de Benjamin NETANYAHOU. Évidemment, trop, c'est trop – ce que vous avez appelé « autre chose ». On a tous beaucoup de compassion pour cette « autre chose » qui est effectivement intolérable. Les images que l'on voit, les chiffres que vous donnez, qui sont fournis par le Hamas, ceci dit, sont évidemment intolérables. La France, aujourd'hui, s'impose un peu comme chef de file pour que l'État de Palestine soit reconnu pour une solution à deux États, donc deux États en paix, qui se reconnaissent mutuellement. Et ça passe par ce que l'on voulait ajouter dans le vœu, le démantèlement du Hamas, la libération des otages, une installation d'une nouvelle autorité qui puisse vivre en paix de manière durable avec Israël. Ce sont les seuls amendements que l'on voulait apporter à ce vœu. Avec, peut-être, je vais rajouter un petit codicille. Quand il nous est régulièrement demandé de suspendre le jumelage avec Tel-Aviv, sachez, mais je pense que l'on doit bien le savoir, quand même, que Ron HULDAI, le Maire de Tel-Aviv, est le principal opposant de Benjamin NETANYAHOU et que tous les jours il y a des manifestations pour que les combats s'arrêtent, en Israël. Donc, il y a ces manifestations, c'est une réalité. Et tout ce que l'on souhaitait dans ces amendements, c'était demander la libération des otages, l'installation d'une nouvelle autorité et que davantage d'États rejoignent la dynamique impulsée par la France, y compris des États arabes, pour qu'une paix durable puisse être établie.

MONSIEUR LE MAIRE : Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Juste quand même pour rétablir les ajouts, les amendements qui constituent des ajouts au texte, nous étions d'accord. Ce que je vous expliquais en aparté, ce qui ne nous va pas, c'est que tous les articles qui correspondaient à des actions qu'aurait pu faire la Mairie ont été retirés. Donc, c'est pour ça que nous retirons le vœu. Je veux dire, ça ne sert à rien un vœu qui ne propose pas d'agir. Voilà, tout est enlevé. Donc, là encore, ne nous faites pas dire ce qu'on n'a pas dit. Nous étions d'accord pour ajouter ce que vous aviez souhaité ajouter dans les considérants et, pour le reste de votre intervention, il n'en était pas mention dans ce vœu, donc je ne reviens pas dessus.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Le vœu est retiré.

45.1 **Vœu des groupes Alternative Municipaliste Citoyenne, Toulouse écologiste et solidaire – Ville & Métropole, Hélène Magdo, François Briançon et Pierre Lacaze en soutien aux Gazaouis-** *(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0766)*

Retiré de l'ordre du jour

Isabelle HARDY

MONSIEUR LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant et je donne la parole à Isabelle HARDY sur l'École de théâtre universelle.

I. HARDY : Nous avions souhaité, par ce vœu, attirer votre attention et recueillir le soutien du Conseil Municipal pour une richesse unique que nous avons à Toulouse, l'École de théâtre universelle, première et seule école généraliste de théâtre en immersion en langue des signes en Europe. Créée en 2018, cette école forme de jeunes comédiens sourds et malentendants à raison d'une dizaine d'élèves par promotion. Elle est hébergée au théâtre du Grand Rond qui est déjà, vous le savez, un lieu pionnier en matière d'accessibilité culturelle grâce à sa programmation en langue des signes, accessible au public sourd comme au public entendant. Jusqu'à présent, la formation était accessible grâce au financement croisé de l'AGEFIPH et de France Travail. Mais, en 2024, ces deux organismes se sont désengagés. Conséquence : aucune nouvelle promotion n'a pu ouvrir cette année et la prochaine, prévue pour 2026, n'a aujourd'hui aucune garantie de financement. Autrement dit, la survie même de l'école est menacée. Et cela au moment où le théâtre du Grand Rond qui l'accueille traverse lui aussi une crise financière qui pourrait le conduire à fermer ses portes dès 2026. C'est une situation qui est dramatique pour les élèves, pour les artistes, pour le public sourd, mais aussi pour Toulouse qui a été pionnière du développement de la LSF et qui est considérée comme capitale culturelle sourde. Voilà pourquoi, dans ce Conseil, nous vous proposions de réaffirmer notre engagement en faveur de l'égalité réelle et des droits des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'accès à la culture, à la formation professionnelle et au marché du travail, d'interpeller le gouvernement sur la nécessité de permettre à l'École de théâtre universelle de poursuivre et de développer ses activités à Toulouse, et donc de demander à l'État d'apporter une solution de financement lisible et pérenne. Et d'engager le Conseil Municipal à renforcer son soutien financier au théâtre du Grand Rond et à ouvrir un dialogue avec l'ensemble des partenaires publics pour bâtir un modèle pérenne de financement garantissant la continuité de la programmation en langue des signes française.

Force est de constater que les amendements que vous proposez sont faits pour nous inciter à retirer ce vœu. Ce n'est pas un soutien que vous voulez apporter, mais une tribune pour dire combien votre politique est formidable, combien vous accompagnez de manière admirable les acteurs culturels, le théâtre du Grand Rond ; combien vous êtes exemplaire alors que toutes les « vilaines » autres collectivités se désengagent et ne sont pas à la hauteur. Pire, vous insinuez que le théâtre du Grand Rond, je cite, est : « responsable de ses difficultés », parlant même « d'absence de responsabilité financière ». Ils apprécieront. Et l'École de théâtre universelle appréciera, aussi, votre refus de les soutenir. Ce n'est pas sérieux ni responsable et nous retirerons ce vœu.

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole à Francis GRASS pour les amendements proposés par la majorité.

F. GRASS : Chers collègues…

I. HARDY : Je l'ai retiré, on l'a retiré.

F. GRASS : Je vais quand même dire un mot. Je suis désolé, mais j'ai le droit de dire un mot.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vais quand même demander à Francis GRASS de présenter la position de la majorité parce que c'est un sujet qui n'est pas négligeable.

F. GRASS : Madame HARDY, ce que vous venez d'exprimer est, comment je dirais, très déformé. Et je voudrais revenir sur le fond du vœu que nous partageons. Vous évoquez la langue des signes, vous évoquez évidemment toutes les situations de handicap, tout ce que prévoit la loi et tout ce qui est fait en ce sens-là, et vous focalisez sur les difficultés que cette école en langue des signes a du fait d'un certain nombre d'organismes d'État ou d'organismes dédiés au handicap. Ces financements se sont retirés. Alors, là-dessus, nous avons une adhésion totale et un soutien total à cette école et au fait qu'elle puisse à nouveau avoir les financements nécessaires de la part des organismes dédiés. Mais, dans votre vœu, ce que vous ne dites pas, mais moi je vais le dire, vous évoquez simplement le fait que cette école en langue des signes est hébergée au théâtre du Grand Rond, ce qui est tout à fait exact, et que les problèmes viendraient justement du financement du Grand Rond. Donc c'est un raccourci et une sorte de parabole assez extraordinaire. Et je voulais simplement, et dans les amendements que nous avons faits, nous rappelons aussi la situation du théâtre du Grand Rond, et je vais dire un mot là-dessus, puisque, ça, c'est un sujet culturel, ce n'est pas le sujet de langue des signes. Alors, effectivement, j'évoque le fait que le théâtre du Grand Rond est financé majoritairement par la Ville de Toulouse, à hauteur de 53 %, et que, aujourd'hui, face à la situation complexe que nous vivons tous par rapport à une baisse de subvention que l'ensemble des acteurs publics ont dû faire, eh bien, le théâtre du Grand Rond a choisi la méthode consistant à évidemment réclamer des sommes extrêmement élevées que nous ne sommes pas en capacité de fournir, premièrement. Et, deuxièmement, de menacer de fermeture. Alors je voulais simplement dire à ce sujet que le théâtre du Grand Rond, évidemment, se compare à des gens qui ont des théâtres qui ont des subventions plus élevées, mais il ne se compare pas à ceux qui en ont de plus faibles et qui sont effectivement nombreux. Je pense à la Cave Poésie, au Grenier théâtre, au Vent des Signes, au théâtre de la Violette, au théâtre du Pont Neuf, au théâtre du Chien Blanc, au théâtre du Hangar, au théâtre du Fil à Plomb. J'étais hier soir au théâtre de la Violette, qui a un peu plus de dix fois moins de subventions que le théâtre du Grand Rond. Ils font un travail formidable, ils se battent et nous avons évidemment envie de les soutenir. Ce que ne dit pas le Grand Rond, c'est qu'effectivement, compte tenu de leur situation tendue, comme tous ces petits théâtres, nous n'avons pas baissé les subventions. J'étais moi-même à l'assemblée générale du théâtre du Grand Rond. J'étais le seul élu présent, d'ailleurs. J'ai expliqué la situation. Évidemment, la présentation initiale avait été un peu à charge vis-à-vis de la Mairie, bien entendu. Mais, ceci étant, quand j'ai expliqué la situation, je n'ai eu aucune réaction négative. Il y a même une adhérente de l'association du Grand Rond qui a interpellé le directeur en disant : « mais il y a un truc que je ne comprends pas. Moi je peux payer un peu plus et je suis prêt à le faire » et en encourageant à des tarifications solidaires et à changer les choses. Et j'ai rencontré beaucoup d'autres théâtres à qui on a fait des réductions de subventions parce que c'était possible et qui, eux-mêmes, lorsque j'étais présent la semaine dernière au théâtre du Pavé, ont affiché une gestion évidemment pas facile, mais qu'ils regardaient la situation avec responsabilité. Ils ont effectivement fait évoluer leurs tarifs tout en conservant des tarifs accessibles pour des gens en situation de difficulté. Mais chacun doit faire face en responsabilité et c'est ça qui est cité, notamment dans le vœu. Je ne vais pas lire en détail. Je dis simplement, aussi, que nous avons rajouté un article en disant que le vœu appelle au fait que le Conseil départemental de Haute-Garonne, dans sa compétence sociale et pas seulement culturelle, sa compétence sociale et spécifiquement solidarité handicap, soutienne l'École de théâtre universelle, cette école en langue des signes. Voilà le sens. Donc soutien intégral à l'école en langue des signes. Mais simplement des correctifs sur ce qui est dit sur le théâtre du Grand Rond.

MONSIEUR LE MAIRE : Je donne la parole. Ah oui, il reste encore un peu de minutes, donc allez-y, Madame.

I. HARDY : Je crois que votre réaction montre que vous vous sentez certainement coupable et que vous n'êtes pas très à l'aise parce que, en vous entendant, j'essayais de relire ce vœu qui se voulait le plus factuel possible. Premièrement, c'était le soutien à l'École de théâtre universelle en expliquant où était la problématique et où là il n'y a absolument pas de mise en cause de la Mairie. Et les articles proposés demandaient de réaffirmer notre engagement en faveur de l'égalité réelle – ça, je pense que ce n'était pas très compliqué – et d'interpeller le gouvernement, France Travail et l'AGEFIPH.

Premièrement. Deuxièmement, donc, là, déjà, à la suite du paragraphe sur l'École de théâtre universelle, vous proposiez de rajouter toute une tartine : « Considérant l'importance de cette offre, la Mairie a versé tant et la Mairie est le premier financeur de la culture, loin devant les autres collectivités et les centres culturels et blablabla… Et la Mairie de Toulouse a également accompagné la création depuis plusieurs années... » Ce n'est pas le sujet, il faut aller droit au but. L'École de théâtre universelle a un problème de financement et je peux vous expliquer pourquoi.
Deuxièmement, je ne mets pas du tout en cause la Mairie dans la problématique du théâtre du Grand Rond, mais je pense que l'on va se poser la question, maintenant. Par ailleurs, le théâtre du Grand Rond fait face à des difficultés financières et vous rajoutez « d'y faire face lié à leurs propres décisions ». Mais, excusez-moi, moi, ça me choque. « Malgré l'accompagnement constant de la Mairie de Toulouse », certes. Donc, moi, je ne comprends pas du tout, effectivement. Alors que, pour moi, il n'y avait aucune polémique, c'était factuel, c'était un : « le théâtre de l'École universelle a un problème qui n'est pas de notre ressort, mais interpellons le gouvernement et l'État ». Deux, « prenons en compte le fait que le théâtre du Grand Rond est en difficulté. » Et on était même d'accord pour accepter votre modification : « Le Conseil Municipal s'engage à poursuivre son soutien financier au théâtre du Grand Rond et à perpétuer le dialogue avec le théâtre ». Point. Pourquoi vous allez chercher le Conseil départemental de la Haute-Garonne ? C'est bien mal connaître la problématique du financement de l'École de théâtre universelle.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GRASS, rapidement.

F. GRASS : Alors, je reprends effectivement les 4 points qui sont dans le vœu, pour résumer. Sur l'article 1, évidemment, nous sommes entièrement d'accord ensemble, sur « Le Conseil Municipal réaffirme son engagement en faveur de l'égalité réelle des droits et des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'accès à la culture, à la formation professionnelle, le marché du travail ». L'article 2, nous sommes évidemment d'accord : « Le Conseil municipal interpelle le gouvernement sur la nécessité de permettre à l'École de théâtre universelle de poursuivre et développer ses activités à Toulouse. Pour ce faire, l'État, l'AGEFIPH et France Travail doivent apporter une solution de financement lisible et pérenne ». Je pense que nous sommes d'accord là-dessus. L'article 3, il est simplement corrigé dans le sens où là, on change de sujet puisque ce n'est plus la langue des signes, c'est le théâtre du Grand Rond. « Le Conseil Municipal », ce que nous proposons, « s'engage à poursuivre son soutien financier au théâtre du Grand Rond et à perpétuer... » Alors, pourquoi « perpétuer le dialogue » ? Vous aviez mis « à ouvrir le dialogue ». C'est quand même particulièrement choquant. Je parle très souvent avec le théâtre du Grand Rond. Alors, on n'est pas forcément toujours d'accord, mais dire qu'il fallait « ouvrir le dialogue »… Il s'agit de le « poursuivre ». Dans le cadre de nos moyens, bien sûr. « Avec les services de l'État, l'ensemble des collectivités territoriales, afin de bâtir collectivement un modèle de financement pérenne dans l'objectif de garantir la continuité et la programmation ». Donc ça, c'est pour le spectacle en langue des signes française. Je rappelle par ailleurs que c'est nous qui avons pris l'initiative de financer le seul festival en langue des signes depuis 2022. Et, enfin : « nous appelons le Conseil départemental, dans sa compétence sociale, à soutenir l'École de théâtre universelle ». Voilà, tout simplement.

MONSIEUR LE MAIRE : Le débat est clos, le vœu est retiré.

44.1 **Vœu des groupes Toulouse écologiste et solidaire – Ville & Métropole et Alternative Municipaliste Citoyenne pour la préservation de l'Ecole de Théâtre Universelle-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal* - *- 25-0765)***

Retiré de l'ordre du jour

Vincent GIBERT

MONSIEUR LE MAIRE : Nous passons maintenant au vœu suivant sur le budget. C'est Vincent GIBERT qui le présente. La parole est à Vincent GIBERT.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le Président, chères et chers collègues, je vais tenter une version en FALC, c'est-à-dire une version rapide. L'enjeu de ce vœu que nous vous proposons avec mon collègue François BRIANÇON est de proposer à notre collectivité de se positionner sur deux enjeux. Le premier enjeu, c'est celui de peser sur les choix budgétaires qui vont être faits et qui impacteront, dans le cadre du futur budget 2026, les collectivités locales. Nous vous proposons de faire savoir que le gouvernement semble vouloir s'engager dans la poursuite d'une politique injuste et inefficace. Injuste et inefficace parce qu'elle vient mettre en danger la capacité des collectivités à porter des politiques de proximité et les services publics qui sont indispensables aux Français. Et puis, le deuxième enjeu, c'est celui d'alerter le gouvernement sur une direction qu'il a souhaité prendre, avant qu'il ne tombe, et sur une direction que semble vouloir prendre le gouvernement de Monsieur LECORNU, qui est d'essayer de faire peser ses choix sur les Français les plus précaires. Et donc, nous proposons que ce que le Conseil Municipal se positionne afin de s'opposer à toute mesure qui pourrait contribuer à la dégradation des conditions de vie ou de travail de ses habitants et de ses personnels, parmi lesquelles certaines mesures évoquées telles que la suppression de deux jours fériés ou le durcissement des conditions permettant aux salariés de bénéficier du régime des affections de longue durée et toutes les mesures antisociales qui pourraient être prises ou choisies par le gouvernement.

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Sacha BRIAND pour la position de la majorité et la présentation des amendements que nous proposons.

S. BRIAND : Alors, j'ai eu l'occasion d'échanger avec Vincent GIBERT qui réserve la surprise de sa position sur des propositions de modification. D'abord, il a raison de dire qu'il s'agit d'un mouvement et d'une poursuite puisque l'origine de ce mouvement sur la réduction des dotations des collectivités date de 2014 et notamment les 12 milliards de baisses sur la DGF imposés par le gouvernement HOLLANDE-VALLS. Et donc, nous proposons de le rappeler en préambule, sous réserve de quelques corrections dans le texte. « Notamment à Toulouse, où » plutôt que « les besoins sont immenses », « la ville où les services publics sont nombreux et diversifiés » et que nécessairement ces coupes impacteraient l'investissement et mettraient en difficulté les services au public. Et une dernière modification dans le préambule pour remplacer le dernier paragraphe par le fait que si la réduction du déficit de l'État est une priorité, celle-ci ne peut être conduite que dans le cadre d'un programme national et pluriannuel garantissant le respect du principe de l'autonomie des collectivités. Tant il est vrai que nous ne pouvons pas être assujettis, comme c'est le cas depuis l'année dernière, cette année, comme cela a été le cas en 2014, avec l'annonce surprise, deux semaines après les élections municipales, de la baisse des dotations, nous ne pouvons pas être pris en défaut par l'État. Et il faut une vision pluriannuelle pour pouvoir accompagner ces éventuels mouvements. Sur l'article 4, une modification sur la préservation des moyens des collectivités. Sur l'article 5, nous appellerions alors « les groupes politiques parlementaires à abandonner toute posture politicienne et à négocier un projet de budget équilibré sans faire peser sur les Français le poids de décennies d'errance budgétaire » en lieu et place de l'article proposé par Vincent GIBERT. J'espère que ces propositions qui sont équilibrées, équilibrées parce qu'elles traduisent la réalité de l'histoire des relations entre les collectivités et l'État qui, malheureusement, quels que soient les gouvernements, quelles que soient les familles politiques, est toujours un peu unilatérale. J'espère donc que ces propositions retiendront l'attention de Vincent GIBERT.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GIBERT, sur les amendements proposés.

V. GIBERT : Oui, nous sommes sur la fin de ce Conseil, donc je retiendrai que je partage avec Monsieur BRIAND le fait que c'était une erreur de la part du gouvernement HOLLANDE-VALLS d'avoir imposé aux collectivités locales une réduction si drastique de leur dotation, même si la situation financière des collectivités n'était peut-être pas similaire à celle que nous connaissons aujourd'hui. Mais l'enjeu de ce vœu était aussi d'assumer une position politique et je respecte le point

de vue de Monsieur BRIAND et le point de vue de votre majorité. Mais le fait qu'il n'y ait plus de référence à tous les enjeux de justice sociale et de nécessité de porter une justice sociale dans le cadre de ce budget nous amène à retirer ce vœu.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Dernier vœu. Il est présenté par Monsieur GIBERT, donc je laisse la parole à Monsieur GIBERT sur la République apaisée et fraternelle à Toulouse. On va terminer en beauté.

V. GIBERT : Monsieur le Maire, chères et chers collègues, à travers ce vœu, nous souhaitons que notre collectivité réaffirme une position commune sur un enjeu qui, nous le savons, est un enjeu majeur dans notre ville, mais également dans notre pays tout entier. Nous le savons, à Toulouse, un peu plus de treize ans après les attentats islamistes de mars 2012, les haines, les racismes, l'antisémitisme dont nous aurions pu penser que notre ville serait un jour débarrassée sont encore malheureusement parmi nous. Et, nous l'avons vu, ces dernières semaines, plusieurs faits qui sont particulièrement graves et condamnables sont venus malheureusement nous le rappeler. Parmi eux, un tag antisémite en plein centre-ville, un individu qui arborait un maillot à caractère antisémite qui était particulièrement révoltant, ou encore des responsables politiques qui ont été réduits à leurs origines. Alors face à cela, nous proposons que le Conseil Municipal réaffirme ce qu'est notre ville, cette ville cosmopolite, cette ville fraternelle, que notre Conseil Municipal réaffirme son engagement à combattre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et de discrimination, et que notre Conseil Municipal condamne avec fermeté les propos et les actes haineux, racistes, antisémites qui sont survenus récemment à Toulouse, afin que toutes celles et ceux qui ont été victimes, qui ont été touchés par ces actes, sachent à quel point notre collectivité est solidaire vis-à-vis des blessures qui sont les leurs.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je remercie Monsieur GIBERT pour sa capacité de synthèse en présentation de vœux. Tous les orateurs présentant des vœux n'ont pas eu cette qualité. Fella ALLAL pour la majorité.

F. ALLAL : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Vincent GIBERT, chers collègues, d'abord, je regrette sincèrement de n'avoir pas eu le plaisir d'échanger avec le porteur de ce vœu pour obtenir les raisons du refus des amendements que propose notre majorité. Peut-être aurions-nous trouvé un compromis. Mais ce plaisir ne m'aura pas été offert. Vous savez pourtant que je suis une femme de compromis. Alors, ce vœu, tel qu'il est présenté, porté par Monsieur Vincent GIBERT, en fait, est une opération de tri sélectif. Bien sûr que nous condamnons tous les actes antisémites et racistes dans notre ville. Néanmoins, je pensais que ce sujet était transpartisan, du moins entre des partis qui défendent la République. Donc, moi, je vais vous dire ce qui, peut-être, n'a pas plu ; le triple tri sélectif.

Pour 2012, les attentats de 2012, on ne parle pas de « terrorisme islamiste ».

Deuxième tri sélectif sur les faits graves survenus dans notre ville. Nous avons demandé d'intégrer l'ensemble des faits survenus dans notre ville. Les boycotts, par exemple, de magasins toulousains sous le prétexte de leur appartenance à des personnes juives, des manifestations en soutien à la cause palestinienne où des slogans haineux ont été tolérés comme « Israël assassin, MOUDENC complice ». Un affichage injurieux diffusé lors de la tenue du congrès de l'Union des étudiants juifs de France contre la Convention nationale de l'UOJF, « génocidaire et raciste hors de Toulouse ». D'autres manifestations interdites et qui, sous le couvert du soutien à la Palestine, représentaient un risque élevé de violence, quelques jours après le pogrom du 7 octobre 2023. La liste est longue.

Troisième tri sélectif sur les porteurs des discours haineux. Encore une fois, on cite l'extrême-droite, mais on ne cite pas l'extrême gauche. Ce n'est pas acceptable. On ne peut pas trier les discours haineux.

Enfin, là, je ne parlerai pas de tri sélectif, je parlerai « d'amnésie totale » ou de « non-reconnaissance » de tout ce que fait la collectivité. En matière de promotion des actions de sensibilisation et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de haine dans notre

ville. Et vous savez combien notre Ville investit en la matière. On a souvent, d'ailleurs… Le DILCRAH est venu parler, aussi, de l'exemplarité de la Ville de Toulouse. Ça ne veut pas dire évidemment que les actes antisémites et racistes ont disparu ou ont régressé. Mais nous ne pouvons pas, Monsieur GIBERT, ignorer toutes les actions qui sont menées par notre collectivité et par l'ensemble des associations, des agents, tous les acteurs de la société civile qui œuvrent au quotidien. Et ça, ça doit apparaître dans un vœu comme celui-ci. Donc, en tant qu'élue sincèrement engagée sur ce sujet, je suis choquée.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Pardonnez-moi, je prends quelques instants. Nous allons retirer ce vœu et je souhaiterais vous expliquer pourquoi. La première raison, elle est centrale. Pardonnez-moi, Madame ALLAL, mais je pense que vous n'avez pas pris l'enjeu et la gravité, le sérieux et l'humilité que demande la problématique que j'ai proposé d'évoquer. Vous avez peut-être passé rapidement cette question, mais, dans ce vœu, vous avez proposé un certain nombre d'amendements. Parmi eux, le fait de faire référence au nouveau plan d'action et de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, la haine anti-LGBT ; le soutien au monde associatif, aux acteurs de terrain par l'espace diversité, laïcité ; la mise à disposition d'un catalogue de 70 expositions ; la promotion d'événements particuliers et publics par la Ville de Toulouse ; l'appel à projets annuel, etc. Pardonnez-moi, Madame ALLAL, mais c'était un vœu que je voulais déposer et, vous, vous nous avez proposé de le transformer en une vitrine publicitaire. Ce n'est plus un vœu, c'est un encart promotionnel, ce que vous nous proposez. Et, moi, je vous dis, sur cet enjeu-là, ce n'est pas acceptable ; c'est ça qui n'est pas acceptable. Ce qui n'est pas acceptable, c'est de saisir un problème pour en faire un temps d'autopromotion. Votre message, il est clair, peu importe la gravité de la situation, l'important c'est de vous féliciter vous-même. Donc, c'est pour cette raison essentielle que nous allons retirer le vœu. Et, par ailleurs, épargnez-moi vos leçons, s'il vous plaît, je vous en supplie. Quand le péril de l'extrême droite était à nos portes, quand celles et ceux qui n'ont jamais renié leur projet politique qui est construit sur la xénophobie, l'autoritarisme, la négation des valeurs républicaines et l'héritage de la collaboration qu'ils n'ont jamais renié, vous étiez toutes et tous absents ; absents dans les mobilisations dans la rue, absents de l'appel au front républicain. Vous n'avez même pas osé, même pas eu le courage d'appeler à voter pour des candidats socialistes quand ils étaient face au Rassemblement national. Et ça, vous l'avez fait par deux fois. Donc, sur ce sujet-là, vous êtes complètement disqualifiés et je vous prie de nous éviter vos leçons. Donc, nous retirons ce vœu.

MONSIEUR LE MAIRE : Le Conseil Municipal est terminé, l'ordre du jour étant épuisé. Je vous souhaite une bonne soirée.

46.1 **Vœu en faveur d'un budget pour les citoyens, pas contre les collectivités-*(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal* - *- 25-0770)***

Retiré de l'ordre du jour

46.2 **Vœu pour une République apaisée et fraternelle à Toulouse-***(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 25-0769)*

Retiré de l'ordre du jour

La séance est levée à 21 h 31

La séance est levée à

Fait à Toulouse, le
Le Maire

Saisir date

Jean-Luc MOUDENC